

**COMPTES PUBLICS**  
**DU**  
**GOUVERNEMENT DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST**  
**POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2006**

**SECTION I**  
**ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

**L'HONORABLE FLOYD K. ROLAND**

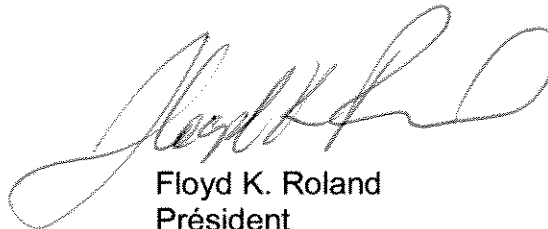
**Ministre des Finances**

C'est volontairement que cette page a été laissée vierge.

---

L'HONORABLE ANTHONY WHITFORD  
COMMISSAIRE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

J'ai l'honneur de présenter les Comptes publics des Territoires du Nord-Ouest en conformité avec les articles 27 à 31 de la *Loi de 1985 sur les Territoires du Nord-Ouest* (Canada, c. N-22) et des articles 72 à 74 de la *Loi de 1987 sur la gestion des finances publiques* (c-16), pour l'exercice terminé le 31 mars 2006.



Floyd K. Roland  
Président

Le 21 juillet 2006

C'est volontairement que cette page a été laissée vierge.

---

---

# Comptes publics du Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

---

---

Table des matières	Page
--------------------	------

---

## SECTION I

### ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

**RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION CONCERNANT L'INFORMATION FINANCIÈRE** 7

**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR** 9

État consolidé de la situation financière 10

État consolidé de la variation de la dette nette 11

État consolidé des résultats et de l'excédent accumulé 12

État consolidé des flux de trésorerie 13

Notes afférentes aux états financiers consolidés 14

Tableau A - Tableau consolidé des immobilisations corporelles 39

C'est volontairement que cette page a été laissée vierge.

---

## RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION CONCERNANT L'INFORMATION FINANCIÈRE

La préparation des états financiers consolidés du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et l'information financière qui s'y rapporte, que contiennent les Comptes publics, est la responsabilité de la direction par l'intermédiaire du Bureau du contrôleur général.

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. Lorsqu'il existe plusieurs méthodes de comptabilité, la direction a choisi celles qui lui semblaient les plus appropriées. Lorsque cela s'est avéré nécessaire, la direction a utilisé les meilleures estimations et son jugement dans la préparation des états financiers.

Le gouvernement s'acquitte de ses responsabilités en matière de comptabilité et de présentation de l'information par l'intermédiaire du Bureau du contrôleur général et tient des systèmes de gestion financière et de contrôle interne. Ces systèmes sont constamment améliorés ou modifiés de manière à assurer une information ponctuelle et exacte, à protéger et à contrôler les biens du gouvernement et à assurer que toutes les opérations sont conformes à la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Après avoir été déposés à l'Assemblée législative, les Comptes publics sont transmis au Comité permanent de la responsabilité et du contrôle des finances publiques. Les recommandations de ce Comité sont passées en revue et mises en application aux fins d'améliorer les systèmes et les contrôles financiers.

La vérificatrice générale du Canada effectue chaque année une vérification des états financiers consolidés pour émettre son opinion à savoir que ceux-ci donnent une image fidèle de la situation financière, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie. Au cours de cette vérification, elle vérifie également les opérations dont elle a eu connaissance, pour s'assurer qu'elles n'excèdent pas, à tous les égards importants, les pouvoirs légaux du gouvernement et des organismes intégrés selon le principe de consolidation.

Après avoir terminé sa vérification, la vérificatrice générale prépare son rapport annuel pour le remettre à l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest. Ce rapport contient de l'information supplémentaire, des commentaires et des recommandations.

  
Mark Cleveland  
Contrôleur général

Le 21 juillet 2006

C'est volontairement que cette page a été laissée vierge.

---





## RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest

J'ai vérifié l'état consolidé de la situation financière du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest au 31 mars 2006 et les états consolidés de la variation de la dette nette, des résultats et de l'excédent accumulé et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe au gouvernement. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par le gouvernement, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest au 31 mars 2006 ainsi que des résultats de son exploitation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur les Territoires du Nord-Ouest*, je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application rétroactive du changement apporté au périmètre comptable expliqué à la note 3 afférente aux états financiers consolidés, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, le gouvernement a tenu des livres comptables appropriés et les états financiers consolidés sont conformes à ces derniers. En outre, les opérations dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers consolidés et qui se rapportent au gouvernement et aux organismes énumérés à la note 1 afférente aux états financiers consolidés, ont été effectuées, à tous les égards importants, conformément aux pouvoirs conférés au gouvernement par la *Loi sur les Territoires du Nord-Ouest*, la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, et les autorisations d'exploitation particulières indiquées à la note 1 afférente aux états financiers consolidés.

De l'information supplémentaire et des commentaires sur les états financiers consolidés et sur la présente opinion seront inclus dans mon rapport annuel à l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest.

La vérificatrice générale du Canada,

Sheila Fraser, FCA

Ottawa, Canada  
Le 21 juillet 2006



---

**Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest****État consolidé de la variation de la dette nette**

---

<b>Exercice terminé le 31 mars</b> (en milliers de dollars)		<b>2006</b>	<b>2005</b> (Redressé - note 3)
	<b>Budget</b> (non vérifié)	<b>Réel</b>	<b>Réel</b>
<b>Dette nette au début de l'exercice,</b> <b>telle qu'établie antérieurement</b>	<b>(37 852) \$</b>	<b>(37 852) \$</b>	<b>(19 979) \$</b>
Reclassement des charges payés d'avance à l'actif non financier	-	-	(4 755)
Redressement de l'exercice précédent (note 3)	-	-	30 815
<b>Ressources financières nettes (dette nette) au</b> <b>début de l'exercice, solde redressé</b>	<b>(37 852)</b>	<b>(37 852)</b>	<b>6 081</b>
Éléments ayant un effet sur les ressources financières nettes:			
Excédent annuel	85 648	58 955	4 685
Investissement net dans les immobilisations corporelles (tableau A)			
Acquisitions	(118 209)	(104 638)	(89 944)
Aliénations/réductions de valeur	-	11 331	3 433
Amortissement	57 430	53 280	50 919
Variation des apports de capital reportés	13 420	9 718	(10 213)
Augmentation des charges payées d'avance	-	(753)	(2 813)
<b>Ressources nettes (dette nette) à la fin de l'exercice</b>	<b>437 \$</b>	<b>(9 959) \$</b>	<b>(37 852) \$</b>

---

Les notes complémentaires et le tableau A font partie intégrante des états financiers consolidés.

---

## Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

### État consolidé des résultats et de l'excédent accumulé

Exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)	2006	2005 (Redressé - note 3)	
	Budget (non vérifié)	Réal	Réal
<b>Revenus</b>			
Provenant du Canada			
Subvention (note 4)	724 280 \$	727 530 \$	710 675 \$
Paiements de transfert (note 4)	80 890	157 673	92 180
	805 170	885 203	802 855
Revenus générés			
Impôts provenant des sociétés et des particuliers (note 4)	84 259	57 987	55 319
Autres impôts	75 583	79 451	67 936
Revenus généraux	62 164	46 801	41 831
Ventes (net du coût des biens vendus de 29 877 \$ (2005 : 22 551 \$))	27 669	28 335	26 587
Recouvrements et amortissement d'apports de capital	54 440	59 428	46 542
	304 115	272 002	238 215
Recouvrements de charges d'exercices antérieurs	3 000	5 318	3 724
	<b>1 112 285</b>	<b>1 162 523</b>	<b>1 044 794</b>
<b>Charges (note 22)</b>			
Subventions et contributions	220 916	273 398	234 578
Fonctionnement et entretien	398 804	390 373	381 849
Rémunération et avantages sociaux	356 898	395 177	369 333
Provisions pour moins-value	-	6 529	9 396
Amortissement des immobilisations corporelles	57 430	53 280	50 919
	<b>1 034 048</b>	<b>1 118 757</b>	<b>1 046 075</b>
<b>Excédent (déficit) annuel d'exploitation</b>	<b>78 237</b>	<b>43 766</b>	<b>(1 281)</b>
Bénéfice net provenant du placement dans la Société d'énergie des Territoires du Nord-Ouest (note 10)	7 411	7 192	5 807
Excédent annuel d'exploitation provenant des conseils scolaires de division et des administrations scolaires de district (note 11)	-	7 997	159
Projets pour le compte du Canada, du Nunavut et de tiers			
Dépenses	(26 248)	(46 645)	(46 521)
Recouvrements	26 248	46 645	46 521
<b>Excédent annuel</b>	<b>85 648 \$</b>	<b>58 955 \$</b>	<b>4 685 \$</b>
Excédent accumulé au début de l'exercice		876 155	871 470
<b>Excédent accumulé à la fin de l'exercice</b>		<b>935 110 \$</b>	<b>876 155 \$</b>

Les notes complémentaires et le tableau A font partie intégrante des états financiers consolidés.

## Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

### État consolidé des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)	2006	2005 (Redressé - note 3)
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Rentrées de fonds :		
Canada	910 172 \$	1 009 454 \$
Imposition	152 042	181 298
Recouvrements et revenus généraux	88 371	69 563
Projets pour le compte du Canada, du Nunavut et de tiers	63 453	47 234
Recouvrements de coûts engagés pour des apparentés	58 779	51 856
Ventes effectuées par les fonds renouvelables	57 997	50 014
	1 330 814	1 409 419
Sorties de fonds :		
Rémunération et avantages sociaux	390 695	366 863
Subventions et contributions	228 667	231 956
Fonctionnement et entretien	421 337	381 395
Projets pour le compte du Canada, du Nunavut et de tiers	46 645	46 521
Coûts directs engagés pour des apparentés	59 615	55 478
	1 146 959	1 082 213
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement</b>	<b>183 855</b>	<b>327 206</b>
<b>Activités d'investissement</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(104 638)	(89 944)
Apports de capital reçus et reportés	23 168	2 774
Encaisse et placements affectés vendus	2 716	3 270
Prêts remboursés	12 128	12 742
Prêts avancés	(15 900)	(17 013)
Dividende de la Société d'énergie des Territoires du Nord-Ouest	3 500	3 300
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</b>	<b>(79 026)</b>	<b>(84 871)</b>
<b>Activités de financement</b>		
Remboursement des obligations en vertu de contrats de location-acquisition	(1 716)	(1 534)
Produit de financement à long terme	28 363	29 763
Remboursement de financement à long terme	(816)	(750)
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>	<b>25 831</b>	<b>27 479</b>
<b>Augmentation de la trésorerie</b>	<b>130 660</b>	<b>269 814</b>
Trésorerie au début de l'exercice	333 881	64 067
<b>Trésorerie à la fin de l'exercice</b>	<b>464 541 \$</b>	<b>333 881 \$</b>

Les notes complémentaires et le tableau A font partie intégrante des états financiers consolidés.

31 mars 2006

---

## 1. POUVOIRS ET ACTIVITÉS

### (a) Pouvoir et périmètre comptable

Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (le gouvernement) fonctionne en vertu du pouvoir qui lui est conféré par la *Loi sur les Territoires du Nord-Ouest* (Canada). Le gouvernement a une Assemblée législative élue qui autorise la totalité des décaissements, des avances, des prêts et des placements, à moins qu'il n'en soit spécifié autrement dans les lois.

Les états financiers consolidés ont été dressés en conformité avec la *Loi sur les Territoires du Nord-Ouest* (Canada) et la *Loi sur la gestion financière publique* des Territoires du Nord-Ouest. Les états financiers consolidés présentent une information sommaire et constituent un moyen pour le gouvernement de démontrer son obligation de rendre des comptes en ce qui concerne les ressources, les obligations et les opérations financières dont il est responsable.

Le tableau suivant énumère les organismes qui font partie du périmètre comptable des finances publiques consolidées, la façon dont ils sont représentés dans les états financiers et les lois dont ils relèvent.

#### Consolidation intégrale :

Collège Aurora	<i>Loi sur les collèges publics</i>
Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest	<i>Loi sur la Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest</i>
Société d'investissement et de développement des Territoires du Nord-Ouest	<i>Loi sur la société d'investissement et de développement des Territoires du Nord-Ouest</i>
Fonds de développement des perspectives économiques des Territoires du Nord-Ouest	<i>Loi sur les sociétés des Territoires du Nord-Ouest</i>
Administrations de santé des Territoires du Nord-Ouest	<i>Loi sur l'assurance-hospitalisation et l'administration des services de santé et des services sociaux</i>
Conseil sur la condition de la femme des Territoires du Nord-Ouest	<i>Loi relative au Conseil sur la condition de la femme</i>
Agence de services communautaires Tlicheo	<i>Loi sur l'Agence de services communautaires Tlicheo</i>

\*Le 1<sup>er</sup> avril 2005, la Société de crédit commercial des Territoires du Nord-Ouest et la Société de développement des Territoires du Nord-Ouest ont fusionné pour former la Société d'investissement et de développement des Territoires du Nord-Ouest.

#### Consolidation modifiée :

Société d'énergie des Territoires du Nord-Ouest	<i>Loi sur la Société d'énergie des Territoires du Nord-Ouest</i>
Conseils scolaires de division et administrations scolaires de district	<i>Loi sur l'éducation</i>

Ces organismes terminent leur exercice le 31 mars, à l'exception du Collège Aurora et des conseils scolaires de division et des administrations scolaires de district qui terminent le leur le 30 juin. Les opérations de ces organismes qui ont été effectuées jusqu'au 31 mars 2006 et qui touchent de manière significative la consolidation ont été comptabilisées. Les fonds renouvelables sont intégrés directement dans les comptes du gouvernement, tandis que les actifs en fiducie administrés par le gouvernement au nom d'autres parties (note 18), y compris l'actif de la Commission des accidents du travail (Territoires du Nord-Ouest et Nunavut), sont exclus de l'entité comptable consolidée du gouvernement.

31 mars 2006

---

## 1. POUVOIRS ET ACTIVITÉS (suite)

Le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public a émis de nouvelles normes voulant que les entités contrôlées par le gouvernement soient consolidées à l'aide de la méthode de la consolidation intégrale à compter de l'exercice 2009 ou avant la fin de celui-ci. De la période de transition jusqu'au 31 mars 2008, ces entités gouvernementales peuvent être consolidées grâce à la méthode modifiée de la mise en équivalence. Le gouvernement a consolidé les administrations de santé, l'Agence de services communautaires Tlicho et le Conseil du statut de la femme de façon intégrale tandis que les conseils scolaires de division et les administrations scolaires de district ont été consolidés selon la méthode modifiée de la mise en équivalence.

### (b) Budget

Les montants du budget consolidé sont les crédits approuvés par l'Assemblée législative et les budgets approuvés pour les entités consolidées, redressés pour éliminer les revenus et les charges entre entités prévus au budget. Ils représentent le plan budgétaire consolidé initial du gouvernement pour l'exercice et ne reflètent pas les crédits supplémentaires. Les montants du budget qui apparaissent n'ont pas été vérifiés.

## 2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les présents états financiers ont été produits conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public, tel que recommandé par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public de l'Institut Canadien des Comptables Agréés.

### (a) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que le gouvernement fasse des estimations et pose des hypothèses qui affectent les montants de l'actif, du passif, des revenus et des charges dont on fait état dans les états financiers. En raison de leur nature, ces estimations sont soumises à l'incertitude relative à la mesure. Les répercussions sur les états financiers de changements dans ces estimations et hypothèses dans l'avenir pourraient être importantes, même si au moment de la préparation de ces états financiers, le gouvernement croit que ces estimations et hypothèses sont raisonnables.

Certaines des estimations les plus importantes de la direction concernent les avantages sociaux futurs, les éventualités, les revenus constatés, les provisions dans le fonds de prêts aux étudiants et relatives aux créances hypothécaires pour les remises de prêts et les mauvaises créances ainsi que la charge d'amortissement. D'autres estimations concernant les paiements au titre du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux, de même que sur l'impôt sur le revenu des sociétés et des particuliers, sont fondées sur des estimations du ministère fédéral des Finances et sujettes à des ajustements dans les exercices à venir.

### (b) Trésorerie/Encaisse et placements affectés

La trésorerie comprend les soldes des comptes bancaires nets des chèques en circulation et des placements à court terme très liquides qui sont facilement convertibles en espèces avec une date d'échéance de 90 jours ou moins de la date d'acquisition.

Les intérêts créditeurs sont enregistrés selon la méthode de comptabilité d'exercice et les revenus de dividendes sont constatés sur réception; les pertes et les gains en capital sont constatés lorsqu'ils adviennent. Les pertes non réalisées sur l'encaisse et les placements affectés détenus dans les portefeuilles de placements à long terme et sur les titres négociables sont constatées quand on a déterminé une moins-value permanente dans la valeur du placement et incluses comme composante des revenus de placements.

31 mars 2006

---

## 2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

### (c) Stocks destinés à la revente

Les stocks destinés à la revente comprennent les carburants et combustibles en vrac, les boissons alcoolisées, les oeuvres d'art et l'artisanat. Les carburants et combustibles sont évalués au moindre du coût moyen pondéré et de la valeur de réalisation nette. Les boissons alcoolisées sont évaluées au moindre du coût et du coût de remplacement. Les autres stocks sont évalués au moindre du coût, déterminé selon la méthode de l'épuisement successif, et de la valeur nette de remplacement.

### (d) Prêts

Les prêts sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur nette de recouvrement.

Les provisions pour moins-value enregistrées pour réduire les prêts sont déterminées en fonction d'événements passés, des conditions actuelles et de toutes circonstances en date de la préparation des états financiers. Le revenu d'intérêts est constaté selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Le revenu d'intérêts n'est pas comptabilisé quand le recouvrement du capital ou des intérêts n'est pas raisonnablement assuré.

### (e) Placement dans la Société d'énergie des Territoires du Nord-Ouest

La Société d'énergie des Territoires du Nord-Ouest (SETNO) relève du gouvernement, vend des biens et services au public, peut conclure des contrats en son propre nom et peut subvenir à ses propres besoins sans l'aide du gouvernement. En conséquence, la Société est consolidée dans les présents états financiers en utilisant la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation. Selon cette méthode, le gouvernement ne fait état que de son placement dans la SETNO et du bénéfice net de la Société. De plus, tous les comptes débiteurs et créditeurs auprès de la Société sont présentés.

### (f) Actif non financier

Les immobilisations corporelles et d'autres éléments d'actif non financier sont comptabilisés comme actif par le gouvernement, car ils peuvent être utilisés pour fournir des services gouvernementaux dans l'avenir. Cet actif ne fournit normalement pas de ressources pour le paiement des dettes du gouvernement, à moins qu'il ne soit vendu.

### (g) Immobilisations corporelles et baux

Les immobilisations corporelles sont des bâtiments, des routes, du matériel, etc. dont la durée de vie va au-delà de l'exercice financier, dont le coût d'origine est de plus de 50 000 \$ et qui doivent être utilisées de façon régulière dans la prestation des services. Les immobilisations individuelles de moins de 50 000 \$ sont passées en charges au moment de l'achat.



31 mars 2006

---

## 2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

### (g) Immobilisations corporelles et baux (suite)

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût ou, quand le coût réel n'est pas disponible, au coût de remplacement estimatif converti rétroactivement à la date de l'achat, en actualisant la valeur du dollar d'aujourd'hui pour l'inflation. Les immobilisations corporelles reçues en don du Canada et à coûts partagés avec ce dernier sont comptabilisées à la juste valeur du marché, sur réception, avec le don ou la tranche du coût partagé apparaissant comme apport en capital reporté. Cet apport est amorti comme revenu selon la même méthode que l'actif connexe. Les immobilisations corporelles, quand elles sont mises en service, sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative, en se fondant sur les lignes directrices suivantes :

Catégorie d'immobilisation	Période d'amortissement
Terrains	Aucun amortissement
Routes et ponts	40 ans
Pistes d'atterrissage et aires de stationnement	40 ans
Bâtiments	40 ans
Traversiers	25 ans
Aqueduc et égouts	15 - 25 ans
Ordinateurs et logiciels	5 - 10 ans
Matériel roulant et équipement lourd	7 - 15 ans
Matériel important	5 - 15 ans
Matériel médical	5 - 15 ans
Améliorations locatives	Moindre de la durée de vie utile ou du bail plus option de renouvellement

Les immobilisations corporelles en construction ou en développement sont comptabilisées comme travaux en cours, sans amortissement, jusqu'à ce que l'immobilisation soit en service. Les contrats de location-acquisition sont comptabilisés comme un passif, et un actif correspondant est inscrit selon la valeur actualisée des versements exigibles. La valeur actualisée est fondée sur le taux spécifié ou sur le taux d'emprunt du gouvernement au moment de l'opération. Les contrats de location-exploitation sont passés en charges. Les oeuvres d'art, les trésors historiques et les terres publiques ne sont pas comptabilisés.

### (h) Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Tous les employés admissibles cotisent au Régime de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. La cotisation de l'employeur correspond à 2,14 fois la contribution de l'employé (même taux en 2005). Les contributions du gouvernement sont comptabilisées comme une charge de l'exercice et représentent l'ensemble des obligations découlant du régime de retraite. En vertu des présentes lois, le gouvernement n'est pas tenu de verser des cotisations pour les insuffisances actuarielles du Régime de retraite de la fonction publique.

Les prestations de retraite des députés de l'Assemblée législative et des juges sont inscrites selon une méthode actuarielle. Cela se fait en déterminant la valeur actualisée des droits futurs et en utilisant différentes estimations. Quand les résultats réels varient des estimations, les ajustements requis sont amortis sur la durée moyenne résiduelle estimative d'activité des cotisants.

En vertu des conditions d'emploi, les employés du gouvernement peuvent avoir droit à des indemnités non liées à la retraite lors d'une démission, d'un départ ou pour des frais de déménagement, fondées sur les années de service. Ces indemnités sont payées lors de la démission, de la retraite ou du décès d'un employé. Les coûts prévus pour fournir ces indemnités sont comptabilisés au fur et à mesure que les employés fournissent leurs services. Les avantages relatifs à la cessation d'emploi sont également comptabilisés quand des employés sont désignés pour mise en disponibilité. Le coût des indemnités est déterminé selon les meilleures estimations de la direction en fonction des taux de rémunération prévus et des congés accumulés.

31 mars 2006

---

## 2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

### (i) Engagements et éventualités

La nature des activités du gouvernement fait en sorte que ce dernier doit négocier des contrats qui sont importants par rapport à sa situation financière ou qui affecteront de façon importante les montants des charges à venir. Des engagements contractuels ont trait à des baux commerciaux ou résidentiels, à des projets d'immobilisations et à des engagements de financement d'activités.

Le passif éventuel du gouvernement n'est que potentiel et peut devenir réel selon que certains événements ont lieu ou pas. Quand il est probable que l'événement futur surviendra ou pas et qu'il est quantifiable, on comptabilise un passif estimatif. Si on ne peut pas déterminer la probabilité de l'événement ni établir le montant avec suffisamment de précision, l'éventualité est mentionnée dans les états financiers. Le passif éventuel résulte d'éventualités environnementales, de litiges en cours ou potentiels ou d'autres facteurs.

### (j) Conversion des devises

L'actif et le passif monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens, en utilisant les taux de change à la fin de l'exercice. Les opérations effectuées en devises sont converties en dollars canadiens en utilisant les taux au moment des opérations. Tous les gains et pertes de change sont inclus dans les revenus nets de l'exercice, selon les activités auxquelles ils correspondent.

### (k) Projets pour le compte du Canada, du Nunavut et de tiers

Le gouvernement entreprend des projets pour le compte du Canada, du Nunavut et de tiers. Quand c'est possible, le gouvernement reçoit des avances à justifier et les soldes non engagés de ces avances sont comptabilisés comme passif. Les recouvrements sont comptabilisés pour les dépenses en excédent des avances.

### (l) Impôts et taxes

L'impôt sur le revenu provenant des sociétés et des particuliers est comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Le Canada perçoit, pour le compte du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, des impôts prélevés en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* qui, aux termes d'un accord de perception fiscale, sont remis au gouvernement par versements mensuels. Les remises sont fondées sur des estimations du ministère fédéral des Finances pour l'année d'imposition, et sont redressées périodiquement jusqu'à ce que les cotisations d'impôt sur le revenu pour cette même année soient terminées.

Les taxes sur les carburants et combustibles et sur le tabac sont prélevées en vertu de la *Loi sur les produits pétroliers* et de la *Loi sur le tabac*, respectivement. L'impôt sur le salaire est prélevé en vertu de la *Loi de l'impôt sur le salaire*. Les revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, d'après les déclarations reçues des percepteurs ou des employeurs. Les redressements découlant de nouvelles cotisations sont inscrits aux revenus au cours de l'exercice où ils sont identifiés. Les impôts fonciers et les taxes scolaires sont établis pour une année civile et constatés selon la comptabilité d'exercice au cours de l'exercice où se termine l'année civile.

31 mars 2006

---

## 2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

### (m) Paiements de transfert et autres revenus

Les paiements de transfert sont comptabilisés comme revenus au cours de la période où les paiements de transfert sont effectués, en autant que ces derniers sont approuvés, que les critères d'admissibilité sont respectés et qu'une estimation raisonnable du montant peut être faite.

Tous les autres revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

### (n) Charges

Les subventions et contributions du gouvernement sont comptabilisées comme charges au cours de la période où celles-ci sont octroyées, en autant qu'elles sont approuvées, que les critères d'admissibilité sont respectés et qu'une estimation raisonnable du montant peut être faite.

Toutes les autres charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

### (o) Recouvrements de charges d'exercices antérieurs

Les recouvrements de charges d'exercices antérieurs et les reprises des charges à payer inscrites lors d'exercices antérieurs sont déclarés séparément des autres revenus inscrits à l'état consolidé des résultats et de l'excédent accumulé. En vertu de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, ces montants ne peuvent servir à augmenter le montant affecté aux charges de l'exercice en cours.

31 mars 2006

---

### 3. MODIFICATION DU PÉRIMÈTRE COMPTABLE

Le 1<sup>er</sup> avril 2005, le gouvernement a élargi son périmètre comptable afin d'inclure les comptes des administrations de santé, des conseils scolaires de division et des administrations scolaires de district, de l'Agence de services communautaires Tlicho et du Conseil sur la condition de la femme des Territoires du Nord-Ouest (voir note 1(a)). Auparavant, les états financiers de ces organismes contrôlés par le gouvernement n'étaient pas compris dans les comptes publics du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.

Ce changement est rétroactif et par conséquent, la dette nette et l'excédent accumulé au 1<sup>er</sup> avril 2004 a augmenté de 30 815 000 \$ et 33 059 000 \$ respectivement. Quant à l'excédent annuel au 31 mars 2005, il a augmenté de 812 000 \$. Les effets du changement du périmètre comptable sur les états financiers consolidés 2004-2005 sont expliqués ci-dessous :

	Pour l'exercice terminé le 31 mars 2005		
	Établis antérieurement	Modification comptable (en milliers de dollars)	Redressés
Revenus	1 020 847 \$	23 947 \$	1 044 794 \$
Charges	1 022 781	23 294	1 046 075
Excédent (déficit) d'exploitation annuel	(1 934)	653	(1 281)
Bénéfice net provenant du placement dans la Société d'énergie des Territoires du Nord-Ouest	5 807	-	5 807
Bénéfice net provenant des conseils scolaires de division et des administrations scolaires de district	-	159	159
Excédent annuel	3 873	812	4 685
Excédent accumulé au début de l'exercice	838 411	33 059	871 470
Excédent accumulé à la fin de l'exercice	<b>842 284 \$</b>	<b>33 871 \$</b>	<b>876 155 \$</b>

Si ce changement n'avait pas été effectué, l'excédent accumulé au 31 mars 2006 aurait été de 889 231 000 \$ et l'excédent annuel de l'exercice terminé le 31 mars 2006 aurait été de 46 947 000 \$.

31 mars 2006

---

#### **4. SUBVENTION ET PAIEMENTS DE TRANSFERT PROVENANT DU GOUVERNEMENT DU CANADA ET ESTIMATION DES IMPÔTS SUR LE REVENU DES SOCIÉTÉS ET DES PARTICULIERS**

L'entente de financement préétablie avec le Canada est expirée depuis le 31 mars 2004, et a été remplacée par le projet de loi C-24 : *Loi modifiant la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et d'autres lois en conséquence (paiements de péréquation aux provinces et financement des territoires)*. La subvention à laquelle les Territoires du Nord-Ouest ont droit est un montant fixe pour l'exercice 2005-2006, sans ajustements pour les exercices précédents.

Les revenus provenant des impôts sur le revenu des sociétés et des particuliers comptabilisés au cours d'un exercice sont fondés sur une estimation, ainsi que décrit à la note 2(1). L'impôt sur le revenu déterminé par le gouvernement du Canada combine les cotisations réelles, avec une estimation qui présume que les niveaux d'imposition des exercices antérieurs demeureront les mêmes et sujets à des ajustements dans les exercices ultérieurs. Les écarts entre les estimations actuelles et les futurs montants réels peuvent être importants. Ces écarts seront comptabilisés lorsque les cotisations réelles seront finalisées lors des exercices suivants.

La subvention et les paiements de transfert provenant du gouvernement du Canada et les autres sources propres de revenus ne sont plus interreliés. À ce titre, les fluctuations d'un exercice à l'autre des revenus provenant des impôts sur le revenu des sociétés et des particuliers n'auront aucune répercussion sur la subvention de 2005-2006 provenant du gouvernement du Canada. Toutefois, les fluctuations des impôts sur le revenu des sociétés et des particuliers influencent d'autres paiements de transfert du Canada, plus précisément le Transfert canadien en matière de programmes sociaux et le Transfert canadien en matière de santé.

Au cours de l'année d'imposition 2000, une société contribuable des Territoires du Nord-Ouest a payé l'impôt sur les bénéfices des sociétés des Territoires du Nord-Ouest sur un gain en capital résultant de la disposition d'actions cotées en bourse. En 2003, la même société a subi une perte en capital importante et a demandé qu'un remboursement de l'impôt sur les revenus des sociétés des Territoires du Nord-Ouest soit reporté à l'année d'imposition 2000. L'Agence du revenu du Canada a étudié la réclamation et a déterminé qu'un montant de 36 millions de dollars pourrait être reporté à l'année d'imposition 2000. Le gouvernement comptabilise le remboursement dans les impôts sur les revenus des sociétés pour l'exercice 2004-2005. Une autre étude par l'Agence du revenu du Canada a démontré que le contribuable aura droit à 25 millions de dollars supplémentaires pour l'exercice 2000, que le gouvernement a comptabilisé dans l'exercice 2005-2006. Un montant additionnel de 108,6 millions de dollars provenant des impôts sur le revenu des sociétés peut être à risque, dépendamment du résultat de l'étude de l'Agence du revenu du Canada. Le contribuable peut en appeler de la décision de l'Agence du revenu du Canada. De plus, l'*Entente de financement préétablie* est actuellement à l'étude et l'impact possible sur la subvention du Canada résultant de ce remboursement ne peut pas être déterminé pour l'instant.

31 mars 2006

5. TRÉSORERIE

	2006	2006 (Redressé - note 3) (en milliers de dollars)
Encaisse	146 759 \$	72 289 \$
Placements à court terme	317 782	261 592
	<b>464 541 \$</b>	<b>333 881 \$</b>

Les placements à court terme représentent un portefeuille diversifié de titres à court terme produisant des revenus de haut rendement. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2006, le portefeuille a eu un rendement de 1,25 % à 5,20 % (2005 : 1 % à 5,20 %). Les catégories admissibles de titres, les catégories de sociétés émettrices, les limites et les conditions sont approuvées conformément aux lignes directrices du gouvernement en matière de placement. Tous les instruments, dépendant de la catégorie de placement, sont cotés R-2 élevé ou mieux par le Dominion Bond Rating Service. Les placements sont diversifiés en les limitant à un maximum de 10 % à 50 % de l'ensemble des placements. Il n'y a aucune concentration importante dans un seul placement. Au 31 mars 2006, la durée moyenne était de 31 jours (2005 : 41 jours).

6. DÉBITEURS

	2006	2005 (Redressé - note 3) (en milliers de dollars)
Créanciers ordinaires	41 588 \$	35 468 \$
Gouvernement du Nunavut	6 438	6 852
Ventes effectuées par les fonds renouvelables	3 594	3 379
Intérêts courus	1 259	1 071
	52 879	46 770
Déduire : provision pour créances douteuses	13 633	13 013
	<b>39 246</b>	<b>33 757</b>
Débiteurs provenant d'apparentés :		
Administrations scolaires de district et conseils scolaires de division	4 411	3 575
Société d'énergie des Territoires du Nord-Ouest	3 537	3 308
Commission des accidents du travail (Territoires du Nord-Ouest et Nunavut)	28	-
	<b>7 976</b>	<b>6 883</b>
	<b>47 222 \$</b>	<b>40 640 \$</b>

31 mars 2006

---

**7. STOCKS DESTINÉS À LA REVENTE**

	<b>2006</b>	<b>2005</b>
		(Redressé - note 3)
		(en milliers de dollars)
Carburants et combustibles en vrac	7 775 \$	5 048 \$
Boissons alcoolisées	2 967	2 668
Arts et artisanat	124	1 295
Autres	868	138
	<b>11 734 \$</b>	<b>9 149 \$</b>

---

**8. ENCAISSE ET PLACEMENTS AFFECTÉS**

	<b>2006</b>	<b>2005</b>
		(en milliers de dollars)
Placements :		
Titres négociables (valeur marchande 25 204 000 \$; 2005 - 22 948 000 \$)	22 074 \$	20 375 \$
Bons du Trésor (la valeur marchande équivaut environ au coût)	1 250	1 321
Encaisse et autres actifs (la valeur marchande équivaut environ au coût)	110	121
	<b>23 434</b>	<b>21 817</b>
Fonds de prêts aux étudiants :		
Limite autorisée	33 000	33 000
Déduire : prêts	30 920	29 427
Encaisse distincte et affectée aux nouveaux prêts	<b>2 080</b>	<b>3 573</b>
Placements divers, nets de la provision pour perte	<b>1 106</b>	<b>1 072</b>
	<b>26 620 \$</b>	<b>26 462 \$</b>

---

L'encaisse, les bons du Trésor et les titres négociables détenus dans le portefeuille, quand ils font partie du Trésor, ne peuvent être utilisés que pour faire face aux obligations des régimes d'allocations de retraite supplémentaires de l'Assemblée législative. L'actif du portefeuille est géré par McClean Budden et UBS Global Asset Management. Le règlement sur les allocations de retraite supplémentaire des députés de l'Assemblée législative limite les placements que peuvent faire McLean Budden et UBS Global Asset Management à ceux énumérés dans la *Loi sur les normes des prestations de pension*.

Le rendement moyen du marché du portefeuille est de 3,1 % (2005 : 1,1 %) avec des dates d'échéance d'avril 2006 à septembre 2040. Le revenu des placements, incluant les intérêts, les dividendes et les gains ou pertes sur les aliénations a été de 2 874 000 \$ (2005 : 1 735 000 \$).

---

**Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest****Notes afférentes aux états financiers consolidés**

---

**31 mars 2006**

---

**9. PRÊTS**

	<b>2006</b>	<b>2005</b>
	(en milliers de dollars)	
Prêts de la Société d'investissement et de développement des Territoires du Nord-Ouest (note 1(a)) à des sociétés, remboursables sur une période maximale de 25 ans, portant intérêt à des taux fixes variant entre 3,5 % et 9,75 %, déduction faite d'une provision pour créances douteuses de 10 303 000 \$ (2005 : 9 541 000 \$)	31 005 \$	31 985 \$
Hypothèques et prêts au titre de préfinancement de la Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest, à des particuliers, remboursables sur une période maximale de 25 ans, portant intérêt à des taux fixes variant entre 5,95 % à 14,25 %, déduction faite d'une provision pour créances douteuses de 13 320 000 \$ (2005 : 10 483 000 \$)	3 806	3 416
Prêts du Fonds de prêts aux étudiants, exigibles en versements jusqu'en 2017, portant intérêt à des taux fixes variant entre 1,5 % et 11,75 %, déduction faite d'une provision pour créances douteuses de 22 387 000 \$ (2005 : 20 268 000 \$)	8 533	9 159
Marge de crédit de 20 000 000 \$ à la Société d'énergie des Territoires du Nord-Ouest, garantie par un billet à ordre, portant intérêt à des taux variant entre 1,99 % et 2,55 %	8 000	10 000
Autres	1 849	2 110
	<b>53 193 \$</b>	<b>56 670 \$</b>

---

Les montants que l'on s'attend de recevoir au cours du prochain exercice sont de 6 451 000 \$ (2005 : 6 422 000 \$). L'intérêt réalisé sur les prêts au cours de l'exercice était de 4 527 000 \$ (2005 : 4 654 000 \$).



31 mars 2006

**10. PLACEMENT DANS LA SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST**

Le tableau qui suit résume l'information financière concernant la Société d'énergie des Territoires du Nord-Ouest au 31 mars 2006 :

	<b>2006</b>	<b>2005</b>
	(en milliers de dollars)	
Placement dans la Société d'énergie des Territoires du Nord-Ouest		
<b>Avoir de l'actionnaire, comprenant le capital-actions de 43 129 000 \$</b>	<b>85 762 \$</b>	<b>82 070 \$</b>
L'avoir de l'actionnaire est représenté par :		
Actif :		
Encaisse	2 360	156
Débiteurs	12 670	13 646
Stocks	6 547	6 832
Charges payées d'avance	628	647
Autres actifs à long terme	50 521	45 371
Immobilisations corporelles	239 310	226 726
<b>Total de l'actif</b>	<b>312 036</b>	<b>293 378</b>
Passif :		
Dette à court terme	8 000	10 000
Créditeurs et charges à payer	14 522	12 927
Dividendes à payer	3 500	3 300
Dette à long terme	155 632	141 725
Autres dettes à long terme	42 084	40 867
Avantages sociaux futurs	2 536	2 489
<b>Total du passif</b>	<b>226 274</b>	<b>211 308</b>
	<b>85 762 \$</b>	<b>82 070 \$</b>

**État des résultats et de l'excédent**

<b>Exercice terminé le 31 mars</b>	<b>2006</b>	<b>2005</b>
Produits	71 254 \$	67 907 \$
Charges	(64 062)	(61 478)
<b>Bénéfice net</b>	<b>7 192</b>	<b>6 429</b>
Excédent au début de l'exercice	38 941	36 434
Ajustement en raison de la division	-	(622)
Dividende	(3 500)	(3 300)
<b>Excédent au début de l'exercice</b>	<b>42 633 \$</b>	<b>38 941 \$</b>

31 mars 2006

---

**10. PLACEMENT DANS LA SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST(suite)**

Dans les produits et charges ci-dessus, sont inclus les produits et charges des entités comprises dans le périmètre comptable du gouvernement, respectivement 20 838 000 \$ (2005 : 18 589 000 \$) et 7 685 000 \$ (2005 : 2 895 000\$). Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest a déclaré un bénéfice net provenant de son placement dans la Société d'énergie des Territoires du Nord-Ouest de 7 192 000 \$ (2005 : 5 807 000 \$, ce qui équivaut à 6 429 000 \$ moins l'ajustement de 622 000 \$ en raison de la division).

**Division de la Société d'énergie des Territoires du Nord-Ouest**

Le placement du gouvernement dans la Société d'énergie des Territoires du Nord-Ouest a diminué le 1<sup>er</sup> avril 2001, en raison du transfert des activités de la SETNO au gouvernement du Nunavut. Le transfert et la répartition connexe (estimative) du placement du gouvernement du Nunavut étaient sujets à l'arbitrage et devaient par la suite être ratifiés par les deux gouvernements. En septembre 2004, l'arbitre a rendu une décision sur la répartition controversée. Ce règlement final avec le gouvernement Nunavut a entraîné un ajustement de 622 000 \$ aux bénéfices non répartis au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2005.

31 mars 2006

**11. CAPITAUX DANS LES CONSEILS SCOLAIRES DE DIVISION ET LES ADMINISTRATIONS SCOLAIRES DE DISTRICT**

À partir de l'exercice 2005-2006, le gouvernement a élargi son périmètre comptable pour inclure les comptes des Administrations scolaires de district et des conseils scolaires de division. Voici l'information portant sur les conseils scolaires de division et les administrations scolaires de district au 31 mars 2006 :

	<b>2006</b>	<b>2005</b>
	(en milliers de dollars)	
Solde d'ouverture de l'avoir des conseils scolaires de division et des administrations scolaires de district	35 340 \$	35 181 \$
Total des produits	136 340	125 972
Total des charges	128 343	125 813
Excédent d'exploitation annuel	7 997	159
Transfert de l'avoir du conseil scolaire de division des Dogrib à l'Agence de services communautaires Tlicho	(1 270)	-
<b>Capitaux propres de clôture des conseils scolaires de division et des administrations scolaires de district</b>	<b>42 067 \$</b>	<b>35 340 \$</b>
Représentés par :		
Actif :		
Encaisse et placements à court terme	20 996 \$	16 762 \$
Débiteurs	2 393	3 155
Charges payées d'avance	138	134
Immobilisations, nettes de l'amortissements cumulé	46 257	39 436
<b>Total de l'actif</b>	<b>69 784</b>	<b>59 487</b>
Passif :		
Créditeurs	10 488	6 217
Produits comptabilisés d'avance	2 558	2 517
Autres charges	503	482
Obligations en vertu d'un contrat de location-acquisition	111	130
Dette à long terme	7 976	8 418
Congés et indemnités de départ	6 081	6 383
<b>Total du passif</b>	<b>27 717</b>	<b>24 147</b>
	<b>42 067 \$</b>	<b>35 340 \$</b>

Au cours de l'exercice, le gouvernement a versé un montant de 112 928 000 \$ (2005 : 114 634 000 \$) aux conseils scolaires de division et aux administrations scolaires de district.

**31 mars 2006**

---

Conformément aux ententes conclues avec les conseils scolaires de division et les administrations scolaires de district, le gouvernement offre des services au prix coûtant ou moyennant des frais de service où les coûts directs ne peuvent être déterminés. Les frais imputés pour les coûts indirects ne sont pas nécessairement les coûts pour fournir ces services. Les services comprennent le personnel, les services de la paie, les finances, l'approvisionnement, l'hébergement, les bâtiments et les travaux, les services publics et les services juridiques et d'interprétation. Des coûts directs de 59 615 000 \$ (2005 : 55 478 000 \$) ont été engagés et recouverts auprès des conseils scolaires de division et des administrations scolaires de district.

**12. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER**

	<b>2006</b>	<b>2005</b>
		(Redressé - note 3)
		(en milliers de dollars)
Fournisseurs	136 801 \$	111 742 \$
Gouvernement du Nunavut	23	16
Autres dettes, retenues à la source et retenues de garanties	29 793	20 518
Indemnités de vacances payées	18 399	19 558
Provision pour le règlement de l'équité salariale	7 131	8 223
Intérêts courus	460	470
Financement reporté à des fins spécifiques	704	1 487
	<b>193 311</b>	<b>162 014</b>
À payer aux apparentés		
Conseils scolaires de division et administrations scolaires de district	271	431
Société d'énergie des Territoires du Nord-Ouest	1 556	850
Commission des accidents du travail (TNO et Nunavut)	12	5
	<b>1 839</b>	<b>1 286</b>
	<b>195 150 \$</b>	<b>163 300 \$</b>

---

---

**Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest****Notes afférentes aux états financiers consolidés**

---

**31 mars 2006**

---

**13. SOMME À VERSER AU GOUVERNEMENT DU CANADA**

	<b>2006</b>	<b>2005</b>
		(Redressé - note 3)
		(en milliers de dollars)
Subvention à recevoir		
Subvention selon l'accord de financement	727 530 \$	710 675 \$
Déduire : paiements reçus	(760 421)	(911 558)
	(32 891)	(200 883)
<hr/>		
Solde à recevoir au début de l'exercice	36 917	237 800
Autres débiteurs	4 026	36 917
Soins hospitaliers et médicaux aux Indiens et aux Inuits	2 431	14 653
Société canadienne d'hypothèques et de logement	1 364	6 166
Projets pour le compte du gouvernement du Canada	3 520	17 094
Débiteurs divers	38 675	13 098
	<b>50 016</b>	<b>87 928</b>
Autres créditeurs		
Excédent des impôts sur le revenu reçus d'avance	(398 982)	(385 403)
Avances pour des projets pour le compte du gouvernement du Canada	(6 840)	(2 421)
Créditeurs divers	(21 762)	(15 968)
Produits comptabilisés d'avance	(7 067)	(6 436)
	<b>(434 651)</b>	<b>(410 228)</b>
	<b>(384 635) \$</b>	<b>(322 300) \$</b>

Les montants à verser au gouvernement du Canada ne portent pas d'intérêt. L'excédent des impôts sur le revenu reçu d'avance est remboursable au cours des exercices à venir, de la façon qui suit :

	(en milliers de dollars)	
	2007	315 182 \$
	2008	25 929
	2009	57 871
		<b>398 982 \$</b>

---

31 mars 2006

**14. OBLIGATIONS EN VERTU DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION**

	2006	2005
	(en milliers de dollars)	
Bâtiments	19 598 \$	21 314 \$

La charge d'intérêt relative aux obligations en vertu de contrats de location-acquisition pour l'exercice était de 2 247 000 \$ (2005 : 2 430 000 \$), à un taux implicite moyen pondéré de 10,98 % (2005 : 11 %). Les obligations en vertu de contrats de location-acquisition sont fondées sur les obligations contractuelles minimales pour les baux en cours au 31 mars 2006.

	(en milliers de dollars)	
	2007	3 964 \$
	2008	3 964
	2009	3 367
	2010	2 940
	2011	2 940
	2012 et au-delà	13 873
Total - paiements minimaux pour les baux		31 048
Déduire : intérêt implicite (10,6 %)		11 450
Valeur actualisée des paiements minimaux de location		19 598 \$

**15. DETTE À LONG TERME**

	2006	2005
	(en milliers de dollars)	
Emprunts de la Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest auprès de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, remboursables en versements annuels de 2 718 000 \$ jusqu'en 2033, et portant intérêt à un taux fixe de 6,97 % (2005 : 6,97 %)	25 404 \$	26 053 \$
Emprunt hypothécaire auprès de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, remboursable en versements mensuels de 7 885 \$, venant à échéance en juin 2024, et portant intérêt à un taux de 3,50 %.	1 277	1 333
Prêts d'investisseurs immigrants, portant 0 % d'intérêt, remboursables en un seul versement cinq ans après la date d'émission, et venant à échéance entre octobre 2008 et mars 2011.	60 204	31 841
Autres	3 121	3 232
	<b>90 006 \$</b>	<b>62 459 \$</b>

31 mars 2006

---

**15. DETTE À LONG TERME (suite)**

Remboursements de capital et d'intérêt dus pour chacun des cinq prochains exercices :

	<b>Capital</b>	<b>Intérêt</b>	<b>Total</b>
	(en milliers de dollars)		
2007	853 \$	1 988 \$	2 841 \$
2008	908	1 933	2 841
2009	2 988	1 873	4 861
2010	30 759	1 810	32 569
2011	30 554	1 742	32 296

L'intérêt sur la dette à long terme payé au cours de l'exercice était de 1 982 000 \$ (2005 : 2 032 000 \$).

**Autorisation en ce qui concerne la dette**

Conformément au paragraphe 20(2) de la *Loi sur les Territoires du Nord-Ouest*, le gouvernement du Canada a autorisé le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest à emprunter jusqu'à 300 millions de dollars.

	<b>2006</b>	<b>2005</b>
	(en milliers de dollars)	
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, dette à long terme	1 277 \$	1 333 \$
Société d'énergie des TNO, dette à long terme	131 700	117 366
Société d'habitation des TNO, emprunts	25 404	26 053
NWT Energy Corporation, séries d'obligations	22 451	22 815
Société d'énergie des TNO, dette opérationnelle	8 000	10 000
Conseils scolaires de division et administrations scolaires de district, dette à long terme	7 976	8 418
	<b>196 808</b>	<b>185 985</b>
Dette totale	<b>196 808</b>	<b>185 985</b>
Limite d'emprunt autorisée	300 000	300 000
<b>Capacité d'emprunt disponible</b>	<b>103 192 \$</b>	<b>114 015 \$</b>

Les prêts d'investisseurs immigrants, bien qu'ils soient présentés dans la dette à long terme du gouvernement, ne font pas partie de la dette du gouvernement aux fins de la limite d'emprunt autorisée.

31 mars 2006

**16. RÉGIMES DE RETRAITE ET AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI**

**Régimes de retraite**

Le gouvernement gère le Fonds d'allocations de retraite de l'Assemblée législative et le Régime de pension agréé des juges de la Cour territoriale. Ces deux fonds sont des régimes enregistrés contributifs à prestations déterminées et sont entièrement capitalisés. Les fonds reliés à ces régimes sont administrés par des sociétés de fiducie indépendantes. De même, il y a deux régimes de retraite supplémentaires, soit le Régime d'allocations de retraite supplémentaire de l'Assemblée législative et le Régime de pension supplémentaire des juges. Ces deux régimes de retraite sont des régimes à prestations déterminées non contributifs et ne sont pas capitalisés. Le gouvernement est responsable de toutes les prestations. Les prestations versées en vertu des quatre régimes sont fondées sur les années de service et sur la rémunération.

	<b>2006</b>	<b>2005</b>
		(Redressé - note 3)
	(en milliers de dollars)	
<b>Régimes de retraite</b>		
Fonds d'allocations de retraite de l'Assemblée législative et Régime de pension agréé des juges de la Cour territoriale, solde au début de l'exercice	21 502 \$	20 537 \$
Prestations constituées	645	627
Prestations payées aux pensionnés	(790)	(786)
Intérêts sur des obligations en matière de prestations	1 335	1 332
Gains et pertes actuariels et autres	(438)	(208)
	<b>22 254</b>	<b>21 502</b>
Régimes de retraite supplémentaires de l'Assemblée législative et Régime de pension supplémentaire des juges, actifs nets	(5 670)	-
	<b>16 584</b>	<b>21 502</b>
<b>Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs à verser aux employés</b>		
Retraite	4 811	4 197
Démision	21 422	19 047
Déménagement	8 892	7 945
	<b>35 125</b>	<b>31 189</b>
<b>Total</b>	<b>51 709 \$</b>	<b>52 691 \$</b>

La tranche de passif relatif à la retraite, et concernant les régimes de retraite supplémentaires de l'Assemblée législative est de 19 604 000 \$ (2005 : 19 065 000 \$) et le Régime de pension supplémentaire des juges est de 2 650 000 \$ (2005 : 2 437 000 \$). Le portefeuille de placement compris dans l'encaisse et les placements affectés (note 8) est restreint aux régimes de retraite supplémentaire de l'Assemblée législative, inclus dans le passif relatif à la retraite non capitalisé, mentionné ci-haut. Les paiements prévus pour les avantages sociaux futurs au cours du présent exercice sont de 9 325 000 \$ (2005 : 2 768 000 \$).



**31 mars 2006**

---

**16. RÉGIMES DE RETRAITE ET AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI (suite)****Charge de retraite**

La charges de retraite pour le Fonds d'allocations de retraite de l'Assemblée législative, le Régime de pension agréé des juges de la Cour territoriale, les régimes de retraite supplémentaires de l'Assemblée législative et le Régime de pension supplémentaire des juges s'est élevée à 1 596 000 \$ (2005 : 1 650 000 \$). Les cotisations du gouvernement au Régime de retraite de la fonction publique étaient de 23 864 000 \$ (2005 : 22 325 000 \$). Les cotisations des employés au Régime de retraite de la fonction publique étaient de 10 813 000 \$ (2005 : 10 432 000 \$).

Les variations dans l'actif et le passif au titre des prestations de retraite constituées du Fonds d'allocations de retraite de l'Assemblée législative et du Régime de pension agréé des juges de la Cour territoriale au cours de l'exercice sont les suivants :

	<b>Actif</b>	<b>Passif</b>	<b>Actif net</b>	
			<b>2006</b>	<b>2005</b>
			(en milliers de dollars)	
Solde au début de l'exercice	20 375 \$	14 815 \$	5 560 \$	5 209 \$
Prestations constituées	-	568	(568)	(535)
Prestations payées aux pensionnés	(747)	(747)	-	-
Cotisations - Participants	37	-	37	36
Cotisations - Gouvernement	213	-	213	179
Intérêt gagné sur l'actif des régimes	1 455	-	1 455	1 423
Intérêt sur les obligations au titre des prestations	-	1 095	(1 095)	(1 062)
Gains et pertes actuariels et autres	615	547	68	310
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>21 948 \$</b>	<b>16 278 \$</b>	<b>5 670 \$</b>	<b>5 560 \$</b>

Les évaluations actuarielles du Fonds d'allocations de retraite de l'Assemblée législative, des régimes d'allocations de retraite supplémentaire de l'Assemblée législative et des régimes de retraite des juges ont été complétées en date du 1<sup>er</sup> avril 2005, en utilisant la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service. Les évaluations sont fondées sur un certain nombre d'hypothèses actuarielles à l'égard des facteurs comme la mortalité, les services, le retrait, les salaires et les taux d'intérêt. Les hypothèses reflètent les meilleures estimations du gouvernement à l'égard des taux prévus à long terme et des prévisions à court terme. Comme les évaluations actuarielles n'étaient pas terminées à la fin du présent exercice, on a extrapolé les trois régimes de l'Assemblée législative jusqu'au 31 janvier 2006, et les régimes des juges ont été extrapolés jusqu'au 31 mars 2006.

Les évaluations actuarielles de l'actif et du passif des régimes ont été préparées en se fondant sur l'hypothèse d'un taux d'inflation annuel de 4 %, et un taux d'intérêt annuel de 7 %. Les hypothèses sur la retraite sont les suivantes :

- Les députés de l'Assemblée législative au plus tard des deux, soit 50 ans ou 4 ans de service, à la fin de la session en cours
- Les juges au plus tard des deux, soit 60 ans ou quand l'âge et les années de services égalent 80.

**31 mars 2006**

---

**17. APPORTS DE CAPITAL REPORTÉS**

Les apports de capital reportés concernent la tranche des immobilisations corporelles données ou à frais partagés avec le Canada. Les plus importantes de ces immobilisations comprennent les routes et les aéroports. Les apports de capital sont reportés et amortis aux revenus au cours de la durée de vie de l'actif en question. Les apports de capital reportés sont comptabilisés en déduction du coût des immobilisations corporelles (tableau A).

	<b>2006</b>	<b>2005</b>
	(en milliers de dollars)	
Apports de capital reportés au début de l'exercice	202 997 \$	213 210 \$
Ajouter : actifs reçus en don ou à frais partagés, au cours de l'exercice	23 168	2 774
Déduire : amortissement des apports en capital	(13 450)	(12 987)
<b>Apports de capital reportés à la fin de l'exercice</b>	<b>212 715 \$</b>	<b>202 997 \$</b>

**18. ACTIFS EN FIDUCIE ADMINISTRÉS**

Le gouvernement administre des actifs en fiducie, pour le compte de tiers, qui ne figurent pas à son actif ou à son passif. Ces comptes sont composés d'encaisse, de dépôts à terme, de placements, de biens immobiliers et d'autres avoirs divers.

	<b>2006</b>	<b>2005</b>
	(en milliers de dollars)	
Établissements correctionnels et autres	232 \$	212 \$
Ressources naturelles - capital	248	221
Curateur public	3 282	3 267
Cour territoriale et Cour suprême	1 028	632
Commission des accidents du travail (Territoires du Nord-Ouest et Nunavut)	294 888	272 457
	<b>299 678 \$</b>	<b>276 789 \$</b>

La Commission des accidents du travail (Territoires du Nord-Ouest et Nunavut) a un exercice qui se termine le 31 décembre. Ses états financiers les plus récents, et ceux du curateur public, apparaissent à la Section III des Comptes publics du gouvernement.

31 mars 2006

**19. ENGAGEMENTS**

Le gouvernement a conclu des ententes ou s'est engagé par contrat à effectuer les dépenses suivantes payables à une date postérieure au 31 mars 2006 :

	<b>Date d'expiration</b>	<b>2007</b>	<b>2008- 2033</b>	<b>Total</b>
		(en milliers de dollars)		
Société canadienne d'hypothèques et de logement	2033	4 545 \$	47 277 \$	51 822 \$
Baux commerciaux et résidentiels	2026	20 658	73 060	93 718
Location de matériel	2011	4 842	13 550	18 392
Engagements opérationnels	2010	42 360	32 684	75 044
Entente de services de police avec la GRC	2012	24 639	122 675	147 314
Engagement d'acquisition d'immobilisations corporelles - projets en cours au 31 mars 2006	2010	22 672	2 529	25 201
Programme d'aide aux exploitants de la faune de l'ouest des TNO	2008	138	458	596
		<b>119 854 \$</b>	<b>292 233 \$</b>	<b>412 087 \$</b>

**(a) Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL)**

En vertu d'une entente de fiducie, la Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL) a transféré sa participation dans tous les portefeuilles de location à la Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest à titre de fiduciaire. Cette dernière assume l'entière responsabilité des portefeuilles des programmes de logement social et reçoit un financement annuel de la SCHL pour gérer ces programmes. L'entente et le financement se termine en 2033.

Une tranche de ce financement sert à effectuer des paiements pour les hypothèques détenues dans le portefeuille de la SCHL, pour un montant de 51 821 000 \$ (2005 : 56 075 000 \$) venant à échéance entre 2005 et 2033, portant intérêt à des taux variant entre 2,0 % et 21,5 %. À mesure que ces hypothèques viennent à échéance, la Société obtient le titre libre de la quote-part de la valeur comptable des immobilisations de la SCHL. Jusqu'à l'obtention du titre libre, la SCHL a droit à sa quote-part de tous les gains provenant de l'aliénation de tout actif du portefeuille.

Le portefeuille d'immobilisations et d'hypothèques, détenu en fiducie, est enregistré uniquement comme un engagement dans les présents états financiers. De plus, comme la SCHL retient le financement annuel relatif aux hypothèques pour effectuer les paiements hypothécaires, ni le financement, ni les paiements hypothécaires sont enregistrés par le gouvernement. Les hypothèques détenues en fiducie ne sont pas comprises dans les emprunts pour ce qui est des limites de dette décrites à la note 15.

**(b) Coûts recouvrables pour des services**

Le gouvernement a conclu 3 (2005 : 4) ententes de services à frais recouvrables avec le gouvernement du Nunavut pour la prestation de différents programmes et services. Les charges et les coûts recouverts de ces projets au nom du Nunavut sont estimés à 2 046 000 \$ pour l'exercice 2006 (2005 : 2 057 000 \$).

31 mars 2006

---

## 20. ÉVENTUALITÉS

### (a) Coûts de restauration environnementale

Comme les circonstances et le financement l'ont permis, le gouvernement a identifié des sites d'obligations possibles et a remis les sites en état au besoin. Au 31 mars 2006, le gouvernement a 175 sites, excluant les caches de carburants, qui ont été identifiés comme nécessitant possiblement une restauration environnementale. De ces sites, 28 ont reçu une évaluation initiale ou ont un plan en place pour terminer l'évaluation ou la restauration. Les 147 sites qui restent nécessitent une étude initiale ou une étude plus poussée pour déterminer l'existence d'obligation possible en matière d'environnement ou la portée de cette obligation.

Le ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles maintient des installations d'entreposage de carburants en vrac et de produits chimiques pour l'extinction des incendies de forêt dans 18 bases pour les avions-citernes et les hélicoptères. Ces installations sont situées tout près de 12 communautés ou dans les communautés elles-mêmes. Le ministère a effectué les phase I et II de l'évaluation des sites de toutes les installations. La nécessité de prendre des mesures de restauration ou d'effectuer une évaluation plus poussée a été identifiée pour six de ces sites.

En plus, au cours de l'exercice 2006, le ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles a maintenu 17 caches actives de carburants au sein de communautés, dans des endroits autres que ceux indiqués ci-dessus, et 150 caches actives de carburants dans des endroits situés à une certaine distance des communautés. Une évaluation environnementale n'a pas été entreprise pour ces sites en raison du nombre relativement petit de barils entreposés sur ces sites en tout temps (avec la possibilité d'une contamination locale limitée) ou l'éloignement de certains de ces sites. Comme ces sites sont réapprovisionnés, on les inspecte pour voir s'ils représentent un danger potentiel pour l'environnement.

Dans le cas du Fonds de stabilisation des prix des produits pétroliers, des évaluations complètes de chaque site de parc d'entreposage de carburants ont été effectuées (incluant les sites ayant des plans dans les endroits susmentionnés). Les évaluations ont confirmé qu'une contamination aux hydrocarbures est présente à différents degrés sur tous les sites. À ce jour, on a effectué 24 évaluations de phase III et deux évaluations de risque. Une estimation des coûts ne sera pas possible avant d'avoir débuté les travaux de remise en état et d'avoir établi la portée du travail. Les plans de remise en état ont été préparés pour réduire les obligations au cours des cinq à dix prochaines années.

Le gouvernement a pris l'initiative de mettre en oeuvre les plans de restauration dans un avenir proche. Le gouvernement poursuivra son programme d'inspection, d'évaluation et de remise en état des sites, sur une base continue. Dans les cas où les coûts de remise en état sont quantifiables, une provision est comptabilisée. Au 31 mars 2006, le gouvernement a inscrit un passif de 22,75 millions de dollars pour la remise en état du site de la mine Giant. On estime à 300 millions de dollars la part du Canada pour le nettoyage du site, tant en surface que sous la terre. Les sites qui restent n'ont pas encore été évalués avec suffisamment de précision pour prédire les coûts à venir; en conséquence, aucun passif n'a été inscrit.

### (b) Garanties

Le gouvernement a garanti des marges de crédit pour l'exploitation à Arslanian Cutting Works (NWT) Ltd. jusqu'à un maximum de 9 000 000 \$ et à Deh Cho Bridge Corporation Ltd. jusqu'à un maximum de 3 350 000 \$. Au 31 mars 2006, les soldes des marges de crédit d'exploitation étaient respectivement à 8 988 000 \$ et à 3 261 000 \$. En cas de manquement, le gouvernement a accès aux actifs de ces entreprises, qui ont été donnés en pour les garanties de prêts.

31 mars 2006

---

## 20. ÉVENTUALITÉS (suite)

### (b) Garanties (suite)

Le gouvernement a garanti des prêts hypothécaires résidentiels aux banques pour un montant total de 10 701 000 \$ (2005 : 12 553 000 \$) et indemnisé la Société canadienne d'hypothèque et de logement pour des prêts à des tiers totalisant 36 392 000 \$ (2005 - 37 781 000 \$). De plus, le gouvernement a fourni une garantie à la Société canadienne du sang et à l'Agence canadienne du sang pour couvrir une partie des réclamations possibles faites par les utilisateurs de l'approvisionnement national en sang. La quote-part du gouvernement se limite au pourcentage de la population territoriale par rapport à la population canadienne.

### (c) Litiges

Plus de personnes se sont manifestées et prétendent avoir été harcelées par un ancien enseignant du Nunavut, lequel faisait partie des Territoires du Nord-Ouest. Selon les ententes négociées avant la division des territoires, les gouvernements des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut vont tous deux assurer la défense face à ces litiges. Le coût pour la défense de ce cas et les dommages qui peuvent éventuellement être accordés seront partagés entre les deux gouvernements, dans une proportion de 56,66 % et 44,34 % respectivement. Une estimation de la quote-part du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest découlant de ce litige a été comptabilisée, mais le résultat final pourrait différer considérablement de cette évaluation.

De nouveaux cas présumés d'agression sexuelle par d'anciens employés ou entrepreneurs du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest ont été déposés, ou sont en attente, contre le gouvernement, en plus du cas susmentionné. Les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut assurent tous deux la défense face à cette poursuite et le coût pour la défense de ces cas et les dommages qui peuvent éventuellement être accordés seront partagés entre les deux gouvernements dans une proportion de 56,66 % et 44,34 % respectivement. Il n'est pas possible pour l'instant de déterminer la perte, s'il y en a une, qui découlera de ces litiges. En conséquence, aucun passif n'a été inscrit.

Une réclamation concernant la construction d'un système hydroélectrique sur la rivière Taltson a été déposée contre le gouvernement, la Société d'énergie des Territoires du Nord-Ouest et le gouvernement du Canada. On ne s'attend pas à ce qu'il y ait une perte importante résultant de cette réclamation.

## 21. CHARGES PAR PROGRAMME

	2006	2005 (Redressé - note 3) (en milliers de dollars)
Programmes sociaux	809 438 \$	727 873 \$
Programmes économiques	118 305	191 835
Autres	191 014	126 367
	<b>1 118 757 \$</b>	<b>1 046 075 \$</b>

## 22. APPARENTÉS

Les opérations importantes entre apparentés et les soldes en in d'exercice sont fournis séparément dans les états financiers et les présentes notes.

31 mars 2006

---

### 23. JUSTE VALEUR

La juste valeur des instruments financiers à court terme, incluant l'encaisse, les placements à court terme, les débiteurs, les créiteurs et charges à payer équivaut à la valeur comptable, en raison du court terme jusqu'à l'échéance.

La juste valeur, les méthodes de calcul et les hypothèques utilisées pour les instruments financiers à long terme du gouvernement sont détaillées ci-dessous :

	2006		2005 (Redressé - note 3)	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
		(en milliers de dollars)		
Encaisse et placements affectés	26 620 \$	28 644 \$	26 462 \$	27 963 \$
Prêts	53 193	53 193	56 670	56 670
Somme à verser au gouvernement du Canada	384 635	363 357	322 300	289 769
Obligations en vertu de contrats de location-acquisition	19 598	25 714	21 314	29 392
Dette à long terme	90 006	84 106	62 459	59 316

La juste valeur des placements cotés en bourse est fondée sur le prix du marché.

La valeur comptable, soit le plus bas du coût ou de la valeur nette recouvrable, est estimée être la juste valeur des prêts en raison de la nature de ceux-ci. La valeur comptable de ces prêts ne devrait pas être vue comme la valeur réalisable sur un règlement immédiat de ces prêts en raison de l'incertitude associée à un tel règlement.

La juste valeur estimative de la somme à verser au gouvernement du Canada, des obligations en vertu de contrats de location-acquisition et de la dette à long terme est calculée en actualisant les flux de trésorerie prévus futurs en fonction des taux d'intérêts du marché à la fin de l'exercice, pour des termes équivalents jusqu'à échéance.

### 24. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS

Dans le discours du budget de mai 2006, le gouvernement du Canada a annoncé un paiement de 50 millions de dollars pour les Territoires du Nord-Ouest, à être déposé dans une fiducie administrée par des tiers, dépendamment si le surplus du fédéral dépassait de 2 milliards de dollars pour l'exercice 2005-2006. La Northern Housing Trust investira pour augmenter le nombre de logements à prix abordable aux Territoires du Nord-Ouest.

### 25. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres correspondants ont été reclassés pour se conformer à la présentation du présent exercice.

## Tableau consolidé des immobilisations corporelles

Exercice terminé le 31 mars  
(en milliers de dollars)

	Terrains	Bâtiments	Autres*	Améliorations locatives	Matériel	Ordinateurs	2006	2005 (Redressé - note 3)
Coût des immobilisations corporelles à l'ouverture	1 867 \$	864 806 \$	666 182 \$	22 484 \$	65 704 \$	31 238 \$	1 652 281 \$	1 535 283 \$
Acquisitions	-	27 469	17 509	2 664	6 302	5 437	59 381	123 702
Aliénations	(99)	(12 703)	(3 370)	(282)	(1 135)	(184)	(17 773)	(6 704)
Coût des immobilisations corporelles à la fermeture	1 768 \$	879 572 \$	680 321 \$	24 866 \$	70 871 \$	36 491 \$	1 693 889 \$	1 652 281 \$
Amortissement cumulé à l'ouverture	- \$	(320 357) \$	(218 704) \$	(14 389) \$	(36 536) \$	(17 232) \$	(607 218) \$	(559 570) \$
Charge d'amortissement	-	(26 579)	(17 651)	(1 870)	(3 660)	(3 520)	(53 280)	(50 919)
Radiations	-	-	-	-	-	-	-	(502)
Aliénations	-	4 125	1 024	283	989	21	6 442	3 773
Amortissement cumulé à la fermeture	- \$	(342 811) \$	(235 331) \$	(15 976) \$	(39 207) \$	(20 731) \$	(654 056) \$	(607 218) \$
Valeur comptable nette	1 768 \$	536 761 \$	444 990 \$	8 890 \$	31 664 \$	15 760 \$	1 039 833	1 045 063
Travaux en cours							109 630	64 373
Apports de capital reportés (note 17)							(212 715)	(202 997)
							<b>936 748 \$</b>	<b>906 439 \$</b>

\*comprend les routes, les ponts, les pistes d'atterrissage, les aires de stationnement et les travaux d'aqueduc et d'égoûts

C'est volontairement que cette page a été laissée vierge.



**INDICATEURS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT DES TERRITOIRES DU  
NORD-OUEST POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2006  
(non vérifiés)**

**L'HONORABLE FLOYD K. ROLAND  
Ministre des Finances**

C'est volontairement que cette page a été laissée vierge.

## **TABLE DES MATIÈRES**

	<b>Page</b>
<b>INTRODUCTION</b>	<b>1</b>
<b>PRODUIT INTÉRIEUR BRUT</b>	<b>2</b>
<b>REVENUS, DÉPENSES, EXCÉDENT ET RESSOURCES FINANCIÈRES NETTES (DETTE NETTE)</b>	<b>4</b>
<b>RESSOURCES FINANCIÈRES NETTES (DETTE NETTE)</b>	<b>6</b>
<b>SITUATION FINANCIÈRE</b>	<b>7</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>9</b>
<b>REVENUS PAR SOURCE</b>	<b>13</b>
<b>DÉPENSES PAR OBJET</b>	<b>15</b>
<b>DÉPENSES PAR MINISTÈRE</b>	<b>16</b>
<b>CAPACITÉ D'EMPRUNT À LONG TERME</b>	<b>17</b>
<b>DETTE PAR HABITANT</b>	<b>18</b>
<b>INTÉRÊT</b>	<b>19</b>
<b>CONCLUSION</b>	<b>20</b>
<b>SOURCES SUPPLÉMENTAIRES D'INFORMATION</b>	<b>21</b>

C'est volontairement que cette page a été laissée vierge.

## INTRODUCTION

Les Comptes publics d'un gouvernement font état des revenus et des dépenses au cours d'un exercice et de la façon dont ceux-ci sont reliés à la situation financière globale de l'excédent ou du déficit du gouvernement. L'état de la situation financière contient les actifs, le passif, le surplus ou le déficit et la dette nette ou les ressources financières nettes du gouvernement. L'information concernant l'actif et le passif du gouvernement est spécifique à un moment précis, alors que l'information concernant les revenus et les dépenses couvre les résultats d'un exercice. Il faut noter que la condition financière d'un gouvernement est souvent tout à fait différente de la condition financière de l'économie.

Une recherche menée par l'Institut Canadien des Comptables Agréés révèle que :

*La santé financière d'un gouvernement se mesure par sa viabilité, sa vulnérabilité et sa flexibilité prises dans le contexte d'un environnement économique et financier global. Ces termes sont définis comme suit :*

- *Viabilité : jusqu'à quel point un gouvernement peut maintenir les programmes existants et répondre aux exigences actuelles des créateurs sans augmenter le fardeau de la dette sur l'économie.*
- *Flexibilité : jusqu'à quel point un gouvernement peut augmenter ses ressources financières pour répondre aux engagements croissants, soit en augmentant ses revenus, soit en augmentant le fardeau de la dette.*
- *Vulnérabilité : jusqu'à quel point un gouvernement devient dépendant (et donc vulnérable), aux sources de financement hors de son contrôle ou de son influence tant domestique qu'internationale.*

L'information fournie dans les pages qui suivent vise à aider les lecteurs des Comptes publics à évaluer la santé financière du gouvernement. Il est important de noter que l'information contenue dans les Comptes publics consolidés actuels comprend aussi une consolidation intégrale de plusieurs nouveaux organismes gouvernementaux et une consolidation modifiée des capitaux provenant de divers organismes gouvernementaux (les détails sont inclus à la note 1 de la section I des Comptes publics). Cette expansion de l'entité comptable du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest est une exigence du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public, qui établit les principes comptables généralement reconnus pour l'entité comptable du gouvernement au Canada et dont les normes sont respectées par celui-ci. Pour l'exercice qui se terminera en mars 2007, le gouvernement devra une fois de plus consolider entièrement d'autres organismes, ce qui rend difficile l'analyse des tendances de l'entité consolidée en raison du manque de comparabilité.

## PRODUIT INTÉRIEUR BRUT

Le produit intérieur brut (PIB) représente la valeur totale, sans double compte, des biens et services produits à l'intérieur des limites géographiques d'un pays, d'une province ou d'un territoire, sans tenir compte du fait que les facteurs de production en cause sont résidents ou non résidents. Le PIB se mesure généralement de deux façons : les revenus totaux acquis au cours de la production courante (fondés sur le revenu) et le total des ventes finales de la production actuelle (fondées sur les dépenses). Les deux méthodes produisent la même évaluation du PIB. Les évaluations du PIB sont généralement exprimées au prix du marché, lequel comprend l'impact des taxes et des subsides dans l'évaluation.

Pour les Territoires du Nord-Ouest (TNO), Statistique Canada estime le dollar courant du PIB au prix du marché à 4 083 millions \$ pour 2005; cela représente une baisse de 2,2 % par rapport à l'estimation de 2004, laquelle était de 4 174 millions \$. Une estimation définitive du PIB de 2005 pour les TNO, de même que celle des autres provinces et territoires, est prévue pour octobre 2006; les estimations préliminaires pour le PIB de 2006 seront divulguées en avril 2007.

La baisse du dollar courant du PIB est grandement attribuable à l'importante baisse des exportations et à l'augmentation des importations en 2005. Les exportations ont baissé de 10 %, soit de 307 millions \$, tandis que les importations ont augmenté de 9,8 %, soit 234 millions \$ entre 2004 et 2005. La baisse des exportations est étroitement liée à la baisse connue dans la production de diamant en 2005. Comparativement à 2004, la valeur de la production de diamant a connu une baisse de plus de 400 millions \$ en 2005, ce qui a entraîné des répercussions directes sur les exportations.

Produit intérieur brut au prix du marché, 2004 et 2005

Canada, provinces et territoires

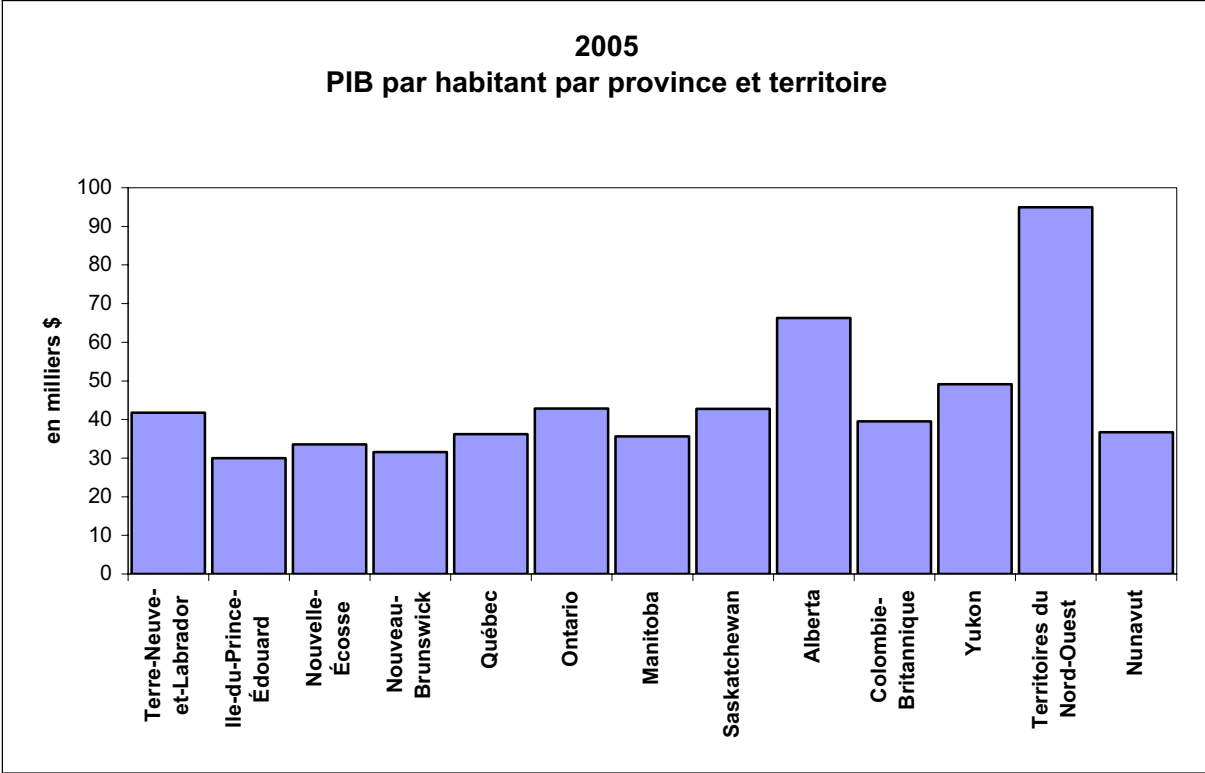
Dollars courants (en millions \$)

	2005	2004	Changement de pourcentage
Canada	1 368 726 \$	1 290 185 \$	6,1
Territoires du Nord-Ouest	4 083	4 174	-2,2
Nunavut	1 101	1 055	4,4
Yukon	1 522	1 412	7,8
Colombie-Britannique	168 011	157 241	6,8
Alberta	215 858	187 152	15,3
Saskatchewan	42 490	39 999	6,2
Manitoba	41 933	39 990	4,9
Ontario	537 604	517 407	3,9
Québec	274 863	265 063	3,7
Nouveau-Brunswick	23 727	22 976	3,3
Nouvelle-Écosse	31 451	29 879	5,3
Ile-du-Prince-Édouard	4 142	4 023	3
Terre-Neuve-et-Labrador	21 534	19 433	10,8

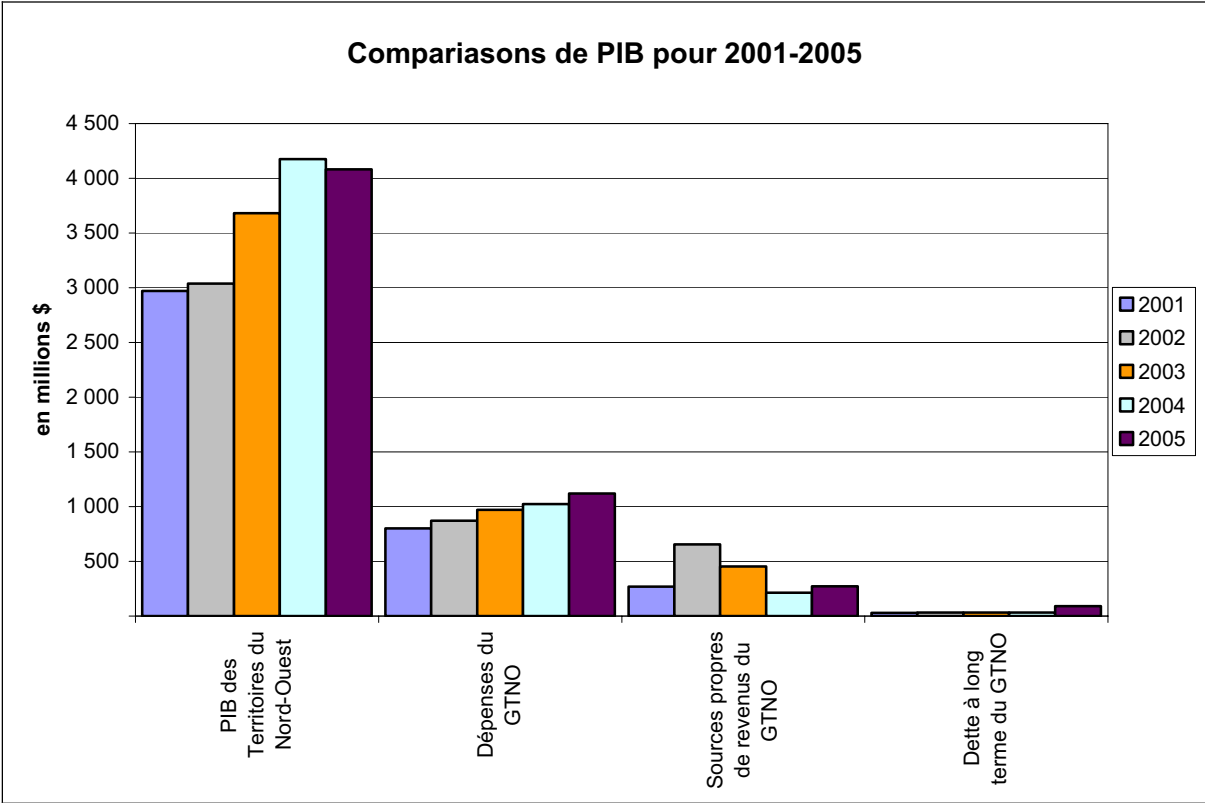
Source: Statistique Canada

Préparé par : Bureau de la statistique des TNO

**PRODUIT INTÉRIEUR BRUT (suite)**

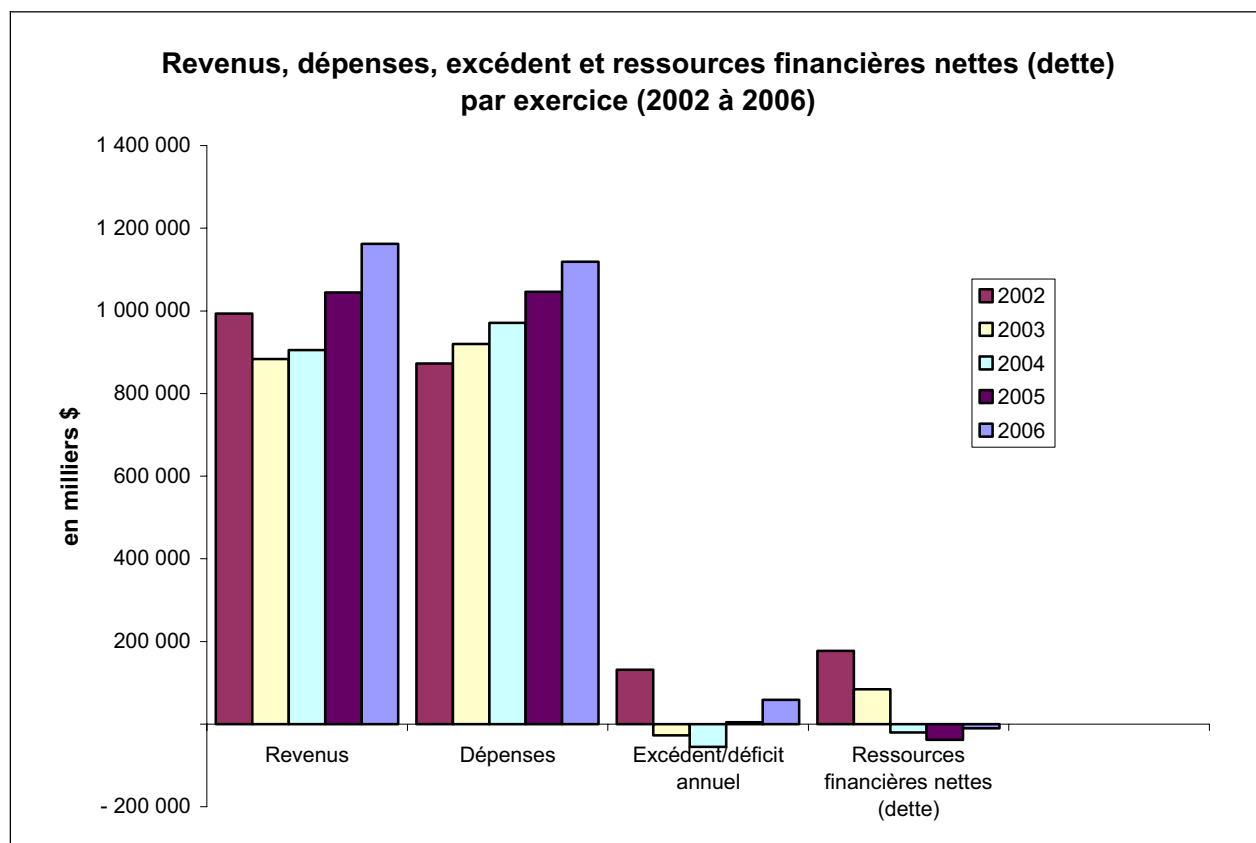


Basé sur les prévisions démographiques de Statistique Canada au 1<sup>er</sup> juillet 2005



\*Le PIB des Territoires du Nord-Ouest est basé sur l'année civile, alors que le reste de l'information est basé sur les montants au 31 mars, à la fin des exercices.

## REVENUS, DÉPENSES, EXCÉDENT ET RESSOURCES FINANCIÈRES NETTES (suite)



\* Les revenus décrits ci-dessus excluent le recouvrement de dépenses d'exercices antérieurs et les revenus provenant de la Société d'énergie des TNO.

Le gouvernement continue d'être dans une situation de dette nette, laquelle se traduit par un passif en cours plus élevé que les ressources financières (actif) à la fin de l'exercice. Cette situation est illustrée dans tableaux qui suivent. Au cours des quatre dernières années, les ressources financières nettes du gouvernement sont passées de 177 millions \$ à une situation de dette nette de 10 millions \$, une baisse d'environ 167 millions \$. Comme on l'a dit à la page 6, certains facteurs qui ont contribué à cette diminution sont de nature unique; cependant, si la dette nette continue d'augmenter, une inquiétude correspondante sera alors la limite d'emprunt de 300 millions \$ imposée par le Canada. Pour que la situation financière du gouvernement demeure viable, du moins à court terme, le gouvernement doit opérer dans les limites fixées et néanmoins veiller à conserver une certaine flexibilité pour s'adapter et répondre aux besoins futurs.



## REVENUS, DÉPENSES, EXCÉDENT ET RESSOURCES FINANCIÈRES NETTES (DETTE NETTE) (suite)

Le tableau qui suit illustre, en dollars et en pourcentage, l'augmentation des revenus et des dépenses pour les quatre derniers exercices.

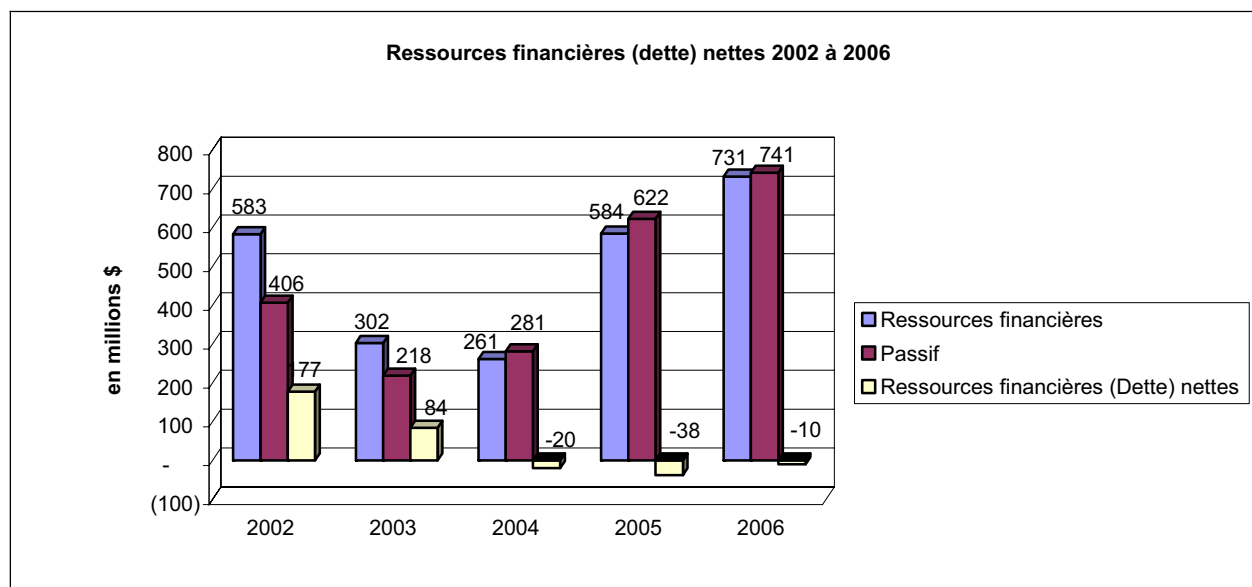
	2002 - 2003		2003 - 2004		2004 - 2005		2005 - 2006	
	Changement (en milliers \$)	Changement en pourcentage	Changement (en milliers \$)	Changement en pourcentage	Changement (en milliers \$)	Changement en pourcentage	Changement (en milliers \$)	Changement en pourcentage
Revenus	(109 916)	(11 %)	21 693	2,5 %	136 562	15 %	117 729	11,3 %
Dépenses	47 397	5,4 %	50 870	5,5 %	75 326	7,8 %	72 682	6,9 %

Même si une augmentation (ou une baisse) peut s'avérer importante, il est important de relier ce changement au taux de changement d'autres composantes. Ainsi, il faut surveiller différents éléments : 1) les dépenses augmentent à un taux plus rapide que celui des revenus; 2) l'augmentation de la dette nette pour maintenir ou améliorer les services; 3) la variation reliée à un événement ponctuel ou à un événement qui peut ne pas se reproduire dans l'avenir. Le fait d'évaluer la probabilité d'un changement dans le niveau des revenus ou des dépenses est un facteur important à prendre en considération. Cette information ne peut être examinée à un niveau significatif, que lorsqu'on prend en considération le facteur d'entraînement tel que l'inflation, les nouveaux projets ou d'autres facteurs. Ces changements sont importants quand on évalue la durabilité à long terme du présent niveau de services.

La tendance au cours des dernières années illustre une augmentation constante des dépenses d'environ 6,4 %, alors que les revenus ont fluctué à la hausse et à la baisse, sans aucune tendance apparente discernable. Bien que la tendance peut faire l'objet d'une plus grande marge d'erreur compte tenu du changement dans l'entité comptable du gouvernement indiqué à la page 1, il n'en demeure pas moins que la plupart des dépenses engagées par les nouveaux organismes consolidés financés par le gouvernement ont tout simplement été réaffectées dans les états financiers de l'exercice en cours. L'un des facteurs qui font en sorte que les revenus sont moins prévisibles que les dépenses au cours d'un exercice donné est la variation dans le recouvrement de l'impôt sur le revenu des sociétés. Pour compliquer davantage la situation, jusqu'en mars 2004, la subvention à recevoir du Canada a été ajustée en prenant en considération les changements subis dans ses propres sources de revenus et cet ajustement se ferait lors de l'exercice suivant. En 2004-2005, et en 2005-2006, la subvention est devenue un montant fixe, avec une augmentation fixe du pourcentage pour chaque exercice. Les changements dans l'ensemble des revenus du gouvernement demeureront difficiles à prédire, même avec un montant fixe de la subvention et une augmentation annuelle connue, Les changements dans l'ensemble des revenus du gouvernement demeureront difficiles à prédire, même avec un montant fixe de la subvention et une augmentation annuelle connue, car nos propres sources de revenus sont sujettes à des variations.

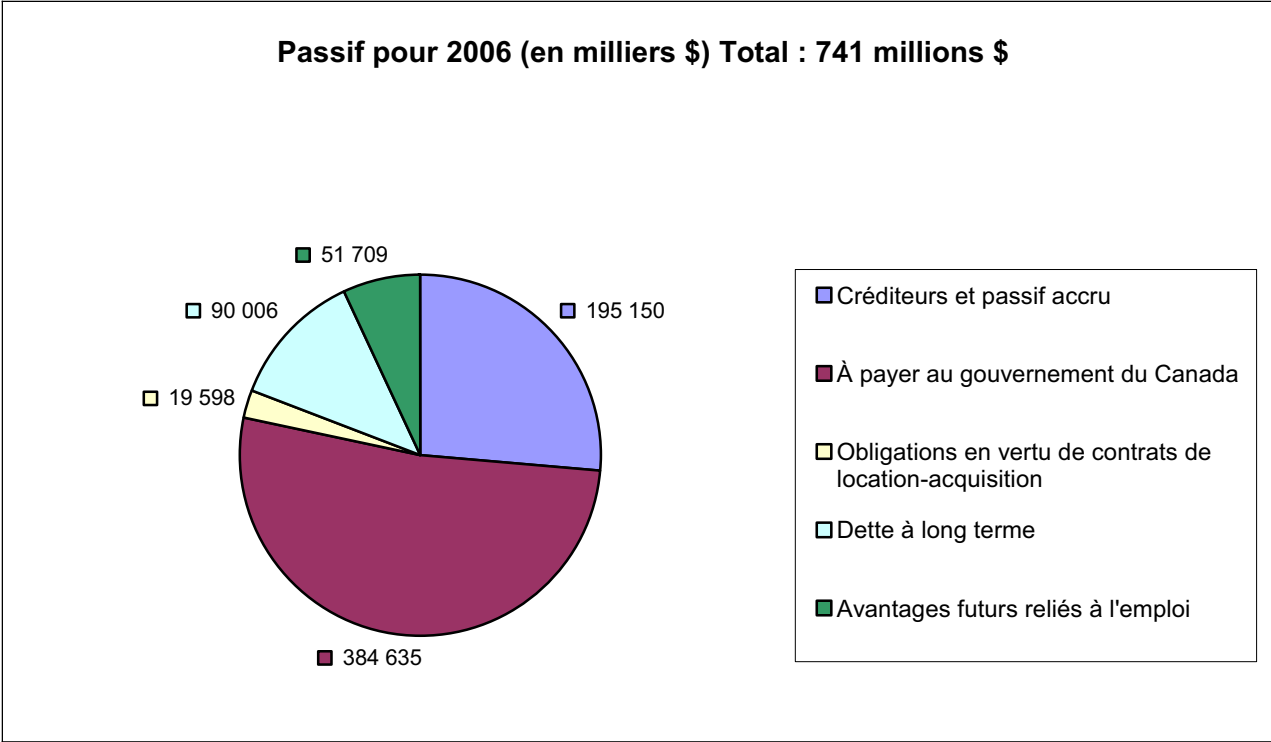
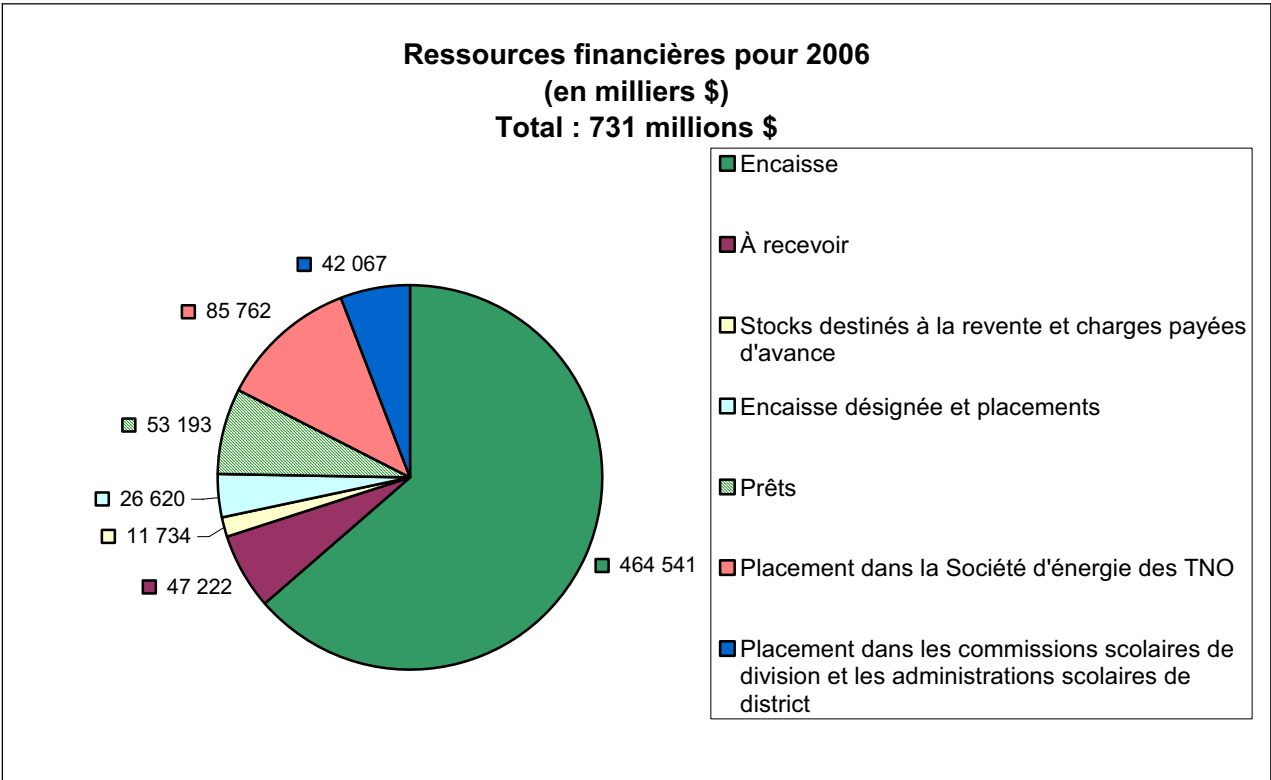
## RESSOURCES FINANCIÈRES NETTES (DETTE NETTE)

Les ressources financières nettes sont composées des ressources financières résiduelles (tel que détaillé à la page suivante) une fois qu'elles ont été réduites de tous les passifs financiers du gouvernement; une dette nette en résulte quand les passifs sont supérieurs aux ressources financières. Le graphique qui suit illustre la situation des ressources financières nettes (dette nette) du gouvernement au cours des cinq derniers exercices.



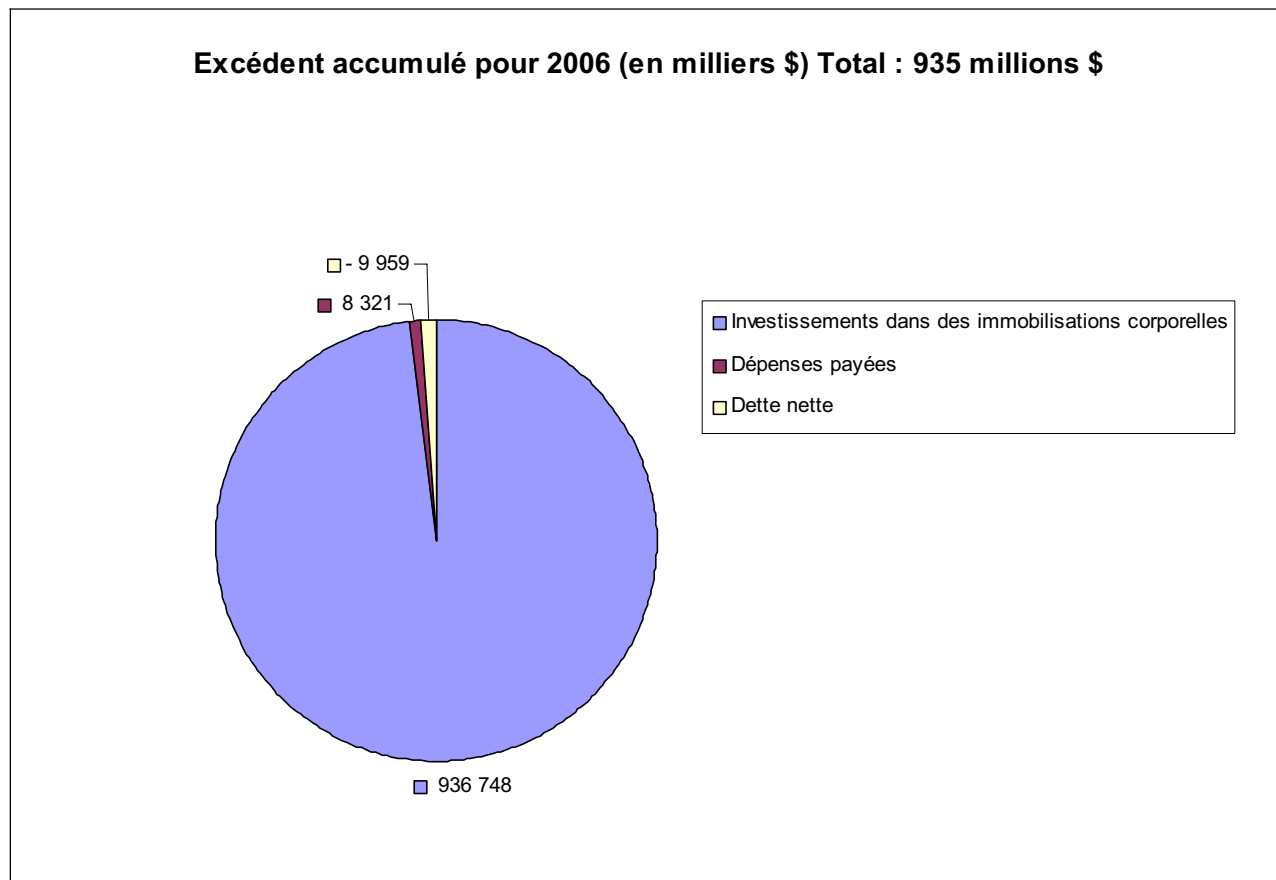
Les ressources financières nettes (dette nette) sont un bon indicateur de la capacité d'un gouvernement de s'acquitter de ses obligations financières existantes. Cependant, un changement important dans le niveau des ressources financières par rapport au passif s'est produit au cours des dernières années, ce qui a fait en sorte que le gouvernement est passé dans une situation de dette nette. La cause de ce changement est liée à des événements non courants qui se sont produits en 2002, ce qui a fait augmenter nos ressources financières nettes au-delà de leurs limites habituelles. L'augmentation est attribuable à une augmentation importante de l'encaisse en raison des fonds avancés sur la subvention provenant du gouvernement du Canada et d'un paiement en trop d'impôts sur les entreprises prélevés pour nous par le Canada. Même si notre passif de 2002 a également augmenté en raison de l'obligation de rembourser les fonds avancés sur la subvention, l'effet net a été d'augmenter temporairement nos ressources financières nettes. En 2003, nous avons vu l'effet opposé, alors que ces bénéfices inattendus ne se sont pas reproduits. En 2004, on continue de voir l'effet opposé, car le Canada ajuste à la baisse l'impôt sur le revenu des sociétés que ces dernières doivent nous verser afin de prendre en considération l'impôt sur les bénéfices exceptionnels. De plus, en 2005 et en 2006, on a dû procéder à une révision à la baisse en raison d'un remboursement d'impôt exigé à une importante société contribuable. Comme on l'a déjà dit auparavant, la subvention, au moins à court terme, est maintenant à montant fixe, et cela peut en quelque sorte stabiliser la proportion des revenus par rapport aux dépenses. Des discussions avec le Canada concernant le partage des revenus pourraient entraîner des ressources financières supplémentaires. Par contre, entre temps, nous devons peut-être financer des immobilisations corporelles avec une dette et cela aura un impact sur notre situation financière nette, ainsi que discutée dans les pages qui suivent. Avec des variables si nombreuses dans le calcul de notre situation financière nette, on ne peut prédire une augmentation de notre dette nette sans une recherche approfondie. Les ressources financières (dette) nettes seront toujours affectées par tout changement important dans les revenus ou les dépenses. À long terme, la dette nette augmentera, si les revenus ne vont pas de pair avec le coût des activités gouvernementales ou le dépassent.

**SITUATION FINANCIÈRE**



Les graphiques ci-dessus illustrent la composition variée des ressources financières et du passif du gouvernement.

## SITUATION FINANCIÈRE (suite)

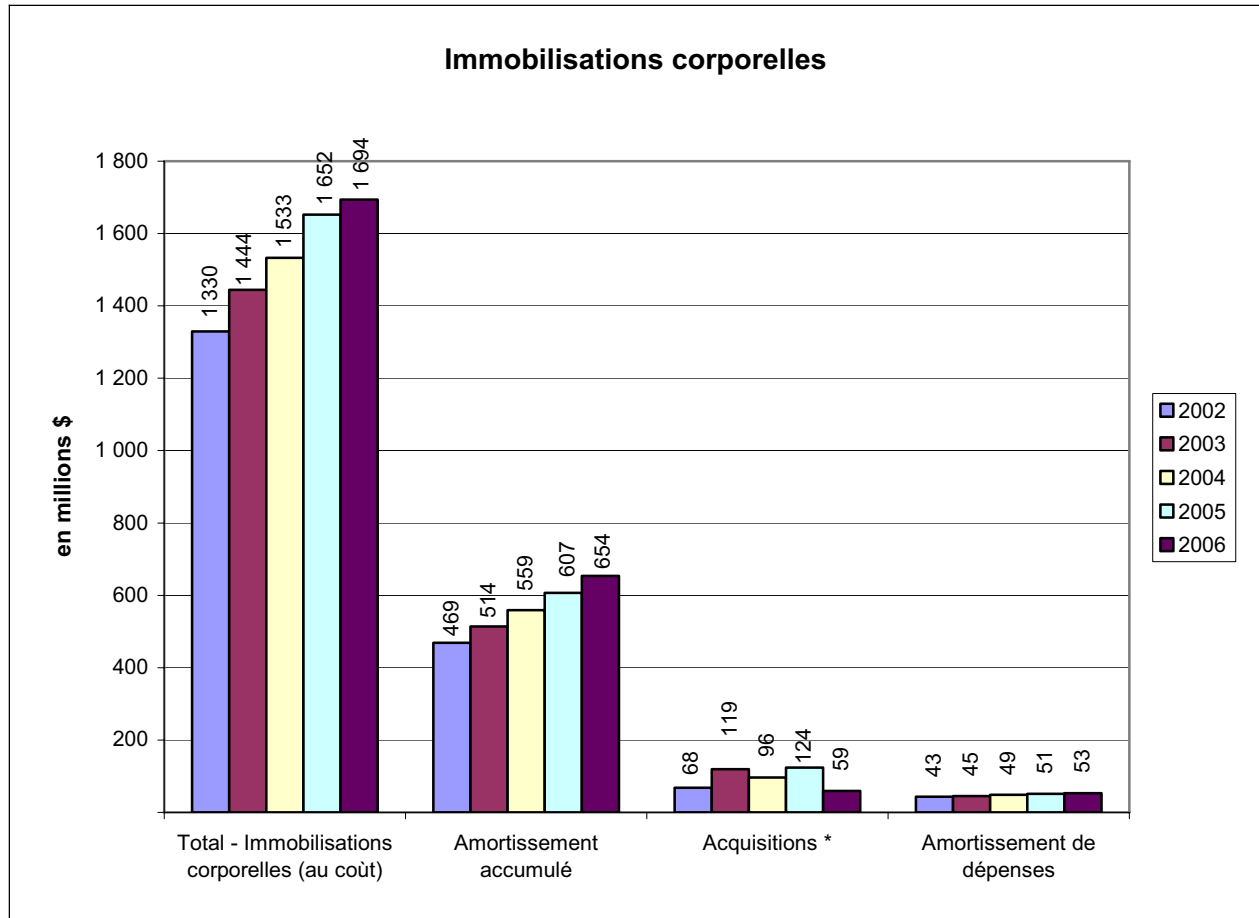


Jusqu'à la fin de l'exercice 2004, le gouvernement était en situation de ressources financières nettes; ce montant positif a été ajouté à l'investissement du gouvernement, dans les immobilisations corporelles, pour produire l'excédent accumulé à ce jour. Cependant, maintenant que le gouvernement est passé en situation de dette nette, ce montant a été retranché de l'investissement du gouvernement dans les immobilisations corporelles pour montrer le reste comme un excédent accumulé à ce jour. Le gouvernement ne passerait à un déficit accumulé que si la situation de dette nette augmentait avec le temps, au point de dépasser l'investissement total dans les immobilisations corporelles. Une mesure importante de la flexibilité d'un gouvernement est quand il y a un excédent d'actif financier pour répondre aux obligations actuelles et futures, de même que pour absorber le déficit annuel prévu au budget. Une situation de dette nette ou de ressources financières nettes n'est pas un reflet direct de liquidités disponibles, mais plutôt une indication de sources où les liquidités seront ou ne seront pas disponibles pour remplir les obligations actuelles et futures.

## IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles comprennent l'achat d'immobilisations effectué directement par le gouvernement et les immobilisations contribuées au GTNO, en tout ou en partie, par le gouvernement du Canada ou des tiers.

Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest enregistre les immobilisations corporelles comme actif non financier dans l'état de la situation financière des Comptes publics. En vertu de cette politique, les immobilisations actuelles sont capitalisées puis dépensées comme amortissement, en se fondant sur leur durée de vie utile moyenne dans les états financiers du gouvernement.



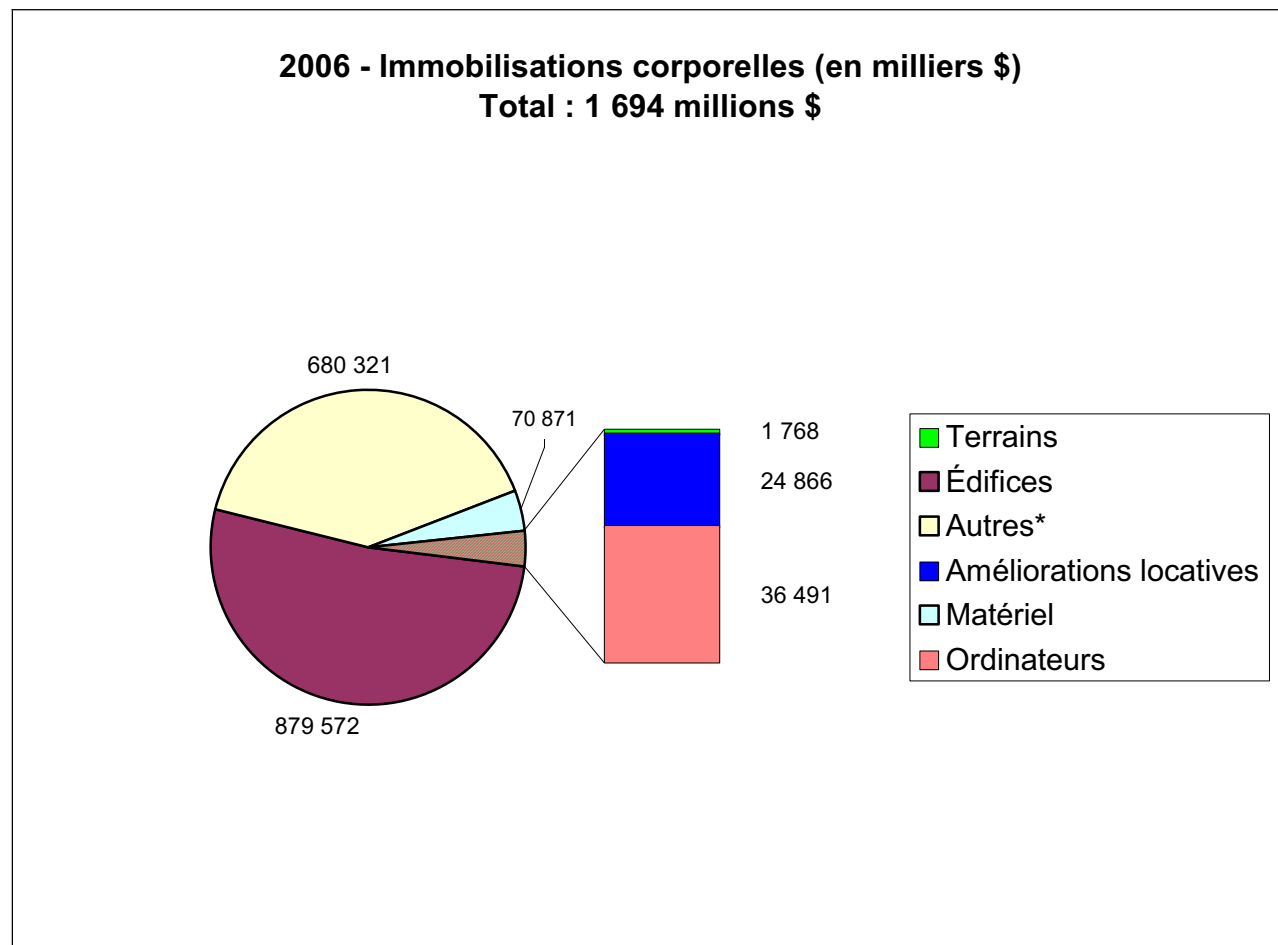
\* Les acquisitions ne comprennent pas les investissements dans les immobilisations qui ne sont pas achevées au 31 mars de chaque exercice. Ces immobilisations sont comptabilisées quand elles sont terminées et utilisées.

Le gouvernement doit planifier ses dépenses en immobilisations pour s'assurer que l'actif actuel est remplacé ou développé en temps utile, selon les directives et les priorités du gouvernement.

## IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)

Le gouvernement devrait continuer d'investir dans les immobilisations corporelles, à un taux qui, à la longue équivaut au taux où les immobilisations sont absorbées. La planification d'investissement dans les immobilisations doit tenir compte de deux éléments essentiels :

1) préserver les immobilisations actuelles et 2) prévoir pour la croissance.



\* Comprend les routes, les ponts, les pistes d'atterrissage, les aires de trafic, l'adduction et les égouts.

Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest investit présentement dans les immobilisations corporelles à un niveau qui représente entre 50 et 60 % de l'investissement estimé nécessaire pour le remplacement et la croissance.

Les Territoires du Nord-Ouest ont besoin d'investissement important dans les infrastructures. Pour assurer une viabilité fiscale constante, tout en permettant les investissements nécessaires pour répondre aux besoins prioritaires en matière d'infrastructures, le gouvernement a élaboré une politique de responsabilité financière, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> avril 2005.

La politique établit une approche financière continue visant à financer les investissements du gouvernement pour les infrastructures. La politique exige qu'au moins 50 % de ses investissements dans les infrastructures annuelles soient financés par les opérations. Un maximum de 50 % des investissements dans les infrastructures sera financé par la dette. Cela oblige le gouvernement à planifier, à budgéter et à réaliser suffisamment d'excédents d'encaisses d'opération, sur une base continue, pour financer 50 % des dépenses en capital de même que pour faire des paiements au service de la dette sur les montants empruntés.

## IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)

La politique oblige le gouvernement à rendre des comptes sur son niveau d'emprunt. Pour ce faire, on a établi des critères de rendement pour la gestion de la dette afin d'assurer que l'ensemble de la dette du gouvernement n'excède pas la capacité du gouvernement de rembourser la dette à l'échéance. Ces critères comprennent :

i) Le ratio : Dette du gouvernement par rapport aux revenus

Ce ratio est un indicateur de l'augmentation de la dette par rapport à l'augmentation des revenus, où, un ratio *décroissant* constitue un indicateur positif que le taux d'augmentation des revenus est plus élevé que le taux d'augmentation de la dette.

D'année en année, le ratio de la dette totale du gouvernement, excluant la dette garantie, comparé aux revenus non consolidés, par rapport aux provinces, *sera dans les 4 plus bas*.

ii) Ratio : dette par habitant

Ce ratio est une mesure du fardeau de la dette, par personne, où un ratio *décroissant* est un indicateur positif d'un fardeau de la dette décroissant.

D'année en année, le ratio de la dette totale par personne, par rapport aux provinces, *sera dans les 5 plus bas*.

iii) Coûts du service de la dette (intérêts), comme pourcentage des revenus

Ce ratio est une mesure de la quantité de revenus du gouvernement appliqués aux frais de la dette publique, plutôt qu'aux programmes et aux services, ou à une baisse d'impôts.

D'année en année, les coûts du service de la dette sur la dette du gouvernement, excluant les montants payés par des agences publiques, comme pourcentage des revenus non consolidés, par rapport aux autres provinces et territoires, *seront dans les 4 plus bas*.

iv) Paiements au service de la dette, comme pourcentage des revenus

C'est une mesure de la quantité de revenus du gouvernement appliqués aux charges de la dette et au remboursement de la dette, plutôt qu'aux programmes et aux services, ou à une baisse d'impôts.

D'année en année, les paiements sur la dette du gouvernement, excluant les paiements du service de la dette des agences publiques, comme pourcentage des revenus non consolidés, *ne dépasseront pas 5 % des revenus*.

## IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)

- v) Les paiements du service de la dette comme pourcentage d'une moyenne mobile du PIB sur trois ans

Ce ratio est une mesure de la croissance de la dette par rapport à la croissance économique, alors qu'idéalement la croissance économique excède le taux de croissance de la dette publique. Un ratio *décroissant* reflète une amélioration constante de la situation financière.

Étant donné la volatilité du PIB aux Territoires du Nord-Ouest, on utilisera une moyenne mobile du PIB sur trois ans.

D'année en année, les paiements du service de la dette, excluant la dette des agences publiques, comme moyenne mobile du PIB sur trois ans, par rapport aux paiements du service de la dette des provinces, *seront dans les 4 plus bas*.

- vi) Dette nette par habitant

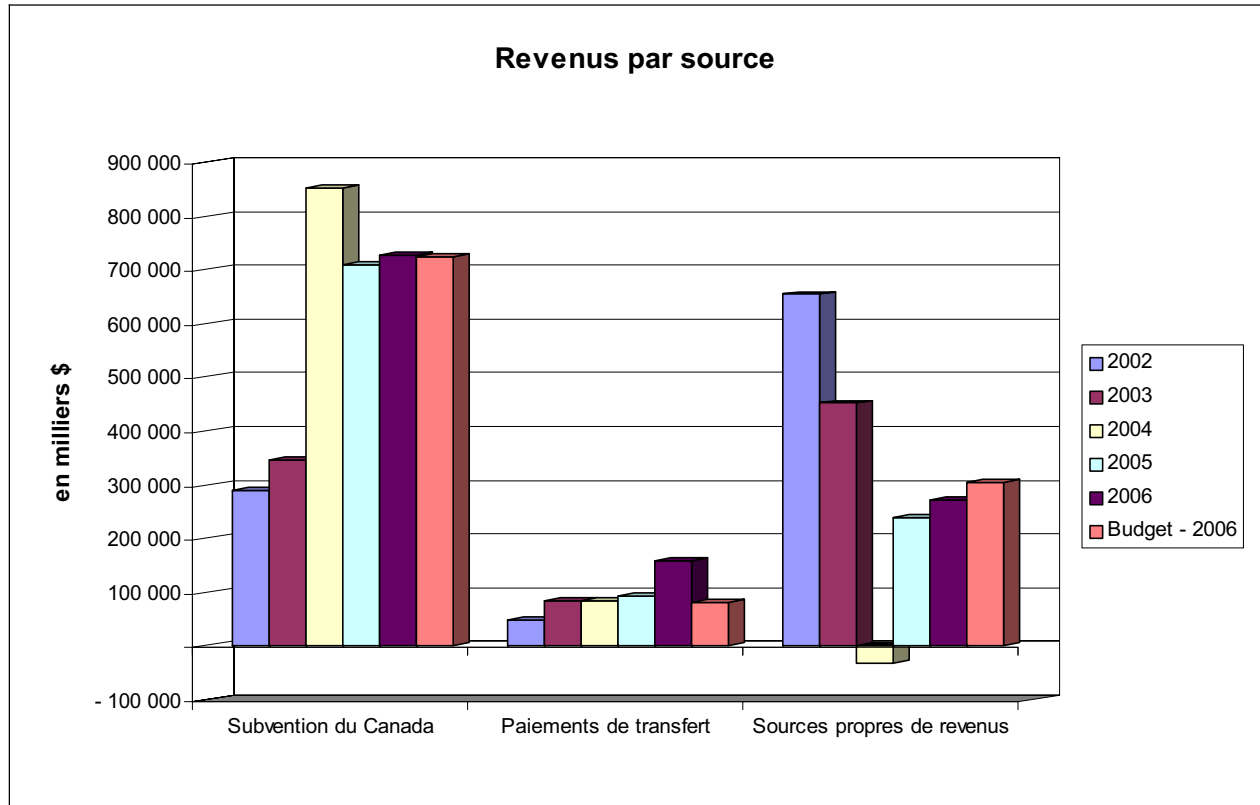
La dette nette est l'excédent du passif par rapport à l'actif.

D'année en année, la dette nette non consolidée par habitant, par rapport aux provinces, *sera dans les 5 plus basses*.

La politique du GTNO sur les critères concernant l'emprunt et les mesures de rendement, pour gérer la dette, sera révisée et mise à jour chaque année. Les rapports annuels seront déposés à l'Assemblée législative.



## REVENUS PAR SOURCE



D'ordinaire, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest reçoit entre 65 et 75 % de ses revenus en vertu de l'entente de financement préétablie avec le Canada. Une grande partie des revenus de ses propres sources, comme l'impôt sur le revenu des sociétés et des particuliers, les taxes sur le tabac, sur les carburants et le salaire, représentent environ de 23 à 30 % des revenus totaux. D'autres transferts représentent environ 7 % des revenus totaux. Même si les Territoires du Nord-Ouest ont une grande réserve de ressources non renouvelables, ils ne partagent présentement pas les revenus produits par l'exploitation de ces ressources (redevances, etc.). Le résultat visé des négociations tripartites à venir entre le Canada, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et les groupes autochtones est le partage des revenus provenant de l'exploitation des ressources.

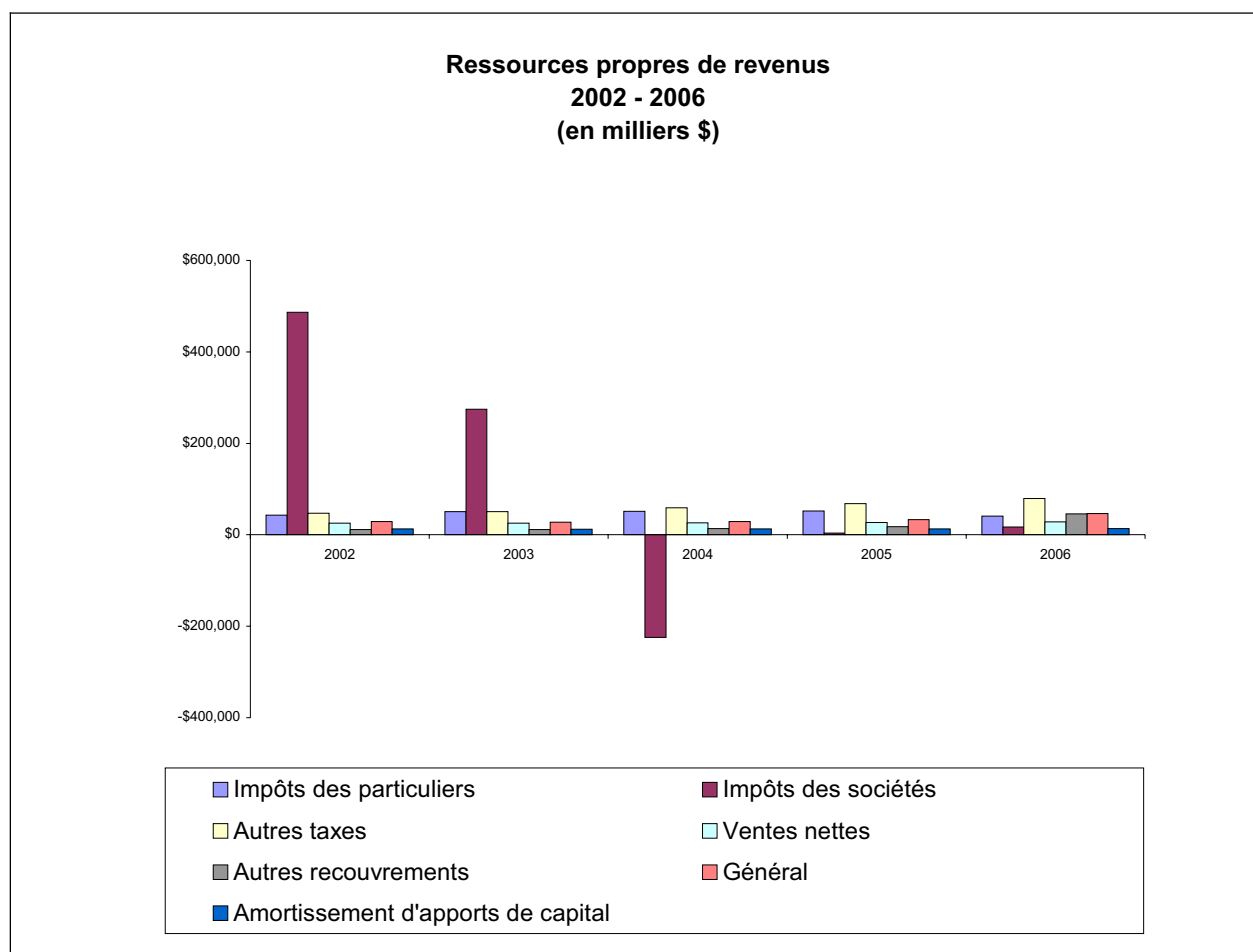
Avant l'exercice 2004-2005, la subvention du Canada était fondée sur une formule conçue pour couvrir la différence entre les besoins en dépenses et la capacité du GTNO de générer ses sources propres de revenus. Par conséquent, des changements dans les niveaux de revenus propres du gouvernement des TNO entraîneraient des changements dans la subvention à recevoir, en sens opposé. Comme la capacité de recueillir des revenus mesure ce que le gouvernement pourrait recueillir, à quatre-vingt-cinq pour cent de la moyenne nationale des taux d'imposition de l'année de référence, et comprend la politique d'encouragement aux entreprises, des changements de revenus de nos propres sources n'entraîneront pas un changement de la subvention par un montant correspondant.

En octobre 2004, le gouvernement fédéral a présenté un nouveau cadre pour la formule de financement des territoires. En 2004-2005, et en 2005-2006, la subvention est versée à un montant fixe. La subvention pour 2006-2007 sera encore à un montant fixe, car les gouvernements fédéral et territorial négocient toujours sur un éventuel modèle de financement. Jusqu'à ce que le gouvernement fédéral annonce de nouvelles ententes, l'effet des changements de revenus de source propre du gouvernement sur la subvention ne sera pas connu.

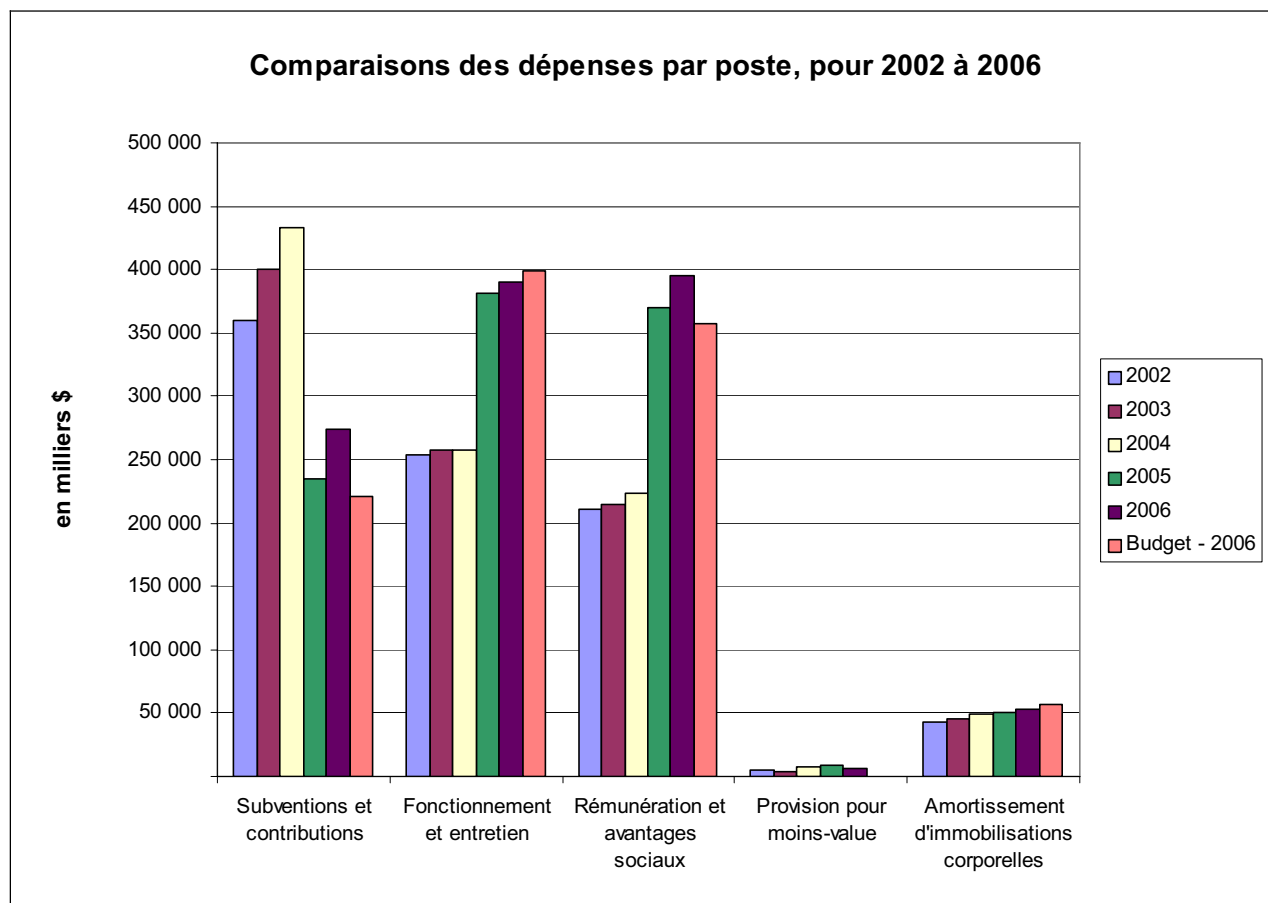
## REVENUS PAR SOURCE (suite)

À l'exception de l'impôt des sociétés, les autres revenus de source propre ont été assez compatibles au cours des exercices financiers. L'impôt des sociétés compte sur petit nombre d'importants contribuables, ce qui représente le caractère instable de cet impôt. L'impôt sur les revenus des sociétés est un revenu négatif pour l'exercice 2003-2004. Ce montant négatif est le résultat d'un paiement en trop sur les revenus des sociétés qui nous ont été versés en 2002 par le gouvernement fédéral. Ce dernier base ses estimations sur l'impôt sur le revenu des sociétés de l'exercice antérieur le plus récent disponible (par exemple les estimations de 2002 étaient basées sur les perceptions réelles en 2000). L'estimation de l'impôt sur le revenu des sociétés des TNO en 2002 a fait un paiement unique élevé effectué en 2000, et le paiement en trop qui en a résulté en 2002, a fait plus que compenser pour les revenus estimés d'impôts sur le revenu des sociétés en 2003.

Ce paiement en trop d'impôts sur le revenu des sociétés est également la principale raison de l'augmentation dans la subvention selon la méthode de financement préétablie de 2003-2004 par rapport au montant de 2002-2003. La révision à la baisse des revenus provenant de l'impôt des sociétés a causé une augmentation dans la subvention de 2002-2003. Cette augmentation a été comptabilisée en 2003-2004 comme un ajustement des revenus de la subvention.



## DÉPENSES PAR OBJET

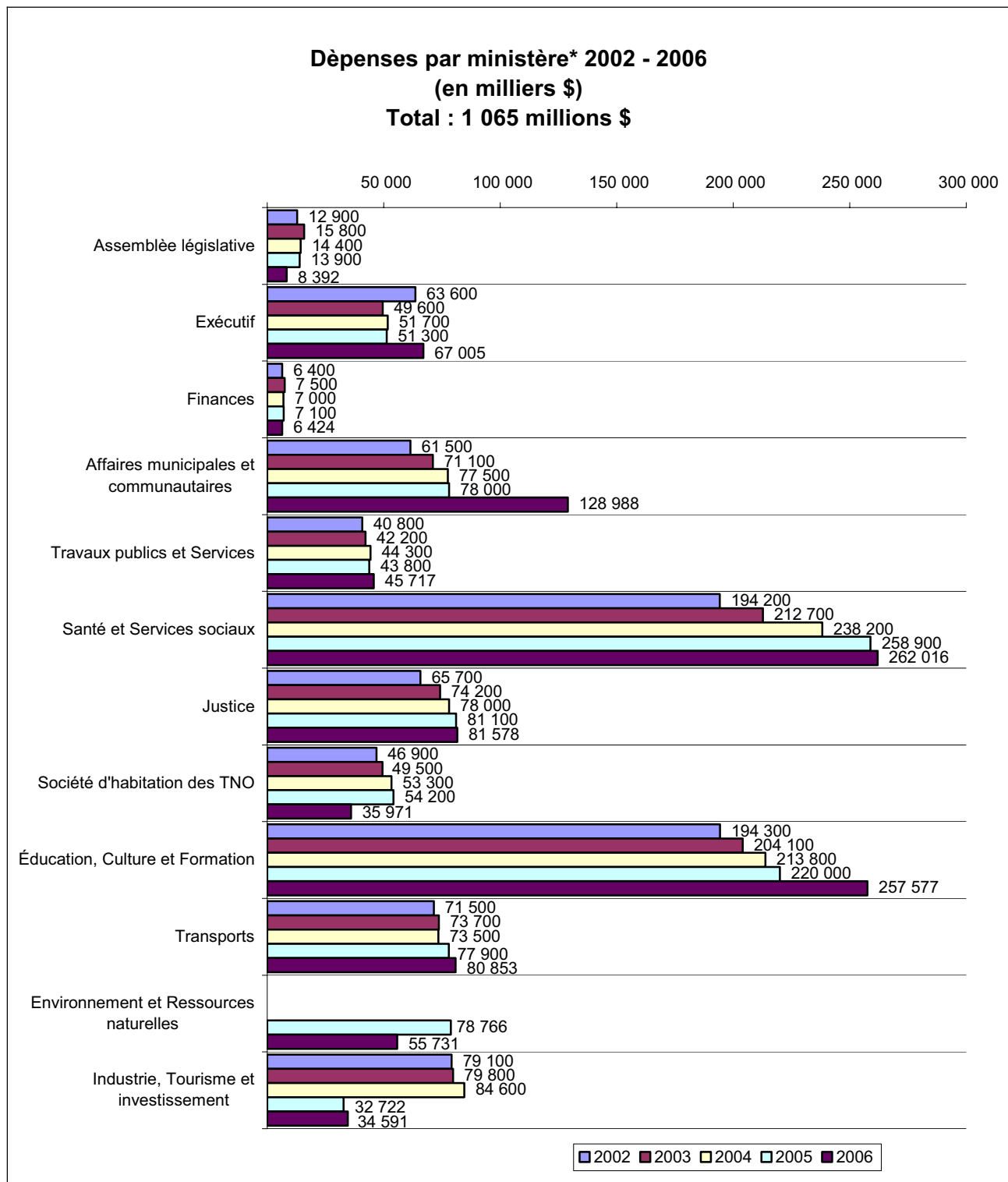


Les dépenses du gouvernement sont telles qu'un grand pourcentage de ses coûts est fixe. Lorsqu'on évalue l'information ci-dessus, il est important de savoir que les contributions versées à ces organismes gouvernementaux, qui sont entièrement consolidés dans la Section I des Comptes publics, ont été réaffectées au sein d'autres catégories pour les exercices 2005 et 2006 grâce à une méthode proportionnelle. Cette réaffectation ne change pas la façon dont ces organismes gouvernementaux sont financés, car plusieurs de nos programmes sociaux et pédagogiques obtiennent leur financement par l'entremise de ces contributions. Il n'empêche que de nombreuses composantes sont fixes et, en sa qualité de principal (ou unique) bailleur de fonds, le gouvernement ne peut pas varier le financement sans qu'il y ait des répercussions sur le niveau de production de ces conseils et agences. Dans la Section II des Comptes publics, on peut voir qu'environ 50 % des dépenses du gouvernement étaient des subventions et des contributions versées à des tiers.

Les coûts fixes supplémentaires sont à long terme, comme les baux et autres engagements divulgués à la note 19 des Comptes publics consolidés.

Le gouvernement est également vulnérable à l'inflation, car cela constitue un facteur important quand vient le temps de négocier la rémunération et les avantages sociaux. Non seulement les traitements directs du gouvernement sont vulnérables à l'inflation, mais les traitements composent également une tranche importante des subventions et contributions octroyées à des tiers, qu'elles aient été consolidées dans les Comptes publics ou non.

## DÉPENSES PAR MINISTÈRE



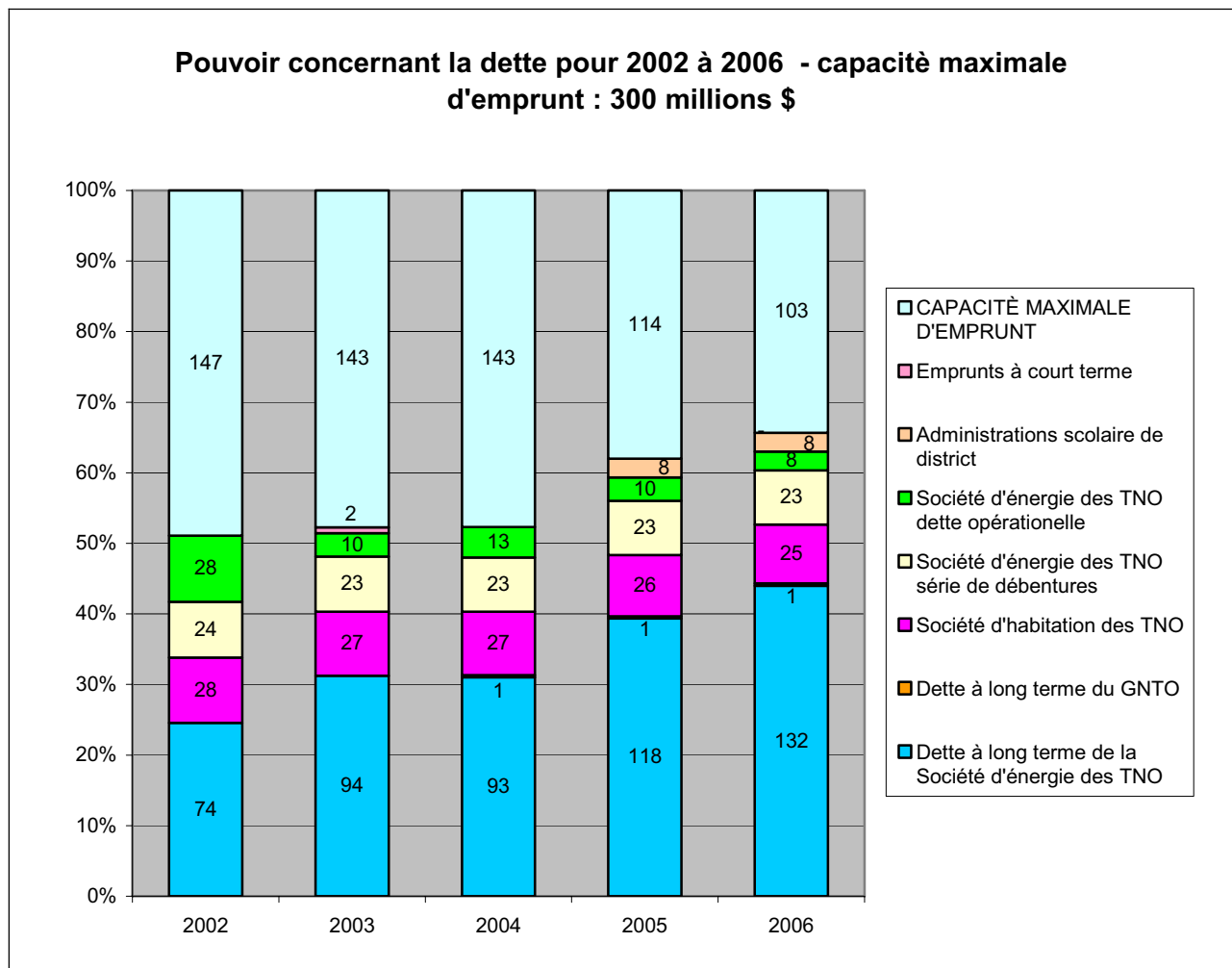
\*basés sur l'information des états financiers non consolidés – Section II

Le gouvernement dépense la majorité de son budget dans des programmes sociaux (éducation, santé, aide aux gouvernements communautaires, justice et habitation). Le reste de l'argent sert aux infrastructures, aux ressources naturelles et au développement économique. Toute autre ressource additionnelle pour améliorer un service doit la plupart du temps être faite aux dépens d'autres besoins d'importance. Équilibrer un budget nécessite non seulement le fait de contrôler les dépenses, mais aussi de trouver le meilleur équilibre entre les programmes.

## CAPACITÉ D'EMPRUNT À LONG TERME

En vertu du paragraphe 20(2) de la *Loi sur les Territoires du Nord-Ouest*, le Canada a approuvé que le gouvernement des TNO puisse emprunter jusqu'à 300 millions de dollars. Cela comprend toutes les dettes des différentes entités consolidées du gouvernement. Ces entités comprennent la Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest et la Société d'énergie des Territoires du Nord-Ouest ainsi que le Fonds de développement des perspectives économiques des TNO, quoique que ce dernier soit exclu à des fins de calculs de l'emprunt du gouvernement.

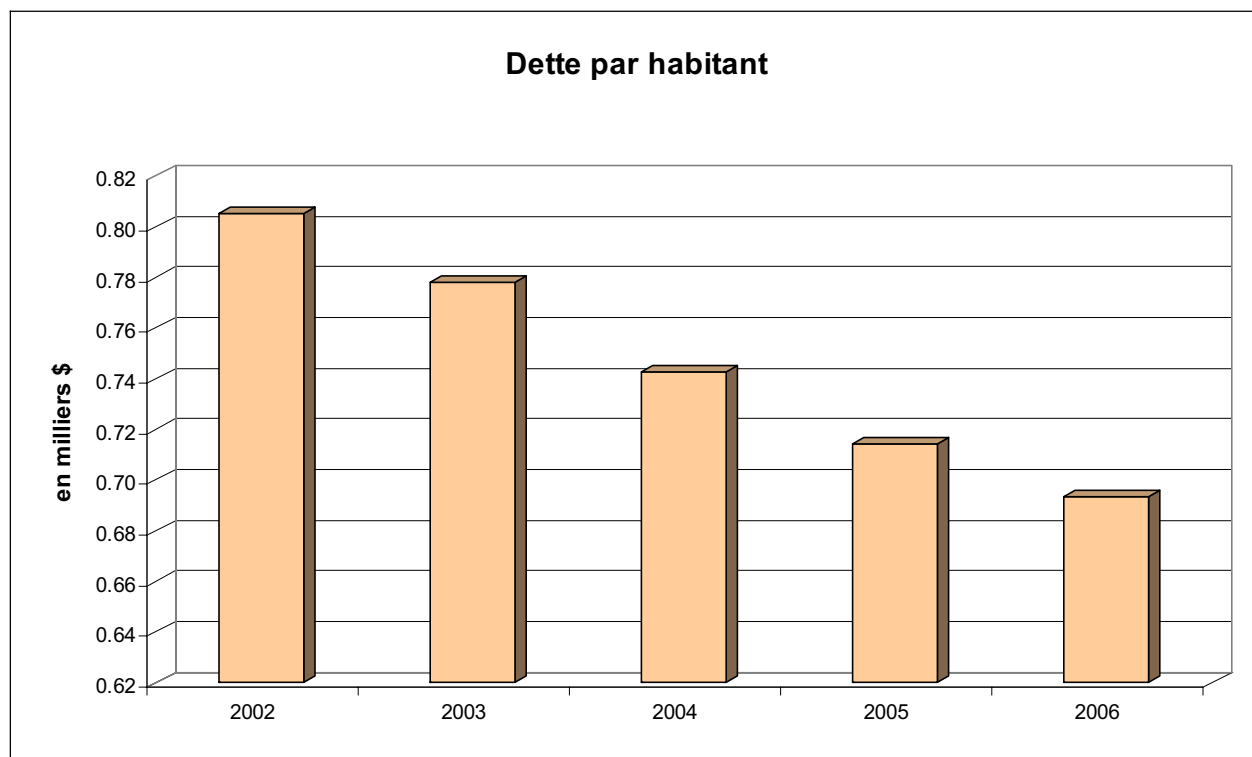
Les emprunts de la Société d'énergie des Territoires du Nord-Ouest et de la Northwest Territories Energy Corporation sont couverts par les revenus générés par la Société d'énergie des TNO et la Northwest Territories Energy Corporation et comme tel, ne nécessitent pas le financement du gouvernement pour les intérêts débiteurs connexes ou pour le remboursement du capital.



Le niveau de la dette devrait continuer d'augmenter, car le gouvernement a dû mettre en oeuvre une stratégie d'emprunt pour lui permettre de combler les besoins actuels en matière d'infrastructures, puisqu'il n'y a pas encore d'entente conclue sur le partage des revenus. Le gouvernement continu à travailler pour renégocier la limite d'emprunt de 300 millions \$ et en attendant de mettre en oeuvre la nouvelle stratégie d'emprunt, a obtenu une cote de solvabilité de Aa3 de Moody's Investors Service.

## DETTE PAR HABITANT

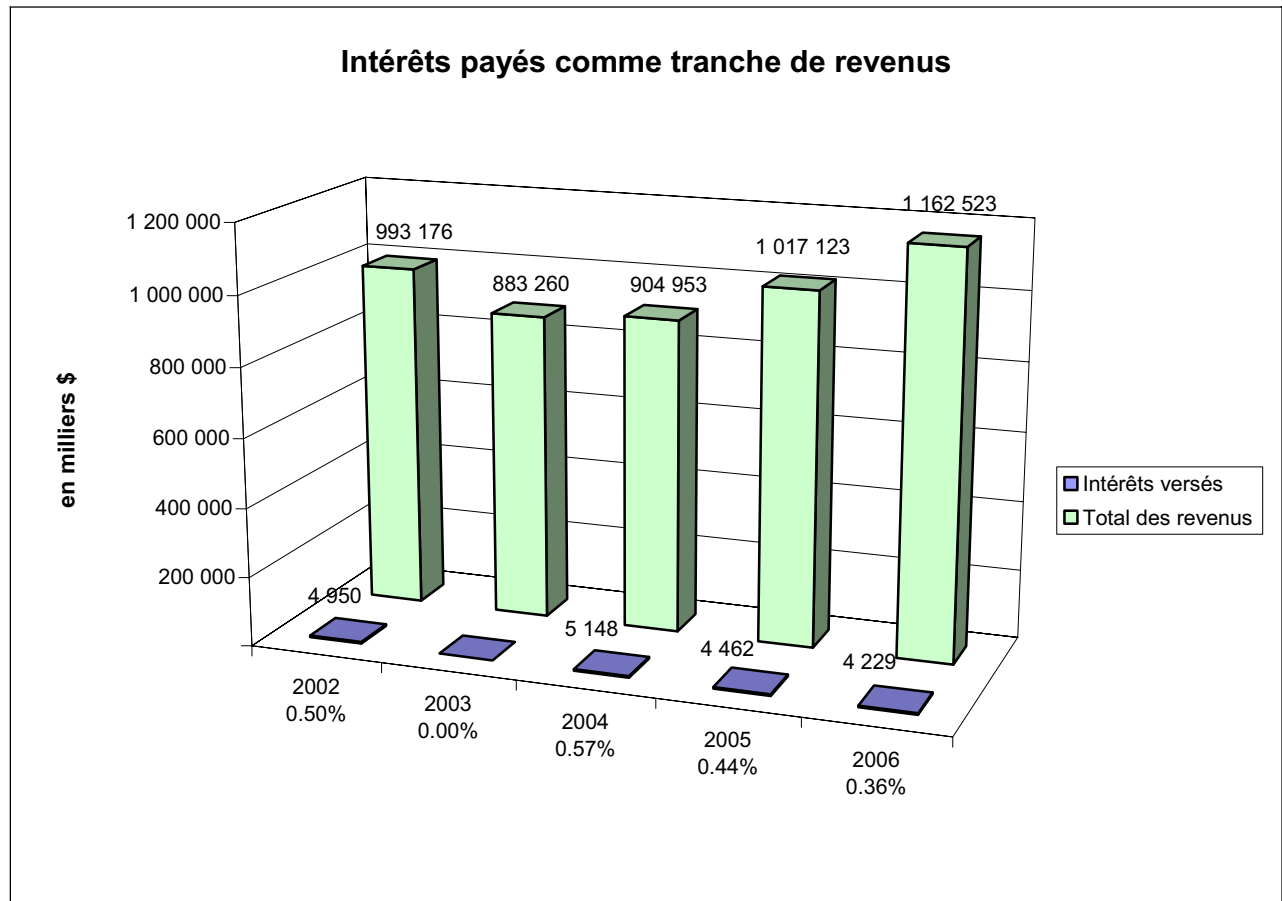
Le tableau qui suit illustre la dette par habitant, en ce qui concerne le niveau d'endettement dont le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest est directement responsable. Cette dette est définie comme emprunts à court terme et à long terme, et exclut les emprunts du Fonds de développement des perspectives économiques des TNO. Au 31 mars 2006, la dette à long terme était de 30 millions \$ et il n'y avait aucun emprunt à court terme.



D'après les prévisions démographiques de Statistique Canada au 1<sup>er</sup> juillet 2005

La tendance ci-dessus peut mieux s'analyser en tenant compte des niveaux d'endettement divulgués à la page précédente et en tenant compte du fait que la population des Territoires du Nord-Ouest augmente chaque année.

# INTÉRÊT



Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest est dans la position enviable d'avoir moins de 1 % de l'ensemble de ses revenus à consacrer au remboursement de sa dette.

Le nouveau projet relatif à l'achat d'immobilisations corporelles, en utilisant la dette, a le ratio ci-dessus comme l'un des paramètres qui seront comptabilisés pour veiller à ce que toute nouvelle dette que nous encourrons n'affecte pas notre viabilité à long terme.

## CONCLUSION

Ainsi que précisé dans l'introduction, l'Institut Canadien des Comptables Agréés dit que la santé financière d'un gouvernement devrait se mesurer en terme de viabilité, de flexibilité et de vulnérabilité. Les mesures qui précèdent tentent d'illustrer comment la santé financière du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest se mesure par rapport à celles-ci. On suggère les conclusions suivantes :

**Viabilité** – à la fin de l'exercice 2005-2006, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest avait un passif qui dépassait son actif de 28 millions \$. Cette situation de dette nette correspond à environ 2,5 % des dépenses de l'exercice, 1,3 semaine d'exploitation qui a été financée par la dette encourue par rapport à nos ressources financières. La dette à long terme du gouvernement était de 30 millions \$ (à l'exclusion de la dette du Fonds de développement des perspectives économiques des TNO) ou 2,6 % des revenus du gouvernement pour l'exercice soit moins de 1 % du produit intérieur brut des Territoires du Nord-Ouest. Cette mesure suggère que le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest peut ne pas être en mesure de maintenir ses programmes actuels sans augmenter le fardeau de la dette sur l'économie, du moins jusqu'à un certain point, mais que le fardeau accru de la dette est viable.

**Flexibilité** – fait référence à la capacité du gouvernement d'augmenter ses ressources. Les revenus de sources propres du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest étaient négatifs, pour l'exercice 2003-2004, en raison d'un droit de reprise du gouvernement fédéral en raison d'un paiement en trop d'impôts sur les revenus des sociétés. Si on veut faire une comparaison significative avec les revenus de sources propres des exercices antérieurs, il faut exclure tous les revenus provenant des impôts sur le revenu des sociétés. Quand on examine les revenus de sources propres de cette façon, l'augmentation des revenus de l'exercice actuel est de 17 %. Le solde des revenus provient en grande partie de l'entente de financement préétablie avec le gouvernement fédéral (entente de financement préétablie avec le gouvernement fédéral). Le gouvernement n'a pas accès aux redevances provenant de l'exploitation des ressources, car le gouvernement fédéral continue d'avoir le contrôle sur les ressources souterraines des Territoires du Nord-Ouest. Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest a une limite d'emprunt de 300 millions \$, imposée par le gouvernement fédéral; même si l'emprunt est présentement en deçà de la limite, 300 millions \$ représentent seulement 27 % de 2005-2006, ou 14 semaines d'exploitation. La flexibilité du gouvernement des TNO est gravement restreinte par de tels facteurs.

**Vulnérabilité** – il s'agit d'un moyen de mesurer à quel point un gouvernement dépend des sources de financement hors de son contrôle ou de son influence. Pour évaluer la vulnérabilité du gouvernement des TNO, il n'est pas nécessaire de regarder plus loin que la provenance limitée de ses revenus de sources propres, et sa volatilité par rapport aux impôts sur le revenu des entreprises. La subvention provenant du Canada a été renégociée à un montant fixe pour le présent exercice et celui de 2006-2007; par contre, au-delà de ça, le niveau de financement n'est pas connu avec certitude pour l'instant. L'entente est généralement renouvelée tous les cinq ans, auquel moment elle est sujette aux changements négociés ou imposés par le fédéral.

En résumé, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest est en situation financière stable pour l'instant; cependant, il possède une flexibilité limitée pour aller chercher de nouveaux revenus ou contracter des dettes; il est très vulnérable aux changements du fédéral en ce qui concerne ses revenus futurs.



## SOURCES SUPPLÉMENTAIRES D'INFORMATION

Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest produit plusieurs autres documents et sites Web qui peuvent servir à obtenir plus d'information.

- Site Web du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest : [www.gov.nt.ca](http://www.gov.nt.ca)
- Comptes publics du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest
  - ◆ Section II – États financiers non consolidés
  - ◆ Section III – États financiers complémentaires (entités comprises dans l'entité comptable du gouvernement)
  - ◆ Section IV – États financiers supplémentaires (autres conseils et agences)
- Budget principal des dépenses du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest
- Plans ministériels
- Rapport de suivi géographique
- Rapport sur les résultats

C'est volontairement que cette page a été laissée vierge.

**COMPTES PUBLICS  
DU  
GOUVERNEMENT DES TERRITOIRES DU NORS-OUEST  
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2006**

**SECTION II  
ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS  
(non vérifiés)**

**L'HONORABLE FLOYD K. ROLAND  
Ministre des Finances**

C'est volontairement que cette page a été laissée vierge.

**SECTION II**

**ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS (non vérifiés)**

États financiers non consolidés (non vérifiés)

État de la situation financière	5
État de la variation de la dette nette	6
État des résultats et de l'excédent accumulé	7
État des flux de trésorerie	8
Notes afférentes aux états financiers (non vérifiés)	9
Tableau A - Tableau des revenus par source	29
Tableau B - Tableau des dépenses	30
Tableau C - Immobilisations corporelles	31

Tableaux supplémentaires (non vérifiés)

Tableau 1 - Tableau des revenus par ministère	32
Tableau 2 - Tableau des dépenses par ministère	38
Tableau 3 - Tableau des recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	41
Tableau 4 - Tableau du sommaire des acquisitions d'immobilisations	41
Tableau 5 - Tableau des subventions	42
Tableau 6 - Tableau des contributions	44
Tableau 7 - Tableau des mandats spéciaux	49
Tableau 8 - Tableau des virements de fonds de plus de 250 000 \$	53
Tableau 9 - Tableau des autres débiteurs à long terme	55
Tableau 10 - Tableau des radiations de mauvaises créances, remises de dettes et remises de prêts étudiants	56
Tableau 11 - Tableau des recouvrements de créances déjà radiées	61
Tableau 12 - Tableau des avances échues pour frais de déplacement	62
Tableau 13 - Tableau des engagements à bail	63
Tableau 14 - Tableau des garanties	64
Tableau 15 - Tableau des avances antérieures à justifier relatives aux exercices antérieurs	65
Tableau 16 - Tableau des projets pour le compte du Canada et de tiers	66

C'est volontairement que cette page a été laissée vierge.

---

**Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest****État consolidé de la situation financière (non vérifié)**

---

**Au 31 mars** **2006** **2005**  
(en milliers de dollars)

---

**Ressources financières**

Encaisse (note 4)	346 697 \$	254 554 \$
Débiteurs (note 5)	55 047	40 471
Stocks (note 6)	10 887	7 854
Encaisse désignée et placements affectés (note 7)	25 514	25 390
Prêts (note 8)	53 862	57 166
Placement dans la Société d'énergie des Territoires du Nord-Ouest, à valeur nominale de un dollar	-	-
	<b>492 007</b>	<b>385 435</b>

---

**Passif**

Somme à verser au gouvernement du Canada (note 10)	385 924	327 853
Créditeurs et charges à payer (note 11)	176 145	135 571
Obligations en vertu de contrats de location-acquisition (note 12)	10 818	12 035
Dette à long terme (note 13)	1 277	1 333
Régimes de retraite et avantages postérieurs à l'emploi (note 14)	42 142	45 784
	<b>616 306</b>	<b>522 576</b>

---

**Dette nette** **(124 299) \$** **(137 141) \$**

**Actif non financier**

Immobilisations corporelles (Tableau C)	1 047 050	1 014 124
Déduire : apports de capital reportés (note 15)	(212 715)	(202 997)
Charges payées d'avance	4 357	4 332
	<b>838 692</b>	<b>815 459</b>

---

**Excédent accumulé** **714 393 \$** **678 318 \$**

---

Engagements et éventualités (notes 18 et 19)

---

Les notes complémentaires et les tableaux A, B et C font partie intégrante des états financiers non consolidés.

---

---

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

**État non consolidé de la variation de la dette nette (non vérifié)**

---

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2006  
(en milliers de dollars)

		2006	2005
	Budget principal des dépenses (note 1c)		Réel
<b>Dette nette au début de l'exercice</b>	<b>(137 141) \$</b>	<b>(137 141) \$</b>	<b>(80 243) \$</b>
Éléments ayant un effet sur les ressources financières nettes :			
Déficit annuel pour l'exercice	48 654	36 075	(16 859)
Augmentation dans les immobilisations corporelles, valeur comptable nette (tableau C)	(74 007)	(32 926)	(30 085)
Augmentation (diminution) des apports de capital reportés (note 15)	13 420	9 718	(10 213)
Diminution (augmentation) des charges payées d'avance	-	(25)	259
<b>Dette nette à la fin de l'exercice</b>	<b>(149 074) \$</b>	<b>(124 299) \$</b>	<b>(137 141) \$</b>

---

Les notes complémentaires et les tableaux A, B et C font partie intégrante des états financiers non consolidés.

---



Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

État non consolidé des résultats et de l'excédent accumulé (non vérifié)

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2006  
(en milliers de dollars)

	2006	2006	2005
	Budget principal des dépenses (note 1c)	Réel	
<b>Revenus</b>			
Revenus par source (tableau A)	1 051 664 \$	1 095 642 \$	977 058 \$
Recouvrements de charges d'exercices antérieurs (tableau 3)	3 000	5 318	3 724
	1 054 664	1 100 960	980 782
<b>Dépenses (tableau B)</b>			
Indemnités et avantages sociaux	186 404	204 077	193 797
Subventions et contributions	443 139	507 332	496 426
Provisions pour moins-value	-	2 619	7 647
Autres	295 050	303 363	254 342
Amortissement	49 717	47 452	45 444
Montant estimatif des besoins supplémentaires prévus (note 1c)	39 700	-	-
Montant estimatif des crédits non utilisés (note 1c)	(8 000)	-	-
	1 006 010	1 064 843	997 656
<b>Déficit d'exploitation annuel</b>	<b>48 654</b>	<b>36 117</b>	<b>(16 874)</b>
Fonds renouvelables des produits pétroliers - Revenus nets (note 16)	-	(42)	15
Projets pour le compte du Canada, du Nunavut et de tiers			
Dépenses	(26 248)	(46 051)	(47 134)
Recouvrements	26 248	46 051	47 134
<b>Déficit d'exploitation annuel</b>	<b><u>48 654</u> \$</b>	<b>36 075</b>	<b>(16 859)</b>
Excédent accumulé au début de l'exercice		678 318	695 177
<b>Excédent accumulé à la fin de l'exercice</b>		<b>714 393 \$</b>	<b>678 318 \$</b>

Les notes complémentaires et les tableaux A, B et C font partie intégrante des états financiers non consolidés.

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

**État consolidé des flux de trésorerie (non vérifié)**

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2006  
(en milliers de dollars)

	2006	2005
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Rentrées de fonds :		
Canada	886 931 \$	988 106 \$
Imposition	151 804	181 490
Recouvrements et revenus généraux	76 072	33 167
Projets pour le compte du Canada, du Nunavut et de tiers	58 297	47 847
Recouvrement de coûts engagés pour des tiers	112 893	87 420
Ventes effectuées par les fonds renouvelables	57 558	50 121
	1 343 555	1 388 151
Sortie de fonds :		
Rémunération et avantages sociaux	200 107	194 991
Subventions et contributions	486 527	496 021
Fonctionnement et entretien	338 361	259 893
Projets pour le compte du Canada, du Nunavut et de tiers	44 242	47 134
Coûts directs engagés pour des apparentés	126 872	90 398
	1 196 109	1 088 437
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de fonctionnement</b>	<b>147 446</b>	<b>299 714</b>
<b>Activités d'investissement</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(88 435)	(76 823)
Aliénation d'immobilisations corporelles (nette)	8 057	1 295
Apports de capital reçus et reportés	23 168	2 774
Encaisse et placements affectés vendus (achetés)	(124)	839
Prêts remboursés	3 304	3 221
Prêts avancés	-	(319)
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</b>	<b>(54 030)</b>	<b>(69 013)</b>
<b>Activités de financement</b>		
Remboursement des obligations en vertu de contrats de location-acquisition	(1 217)	(1 075)
Remboursement de financement à long terme	(56)	(31)
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</b>	<b>(1 273)</b>	<b>(1 106)</b>
<b>Augmentation des liquidités</b>	<b>92 143</b>	<b>229 595</b>
Liquidités au début de l'exercice	254 554	24 959
<b>Liquidités à la fin de l'exercice*</b>	<b>346 697 \$</b>	<b>254 554 \$</b>

\* Les liquidités sont représentées par l'encaisse et les placements à court terme.

Les notes complémentaires et les tableaux A, B et C font partie intégrante des états financiers consolidés.

31 Mars 2006

---

## 1. POUVOIRS, ACTIVITÉS ET PÉRIMÈTRE COMPTABLE

### (a) Pouvoirs et activités

Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (le gouvernement) fonctionne en vertu du pouvoir qui lui est conféré par la *Loi sur les Territoires du Nord-Ouest* (Canada). Le gouvernement a une Assemblée législative élue qui autorise la totalité des décaissements, des avances, des prêts et des placements, à moins qu'il n'en soit spécifié autrement dans les lois.

### (b) Périmètre comptable

Le gouvernement prépare des états financiers. Ils sont présentés à la Section I des Comptes publics et fournissent un compte rendu de la nature et de l'envergure des affaires et des ressources financières dont le gouvernement est responsable. Le périmètre comptable est défini dans ces états financiers, lesquels ont été préparés selon la méthode non consolidée pour démontrer les résultats d'exploitation du gouvernement séparément des entités comprises dans les états financiers consolidés.

Ces états financiers comprennent l'actif, le passif et les résultats d'exploitation du gouvernement et des fonds renouvelables. Les fonds renouvelables sont établis par le gouvernement afin de fournir les fonds de roulement nécessaires à la fourniture de produits et de services au grand public et aux ministères gouvernementaux.

Les sociétés d'État et organismes suivants ne figurent dans ces états financiers que dans la mesure des apports que le gouvernement leur pourvoit ou des revenus qu'ils rapportent :

- Collège Aurora
- Commissions scolaires de division et administrations scolaires de district
- Hôpitaux et conseils régionaux de santé
- Société d'investissement et de développement des Territoires du Nord-Ouest
- Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest
- Société d'énergie des Territoires du Nord-Ouest
- Société de développement des perspectives économiques des Territoires du Nord-Ouest
- Conseil sur la condition de la femme des Territoires du Nord-Ouest
- Agence de services communautaires Tlicho

L'information financière détaillée sur les fonds renouvelables et les sociétés d'État est comprise dans la Section III des Comptes publics.

### (c) Budget principal des dépenses

Le budget principal est constitué des crédits approuvés par l'Assemblée législative. Il représente le plan budgétaire initial pour l'exercice et ne reflète pas les crédits supplémentaires.

Les nécessités supplémentaires estimatives et les crédits autorisés non utilisés sont compris dans le budget principal des dépenses, dans l'état des résultats et de l'excédent. Ils sont inclus dans le but de comparer les revenus (charges) d'exploitation par rapport aux revenus (charges) nets d'exploitation estimative.

31 Mars 2006

---

## 2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

### (a) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que le gouvernement fasse des estimations et pose des hypothèses qui affectent les montants de l'actif et du passif, des revenus et des charges dont on fait état dans les états financiers. En raison de leur nature, ces estimations sont soumises à l'incertitude relative à la mesure. Les répercussions sur les états financiers des changements dans ces estimations et hypothèses dans l'avenir pourraient être importantes, même si au moment de la préparation de ces états financiers, le gouvernement croit que ces estimations et hypothèses sont raisonnables.

Certaines des estimations les plus importantes de la direction concernant les avantages sociaux postérieurs à l'emploi, les éventualités, les revenus constatés, les provisions dans le fonds de prêts aux étudiants pour les prêts remboursables sous condition ou en retard et les dépenses et les dépenses d'amortissement. D'autres estimations concernant les paiements au titre du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux de même que l'impôt sur le revenu des entreprises et des particuliers sont fondées sur des estimations du ministère fédéral des Finances et sujettes à des ajustements dans les exercices à venir.

### (b) Paiement à court terme, encaisse et placements affectés

Les placements à court terme sont évalués au moindre du coût et de la valeur marchande. Les intérêts créditeurs sont enregistrés selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les revenus de dividendes sont constatés sur réception; les pertes et gains en capital sont constatés lorsqu'ils adviennent. Les pertes non réalisées sur l'encaisse et les placements affectés détenus dans les portefeuilles de placements à long terme et sur les titres négociables sont constatées quand on a déterminé une moins-value permanente dans la valeur du placement et incluses comme composante de revenus de placements.

### (c) Stocks

Les stocks destinés à la revente comprennent les carburants et combustibles en vrac et les boissons alcoolisées. Les carburants et combustibles sont évalués au moindre du coût moyen pondéré et de la valeur de réalisation nette. Les boissons alcoolisées sont évaluées à la valeur de remplacement. Les autres stocks sont évalués au moindre du coût, déterminé selon la méthode de l'épuisement successif, et de la valeur nette de remplacement.

### (d) Charges payées d'avance

Les charges payées d'avance sont des avances effectuées avant la fin de l'exercice afin de respecter l'échéance du 1<sup>er</sup> avril ou une portion d'un paiement, notamment des frais d'assurances ou de licences, pour les exercices postérieurs.

### (e) Prêts

Les prêts sont exprimés au moindre du coût et de la valeur nette de recouvrement.

Les provisions pour moins-value enregistrées pour réduire les prêts sont déterminées en fonction d'événements passés, des conditions actuelles et de toutes circonstances en date de la préparation des états financiers. Le revenu d'intérêts est constaté selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Le revenu d'intérêts n'est pas comptabilisé quand le recouvrement du capital ou des intérêts n'est pas raisonnablement assuré.

31 Mars 2006

---

## 2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

### (f) Placement dans la Société d'énergie des Territoires du Nord-Ouest

La Société d'énergie des Territoires du Nord-Ouest (SETNO) relève du gouvernement et vend des biens et services au public. La part d'actif net de la Société que détient le gouvernement a été comptabilisée à valeur nominale.

### (g) Actif non financier

Les immobilisations corporelles et d'autres éléments d'actif non financier sont comptabilisés comme actif par le gouvernement, car ils peuvent être utilisés pour fournir des services gouvernementaux dans l'avenir. Cet actif ne fournit normalement pas de ressources pour le paiement des dettes du gouvernement, à moins qu'il ne soit vendu.

### (h) Immobilisations corporelles et baux

Les immobilisations corporelles sont des bâtiments, des routes, du matériel, etc. dont la durée de vie va au-delà de l'exercice financier, dont le coût d'origine est de plus de 50 000 \$ et qui doivent être utilisées de façon régulière dans la prestation des services. Les immobilisations individuelles de moins de 50 000 \$ sont passées en charges au moment de l'achat.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût ou, quand le coût réel n'est pas disponible, au coût de remplacement estimatif converti rétroactivement à la date de l'achat, en actualisant la valeur du dollar d'aujourd'hui pour l'inflation. Les immobilisations corporelles reçues en don du Canada et à coûts partagés avec ce dernier sont comptabilisées à la juste valeur du marché, sur réception avec le don ou la tranche du coût partagé apparaissant comme apport en capital reporté. Cet apport est amorti comme revenu selon la même méthode que l'actif connexe. Les immobilisations corporelles, quand elles sont mises en service, sont amorties sur leur durée de vie utile estimative, en se fondant sur les lignes directrices suivantes :

Catégorie d'immobilisation	Période d'amortissement
Terrains	Aucun amortissement
Routes et ponts	40 ans
Pistes d'atterrissage et aires de stationnement	40 ans
Bâtiments	40 ans
Traversiers	25 ans
Aqueduc et égouts	15 - 25 ans
Ordinateurs et logiciels	5 - 10 ans
Matériel roulant et équipement lourd	7 - 15 ans
Matériel important	5 - 15 ans
Matériel médical	5 - 15 ans
Améliorations locatives	Moindre de la durée de vie utile ou du bail plus option de renouvellement

Les immobilisations corporelles en construction ou en développement sont comptabilisées comme travaux en cours, sans amortissement, jusqu'à ce que l'immobilisation soit en service. Les contrats de location-acquisition sont comptabilisés comme un passif, et un actif correspondant est inscrit selon la valeur actualisée des versements exigibles. La valeur actualisée est fondée sur le taux spécifié ou sur le taux d'emprunt du gouvernement au moment de l'opération. Les contrats de location-acquisition sont passés en charges. Les oeuvres d'art, les trésors historiques et les terres publiques ne sont pas comptabilisés.

31 Mars 2006

---

## 2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

### (i) Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Tous les employés admissibles cotisent au Régime de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. La cotisation de l'employeur correspond à 2,14 fois la contribution de l'employé (2005 - 2,14). Les contributions du gouvernement sont comptabilisées comme une charge de l'exercice et représentent l'ensemble des obligations découlant du régime de retraite. En vertu des présentes lois, le gouvernement n'est pas tenu de verser des cotisations pour les insuffisances actuarielles du Régime de retraite de la fonction publique.

Les prestations de retraite des députés de l'Assemblée législative et des juges sont inscrites selon une méthode actuarielle. Cela se fait en déterminant la valeur actualisée des droits futurs et en utilisant différentes estimations. Quand les résultats réels varient des estimations, les ajustements requis sont amortis sur la durée moyenne résiduelle estimative d'activité des cotisants.

En vertu des conditions d'emploi, les employés du gouvernement peuvent avoir droit à des prestations non liées à la retraite lors d'une démission, d'un départ ou pour des frais de déménagement, fondées sur les années de service. Ces prestations sont payées lors de la démission, de la retraite ou du décès d'un employé. Les avantages relatifs à la cessation d'emploi sont également comptabilisés quand des employés sont désignés pour mise en disponibilité. Le coût des prestations est déterminé selon les meilleures estimations de la direction en fonction des taux de rémunération prévus et des congés accumulés.

### (j) Engagements et éventualités

La nature des activités du gouvernement fait en sorte que ce dernier doit négocier des contrats qui sont importants par rapport à sa situation financière ou qui affecteront de façon importante les montants des charges à venir. Des engagements contractuels ont trait à des baux commerciaux ou résidentiels, à des projets d'immobilisations et à des engagements de financement d'activités.

Le passif éventuel du gouvernement n'est que potentiel et peut devenir réel selon que certains événements ont lieu ou pas. Quand il est probable que l'événement futur surviendra ou pas et qu'il est quantifiable, on comptabilise un passif estimatif. Si on ne peut pas déterminer la probabilité de l'événement ni établir le montant avec suffisamment de précision, l'éventualité est mentionnée dans les états financiers. Le passif éventuel résulte d'éventualités environnementales, de litiges en cours ou potentiels ou d'autres facteurs.

### (k) Subvention provenant du gouvernement du Canada

La subvention à laquelle les Territoires du Nord-Ouest ont droit est un montant fixe pour l'exercice 31 mars 2006 de 714 030 000 \$ en vertu de *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces*. De plus, conformément au projet de loi C-13 - *Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 2 mai 2006*, un montant séparé de 13 500 000 \$ est compris dans le montant susmentionné, ce qui donne une subvention totale de 727 530 000 \$. Contrairement aux exercices antérieurs, il n'y a pas d'ajustement pour les exercices antérieurs dans la subvention reçue pour l'exercice en cours.

### (l) Projets pour le compte du Canada, du Nunavut et de tiers

Le gouvernement entreprend des projets pour le compte du Canada, du Nunavut et de tiers. Quand c'est possible, le gouvernement reçoit des avances à justifier et les soldes non engagés de ces avances sont comptabilisés comme passif à court terme. Les recouvrements sont comptabilisés pour les dépenses en excédent des avances.

31 Mars 2006

---

## 2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

### (m) Impôts et taxes

L'impôt sur le revenu provenant des sociétés et des particuliers est comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Le Canada perçoit, pour le compte du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, des impôts prélevés en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* qui, aux termes d'un accord de perception fiscale, sont remis au gouvernement par versements mensuels. Les remises sont fondées sur des estimations du ministère fédéral des Finances pour l'année d'imposition, et sont redressées périodiquement jusqu'à ce que les cotisations d'impôt sur le revenu pour cette même année soient terminées.

Les taxes sur les carburants et combustibles et sur le tabac sont prélevées en vertu de la *Loi sur les produits pétroliers* et de la *Loi sur le tabac*, respectivement. L'impôt sur le salaire est prélevé en vertu de la *Loi de l'impôt sur le salaire*. Les revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, d'après les déclarations reçues des percepteurs ou des employeurs. Les redressements découlant de nouvelles cotisations sont inscrits aux revenus au cours de l'exercice où ils sont identifiés. Les impôts fonciers et les taxes scolaires sont établis pour une année civile et constatés selon la comptabilité d'exercice au cours de l'exercice où se termine l'année civile.

### (n) Paiements de transfert et autres revenus

Les paiements de transfert sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, à moins qu'ils ne soient à des fins spécifiques. Les paiements de transfert et autres financements reçus à des fins spécifiques sont reportés jusqu'à ce que les charges connexes aient été engagées.

Les licences, les droits et les permis sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité de caisse. Tous les autres revenus sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice.

### (o) Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Le gouvernement comptabilise les charges où les biens et services en question sont utilisés. Les subventions et les contributions du gouvernement sont payées dans la période à laquelle elles se rapportent.

### (p) Recouvrements de charges d'exercices antérieurs

Les recouvrements de charges d'exercices antérieurs et les reprises des charges à payer inscrites lors d'exercices antérieurs sont déclarés séparément des autres revenus inscrits à l'état consolidé des résultats et de l'excédent accumulé. En vertu de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, ces montants ne peuvent servir à augmenter le montant affecté aux charges de l'exercice en cours.

### (q) Conversion des devises

L'actif et le passif monétaires en devises sont convertis en dollars canadiens, en utilisant les taux de change à la fin de l'exercice. Les opérations effectuées en devises sont converties en dollars canadiens en utilisant les taux au moment des opérations. Tous les gains et pertes de change sont inclus dans les revenus nets de l'exercice, selon les activités auxquelles ils correspondent.

---

## Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

### Notes aux états financiers non consolidés (non vérifiés)

---

31 Mars 2006

---

#### 3. RÉORGANISATION MINISTÉRIELLE

Le 1<sup>er</sup> avril 2005, le ministère des Ressources, de la Faune et du Développement économique a été séparé pour faire deux ministères distincts. Le ministère de l'Industrie, du Tourisme et de l'Investissement est responsable du développement économique et le ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles est responsable des ressources et de la faune. De plus, la Société de crédit commercial et la Société de développement des Territoires du Nord-Ouest se sont fusionnées pour créer la Société d'investissement et de développement des Territoires du Nord-Ouest.

En novembre 2005, les ministères de l'Exécutif, des Finances et des Affaires autochtones ont procédé à des changements ministériels. Le Bureau de la statistique est passé du ministère des Finances au ministère de l'Exécutif. Le transfert des responsabilités, qui relevait du ministère des Affaires autochtones, relève maintenant du ministère de l'Exécutif. Le Bureau des relations intergouvernementales est passé du ministère de l'Exécutif au ministère des Affaires autochtones. Ces réorganisations ministérielles sont rétroactives au 1<sup>er</sup> avril 2005.

#### 4. ENCAISSE

	2006	2005
	(en milliers de dollars)	
Encaisse bancaire	46 608 \$	14 212 \$
Découvert bancaire	(88 794)	(72 208)
Éléments en suspens	92 635	70 655
Placements à court terme	296 248	241 895
	<b>346 697 \$</b>	<b>254 554 \$</b>

---

Le gouvernement a une marge de crédit accordée par les banques à charte et garantie par le Fonds du Trésor du gouvernement. Il n'y a pas de conditions fixes de remboursement et les limites du découvert sont négociées au cours de l'exercice en se fondant sur les prévisions de flux de trésorerie et des besoins d'emprunt du gouvernement. L'intérêt est chargé sur le solde net du gouvernement et de ses partenaires. En 2006, l'intérêt (taux préférentiel) a été de 1 690 \$ (2005 - 3 165 \$). Le taux moyen d'emprunt au cours de l'exercice a été de 4,50 % (2005 - 4,01 %). Au 31 mars 2006, il n'y avait aucun solde net de découvert bancaire (2005 - aucun).

Le gouvernement regroupe son excédent d'encaisse avec l'encaisse de certaines sociétés d'État et autres organismes, conseils et agences. Ce groupement de placements est investi dans un portefeuille diversifié produisant des revenus de haut rendement à court et à long terme.

Au 31 mars 2006, le groupement de placements contenait un total de 402 millions \$ (2005 - 320 millions \$). La part du gouvernement est de 296 248 000 \$ (2005 - 241 895 000 \$). Les classes admissibles de titres, les catégories de sociétés émettrices, les limites et les conditions sont approuvées conformément aux lignes directrices du gouvernement, à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements. Tous les instruments à court terme, dépendant de la classe de placement, sont cotés R-1 bas ou mieux par la Dominion Bond Rating Service Ltd. Les placements sont diversifiés, dépendant du genre de placement, à un maximum de 10 % à 50 % de l'ensemble du portefeuille. Il n'y a pas de concentration importante dans un seul placement.

La moyenne pour arriver à échéance au 31 mars 2006 est de 31 jours (2005 - 40 jours). Le portefeuille a rapporté pour l'année des intérêts variant entre 2,55 % et 3,71 % (2005 - entre 1,99% et 2,55 %). En 2006, le montant rapporté en intérêts par le gouvernement sur ses placements à court terme est de 9 351 000 \$ (2005 - 5 427 000 \$).

---



---

**Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest****Notes aux états financiers non consolidés (non vérifiés)**

---

**31 Mars 2006**

---

**5. DÉBITEURS**

	<b>2006</b>	<b>2005</b>
	(en milliers de dollars)	
Créanciers ordinaires	28 880 \$	28 286 \$
Gouvernement du Nunavut	6 438	6 852
Ventes de produits de fonds renouvelables	4 172	3 887
Intérêts courus	1 034	825
	<hr/> 40 524	<hr/> 39 850
Déduire : provision pour créances douteuses	13 312	13 013
	<hr/> <b>27 212</b>	<hr/> <b>26 837</b>
Débiteurs provenant d'apparentés :		
Collège Aurora	1 894	1 416
Commissions scolaires de division et administrations scolaires de district	4 411	3 575
Hôpitaux et conseils régionaux de santé	15 333	4 760
Société d'investissement et de développement des Territoires du Nord-Ouest	113	-
Société de développement des Territoires du Nord-Ouest	-	83
Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest	995	490
Société d'énergie des Territoires du Nord-Ouest	3 537	3 308
Conseil sur la condition de la femme des Territoires du Nord-Ouest	2	2
Agence de services communautaires Tlicho	1 522	-
Commission des accidents du travail (Territoires du Nord-Ouest et Nunavut)	28	-
	<hr/> <b>27 835</b>	<hr/> <b>13 634</b>
	<hr/> <b>55 047 \$</b>	<hr/> <b>40 471 \$</b>

Au cours de l'exercice, des débiteurs ont été radiés pour une valeur de 168 000 \$ (2005 - 554 000 \$) et des débiteurs ont fait l'objet d'une remise pour une valeur totale de 9 000 \$ (2005 - 541 000 \$).

**6. STOCKS ET CHARGES PAYÉES D'AVANCE**

	<b>2006</b>	<b>2005</b>
	(en milliers de dollars)	
Carburants et combustibles en vrac	7 775 \$	5 048 \$
Boissons alcoolisées	2 967	2 668
Approvisionnements publics	145	138
	<hr/> <b>10 887 \$</b>	<hr/> <b>7 854 \$</b>

La radiation du stock de carburants et combustibles en vrac pour 2006 était de 160 000 \$ (2005 - 109 000 \$).

---

**Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest****Notes aux états financiers non consolidés (non vérifiés)**

---

**31 Mars 2006**

---

**7. ENCAISSE ET PLACEMENTS AFFECTÉS**

	<b>2006</b>	<b>2005</b>
	(en milliers de dollars)	
Portefeuille de placements :		
Titres négociables (valeur marchande : 25 204 000 \$; 2005 - 22 948 000 \$)	22 074 \$	20 375 \$
Bons du Trésor (valeur marchande = coût)	1 250	1 321
Encaisse et autres actifs (valeur marchande = coût)	110	121
	<b>23 434</b>	<b>21 817</b>
Fonds de prêts aux étudiants :		
Limite autorisée	33 000	33 000
Déduire : prêts	30 920	29 427
Encaisse distincte et affectée aux nouveaux prêts	<b>2 080</b>	<b>3 573</b>
	<b>25 514 \$</b>	<b>25 390 \$</b>

L'encaisse, les bons du Trésor et les titres négociables détenus dans le portefeuille de placements, quand ils font partie du Trésor, ne peuvent être utilisés que pour faire face aux obligations des régimes d'allocations de retraite supplémentaires de l'Assemblée législative. L'actif du portefeuille de placements est géré par McClean Budden et UBS Global Asset Management. Le règlement sur les allocations de retraite supplémentaire des députés de l'Assemblée législative limite les placements que peuvent faire McClean Budden et UBS Global Asset Management à ceux énumérés dans la *Loi sur les normes des prestations de pension*.

La composition de l'actif proportionné du portefeuille de placements est la suivante :

	<b>2006</b>	<b>2005</b>
	%	%
Actions canadiennes	18,55	17,05
Encaisse et autres actifs	5,80	6,61
Obligations de sociétés	5,76	5,17
Obligations fédérales	25,07	26,42
Actions étrangères	34,70	35,51
Obligations provinciales	10,12	9,24
	<u>100,00</u>	<u>100,00</u>

Le rendement moyen du marché du portefeuille est de 2,92 % (2005 - 0,5 %) avec des dates d'échéance qui vont d'avril 2006 à septembre 2040. Le gain sur les placements, incluant l'intérêt, les dividendes et les gains ou les pertes sur les aliénations était de 2 558 000 \$ (2005 - 1 437 000 \$).

---

**Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest****Notes aux états financiers non consolidés (non vérifiés)**

---

**31 Mars 2006**

---

**8. PRÊTS**

	<b>2006</b>	<b>2005</b>
	(en milliers de dollars)	
Avance de prêts de la Société d'investissement et de développement des Territoires du Nord-Ouest. La durée indéterminée avec option de rembourser toute tranche de capital à toute date de paiement. L'intérêt est calculé au taux des obligations d'épargne du Canada de trois ans à la fin du mois.	35 480 \$	- \$
Avance de prêts de la Société de crédit commercial. La durée indéterminée avec option de rembourser toute tranche de capital à toute date de paiement. L'intérêt est calculé au taux des obligations d'épargne du Canada de trois ans à la fin du mois.	-	35 897
Prêts du fonds de prêts aux étudiants, exigibles en versements jusqu'en 2017, portant intérêt à des taux variant entre 1,5 % et 11,75 %, nette d'une provision pour créances douteuses de 22 387 000 \$ (2005 - 20 268 000 \$)	8 535	9 159
Marge de crédit de 20 000 000 \$ à la Société d'énergie des Territoires du Nord-Ouest, garantie par un billet à ordre portant à des taux variant entre 1,99 % et 2,55 %.	8 000	10 000
Other	1 847	2 110
	<b>53 862 \$</b>	<b>57 166 \$</b>

---

Le montant que l'on s'attend à recevoir au cours de l'exercice est de 3 386 690 \$ (2005 - 2 729 000 \$). Les intérêts gagnés sur les prêts au cours de l'exercice sont de 1 944 000 \$ (2005 - 2 148 000 \$).

Au cours de l'exercice, les montants suivants ont été dûment radiés et remis :

	<b>2006</b>	<b>2005</b>
	(en milliers de dollars)	
Fonds de prêts aux étudiants :		
Remises de prêts, incluant les intérêts	1 181 \$	1 080 \$
Radiations	-	86
	<b>1 181 \$</b>	<b>1 166 \$</b>

---

**9. EMPRUNTS À COURT TERME**

Il n'y a aucun emprunt à court terme au 31 mars 2006 (2005 - aucun). En vertu de la *Loi sur le pouvoir d'emprunt*, la limite d'emprunt est de 175 millions \$.

---

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes aux états financiers non consolidés (non vérifiés)

---

31 Mars 2006

---

10. SOMME À VERSER AU GOUVERNEMENT DU CANADA

	2006	2005
	(en milliers de dollars)	
Subvention à recevoir		
Subvention selon l'accord de financement	727 530 \$	710 675 \$
Déduire : paiements reçus	(760 421)	(911 558)
	(32 891)	(200 883)
Solde à recevoir au début de l'exercice	36 917	237 800
	4 026	36 917
Autres débiteurs :		
Soins hospitaliers et médicaux aux Indiens et aux Inuits	2 431	14 653
Projets pour le compte du gouvernement du Canada	3 520	17 094
Débiteurs divers	38 675	13 098
	<b>48 652</b>	<b>81 762</b>
Autres créditeurs :		
Avances pour des projets pour le compte du gouvernement du Canada	(6 763)	(1 808)
Excédent des impôts sur le revenu reçus d'avance	(398 983)	(385 403)
Créditeurs divers	(21 762)	(15 968)
Financement reporté à des fins spécifiques	(7 068)	(6 436)
	<b>(434 576)</b>	<b>(409 615)</b>
	<b>(385 924) \$</b>	<b>(327 853) \$</b>

---

Les montants à verser au gouvernement du Canada ne rapportent pas d'intérêts.

---

**Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest****Notes aux états financiers non consolidés (non vérifiés)**

---

**31 Mars 2006**

---

**11. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER**

	<b>2006</b>	<b>2005</b>
	(en milliers de dollars)	
Commerce	117 061 \$	85 967 \$
Autres dettes retenues à la source et retenues de garanties d'entrepreneurs	27 083	15 160
Gouvernement du Nunavut	23	16
Indemnités de congés payés	11 324	11 206
Recettes reportées	196	1 433
Provision pour le règlement d'équité salariale	7 131	8 223
	<b>162 818</b>	<b>122 005</b>
À payer aux apparentés :		
Collège Aurora	422	1 013
Commissions scolaires de division et administrations scolaires de district	271	431
Hôpitaux conseils régionaux de santé	9 927	11 186
Société d'investissement et de développement des Territoires du Nord-Ouest	5	-
Société de développement des Territoires du Nord-Ouest	-	4
Société d'habitation des TNO	217	73
Société d'énergie des Territoires du Nord-Ouest	1 556	850
Conseil sur la condition de la femme des Territoires du Nord-Ouest	7	4
Agence de services communautaires Tlicho	910	-
Commission des accidents du travail (Territoires du Nord-Ouest et Nunavut)	12	5
	<b>13 327</b>	<b>13 566</b>
	<b>176 145 \$</b>	<b>135 571 \$</b>

---

---

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes aux états financiers non consolidés (non vérifiés)

---

31 Mars 2006

---

**12. OBLIGATIONS EN VERTU DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION**

	<b>2006</b>	<b>2005</b>
	(en milliers de dollars)	
Bâtiments	<b>10 818 \$</b>	<b>12 035 \$</b>

---

Les charges d'intérêts relatives aux obligations en vertu de contrats de location-acquisition pour l'exercice était de 1 423 000 \$ (2005 - 1 566 000 \$), à un taux implicite moyen pondéré de 12,5 % (2005 - 12,5 %). Les obligations en vertu de contrats de location-acquisition sont fondées sur les obligations contractuelles minimales pour les baux en cours au 31 mars 2006.

	(en milliers de dollars)	
	2007	2 641 \$
	2008	2 641
	2009	2 044
	2010	1 617
	2011	1 617
	Et au-delà 2011	6 323
Total - paiements minimaux pour les baux		16 883
Déduire : intérêt implicite de 11,7 %		6 065
Valeur actualisée des paiements minimaux de location		<b>10 818 \$</b>

---

**13. DETTE À LONG TERME**

	<b>2006</b>	<b>2005</b>
	(en milliers de dollars)	
Emprunts de la Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest auprès de la Société canadienne d'hypothèques et de logement remboursables en versements mensuels de 7 885 \$ jusqu'en 2024, et portant intérêt à un taux fixe de 3,50 %	<b>1 277 \$</b>	<b>1 333 \$</b>

---

Les remboursement annuels du capital sont versés de la façon suivante :	(en milliers de dollars)	
	2007	51 \$
	2008	53
	2009	55
	2010	57
	2011	59
	Et au-delà 2011	1 002
		<b>1 277 \$</b>

---

Les intérêts payés au cours de l'exercice étaient de 46 000 \$ (2005 - 64 000 \$).

---

**Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest****Notes aux états financiers non consolidés (non vérifiés)**

---

**31 Mars 2006**

---

**14. RÉGIMES DE RETRAITE ET AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI**

	<b>2006</b>	<b>2005</b>
	(en milliers de dollars)	
<b>Dettes au titre des régimes de retraite</b>		
Fonds d'allocations de retraite de l'Assemblée législative et Régime de pension agréé des juges de la Cour territoriale, solde au début de l'exercice	<b>21 502 \$</b>	<b>20 537 \$</b>
Prestations accumulées	645	627
Prestations payées à des pensionnés	(790)	(786)
Intérêts sur des obligations en matière de prestations	1 335	1 332
Gains et pertes actuariels et autres	(438)	(208)
	<hr/>	<hr/>
Solde à la fin de l'exercice	<b>22 254</b>	<b>21 502</b>
	<hr/>	<hr/>
Fonds d'allocations de retraite de l'Assemblée législative et Régime de pension agréé des juges de la Cour territoriale, actifs nets	(5 670)	-
	<hr/>	<hr/>
<b>Avantages sociaux futurs</b>		
Démissions	15 483	14 540
Déménagements	5 762	5 545
Retraites	4 313	4 197
	<hr/>	<hr/>
	<b>25 558</b>	<b>24 282</b>
	<hr/>	<hr/>
<b>Total</b>	<b>42 142 \$</b>	<b>45 784 \$</b>

---

Les paiements devant être faits au cours du présent exercice pour les avantages sociaux futurs des employés sont de 3 157 000 \$ (2005 - 2 768 000 \$).

**Charges de retraite**

Les charges de retraite pour le Fonds d'allocations de retraite de l'Assemblée législative, le Régime de pension agréé des juges de la Cour territoriale, les régimes de retraite supplémentaires de l'Assemblée législative et le régime de pension supplémentaire des juges se sont élevés à 1 596 000 \$ (2005 : 1 650 000 \$). Les cotisations du gouvernement au Régime de retraite de la fonction publique étaient de 21 054 000 \$ (2005 - 19 638 000 \$). Les cotisations des employés au Régime de retraite de la fonction publique étaient de 9 506 000 \$ (2005 - 8 114 000 \$).

---

31 Mars 2006

---

**14. PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES PRESTATIONS FUTURES À VERSER AUX EMPLOYÉS**  
(suite)

**Régimes de pension supplémentaire**

Le gouvernement gère le Fonds d'allocations de retraite de l'Assemblée législative et le Régime de pension agréé des juges de la Cour territoriale. Ces deux fonds sont des régimes enregistrés contributifs à prestations déterminées et sont entièrement capitalisés. Par conséquent, le gouvernement n'avait pas de passif net au 31 mars 2006 (2005 - aucun). Les fonds reliés à ces régimes sont administrés par des sociétés de fiducie indépendantes. De même, il y a trois régimes de retraite supplémentaires, soit le Régime d'allocations de retraite supplémentaire I et II de l'Assemblée législative et le Régime de pension supplémentaire des juges. Ces trois régimes de retraite sont des régimes à prestations déterminées non contributifs et ne sont pas capitalisés. Le gouvernement est responsable de toutes les prestations. Les prestations fournies en vertu des cinq régimes sont fondées sur les années de service et sur la rémunération.

Les variations dans l'actif et le passif au titre des prestations de retraite constituées du Fonds d'allocations de retraite de l'Assemblée législative et du régime de pension agréé des juges de la Cour territoriale au cours de l'exercice sont les suivants :

	<b>Actif</b>	<b>Passif</b>	<b>Actif net</b>	
			<b>2006</b>	<b>2005</b>
			(en milliers de dollars)	
Solde au début de l'exercice	20 376 \$	14 816 \$	5 560 \$	5 209 \$
Prestations accumulées	-	568	(568)	(535)
Prestations payées	(747)	(747)	-	-
Contributions	250	-	250	215
Intérêt gagné sur l'actif des régimes	1 455	-	1 455	1 423
Intérêt sur les obligations au titre des prestations	-	1 095	(1 095)	(1 062)
Gains et pertes actuariels et autres	615	547	68	310
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>21 949 \$</b>	<b>16 279 \$</b>	<b>5 670 \$</b>	<b>5 560 \$</b>

Les évaluations actuarielles du Fonds d'allocations de retraite de l'Assemblée législative, des régimes d'allocations de retraite supplémentaire de l'Assemblée législative et des régimes de retraite des juges ont été complétées en date du 1<sup>er</sup> avril 2005, en utilisant la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service. Les évaluations sont fondées sur un certain nombre d'hypothèses actuarielles à l'égard des facteurs comme la mortalité, les services, le retrait, les salaires et les taux d'intérêts. Les hypothèses reflètent les meilleures estimations du gouvernement à l'égard des taux prévus à long terme et des prévisions à court terme. Comme les évaluations actuarielles n'étaient pas terminées à la fin du présent exercice, on a extrapolé les trois régimes de l'Assemblée législative jusqu'au 31 janvier 2006, et les régimes des juges ont été extrapolés jusqu'au 31 mars 2006.

Les évaluations actuarielles de l'actif et du passif des régimes ont été préparées en se fondant sur l'hypothèse d'une inflation annuelle de 4 %, et un taux d'intérêt annuel de 7 %. Les hypothèses sur la retraite sont les suivantes :

- Les députés de l'Assemblée législative au plus tard des deux, soit 50 ans ou 4 ans de service, à la fin de la session en cours
- Les juges au plus tard des deux, soit 60 ans ou quand l'âge et les services égalent 80.



---

**Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest****Notes aux états financiers non consolidés (non vérifiés)**

---

**31 Mars 2006**

---

**15. APPORTS DE CAPITAL REPORTÉS**

Les apports de capital reportés concernent la tranche des immobilisations corporelles données ou à frais partagés avec le Canada. Les plus importantes de ces immobilisations comprennent les routes et les aéroports. Les apports de capital sont reportés et amortis aux revenus au cours de la durée de vie de l'actif en question.

	<b>2006</b>	<b>2005</b>
	(en milliers de dollars)	
Apports de capital reportés au début de l'exercice	202 997 \$	213 210 \$
Ajouter : actifs reçus en don ou à frais partagés, au cours de l'exercice	23 168	2 774
Déduire : amortissement des apports en capital	(13 450)	(12 987)
<b>Apports de capital reportés à la fin de l'exercice</b>	<b>212 715 \$</b>	<b>202 997 \$</b>

**16. FONDS DE STABILISATION DES PRIX DES PRODUITS PÉTROLIERS**

Le Fonds de stabilisation des produits pétroliers est compris dans l'exédent accumulé. Le but de ce fonds est de stabiliser les prix des produits pétroliers achetés, vendus et distribués par le gouvernement. Les recettes et les dépenses nettes du fonds renouvelable des produits pétroliers sont imputées au fonds de stabilisation. le solde accumulé de l'exédent ou du déficit ne peut pas dépasser 1 000 000 \$.

	<b>2006</b>	<b>2005</b>
	(en milliers de dollars)	
Excédent au début de l'exercice	472 \$	457 \$
Ajouter : Fonds de stabilisation des produits pétroliers - Excédent annuel de fonctionnement (déficit)	(42)	15
<b>Excédent à la fin de l'exercice</b>	<b>430 \$</b>	<b>472 \$</b>

---

## Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

### Notes aux états financiers non consolidés (non vérifiés)

---

31 Mars 2006

---

#### 17. ACTIFS EN FIDUCIE ADMINISTRÉS

Le gouvernement administre des actifs en fiducie, pour le compte de tiers, qui ne figurent pas à son actif ou à son passif. Ces comptes sont composés d'encaisse, de dépôts à terme, de placements, de biens immobiliers et d'autres avoirs divers.

	<b>2006</b>	<b>2005</b>
	(en milliers de dollars)	
Établissements correctionnels et autres	232 \$	212 \$
Curateur public	3 282	3 267
Ressources naturelles - capital	248	221
Cour territoriale et Cour suprême	1 028	632
Commission des accidents du travail (Territoires du Nord-Ouest et Nunavut)	294 888	272 457
	<b>299 678 \$</b>	<b>276 789 \$</b>

---

La Commission des accidents du travail (Territoires du Nord-Ouest et Nunavut) a un exercice financier qui se termine le 31 décembre. Ses états financiers les plus récents, et ceux du curateur public, apparaissent à la Section III des Comptes publics du gouvernement.

#### 18. ENGAGEMENTS

Le gouvernement a conclu des ententes ou s'est engagé par contrat à effectuer les dépenses suivantes payables à une date postérieure au 31 mars 2006 :

	<b>Date d'expiration</b>	<b>2007</b>	<b>2008- 2019</b>	<b>Total</b>
		(en milliers de dollars)		
Engagements opérationnels	2010	27 507 \$	30 164 \$	57 671 \$
Baux commerciaux	2019	11 401	44 265	55 666
Entente de services de police avec la GRC	2012	24 639	122 675	147 314
Engagements de capital				
- Projets en cours au 31 mars 2006	2010	14 595	2 529	17 124
Location de matériel	2010	4 370	13 077	17 447
Engagements de commissions	2011	1 209	2 086	3 295
Aide aux exploitants de la faune de l'ouest des TNO	2008	138	458	596
		<b>83 859 \$</b>	<b>215 254 \$</b>	<b>299 113 \$</b>

---

#### Frais recouvrables pour des services

Le gouvernement a conclu 2 (2005 - 3) ententes de services à frais recouvrables avec le gouvernement du Nunavut pour la prestation de différents programmes et services ministériels. Les dépenses et les frais recouverts pour ces projets donnés au nom du Nunavut sont estimés à 1 926 000 \$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2006 (2005 - 1 776 000 \$).

---

## Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

### Notes aux états financiers non consolidés (non vérifiés)

---

31 Mars 2006

---

#### 19.ÉVENTUALITÉS

##### (a) Dettes éventuelles

Le gouvernement est éventuellement responsable des engagements suivants :

	(en milliers de dollars)
Débitures émises par la Société d'énergie des Territoires du Nord-Ouest, venant à échéance entre 2009 et 2034	154 152 \$
Prêts remboursables par la Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest	25 404
Garantie d'une marge de crédit pour l'exploitation *	12 249
Fonds de développement des perspectives économiques des Territoires du Nord-Ouest	60 000
Garantie de prêts à l'habitation résidentielle	10 701
Perte non assurée	1 407
	<hr/>
	<b>263 913 \$</b>

\* Le gouvernement a garanti une marge de crédit pour l'exploitation à Arslanian Cutting Works (NWT) Ltd., jusqu'à un maximum de 9 000 000 \$ et à Deh Cho Bridge Corporation Ltd., jusqu'à un maximum de 3 350 000 \$. Au 31 mars 2006, les soldes des marges de crédit d'exploitation étaient respectivement de 8 988 000 \$ et de 3 261 000 \$.

De plus, le gouvernement a fourni une garantie à la Société canadienne du sang et à l'Agence canadienne du sang pour couvrir une partie des réclamations possibles faites par les utilisateurs de l'approvisionnement national en sang. La quote-part du gouvernement se limite au pourcentage de la population territoriale par rapport à la population canadienne.

##### (b) Coûts de restauration environnementale

Comme les circonstances et le financement l'ont permis, le gouvernement a identifié des sites d'obligations possibles et a remis les sites en état au besoin. Au 31 mars 2006, le gouvernement a 175 sites, excluant les caches de carburant, qui ont été identifiées comme nécessitant possiblement une restauration environnementale. De ces sites, 28 ont reçu une évaluation initiale ou ont un plan en place pour terminer l'évaluation ou la restauration. Les 147 sites qui restent nécessitent une étude initiale ou une étude plus poussée pour déterminer l'existence d'obligation possible en matière d'environnement ou la portée de cette obligation.

Le ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles maintient des installations d'entreposage de carburants en vrac et de produits chimiques pour l'extinction des incendies de forêt dans 18 bases pour les avions-citernes et les hélicoptères. Ces installations sont situées dans 12 communautés ou à proximité de celles-ci. On a effectué la Phase I et la Phase II de l'évaluation des sites de toutes les installations du ministère. La nécessité de prendre des mesures de restauration ou d'effectuer une évaluation plus poussée a été identifiée pour six de ces sites.

De plus, au cours de l'exercice 2006, le ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles a maintenu 17 caches de carburants actives au sein des communautés, dans des endroits autres que ceux indiqués ci-dessus, et 150 caches de carburants actives dans des endroits situés à une certaine distance des communautés. Une évaluation environnementale n'a pas encore été entreprise pour ces sites en raison du nombre relativement petit de barils entreposés sur ces sites en tout temps (avec la possibilité d'une contamination locale limitée) ou l'éloignement de certains de ces sites. Comme ces sites sont réapprovisionnés, ils sont tous vérifiés pour d'éventuels passifs environnementaux.

31 Mars 2006

---

## 19.ÉVENTUALITÉS (suite)

### (b) Coûts de restauration environnementale (suite)

Dans le cas du Fonds de stabilisation des prix des produits pétroliers, des évaluations complètes de chaque site de parc d'entreposage de carburants ont été effectuées (incluant les sites ayant des plans dans les endroits susmentionnés). Les évaluations ont confirmé qu'une contamination aux hydrocarbures est présente à différents degrés sur tous les sites. À ce jour, on a effectué 24 évaluations de Phase III et deux évaluation de risque. Une estimation des coûts ne sera pas possible avant d'avoir débuté les travaux de remise en état et d'avoir établi la portée du travail. Les plans de remise en état ont été préparés pour réduire les obligations au cours des cinq à dix prochaines années.

Le gouvernement a pris une initiative afin de s'assurer que nous agissons très bientôt selon nos plans de restauration. Le gouvernement poursuivra son programme d'inspection, d'évaluation et de remise en états des sites, sur une base continue. Dans le cas où les coûts de remise en état sont quantifiables, une provision est comptabilisée. Au 31 mars 2005, le gouvernement a inscrit un passif de 22,75 millions de dollars pour la remise en état de la mine Giant. On estime à 300 millions de dollars la part du Canada pour le nettoyage du site, tant en surface que sous la terre. Les sites qui restent n'ont pas encore été évalués avec suffisamment de précision pour prédire les coûts à venir; en conséquence, aucun passif n'a été inscrit.

### (c) Litiges

Plus de personnes se sont manifestés et prétendent avoir été harcelées par un ancien enseignant du Nunavut, lequel faisait partie des Territoires du Nord-Ouest. Selon les ententes négociées avant la division des territoires, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest assurera sa défense. Le coût pour la défense de ce cas et les dommages qui peuvent éventuellement être accordés seront partagés entre les deux gouvernements. Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest paiera 56,66 % et celui du Nunavut 44,34 %. Une estimation de la quote-part du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest découlant de ce litige a été comptabilisée, mais le résultat final pourrait différer considérablement de cette évaluation.

De nombreux autres cas présumés d'agression sexuelle par d'anciens employés ou entrepreneurs du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest ont été déposés ou sont en attente, contre le gouvernement, en plus du cas susmentionné. Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut assurent tous deux la défense face à cette poursuite et le coût pour la défense de ces cas et les dommages qui peuvent éventuellement être accordés seront partagés entre les deux gouvernements dans une proportion de 56,66 % et de 44,34 % respectivement. Il n'est pas possible pour l'instant de déterminer la perte, s'il y en a une, qui découlera de ces litiges. En conséquence, aucun passif n'a été inscrit.

Une réclamation concernant la construction d'un système hydroélectrique sur la rivière Taltson a été déposée contre le gouvernement, la Société d'énergie des Territoires du Nord-Ouest et le gouvernement du Canada. On ne s'attend pas qu'il y ait une perte importante résultant de cette évaluation.

### (d) Subventions, paiements de transfert et impôts

Les subventions du Canada pour 2005-2006 a été changé par un montant fixe légiféré, sans ajustements pour les exercices précédents. En conséquence, la subvention à recevoir du Canada, les autres paiements de transfert et les revenus de source propre ne sont plus interreliés. De plus, les fluctuations d'une année à l'autre des revenus provenant des impôts sur le revenu des sociétés et des particuliers, détaillées à la note 2(I), n'auront pas d'impact sur la subvention à recevoir du Canada en 2005-2006. Par contre, les fluctuations dans les impôts sur le revenu des sociétés et des particuliers auront encore une influence sur les autres paiements de transfert provenant du Canada, particulièrement sur le Transfert canadien en matière de programmes sociaux et sur le Transfert canadien en matière de santé.

---

## Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

### Notes aux états financiers non consolidés (non vérifiés)

---

31 Mars 2006

---

#### 19.ÉVENTUALITÉS (suite)

##### (d) Subventions, paiements de transfert et impôt (suite)

L'impôt sur le revenu des sociétés et des particuliers reconnu au cours d'un exercice est basé sur une estimation décrite à la note 2(l). L'impôt sur le revenu déterminé par le Canada allie des évaluations actuelles combinées à une estimation présumant que les niveaux d'imposition sur les revenus des exercices antérieurs seront maintenus et sujets à des révisions au cours des années à venir. Les écarts entre les estimations actuelles et les montants réels futurs, s'il y en a, peuvent être importants. Ces écarts seront constatés quand les cotisations d'impôts réelles seront finalisées dans les années à venir.

Au cours de l'année d'imposition 2000, une société contribuable des Territoires du Nord-Ouest a payé l'impôt sur le revenu des sociétés aux Territoires du Nord-Ouest sur un gain en capital résultant de la disposition d'actions échangées publiquement. Au cours de l'année d'imposition 2003, la même société a subi une grave perte de capital et a demandé qu'un remboursement de l'impôt sur le revenu des sociétés des TNO soit reporté à l'exercice 2000. Revenu Canada a étudié la réclamation et a déterminé qu'un montant de 36 millions \$ pour 2004-2005 pourrait être reporté à l'exercice 2000. Une autre étude par l'Agence du revenu du Canada a démontré que le contribuable aura droit à 25 millions de dollars supplémentaires pour l'exercice 2000, que le gouvernement a comptabilisé lors de l'exercice 2005-2006. Un montant additionnel de 108,6 millions de dollars provenant des impôts sur le revenu des sociétés peut être à risque, dépendamment du résultat de l'étude de l'Agence du revenu du Canada. Le contribuable peut en appeler de la décision de l'Agence du revenu du Canada. La formule de financement préétablie est actuellement à l'étude et l'impact possible sur la subvention provenant du Canada, à cause de ce remboursement, ne peut être déterminé pour l'instant.

#### 20.APPARENTÉS

Les opérations entre apparentés et les soldes en fin d'exercice non divulgués ailleurs dans ces états financiers sont fournis dans la présente note. Au cours de l'exercice, le gouvernement a accordé des subventions et des contributions aux apparentés suivants :

	<b>2006</b>	<b>2005</b>
	(en milliers de dollars)	
Hôpitaux et conseils régionaux de santé	163 296 \$	184 963 \$
Commissions scolaires de division et administrations scolaires de district	116 712	113 355
Collège Aurora	26 069	25 782
Société d'investissement et de développement des Territoires du Nord-Ouest	3 748	-
Société de développement des Territoires du Nord-Ouest	-	3 200
Conseil sur la condition de la femme des Territoires du Nord-Ouest	-	796
	325	317
	<b>310 150 \$</b>	<b>328 413 \$</b>

---

Le gouvernement finance des communautés, des commissions, des organismes et d'autres organisations qui offrent des services au public et qui opèrent indépendamment des activités normales du gouvernement. Le gouvernement peut être tenu responsable des dettes ou du déficit de commissions et organismes. L'estimation de ces dettes ne peut pas être déterminée pour l'instant.

---

31 Mars 2006

---

## 20 APPARENTÉS (suite)

En vertu d'accords avec les commissions et organismes apparentés, le gouvernement fournit des services au prix coûtant ou moyennant des frais de service lorsque les coûts directs ne peuvent être déterminés. Les frais facturés au titre des coûts indirects ne sont pas nécessairement au coût de prestation des services. Des services de personnel, de paye, de finances, d'approvisionnement, de locaux, de construction de bâtiments et de travaux, des services publics, des services juridiques et d'interprétation comptent parmi les services fournis. Des coûts directs totalisent 126 872 000 \$ (2005 - 90 398 000 \$) ont été engagés pour le compte d'apparentés et recouverts auprès de ceux-ci.

Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest reçoit des dividendes en retour d'investissement dans la Société d'énergie des Territoires du Nord-Ouest. Les dividendes du présent exercice sont de 3 500 000 \$ (2005 - 3 300 000 \$).

## 21. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À L'EXERCICE

Le 1<sup>er</sup> avril 2006, le Secrétariat du Conseil de gestion financière s'est réorganisé en deux ministères séparés : le Secrétariat du Conseil de gestion financière et le ministère des Ressources humaines.

Le 1<sup>er</sup> avril 2006, le ministère des Affaires autochtones est devenu le ministère des Affaires autochtones et des Relations intergouvernementales.

## 22. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres correspondants ont été reclassés pour se conformer à la présentation du présent exercice.

**Tableau non consolidé des revenus par source (non vérifié)**

<b>31 Mars</b> (en milliers de dollars)	<b>2006</b>	<b>2005</b>	
	<b>Budget principale des dépenses (note 1c)</b>	<b>Réel</b>	<b>Réel</b>
<b>Revenus provenant du gouvernement du Canada</b>			
Subvention	724 280 \$	727 530 \$	710 675 \$
Paievements de transfert	72 293	149 793	69 222
	796 573	877 323	779 897
<b>Revenus fiscaux</b>			
Impôt sur le revenu des sociétés	44 422	16 983	3 508
Impôt sur le revenu des particuliers	39 837	41 004	51 811
Carburants et combustibles	17 679	19 481	19 452
Tabac	15 044	13 901	14 379
Salaire	26 798	28 333	17 062
Impôts fonciers et taxes scolaires	13 812	14 760	14 406
Assurance	2 250	3 219	2 869
	159 842	137 681	123 487
<b>Recouvrements</b>			
Programmes	31 274	12 521	13 417
Services	1 428	1 675	1 297
Location et hébergement	1 224	1 584	1 892
Ventes de produits	52	26	28
Recouvrements de salaires	-	7	-
Ventes d'actif - meubles	100	28	129
Produits de l'assurance	60	1 393	323
Transport	45	68	77
Amortissement des apports de capital (note 15)	13 397	13 450	12 987
	47 580	30 752	30 150
<b>Général</b>			
Fonds renouvelables - recettes nettes	20 020	20 201	19 929
Revenus provenant de licences, droits et permis	11 466	12 388	12 176
Autres revenus généraux	2 472	2 023	1 987
Revenu de placement	13 185	14 647	9 019
Gain sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	115	-	8
	47 258	49 259	43 119
<b>Subventions non financières</b>	411	627	405
<b>Total - Revenus</b>	<b>1 051 664 \$</b>	<b>1 095 642 \$</b>	<b>977 058 \$</b>

**Tableau non consolidé des dépenses (non vérifié)****31 Mars**

(en milliers de dollars)

**2006****2005**

	Budget principal des dépenses (note 1c)	Rémunération et avantages sociaux	Subventions et contributions	Provisions pour évaluation	Autres	Amortissement	Total Dépenses	Total Dépenses
Assemblée législative	14 477 \$	398 \$	284 \$	- \$	6 981 \$	729 \$	8 392 \$	13 896 \$
Exécutif	47 195	41 072	10 930	-	14 021	982	67 005	51 308
Finances	7 900	2 889	-	136	3 399	-	6 424	7 107
Affaires municipales et communautaires	82 504	12 909	106 422	193	7 680	1 784	128 988	78 004
Travaux publics et Services	44 285	16 905	305	7	25 902	2 598	45 717	43 777
Santé et Services sociaux	252 706	11 865	166 814	-	76 269	7 068	262 016	258 906
Justice	79 803	38 761	1 793	5	38 947	2 072	81 578	81 075
Société d'habitation des TNO	35 956	-	35 971	-	-	-	35 971	54 160
Éducation, Culture et Formation	245 003	17 535	169 362	2 257	60 280	8 143	257 577	220 021
Transports	77 393	25 574	241	-	31 882	23 156	80 853	77 914
Environnement et Ressources naturelles	52 115	22 429	2 315	21	30 390	576	55 731	78 766
Industrie, Tourisme et Investissement	34 973	13 740	12 895	-	7 612	344	34 591	32 722
<b>Total 2006</b>	<b>974 310 \$</b>	<b>204 077 \$</b>	<b>507 332 \$</b>	<b>2 619 \$</b>	<b>303 363 \$</b>	<b>47 452 \$</b>	<b>1 064 843 \$</b>	
<b>Total 2005</b>	<b>950 161 \$</b>	<b>193 797 \$</b>	<b>496 426 \$</b>	<b>7 647 \$</b>	<b>254 342 \$</b>	<b>45 444 \$</b>		<b>997 656 \$</b>



**Tableau non consolidé des immobilisations corporelles (non vérifié)**

**au 31 Mars**  
(en milliers de dollars)

							<b>2006</b>	<b>2005</b>
	<b>Terrains</b>	<b>Bâtiments</b>	<b>Améliorations</b>		<b>Matériel</b>	<b>Ordinateurs</b>		
			<b>Autres*</b>	<b>locatives</b>				
Coûts des immobilisations corporelles, à l'ouverture	1 572 \$	716 365 \$	666 182 \$	20 481 \$	54 765 \$	31 025 \$	1 490 390 \$	1 383 335 \$
Acquisitions	-	14 500	17 509	2 513	5 902	5 436	45 860	110 992
Aliénations	(54)	(8 695)	(3 370)	(282)	(1 076)	(143)	(13 620)	(3 937)
Coûts des immobilisations corporelles, à la fermeture	1 518	722 170	680 321	22 712	59 591	36 318	1 522 630	1 490 390
Amortissement accumulé, à l'ouverture	-	(254 887)	(218 704)	(13 344)	(29 480)	(17 090)	(533 505)	(490 704)
Charge d'amortissement	-	(21 758)	(17 651)	(1 470)	(3 055)	(3 518)	(47 452)	(45 443)
Radiations	-	-	-	-	-	-	-	(502)
Disposals	-	3 236	1 024	283	971	49	5 563	3 144
Amortissement accumulé, à la fermeture	-	(273 409)	(235 331)	(14 531)	(31 564)	(20 559)	(575 394)	(533 505)
<b>Valeur comptable nette</b>	<b>1 518 \$</b>	<b>448 761 \$</b>	<b>444 990 \$</b>	<b>8 181 \$</b>	<b>28 027 \$</b>	<b>15 759 \$</b>	947 236	956 885
<b>Travaux en cours</b>							<b>99 814</b>	<b>57 239</b>
							<b>1 047 050 \$</b>	<b>1 014 124 \$</b>

\* comprend les routes, les ponts, les pistes d'atterrissage, les aires de stationnement et les travaux d'aqueducs et d'égouts.

**Changement dans la valeur comptable des immobilisations corporelles**

	<b>2006</b>	<b>2005</b>
Acquisitions	88 435 \$	76 823 \$
Aliénations/radiations	(8 057)	(1 295)
Amortissement	(47 452)	(45 443)
<b>Augmentation</b>	<b>32 926 \$</b>	<b>30 085 \$</b>

## Tableau non consolidé des recettes

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2006  
(en milliers de dollars)

FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN	Budget principales des dépenses	Augmentations (diminutions)	Principales estimations révisées	Revenu réels	Excédent(déficit) en regard du budget
<b>Assemblée législative</b>					
Recouvrements					
Marchandise	6 \$	- \$	6 \$	3 \$	(3) \$
Concessions	4	-	4	2	(2)
Publications	3	-	3	2	(1)
Profits sur les placements	-	-	-	2 558	2 558
	<b>13</b>	<b>-</b>	<b>13</b>	<b>2 565</b>	<b>2 552</b>
<b>Exécutif</b>					
<b>Bureaux de l'Exécutif</b>					
Recouvrements					
Publications	-	-	-	1	1
<b>Secrétariat du Conseil de gestion financière</b>					
Recouvrements					
Dividendes de la Société d'énergie des TNO	3 500	-	3 500	3 500	-
	3 500	-	3 500	3 500	-
Recettes générales					
Intérêts	3	-	3	4	1
Droits	4	-	4	9	5
Subventions non financières	105	-	105	105	-
	112	-	112	118	6
	<b>3 612</b>	<b>-</b>	<b>3 612</b>	<b>3 619</b>	<b>7</b>
<b>Finances</b>					
Subvention du gouvernement du Canada	724 280	-	724 280	727 530	3 250
Paiements de transfert					
Transfert canadien pour la santé et les services sociaux	-	-	-	1 341	1 341
Transfert canadien pour la santé	22 515	-	22 515	26 209	3 694
Transfert canadien pour les services sociaux	8 749	-	8 749	11 495	2 746
	31 264	-	31 264	39 045	7 781

## Tableau non consolidé des recettes

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2006

(en milliers de dollars)

FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN	Budget principales des dépenses	Augmentations (diminutions)	Principales estimations révisées	Revenu réels	Excédent(déficit) en regard du budget
<b>Finances (suite)</b>					
Recouvrements					
Coûts pour investissement commun	190 \$	- \$	190 \$	302 \$	112 \$
Frais d'assurance et tierce partie	60	-	60	1 393	1 333
	250	-	250	1 695	1 445
Imposition					
Entreprises	44 422	-	44 422	16 983	(27 439)
Particuliers	39 837	-	39 837	41 004	1 167
Carburants et combustibles	17 679	-	17 679	19 481	1 802
Tabac	15 044	-	15 044	13 901	(1 143)
Salaire	26 798	-	26 798	28 333	1 535
Impôts fonciers et taxes scolaires	13 812	-	13 812	14 760	948
Assurance	2 250	-	2 250	3 219	969
	159 842	-	159 842	137 681	(22 161)
Recettes générales					
Société des alcools	19 920	-	19 920	20 165	245
Intérêts municipaux	271	-	271	-	(271)
Intérêts sur placement	10 700	-	10 700	9 351	(1 349)
Droits	180	-	180	213	33
TCSPS - Intérêts en fiducie	-	-	-	954	954
	31 071	-	31 071	30 683	(388)
	<b>946 707</b>	<b>-</b>	<b>946 707</b>	<b>936 634</b>	<b>(10 073)</b>
<b>Affaires municipales et communautaires</b>					
Paiements de transfert					
Fonds sur l'infrastructure municipale rurale					
Renforcement des capacités et administration	96	-	96	-	(96)
Fonds sur l'infrastructure municipale rurale					
Communautés imposées	1 519	6	1 525	1 280	(245)
Fonds sur l'infrastructure municipale rurale					
Communautés non imposées	-	-	-	2 442	2 442
Fonds sur le renforcement des capacités communautaires	-	35 000	35 000	40 000	5 000
Taxes sur l'essence*	-	4 500	4 500	-	(4 500)
	1 615	39 506	41 121	43 722	2 601
Recouvrements					
Location de terrains	975	-	975	1 265	290
Tierce partie	155	120	275	-	(275)
Aide financière du fédéral en cas de catastrophe	-	971	971	775	(196)
Bénéficiaires de programmes	-	-	-	2	2
Apports de capital différés	15	-	15	15	-
	1 145	1 091	2 236	2 057	(179)

\*Les revenus ont été reclassés (projets) pour le compte de tiers.

## Tableau non consolidé des recettes

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2006  
(en milliers de dollars)

FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN	Budget principales des dépenses	Augmentations (diminutions)	Principales estimations révisées	Revenu réels	Excédent(déficit) en regard du budget
<b>Affaires municipales et communautaires (suite)</b>					
Recettes générales					
Frais	125 \$	- \$	125 \$	231 \$	106 \$
Permis	115	200	315	108	(207)
Intérêts	-	-	-	9	9
Revenus de location	-	-	-	12	12
Revenus provenant des concessions	-	-	-	1	1
	240	200	440	361	(79)
	<b>3 000</b>	<b>40 797</b>	<b>43 797</b>	<b>46 140</b>	<b>2 343</b>
<b>Travaux publics et Services</b>					
Paiements de transfert					
Programmes du fédéral	35	-	35	39	4
Subventions					
Subventions non financières	411	216	627	627	-
Recouvrements					
Entretien des aqueducs et des égouts	673	-	673	798	125
Baux commerciaux	229	-	229	277	48
Débits compensatoires	368	-	368	425	57
Ventes d'excédent d'actifs	100	-	100	29	(71)
Services publics	50	-	50	50	-
Location d'aires de stationnement	16	-	16	12	(4)
	1 436	-	1 436	1 591	155
Recettes générales					
Permis	485	-	485	474	(11)
Droits	301	-	301	274	(27)
Inspections	60	-	60	64	4
Enregistrements	-	-	-	51	51
Gains sur la vente d'actifs	100	-	100	-	(100)
	946	-	946	863	(83)
	<b>2 828</b>	<b>216</b>	<b>3 044</b>	<b>3 120</b>	<b>76</b>
<b>Santé et Services sociaux</b>					
Paiements de transfert					
Coûts partagés avec le fédéral	31 284	2 224	33 508	31 283	(2 225)
Transfert canadien en matière de santé et de services sociaux	533	221	754	7 784	7 030
Programmes du fédéral	-	-	-	(1 036)	(1 036)
	31 817	2 445	34 262	38 031	3 769
Recouvrements					
Bénéficiaires de programmes	11 578	400	11 978	7 129	(4 849)
Tierce partie	-	960	960	315	(645)
Apports de capital	1 550	-	1 550	1 515	(35)
	13 128	1 360	14 488	8 959	(5 529)

## Tableau non consolidé des recettes

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2006  
(en milliers de dollars)

FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN	Budget principales des dépenses	Augmentations (diminutions)	Principales estimations révisées	Revenu réels	Excédent(déficit) en regard du budget
<b>Santé et Services sociaux (suite)</b>					
Recettes générales					
Licences	100 \$	- \$	100 \$	120 \$	20 \$
Droits	50	-	50	139	89
	150	-	150	259	109
	<b>45 095</b>	<b>3 805</b>	<b>48 900</b>	<b>47 249</b>	<b>(1 651)</b>
<b>Justice</b>					
Paiements de transfert					
Coûts partagés avec le fédéral	6 527	-	6 527	7 125	598
Programmes du fédéral	35	-	35	36	1
	6 562	-	6 562	7 161	599
Recouvrements					
Vols nolisés	45	-	45	68	23
Aide juridique	29	-	29	32	3
Publications	14	-	14	9	(5)
Pension et hébergement (détenus)	4	-	4	13	9
	92	-	92	122	30
Recettes générales					
Droits	3 325	-	3 325	3 714	389
Amendes	383	-	383	380	(3)
Intérêts	4	-	4	4	-
	3 712	-	3 712	4 098	386
	<b>10 366</b>	<b>-</b>	<b>10 366</b>	<b>11 381</b>	<b>1 015</b>
<b>Éducation, Culture et Formation</b>					
Paiements de transfert					
Coûts partagés avec le fédéral	-	5 318	5 318	20 778	15 460
Programmes du fédéral	1 000	-	1 000	1 015	15
	1 000	5 318	6 318	21 793	15 475
Recouvrements					
Bénéficiaires de programmes	-	-	-	1	1
Concessions	15	-	15	8	(7)
Tierce partie	15 080	-	15 080	-	(15 080)
Locations de terrain	-	-	-	11	11
Services publics	20	-	20	8	(12)
Recouvrements	-	-	-	2	2
Apports de capital	133	200	333	157	(176)
	15 248	200	15 448	187	(15 261)

## Tableau non consolidé des recettes

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2006  
(en milliers de dollars)

FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN	Budget principales des dépenses	Augmentations (diminutions)	Principales estimations révisées	Revenu réels	Excédent(déficit) en regard du budget
<b>Éducation, Culture et Formation (suite)</b>					
Recettes générales					
Intérêts	500 \$	- \$	500 \$	469 \$	(31) \$
Examen et certification	2	-	2	9	7
Droits	1	-	1	-	(1)
Baux	-	-	-	7	7
Concession	-	-	-	30	30
	503	-	503	515	12
	<b>16 751</b>	<b>5 518</b>	<b>22 269</b>	<b>22 495</b>	<b>226</b>
<b>Transport</b>					
Recouvrements					
Tierce partie	612	365	977	528	(449)
Entretien des routes/chemins	147	-	147	93	(54)
Apports de capital	11 571	-	11 571	11 621	50
Salaire	-	-	-	7	7
	12 330	365	12 695	12 249	(446)
Subventions					
Subventions non financières	-	83	83	-	(83)
Recettes générales					
Enregistrements	2 440	-	2 440	2 969	529
Droits	2 309	-	2 309	2 237	(72)
Amendes	-	-	-	1	1
Bail	2 229	-	2 229	1 754	(475)
Licences	474	-	474	349	(125)
Permis	209	-	209	158	(51)
Concession	242	-	242	225	(17)
Examen et certification	31	-	31	22	(9)
Intérêts	6	-	6	-	(6)
Inspections	1	-	1	-	(1)
	7 941	-	7 941	7 714	(227)
	<b>20 271</b>	<b>448</b>	<b>20 719</b>	<b>19 963</b>	<b>(756)</b>
<b>Industrie, Tourisme et Investissement</b>					
Recettes générales					
Intérêts sur investissement	1 600	-	1 600	1 194	(406)
Boutiques	100	-	100	36	(64)
Publications	10	-	10	-	(10)
Licences	33	-	33	42	9
Droits	10	(10)	-	-	-
	<b>1 753</b>	<b>(10)</b>	<b>1 743</b>	<b>1 272</b>	<b>(471)</b>

## Tableau non consolidé des recettes

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2006  
(en milliers de dollars)

FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN	Budget principales des dépenses	Augmentations (diminutions)	Principales estimations révisées	Revenu réels	Excédent(déficit) en regard du budget
<b>Environnement et Ressources naturelles</b>					
Recettes générales					
Droits	25 \$	- \$	25 \$	38 \$	13 \$
Licences	800	-	800	790	(10)
Permis	-	-	-	1	1
	825	-	825	829	4
Recouvrements					
Aide mutuelle - Entente de partage sur les ressources	300	-	300	233	(67)
Apports de capital	143	-	143	142	(1)
	443	-	443	375	(68)
	1 268	-	1 268	1 204	(64)
<b>Total - fonctionnement et entretien</b>	<b>1 051 664 \$</b>	<b>50 774 \$</b>	<b>1 102 438 \$</b>	<b>1 095 642 \$</b>	<b>(6 796) \$</b>

**Tableau non consolidé des dépenses**

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2006

(en milliers de dollars)

FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN	Budget principal des dépenses	Budget supplémentaire des dépenses	Virements	Total des crédits	Dépenses réelles	(Excédent) déficit en regard des crédits
<b>Assemblée législative</b>						
Bureau du greffier	7 525 \$	79 \$	- \$	7 604 \$	7 618 \$	(14) \$
Dépenses au nom des députés**	5 335	-	-	5 335	(540)	5 875
Bureau du directeur général des élections	360	9	-	369	321	48
Bureaux législatifs	1 100	-	-	1 100	848	252
Bureau du président de l'Assemblée	157	3	-	160	145	15
	<b>14 477</b>	<b>91</b>	<b>-</b>	<b>14 568</b>	<b>8 392</b>	<b>6 176</b>
<b>Exécutif</b>						
<b>Bureaux de l'Exécutif</b>						
Bureaux de l'Exécutif	4 685	2 209	698	7 592	6 940	652
Bureaux des ministres	3 665	106	-	3 771	3 875	(104)
Régie des entreprises de services publics	331	3	-	334	352	(18)
Bureau régional de la région de Beaufort-Delta	83	363	(83)	363	150	213
Bureau du commissaire des TNO	182	47	(7)	222	125	97
	<b>8 946</b>	<b>2 728</b>	<b>608</b>	<b>12 282</b>	<b>11 442</b>	<b>840</b>
<b>Secrétariat du Conseil de gestion financière</b>						
Comptabilité du gouvernement	11 636	105	14	11 755	11 097	658
Relations de travail et services de la rémunération	7 276	-	(7 276)	-	-	-
Direction générale	4 088	1 167	(552)	4 703	5 287	(584)
Budget et évaluation	1 485	59	14	1 558	1 745	(187)
Bureau de la vérification	1 147	49	13	1 209	1 011	198
Services ministériels des ressources humaines	4 419	-	(4 419)	-	-	-
Services à la clientèle	-	4 687	11 428	16 115	17 327	(1 212)
Relations avec les employés	-	5 221	755	5 976	5 696	280
Services ministériels des ressources humaines	-	7 167	23	7 190	6 147	1 043
	<b>30 051</b>	<b>18 455</b>	<b>-</b>	<b>48 506</b>	<b>48 310</b>	<b>196</b>
<b>Affaires autochtones</b>	<b>8 198</b>	<b>374</b>	<b>(608)</b>	<b>7 964</b>	<b>7 253</b>	<b>711</b>
	<b>47 195</b>	<b>21 557</b>	<b>-</b>	<b>68 752</b>	<b>67 005</b>	<b>1 747</b>
<b>Finances</b>						
Trésor	4 863	76	(60)	4 879	4 346	533
Direction générale	1 351	(19)	60	1 392	1 392	-
Bureau de la statistique	941	(941)	-	-	-	-
Politique budgétaire	745	52	-	797	686	111
	<b>7 900</b>	<b>(832)</b>	<b>-</b>	<b>7 068</b>	<b>6 424</b>	<b>644</b>

\*\* Les dépenses engagées au nom des députés comprennent les actifs nets des régimes de pension agréés (5670 \$).



## Tableau non consolidé des dépenses

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2006  
(en milliers de dollars)

FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN	Budget principal des dépenses	Budget supplémentaire des dépenses	Virements	Total des crédits	Dépenses réelles	(Excédent) déficit en regard des crédits
<b>Affaires municipales et communautaires</b>						
Opérations régionales	63 463 \$	8 786 \$	4 286 \$	76 535 \$	71 859 \$	4 676 \$
Opérations communautaires	8 922	10 006	(4 502)	14 426	7 519	6 907
Direction générale	4 512	(39)	223	4 696	5 438	(742)
École d'administration municipale	1 900	35 219	(7)	37 112	3 646	33 466
Administration des terres	2 594	807	(325)	3 076	3 071	5
Sports, loisirs et jeunesse	1 113	675	325	2 113	37 455	(35 342)
	<b>82 504</b>	<b>55 454</b>	<b>-</b>	<b>137 958</b>	<b>128 988</b>	<b>8 970</b>
<b>Travaux publics et Services</b>						
Gestion des immobilisations	35 285	2 474	-	37 759	37 465	294
Direction générale	7 606	(481)	-	7 125	7 074	51
Systèmes et communications	622	-	-	622	485	137
Produits pétroliers	772	-	-	772	693	79
	<b>44 285</b>	<b>1 993</b>	<b>-</b>	<b>46 278</b>	<b>45 717</b>	<b>561</b>
<b>Santé et Services sociaux</b>						
Services de santé	135 300	11 148	(2 197)	144 251	145 264	(1 013)
Programmes de santé communautaire	62 289	2 903	934	66 126	65 404	722
Soutien de la prestation des programmes	31 274	(4 953)	733	27 054	25 975	1 079
Programme de santé complémentaire	17 661	(303)	347	17 705	18 984	(1 279)
Direction générale	6 182	861	183	7 226	6 389	837
	<b>252 706</b>	<b>9 656</b>	<b>-</b>	<b>262 362</b>	<b>262 016</b>	<b>346</b>
<b>Justice</b>						
Justice communautaire et services correctionnels	31 101	2 710	(282)	33 529	33 188	341
Maintien de l'ordre	24 291	234	(81)	24 444	24 444	-
Greffes et tribunaux	7 895	662	25	8 582	8 645	(63)
Services au gouvernement	9 034	(1 108)	333	8 259	7 908	351
Services d'aide juridique	4 493	79	-	4 572	4 384	188
Services au public	2 989	82	5	3 076	3 009	67
	<b>79 803</b>	<b>2 659</b>	<b>-</b>	<b>82 462</b>	<b>81 578</b>	<b>884</b>

## Tableau non consolidé des dépenses

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2006

(en milliers de dollars)

FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN	Budget principal des dépenses	Budget supplémentaire des dépenses	Virements	Total des crédits	Dépenses réelles	(Excédent) déficit en regard des crédits
<b>Société d'habitation des TNO</b>	<b>35 956 \$</b>	<b>15 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>35 971 \$</b>	<b>35 971 \$</b>	<b>- \$</b>
<b>Éducation, Culture et Formation</b>						
Éducation et culture	136 110	11 773	786	148 669	147 788	881
Études supérieures et carrières	41 053	281	389	41 723	39 647	2 076
Direction générale et administration	6 475	365	(500)	6 340	6 680	(340)
Sécurité du revenu	61 365	2 778	(675)	63 468	63 462	6
	<b>245 003</b>	<b>15 197</b>	<b>-</b>	<b>260 200</b>	<b>257 577</b>	<b>2 623</b>
<b>Transports</b>						
Aéroports	22 484	1 224	242	23 950	23 973	(23)
Voirie	37 587	2 245	(82)	39 750	39 748	2
Services ministériels	7 964	(372)	(156)	7 436	7 414	22
Traversiers	5 374	577	(21)	5 930	6 096	(166)
Véhicules automobiles	3 468	81	17	3 566	3 372	194
Routes d'accès aux communautés	387	-	-	387	214	173
installations maritimes locales	129	-	-	129	36	93
	<b>77 393</b>	<b>3 755</b>	<b>-</b>	<b>81 148</b>	<b>80 853</b>	<b>295</b>
<b>Environnement et Ressources naturelles</b>						
Gestion de la faune	11 742	346	392	12 480	12 423	57
Aménagement des forêts	29 098	2 824	(768)	31 154	29 270	1 884
Gestion ministérielle	8 983	395	453	9 831	9 817	14
Protection de l'environnement	2 292	2 106	(77)	4 321	4 221	100
	<b>52 115</b>	<b>5 671</b>	<b>-</b>	<b>57 786</b>	<b>55 731</b>	<b>2 055</b>
<b>Industrie, Tourisme et Investissement</b>						
Développement économique	23 920	1 630	(233)	25 317	24 306	1 011
Gestion ministérielle	6 323	(190)	223	6 356	6 249	107
Initiatives stratégiques	4 730	789	10	5 529	4 036	1 493
	<b>34 973</b>	<b>2 229</b>	<b>-</b>	<b>37 202</b>	<b>34 591</b>	<b>2 611</b>
<b>Total - fonctionnement et entretien</b>	<b>974 310 \$</b>	<b>117 445 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>1 091 755 \$</b>	<b>1 064 843 \$</b>	<b>26 912 \$</b>

**Tableau non consolidé des recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs**

**Pour l'exercice terminé le 31 mars 2006**  
(en milliers de dollars)

MINISTÈRE	Excédent des charges à payer inscrites en trop	Recouvrements des provisions pour dépréciation	Autres recouvrements	Total
Assemblée législative	4 \$	- \$	3 \$	7 \$
Exécutif	10	3	326	339
Finances	-	-	129	129
Affaires municipales et communautaires	1	3	220	224
Travaux publics et Services	32	1	153	186
Santé et Services sociaux	978	-	326	1 304
Justice	91	-	426	517
Éducation, Culture et Formation	427	59	1 191	1 677
Transports	98	-	282	380
Environnement et Ressources naturelles	14	-	64	78
Industrie, Tourisme et Investissement	339	-	138	477
	<b>1 994 \$</b>	<b>66 \$</b>	<b>3 258 \$</b>	<b>5 318 \$</b>

**Tableau non consolidé du sommaire des acquisitions d'immobilisations**

**Pour l'exercice terminé le 31 mars 2006**  
(en milliers de dollars)

MINISTÈRE	Excédent des charges à payer inscrites en trop	Recouvrements des provisions pour dépréciation	Autres recouvrements	Total
Assemblée législative	- \$	- \$	- \$	- \$
Exécutif	500	12	512	504
Finances	-	-	-	-
Affaires municipales et communautaires	16 437	7 801	24 238	10 765
Travaux publics et Services	7 781	4 268	12 049	4 029
Santé et Services sociaux	6 875	5 473	12 348	5 177
Justice	1 780	1 126	2 906	987
Éducation, Culture et Formation	18 190	7 036	25 226	11 868
Transports	51 376	8 805	60 181	55 108
Environnement et Ressources naturelles	1 085	994	2 079	1 595
Industrie, Tourisme et Investissement	1 736	710	2 446	1 137
	<b>105 760 \$</b>	<b>36 225 \$</b>	<b>141 985 \$</b>	<b>91 170 \$</b>

**Tableau non consolidé des subventions****Pour l'exercice terminé le 31 mars 2006**

(en milliers de dollars)

FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN	Budget principal des dépenses	Budget supplémentaire des dépenses	Virements	Total des crédits	Dépenses réelles	(Excédent)déficit en regard des crédits
<b>Exécutif</b>						
Bureaux de l'Exécutif						
Association des femmes autochtones (subvention non financière)	123 \$	- \$	- \$	123 \$	123 \$	- \$
Projets concernant les femmes	50	-	-	50	44	6
Dons - Victimes de l'ouragan Katrina	-	25	-	25	25	-
Bail subventionné du conseil de bande (subvention non financière)	-	150	-	150	150	-
	<b>173</b>	<b>175</b>	<b>-</b>	<b>348</b>	<b>342</b>	<b>6</b>
<b>Secrétariat du Conseil de gestion financière</b>						
Deton'Cho Diamonds (subvention non financière)	105	-	-	105	105	-
	<b>105</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>105</b>	<b>105</b>	<b>-</b>
<b>Affaires autochtones</b>						
Nation métisse	225	-	-	225	119	106
Organismes autochtones	75	-	-	75	108	(33)
	<b>300</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>300</b>	<b>227</b>	<b>73</b>
	<b>578</b>	<b>175</b>	<b>-</b>	<b>753</b>	<b>674</b>	<b>79</b>
<b>Affaires municipales et communautaires</b>						
Financement des administrations municipales	32 834	-	-	32 834	32 712	122
Subvention remplaçant des impôts fonciers	4 279	-	-	4 279	4 692	(413)
Financement supplémentaire	3 284	-	-	3 284	3 215	69
Personnes âgées et personnes handicapées Allègement fiscal - MTA	299	-	-	299	337	(38)
Financement des administrations municipales -Financement extraordinaire	225	156	-	381	626	(245)
Sport North (subvention non financière)	28	49	-	77	49	28
Transfert des avoirs des Tlicho (subvention non financière)	-	7 600	-	7 600	7 586	14
Programme d'imposition sur le revenu	350	-	-	350	261	89
	<b>41 299</b>	<b>7 805</b>	<b>-</b>	<b>49 104</b>	<b>49 478</b>	<b>(374)</b>

**Tableau non consolidé des subventions**

**Pour l'exercice terminé le 31 mars 2006**  
(en milliers de dollars)

<b>FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN</b>	<b>Budget principal des dépenses</b>	<b>Budget supplémentaire des dépenses</b>	<b>Virements</b>	<b>Total des crédits</b>	<b>Dépenses réelles</b>	<b>(Excédent)déficit en regard des crédits</b>
<b>Travaux publics et Services</b>						
Services de gestion du Rockhill Apartments (subvention non financière)	260 \$	- \$	- \$	260 \$	260 \$	- \$
Association des citoyens avertis pour les personnes âgées de Yellowknife (revenus fixes)	-	30	-	30	30	-
Association des citoyens avertis pour les personnes âgées de Yellowknife (établissement pour personnes atteintes de démence)	-	15	-	15	15	-
	<b>260</b>	<b>45</b>	<b>-</b>	<b>305</b>	<b>305</b>	<b>-</b>
<b>Santé et Services sociaux</b>						
Profession médicale	25	-	-	25	25	-
<b>Justice</b>						
Contestations autochtones devant les tribunaux	40	-	-	40	28	12
Bourses d'études en droit	30	-	-	30	30	-
Questions nationales en matière de justice	9	-	-	9	9	-
	<b>79</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>79</b>	<b>67</b>	<b>12</b>
<b>Éducation, Culture et Formation</b>						
Bourses d'études	8 478	-	650	9 128	8 980	148
Télédiffusion communautaire	52	-	-	52	60	(8)
	<b>8 530</b>	<b>-</b>	<b>650</b>	<b>9 180</b>	<b>9 040</b>	<b>140</b>
<b>Industrie, Tourisme et Investissement</b>						
Programme du prix de la fourrure	345	-	-	345	533	(188)
Subventions aux petites entreprises	287	-	-	287	234	53
Programme de compensation pour les sinistres	15	-	-	15	34	(19)
Développement de pièges anti-douleur	5	-	-	5	-	5
	<b>652</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>652</b>	<b>801</b>	<b>(149)</b>
<b>Environnement et Ressources naturelles</b>						
Compensation pour incendie	100	-	-	100	10	90
<b>Total - Fonctionnement et entretien</b>	<b>51 523 \$</b>	<b>8 025 \$</b>	<b>650 \$</b>	<b>60 198 \$</b>	<b>60 400 \$</b>	<b>(202) \$</b>

**Tableau non consolidé des contributions****Pour l'exercice terminé le 31 mars 2006**

(en milliers de dollars)

FUNCTIONNEMENT ET ENTRETIEN	Budget principal des dépenses	Budget supplémentaire des dépenses	Virements	Total des crédits	Dépenses réelles	(Excédent) déficit en regard des crédits
<b>Exécutif</b>						
<b>Bureaux de l'Exécutif</b>						
Conseil sur la condition de la femme	318 \$	8 \$	- \$	326 \$	325 \$	1 \$
Association des femmes autochtones	197	6	-	203	203	-
Prix nationaux d'excellence décernés aux Autochtones	-	30	-	30	30	-
13 <sup>e</sup> rassemblement annuel Tlicho	-	200	(200)	-	-	-
Dévolution	-	-	500	500	500	-
Société hôte des Jeux d'hiver du Canada 2007	-	-	38	38	34	4
Monument commémoratif aux TNO pour les Anciens combattants	-	-	-	-	3	(3)
	<b>515</b>	<b>244</b>	<b>338</b>	<b>1 097</b>	<b>1 095</b>	<b>2</b>
<b>Secrétariat du Conseil de gestion financière</b>						
Subvention à l'énergie	8 307	-	-	8 307	7 560	747
	<b>8 307</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>8 307</b>	<b>7 560</b>	<b>747</b>
<b>Affaires autochtones</b>						
Organismes autochtones	-	200	-	200	377	(177)
Forum intergouvernemental	1 130	-	-	1 130	1 024	106
13 <sup>e</sup> rassemblement annuel Tlicho	-	-	200	200	200	-
Dévolution	500	-	(500)	-	-	-
	<b>1 630</b>	<b>200</b>	<b>(300)</b>	<b>1 530</b>	<b>1 601</b>	<b>(71)</b>
	<b>10 452</b>	<b>444</b>	<b>38</b>	<b>10 934</b>	<b>10 256</b>	<b>678</b>
<b>Assemblée législative</b>						
Commission des droits de la personne	330	-	(32)	298	284	14
	<b>330</b>	<b>-</b>	<b>(32)</b>	<b>298</b>	<b>284</b>	<b>14</b>

**Tableau non consolidé des contributions****Pour l'exercice terminé le 31 mars 2006**

(en milliers de dollars)

FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN	Budget principal des dépenses	Budget supplémentaire des dépenses	Virements	Total des crédits	Dépenses réelles	(Excédent) déficit en regard des crédits
<b>Affaires municipales et communautaires</b>						
Contributions des bénévoles	20 \$	- \$	- \$	20 \$	28 \$	(8) \$
Coûts partagés pour les services d'eau et d'égoûts - Incitation fiscale	2 500	600	-	3 100	2 855	245
Matière granulée	-	250	-	250	159	91
Infrastructure - diverses régions territoriales	3 644	1 975	528	6 147	2 506	3 641
Fonds de développement pour les capacités communautaires	-	35 000	-	35 000	36 586	(1 586)
Taxe sur l'essence	-	3 876	-	3 876	-	3 876
Subvention pour les aqueducs et les égouts	6 853	-	-	6 853	6 868	(15)
Fonds de développement communautaire	575	-	69	644	535	109
Financement pour les loisirs	1 275	600	-	1 875	1 695	180
Brigades jeunesse	750	-	(110)	640	582	58
Contributions pour la jeunesse	150	-	110	260	226	34
Financement de base (aux TNO)	390	-	-	390	402	(12)
Programmes communautaires	1 000	-	-	1 000	964	36
Examen réglementaire	-	1 080	-	1 080	1 009	71
Sentiers	-	250	-	250	250	-
Aménagement du territoire	300	-	-	300	253	47
Revêtement de la rue principale	800	12	-	812	707	105
Projets avec incitation fiscale - MRIF	1 519	6	-	1 525	1 280	245
Nouvelle entente (non attribuée)	-	1 686	(28)	1 658	-	1 658
Nouvelle entente IPC (planification et conception)	1 000	(500)	(500)	-	-	-
Services financiers communautaires	200	-	-	200	39	161
	<b>20 976</b>	<b>44 835</b>	<b>69</b>	<b>65 880</b>	<b>56 944</b>	<b>8 936</b>
<b>Transports</b>						
Routes d'accès aux communautés	337	-	-	337	213	124
Travaux maritimes dans les communautés	50	-	-	50	5	45
Aéroports	20	-	-	20	23	(3)
	<b>407</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>407</b>	<b>241</b>	<b>166</b>

**Tableau non consolidé des contributions****Pour l'exercice terminé le 31 mars 2006**

(en milliers de dollars)

<b>FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN</b>	<b>Budget principal des dépenses</b>	<b>Budget supplémentaire des dépenses</b>	<b>Virements</b>	<b>Total des crédits</b>	<b>Dépenses réelles</b>	<b>(Excédent) déficit en regard des crédits</b>
<b>Santé et Services sociaux</b>						
Conseils de gestion	155 121 \$	3 370 \$	5 127 \$	163 618 \$	162 096 \$	1 522 \$
Promotion de la santé	457	450	118	1 025	566	459
Perfectionnement professionnel, recrutement et maintien de l'effectif	1 797	-	-	1 797	1 199	598
Sensibilisation à la santé, activités et éducation en matière de santé	612	200	(20)	792	810	(18)
Mise en oeuvre de projets pilotes communautaires de l'Agenda social	800	-	-	800	800	-
Association des infirmières autorisées des Territoires du Nord-Ouest	30	-	(30)	-	-	-
Refuges d'urgence et de transition pour les sans-abris	-	285	10	295	136	159
Association des citoyens avertis pour les personnes âgées de Yellowknife	-	1 000	-	1 000	995	5
Association des services communautaires pour les soins de relève de Yellowknife	-	190	-	190	187	3
	<b>158 817</b>	<b>5 495</b>	<b>5 205</b>	<b>169 517</b>	<b>166 789</b>	<b>2 728</b>
<b>Environnement et Ressources naturelles</b>						
Entente provisoire à la gestion des ressources	-	305	-	305	305	-
Contributions à la gestion des affaires	-	-	80	80	80	-
Conseil du bassin du Mackenzie	40	-	-	40	33	7
Conservation d'énergie	200	250	(67)	383	469	(86)
Arctic Energy Alliance	260	541	-	801	801	-
Vérifications de la consommation d'énergie	-	75	-	75	75	-
Contributions à la protection de l'environnement	-	-	13	13	13	-
Projet de transfert à la communauté de Fort Good Hope	73	-	-	73	78	(5)
West Kitikmeot Slave Study	129	-	-	129	65	64
Bisons du lac Hook	-	-	15	15	15	-
Conseils de gestion de la faune	78	-	-	78	64	14
Contributions à la faune	-	-	136	136	137	(1)
Contributions à une étude biophysique	-	-	125	125	125	-
Contributions aux zones protégées	-	-	45	45	45	-
	<b>780</b>	<b>1 171</b>	<b>347</b>	<b>2 298</b>	<b>2 305</b>	<b>(7)</b>



**Tableau non consolidé des contributions****Pour l'exercice terminé le 31 mars 2006**

(en milliers de dollars)

FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN	Budget principal des dépenses	Budget supplémentaire des dépenses	Virements	Total des crédits	Dépenses réelles	(Excédent) déficit en regard des crédits
<b>Industrie, Tourisme et Investissement</b>						
Société d'investissement de développement des TNO	- \$	- \$	3 748 \$	3 748 \$	3 748 \$	- \$
Société de développement des TNO	2 843	-	(2 843)	-	-	-
Société de crédit commercial des TNO	138	-	(138)	-	-	-
Fonds d'aide aux entreprises	1 179	-	171	1 350	1 600	(250)
Développement des collectivités	1 132	-	(15)	1 117	908	209
Contributions au projet dans la vallée du Mackenzie	865	-	25	890	829	61
Aménagement hydro-électrique sur la rivière Talston	-	730	-	730	380	350
Projets de transfert aux communautés	1 067	-	(123)	944	759	185
Contribution au marketing dans l'industrie du tourisme	1 821	-	-	1 821	1 821	-
Contributions au développement économique	-	-	15	15	15	-
Broadband Business Alliance	-	250	-	250	250	-
Programme d'aide communautaire aux exploitants	473	-	15	488	474	14
Pêches	395	-	-	395	393	2
Programme d'aide aux exploitants de ressources renouvelables de l'Ouest	134	505	-	639	376	263
Comités locaux de la faune	258	-	-	258	234	24
Entente socio-économique avec Diavik	130	-	80	210	210	-
Agence de surveillance - Projet Snap Lake	146	-	(80)	66	-	66
Entente socio-économique - MVD	150	-	-	150	-	150
Programme d'aide aux prospecteurs	90	-	-	90	42	48
Festival Great Northern Arts	25	-	10	35	25	10
Institut canadien de la recherche en énergie	15	-	-	15	15	-
Aide à l'industrie de la fourrure	15	-	-	15	15	-
	<b>10 876</b>	<b>1 485</b>	<b>865</b>	<b>13 226</b>	<b>12 094</b>	<b>1 132</b>
<b>Société d'habitation des TNO</b>	<b>35 956</b>	<b>15</b>	<b>-</b>	<b>35 971</b>	<b>35 971</b>	<b>-</b>

**Tableau non consolidé des contributions****Pour l'exercice terminé le 31 mars 2006****(en milliers de dollars)**

<b>FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN</b>	<b>Budget principal des dépenses</b>	<b>Budget supplémentaire des dépenses</b>	<b>Virements</b>	<b>Total des crédits</b>	<b>Dépenses réelles</b>	<b>(Excédent) déficit en regard des crédits</b>
<b>Éducation, Culture et Formation</b>						
Administration scolaire	113 208 \$	3 060 \$	400 \$	116 668 \$	116 712 \$	(44) \$
Contributions au Collège	26 355	132	(112)	26 375	26 069	306
Industrie pétrolière et gazière	550	-	213	763	663	100
Compétences Canada	80	-	-	80	80	-
Centres de services aux étudiants	55	-	-	55	55	-
Formation communautaire au travail	650	-	-	650	529	121
Projets Enfants en santé	2 110	-	-	2 110	2 053	57
Fonds de perfectionnement professionnel de l'Association des enseignants des TNO	1 112	60	-	1 172	1 123	49
Programme de la petite enfance	2 205	-	-	2 205	2 434	(229)
Acquisition et maintien des connaissances linguistiques	1 061	-	47	1 108	943	165
Enseignement dans la langue de la minorité et instruction de la langue seconde	-	1 604	400	2 004	2 004	-
Accord de coopération Canada-TNO	-	2 143	100	2 243	2 233	10
Broadband Business Alliance	-	500	-	500	107	393
Financement de l'alphabétisation	1 757	-	(61)	1 696	1 678	18
Services de bibliothèque communautaire	194	-	99	293	287	6
Organismes culturels	259	-	-	259	299	(40)
Conseil des arts des TNO	426	-	-	426	426	-
Musées communautaires	186	-	-	186	186	-
Programmation en langues dénées	100	-	-	100	151	(51)
Communications en langues autochtones	70	-	-	70	106	(36)
Projets culturels	111	-	-	111	123	(12)
Développement collégial/Infrastructure	250	-	-	250	250	-
Collège - Conducteur d'équipement lourd	510	-	-	510	-	510
Musées communautaires - Infrastructure	55	15	-	70	70	-
Bibliothèques communautaires - Infrastructure	-	77	-	77	17	60
Kimberlite Career and Technical Centre	-	750	-	750	750	-
Rénovation à Mildred Hall	15	1 032	-	1 047	974	73
	<b>151 319</b>	<b>9 373</b>	<b>1 086</b>	<b>161 778</b>	<b>160 322</b>	<b>1 456</b>
<b>Justice</b>						
YWCA de Yellowknife	-	-	60	60	60	-
Contributions aux Comités d'aide aux victimes	250	-	-	250	250	-
Contributions à la justice communautaire	1 319	382	-	1 701	1 381	320
Collège Aurora	-	-	35	35	35	-
Services correctionnels - Camp dans la nature	135	-	-	135	-	135
	<b>1 704</b>	<b>382</b>	<b>95</b>	<b>2 181</b>	<b>1 726</b>	<b>455</b>
<b>Total - Fonctionnement et entretien</b>	<b>391 617 \$</b>	<b>63 200 \$</b>	<b>7 673 \$</b>	<b>462 490 \$</b>	<b>446 932 \$</b>	<b>15 558 \$</b>

**Tableau non consolidé des mandats spéciaux**

**Pour l'exercice terminé le 31 mars 2006**  
(en milliers de dollars)

FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN	But	Date d'autorisation par le Conseil de gestion financière	Montant autorisé
<b>Affaires municipales et communautaires</b>			
	Fournir du financement pour aider les gouvernements communautaires à préparer des stratégies qui maximiseraient les avantages et minimiseraient les répercussions du projet gazier Mackenzie (825 000 \$), à participer au processus d'examen 420 000 \$) et à organiser des réunions de suivi dans les régions (50 000 \$).	25 avril 2005	1 295 \$
	Fournir du financement pour continuer les projets d'infrastructure qui n'ont pas été complétés lors de l'exercice 2004-2005. Ces projets sont financés grâce au Programme de contribution aux infrastructures.	11 mai 2005	712
	Chargeur frontal - Jean Marie River		169 \$
	Piste de Curling - Aklavik		161
	Caserne de pompiers - Fort McPherson		46
	Tracteur - Tuktoyaktuk		250
	Bureau communautaire - Caserne de pompiers		
	- Tuktoyaktuk		77
	Station de remplissage de camions/Étude de planification		
	- Deline		9
			<u>712</u> \$
	Fournir du financement pour les coûts associés à la réparation du plancher de la salle communautaire de Whati. Le ministère recouvrera les coûts des réparations auprès de l'entrepreneur.	13 janvier 2005	120
<b>Travaux publics et Services</b>			
	Fournir du financement pour les coûts de location associés aux locaux à bureaux additionnels dans les nouveaux centres des ressources humaines dans les régions d'Inuvik, Fort Smith, Fort Simpson, Hay River, Norman Wells, Rae et Yellowknife.	25 avril 2005	868
<b>Éducation, Culture et Formation</b>			
	Fournir du financement pour continuer les travaux de rénovations à l'École Mildred Hall de Yellowknife qui n'ont pas été terminés au cours de l'exercice 2004-2005. Un montant compensatoire n'a pas été utilisé au cours de l'exercice 2004-2005.	11 mai 2005	450
	Fournir du financement pour continuer les travaux de rénovations à l'École secondaire Samuel Hearne d'Inuvik en raison de l'effondrement du toit du foyer principal et de l'incendie dans le gymnase et la section des arts, en mai 2004.	11 mai 2005	1 041
	Fournir du financement pour fournir des services en français et en langues autochtones aux TNO. L'effet net des activités du gouvernement est néant, car les dépenses seront compensées par les revenus obtenus de l'Accord de coopération Canada-TNO relatif au français et aux langues autochtones aux TNO	7 juillet 2005	3 500
	Fournir du financement pour les coûts associés à la nomination directe d'employés de l'Administration scolaire de district de Behchoko à la fonction publique du GTNO	9 août 2005	566

**Tableau non consolidé des mandats spéciaux**

**Pour l'exercice terminé le 31 mars 2006**  
(en milliers de dollars)

But	Date d'autorisation par le Conseil de gestion financière	Montant autorisé
<b>Environnement et Ressources naturelles</b>		
Fournir du financement pour les coûts additionnels liés à l'extinction des incendies par rapport aux incendies de forêt prévus en 2005.	5 août 2005	2 450
<b>Total - Fonctionnement et entretien</b>		<b><u>11 002</u> \$</b>
<b>DÉPENSE EN IMMOBILISATIONS</b>		
<b>Affaires municipales et communautaires</b>		
Fournir du financement pour continuer les projets d'infrastructure qui n'ont pas été terminés au cours de l'exercice 2004-2005. Un montant compensatoire n'a pas été utilisé au cours de l'exercice 2004-2005.	11 mai 2005	716 \$
Garage de stationnement - Kakisa	25 \$	
Prise d'eau - Fort Providence	39	
Station de traitement d'eau et de remplissage de camion - Tsiigehtchic	112	
Station de traitement des eaux usées - Rae Edzo	258	
Réparation de la prise d'eau et remplissage de camion - Lutsel K'e	29	
Réparation de la prise d'eau - Sachs Harbour	92	
Modernisation du récipient d'interception des eaux usées - Rae Edzo	95	
Modifications à la station de traitement d'eau - Wha Ti	13	
Accès à la modernisation - Fort McPherson	53	
	<u>716</u> \$	
<b>Travaux publics et Services</b>		
Fournir du financement pour les coûts de location associés aux locaux à bureaux additionnels dans les nouveaux centres des ressources humaines dans les régions d'Inuvik, Fort Smith, Fort Simpson, Hay River, Norman Wells, Rae et Yellowknife.	25 avril 2005	699
<b>Santé et Services sociaux</b>		
Fournir du financement pour continuer les projets d'infrastructure qui n'ont pas été terminés au cours de l'exercice 2004-2005. Un montant compensatoire n'a pas été utilisé au cours de l'exercice 2004-2005.	11 mai 2005	577
Unité d'isolation - Amélioration des services mécaniques - Yellowknife	115 \$	
Centre de santé - Wha Ti	162	
Clinique de Frame Lake - Yellowknife	300	
	<u>577</u> \$	

**Tableau non consolidé des mandats spéciaux**

**Pour l'exercice terminé le 31 mars 2006**  
(en milliers de dollars)

But	Date d'autorisation par le Conseil de gestion financière	Montant autorisé
<b>Justice</b>		
Fournir du financement pour continuer le projet du portail de données de référence électronique qui n'a pas été terminé lors de l'exercice 2004-2005. Un montant compensatoire n'a pas été utilisé au cours de l'exercice 2004-2005.	11 mai 2005	74
Fournir du financement pour continuer le projet d'un système informatique pour la Commission des services juridiques qui n'a pas été terminé lors de l'exercice 2004-2005. Un montant compensatoire n'a pas été utilisé au cours de l'exercice 2004-2005.	11 mai 2005	387
Fournir du financement pour continuer les projets d'infrastructure qui n'ont pas été terminés au cours de l'exercice 2004-2005. Un montant compensatoire n'a pas été utilisé au cours de l'exercice 2004-2005.	11 mai 2005	119
Palais de justice - Hay River		51 \$
Tribunaux des TNO - Territorial		68
		<u>119 \$</u>
Fournir du financement pour continuer les projets d'infrastructure qui n'ont pas été terminés au cours de l'exercice 2004-2005. Un montant compensatoire n'a pas été utilisé au cours de l'exercice 2004-2005.	11 mai 2005	424
Centre correctionnel du Slave Nord - Territorial		270 \$
Centre correctionnel de South Mackenzie - Air climatisé - Hay River		12
Centre correctionnel de South Mackenzie -Panneau électrique - Hay River		68
Centre correctionnel pour jeunes contrevenants - Inuvik		74
		<u>424 \$</u>
Fournir du financement pour continuer les projets d'infrastructure qui n'ont pas été terminés au cours de l'exercice 2004-2005. Un montant compensatoire n'a pas été utilisé au cours de l'exercice 2004-2005.	11 mai 2005	26
Système de visualisation des documents - Territorial		16 \$
Système automatisé de l'exécution des ordonnances alimentaires - Territorial		10
		<u>26 \$</u>
<b>Éducation, Culture et Formation</b>		
Fournir du financement pour continuer le projet de rénovations du toit de la bibliothèque du centenaire à Hay River qui ne s'est pas terminé au cours de l'exercice 2004-2005. Un montant compensatoire n'a pas été utilisé au cours de l'exercice 2004-2005.	11 mai 2005	15
Fournir du financement pour l'achat de deux salles de classe mobiles et des exigences liées aux terrains de l'École Allain St. Cyr à Yellowknife suite à une décision de la Cour.	5 août 2005	800

**Tableau non consolidé des mandats spéciaux****Pour l'exercice terminé le 31 mars 2006**  
(en milliers de dollars)

But	Date d'autorisation par le Conseil de gestion financière	Montant autorisé
<b>Transports</b>		
Fournir du financement pour continuer les projets d'infrastructure qui n'ont pas été terminés lors de l'exercice 2004-2005. Un montant compensatoire n'a pas été utilisé au cours de l'exercice 2004-2005.	11 mai 2005	442
Travaux d'amélioration de l'aérogare - Fort Simpson		21 \$
Installation d'une fosse septique - Yellowknife		52
Remplacement de l'eau non potable - Yellowknife		151
Modernisation du réservoir du bâtiment des pompes - Yellowknife		111
Clôture de sécurité pour l'aéroport - Norman Wells		107
		<u>442</u> \$
Fournir du financement pour continuer le projet de réservoir de stockage (asphalte) à Enterprise qui n'a pas été terminé lors de l'exercice 2004-2005. Un montant compensatoire n'a pas été utilisé au cours de l'exercice 2004-2005	11 mai 2005	61
Fournir du financement pour continuer le projet de remplacement de générateur à Tsiigehtchic qui n'a pas été terminé lors de l'exercice 2004-2005. Un montant compensatoire n'a pas été utilisé au cours de l'exercice 2004-2005.	11 mai 2005	27
<b>Industrie, Tourisme et Investissement</b>		
Fournir du financement pour continuer le projet du parc territorial Gwich'in qui n'a pas été terminé au cours de l'exercice 2004-2005. Un montant compensatoire n'a pas été utilisé au cours de l'exercice 2004-2005	11 mai 2005	183
<b>Environnement et Ressources naturelles</b>		
Fournir du financement pour continuer les projets d'infrastructure qui n'ont pas été terminés lors de l'exercice 2004-2005. Un montant compensatoire n'a pas été utilisé au cours de l'exercice 2004-2005.	11 mai 2005	751
Bureau - Fort McPherson		463 \$
Système de gestion de l'information sur la faune - Territorial		178
Entrepôt de données géomatiques - Territorial		110
		<u>751</u> \$
<b>Total - Dépenses d'investissement en capital</b>		<u><b>5 301</b></u> \$
<b>Total - Mandats spéciaux</b>		<u><b>16 303</b></u> \$

**Tableau non consolidé des virements de fonds de plus de 250 000 \$****Pour l'exercice terminé le 31 mars 2006**

(en milliers de dollars)

FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN	Virement de (à)	Explication
<b>Exécutif</b>		
Affaires autochtones	(1 498) \$	Transfert des négociations sur la dévolution - Ministère des Affaires autochtones
Bureaux de l'Exécutif	1 498	
Bureaux de l'Exécutif	(1 164)	Transfert des Relations intergouvernementales du ministère de l'Exécutif au ministère des Affaires autochtones
Affaires autochtones	1 164	
Affaires autochtones	(274)	Transfert de base du ministère des Affaires autochtones pour aider en ce qui a trait aux coûts d'une meilleure fonction de planification et de coordination au sein du gouvernement.
Bureaux de l'Exécutif	274	
<b>Secrétariat du Conseil de gestion financière</b>		
Relations du travail et services de rémunération	(6 521)	Virements associés à la fusion des activités de services aux clients (Ressources humaines).
	(4 419)	
Direction générale	(502)	Financement obtenu grâce aux activités de virements liées à la fusion des Ressources humaines.
Services à la clientèle	11 442	
Relations de travail et services de rémunération	(755)	Transfert de l'amortissement lié à la fusion des Ressources humaines pour les activités de relation avec les employés.
Relations avec les employés	755	
<b>Santé et Services sociaux</b>		
Aide à la prestation des programmes	153	Virement pour les crédits supplémentaires n° 1 des Administrations de la santé et des services sociaux; augmentation établie en fonction de l'évaluation des postes d'infirmières et de professionnels paramédicaux, de l'accumulation du déficit et de l'augmentation des coûts du Conseil des services communautaires de la région des Dogrib
Programmes de services de santé	(612)	
Programmes supplémentaires de santé	347	
Programmes de santé communautaire	112	
Direction générale	90	Ajustement du budget pour refléter les derniers changements à l'organigramme du budget principal des dépenses approuvé pour 2005-2006
Aide à la prestation des programmes	175	
Programmes de services de santé	50	
Programmes de santé communautaire	(315)	

**Tableau non consolidé des virements de fonds de plus de 250 000 \$****Pour l'exercice terminé le 31 mars 2006**

(en milliers de dollars)

**Santé et Services sociaux (suite)**

Direction générale	285 \$	Virement de crédits supplémentaires n° 2 pour l'activité appropriée. Le financement pour les refuges d'urgence et de transition pour les sans-abris est administré par la direction générale.
Programmes de santé communautaire	(285)	
Aide à la prestation des programmes	558	Virement de crédits supplémentaires n° 2 pour les activités appropriées suite aux augmentations comprises dans la convention collective des Administrations des services de santé et des services sociaux.
Programmes de services de santé	(1 924)	
Programmes supplémentaires de santé	21	
Programmes de santé communautaire	1 345	

**Éducation, Culture et Formation**

Éducation et Culture	800	Fonds réaffectés pour payer le manque à gagner des prestations de retraite et des avantages sociaux aux employés du Nord (Rae Edzo), aux employés de l'Administration scolaire de district qui font maintenant partie de la fonction publique, et autres dépenses liées à des programmes additionnels de langues officielles.
Sécurité du revenu	(800)	Surplus du financement d'aide au revenu à l'éducation et la culture pour payer le manque à gagner des prestations de retraite et des avantages sociaux aux employés du Nord et autres dépenses liées à des programmes additionnels de langues officielles.

**Transports**

Services ministériels	(20)	Virements de financement pour la mise en disponibilité ou le rappel au travail des employés de la voirie.
Routes	20	
Services ministériels	(247)	Virements de financement pour la mise en disponibilité ou le rappel au travail dans les aéroports.
	247	

**Environnement et Ressources naturelles**

Faune	(550)	Virement de financement pour l'extinction des incendies à la faune et à la gestion du caribou de la toundra aux TNO.
	550	Gestion des ressources et développement économique Stratégie en gestion des ressources et en développement économique.



**Tableau non consolidé des autres prêts à long terme****Pour l'exercice terminé le 31 mars 2006**

(en milliers de dollars)

	<b>Solde du capital au 31 mars 2005</b>	<b>Nouveaux prêts</b>	<b>Remboursements de capital</b>	<b>Solde du capital au 31 mars 2006</b>
Accords de vente	36 \$	- \$	3 \$	33 \$
Deton'Cho Corporation	2 080	-	260	1 820
	<b>2 116 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>263 \$</b>	<b>1 853 \$</b>

Le prêt accordé à la Deton'Cho Corporation est remboursable en 20 versements égaux sur 10 ans ne porte aucun intérêt. Ce prêt provient d'une garantie que le gouvernement prise pour la Deton'Cho Diamonds Inc. qui a par la suite été invoqué par la banque. Le manque à gagner en intérêts est calculé d'après le taux créditeur à long terme du gouvernement et comptabilisé comme subvention non financière. En 2006, l'intérêt était de 105 000 \$ (2005 - 120 000 \$).

**Tableau non consolidé des radiations de mauvaises créances, des remises de dettes  
et des remises de prêts aux étudiants**
**Pour l'exercice terminé le 31 mars 2006**
**RADIATIONS DE DÉBITEURS**
**Assemblée législative**

 Enuaraq, Tommy 1 723 \$  
1 723
**Transports**

 Courtesy Cabs 2000 Ltd. 835  
835
**Industrie, Tourisme et Investissement**

 ADL Contracting 2 993  
 Blue Start Entreprises 3 100  
 Cardinal Domes Developments Inc 888  
 Clement, Blue Lance 607  
 Diana Rhodes Accessories 12 600  
 Tanche, Deanna 727  
20 915
**Éducation, Culture et Formation**

 Adam, Joshua Daniel 1 824  
 Allen, Mary Christine 1 050  
 Anderson, Douglas Ross 594  
 Baptiste, Graham Peter 1 113  
 Base, Georgina Helen 2 328  
 Beaulieu, Archie 673  
 Beaulieu, Donna Therese 2 750  
 Beaulieu, Bernadette 15 398  
 Betsina, Francis 620  
 Bjornson, Emilie Rose 695  
 Bohnet, Amber-May 2 518  
 Boline, Brenda Marie 2 666  
 Bonnetrouge, Arnold 2 172  
 Bonnetrouge, Wanda Marie 794  
 Boulet, Sarah Anne 964  
 Bourke, Preston Dean 1 750  
 Bressette, Christine 1 745

 Cardinal, Irma 1 028  
 Catholique, Anne Ernestine 559  
 Catholique, Iris 1 080  
 Caudron, Shari-Lynn 515  
 Chinna, Rhea Beth 574  
 Cochrane, Colleen 520  
 Deneyoua, Irene 2 856  
 Dillon, Yvonne 1 100  
 Doctor, Marie T 3 050  
 Doucette, Donald J 2 829  
 Drygeese, Annie 6 670  
 Elliott, Thomas F 3 090  
 Felix, Ron 6 875  
 Football, Dennis 4 150  
 Gaskin, Roger 3 161  
 Grosco, Dominic 1 050  
 Harry, James Phillip 700  
 Jourdenais, Lillian 1 001  
 Kaglik, Agnes 1 934  
 Kayotuk, Jimmy 1 330

 Kent, Tetla Delvalyn 2 285 \$  
 Kiddie Korner Daycare 6 041  
 Koch, Richard L 1 810  
 Larkin, Gerald 1 050  
 Larocque, Darryl 562  
 Lavoilette, Marisa 3 450  
 Loutitt, Betty Joyce 3 350  
 Martel, Arthur 6 150  
 Mongeon, Michel 3 073  
 Moore, Rosalyn 1 244  
 Robertson, Brye 550  
 Shattler, Bradley 4 699  
 Staats, Jeannette 1 665  
 Stewart, Verna Anne 2 147  
 Tearle, Sandra 6 800  
 Thomas, Leon 2 971  
 Tordoff, Joshua 3 204  
 Tsetso, Suza (Susan) Mary 1 265  
 Villeneuve, Edward Isadore 1 750  
 Whane, Justin 1 390  
 Zoe, Diane 529  
139 711
**Justice**

 Barnaby, Charlie 1 500  
1 500
**Total de prêts remis de plus de 500 \$** 164 684
**Tous les ministères - Prêts divers de moins de 500 \$** 3 768
**Prêts remis qui n'avaient pas été radiés précédemment**
7 238
**Total des prêts radiés** 175 690 \$
**REMISES**
**Comptes remis pour 2005-2006** 9 136 \$

**Tableau non consolidé des radiations de mauvaises créances, des remises de dettes  
et des remises de prêts aux étudiants****Pour l'exercice terminé le 31 mars 2006****REMISES DE PRÊTS AUX ÉTUDIANTS**

En vertu du règlement sur l'aide financière aux étudiants, le gouvernement peut renoncer au remboursement de prêts aux étudiants si certains critères ont été satisfaits. Les étudiants dont les noms suivent, ayant satisfait aux exigences scolaires et aux critères d'emploi et de résidence, se sont rendus admissibles à la remise de prêts.

Alexander, Jenna	2 800 \$	Burt, Tanya	10 796 \$
Alty, Rebecca	110	Bussell, Leann	131
Ashcroft, Brandon	2 214	Campbell, Josh	2 367
Ashcroft, Sunny	1 863	Canadien, Crystal	5 000
Auge, Bryan	2 332	Carroll, Martin	3 069
Ayiku, Isaac	5 370	Cartwright, Adrienne	1 217
Bailey, Jennifer	3 518	Chambers, Geoffrey	3 310
Banic, Jack	1 950	Charlie, Annie	1 894
Barbour, Shona	7 825	Chatman, Jody	2 466
Baron, Lisa	2 948	Chnard, Mavis	6 017
Baryluk, Steven	6 401	Chivers, Gypsie	3 200
Bayly, Timothy	2 795	Chueng, William	1 430
Beaulieu, Debbie	3 485	Cleveland, Caitlin	3 836
Bennington, Andrea	2 422	Coe, Leslie	1 534
Berg, Brynna	3 002	Colford, Joshua	1 754
Bernhardt, David Jr.	6 434	Collins, Amy	4 000
Besarra, Lanilyn	2 674	Colton, Kristen	2 850
Besarra, Renfred	943	Comin, Ryan	2 800
Bevington, Nick	658	Cordero, Sarah	2 576
Birch, Gwen	1 973	Cottam, Melody	4 252
Blesse, Leanne	4 400	Cowger, Heather	2 835
Boden, Joseph	5 359	Coyne, Patricia	4 822
Bolstad, Myranda	932	Coyne, Susan	1 984
Boote, Kevin	1 929	Crawley, Meagan	903
Booth, Allister	3 496	Creed, Leslie	4 362
Booth, Andrea	1 896	Critch, Amber	2 060
Boulet, Kyle	5 348	Critch, Maria	2 762
Bourassa, Darcy	1 118	Croizier, Marcena	2 641
Bourassa, Kelly	3 091	Crouch, Robert	1 633
Bourget, Lorna	3 989	Cutten, Murray	1 713
Bourque, Mary	707	Dautel, Janell	2 100
Bowder, Jeffrey	2 709	Davenport, Meggin	5 425
Bower, Trevor	1 408	Daidge, Leah	2 992
Braden, Seamus	1 622	Davison, Tracy	1 984
Brandford, Jody	1 184	Dean, Liam	7 208
Branton, Kim	2 915	Deans, Robyn	4 176
Brien, Jacqueline	4 066	Deans, Sharon	5 743
Broadhead, Leah	5 513	Decker, Jessica	2 800
Bromley, Matthew	2 926	DeGrow, Azure	3 146
Brookes, Shelley	3 880	Dei, Joel	1 063
Brown, Cygni	699	DeKlerk, Jacobus	2 854
Browne, Ryan	3 781	Dennis, Alicia	2 926
Bryant, Michael	4 070	Desilets, Angela	515
Buckley, Wendy	3 331	Desjardins, Meagan	471
Bui, Trung	3 003	Desnomie, Rhonda	4 000
Bujold, Carrie	1 145	Dewar, David	3 058
Burrill, Joanne	3 803	Dewar, Mandi	1 400
Burrill, Kevin	2 538	Dewsbury, Charles	1 743
Burry, Jennifer	2 729	Deyelle, Liette	2 915
Burry, Jessie	5 200	Digness, Mallory	3 091

**Tableau non consolidé des radiations de mauvaises créances, des remises de dettes  
et des remises de prêts aux étudiants**
**Pour l'exercice terminé le 31 mars 2006**

Dillabough, Su-Ellen	1 242 \$	Haley, Nikki	4 483 \$
Dillon, Kathleen	844	Hall, Bradley	3 102
Dillon, Sarah	5 064	Hall, Mira	2 882
Dixon, John	5 600	Hamilton, Thomas	2 414
Dison, William	7 200	Harbicht, David	570
Doyle, Shantana	542	Harker, Brooke	2 646
Doyle, Suzanne	5 261	Harney, Kami	3 704
Dumont, Tina	2 751	Harrison, Grazyna	1 206
Edkins, Kenneth	3 574	Harrison, Lisa	3 496
Ekootak, Helena	5 600	Hayward, Trent	3 244
Elanik, Jeanette	2 444	Healy, Damien	678
Elias, Joni	2 250	Healy, Siobhain	7 200
Elief, Freda	3 879	Hehn, Brandi	2 800
Eluik, Aimee	2 800	Henry, Paul	6 138
Emocling, Rosalyn	562	Herzog, Brandi	1 425
Emsley, Cory	3 036	Hewlko, Odessa	2 192
Epp, Robert	2 926	Hicks, Kathleen	2 477
Esau, Aleta	7 409	Hilliard, Sheila	2 521
Evans, Heather	1 326	Hobart, Thomas	2 800
Fabien, Amanda	5 513	Holzer- Peters, Andrea	3 748
Fabien, Brandon	2 800	Houghton, David	4 768
Fair, Saro	2 608	Hoyles, Jaime	445
Fedun, Amanda	1 721	Hunt, Maria	4 011
Fehr, Danielle	855	Hurley, David	3 200
Fillatre, Elizabeth	2 685	Hurley, Lisa	2 322
Fillatre, Gerald	3 538	Huynh, Tho	3 529
Fitzgerald, Alanna	800	Impett, Catherine	5 984
Forbes, Crystal	1 896	Inman, Trevor	3 211
Foster, James	3 584	Izzard, Michelle	2 488
Fradsham, Laurie	4 472	Jagpal, Harmeet	5 896
Francis, Dianne	3 244	Jaque, Aaron	6 510
Frano, Marek	1 040	Jarvis, Graham	2 565
Fraser, Wendy	2 663	Jasken, Jenel	2 904
Freeman, Brett	3 704	Johnson, Kirk	1 677
Fryer, Lisa	6 258	Johnston, Dale	3 310
Gagnon, Michael	2 784	Johnston, Shawn	2 948
Gamble, Christopher	1 293	Joss, Sadie	1 771
Gamble, Samuel	5 644	Joy, Kelly	4 285
Gaudet, Micheline	4 395	Kailek, Shelley	3 226
Gaukel, Lori	3 935	Kallos, Sarah Joy	1 019
Gauthier, Alex	1 830	Kaskamin, Cassien	3 850
Gauthier, Celine	6 116	Kauhausen, Jardin	6 784
Gauthier, Michelle	4 403	Kenny, Elizabeth	4 658
George, Amber	4 340	Kenny, Irene	590
Gibson, Alison	1 799	Keppel, Carrine	2 000
Gillan, Paula	2 200	Keppel, Elise	2 225
Gitersos, Terry	3 146	King, Jason	4 384
Goldney, Jeanette	4 373	King, Patricia	3 382
Gonzales, Raymond	4 691	Kisoun, Meeka	4 647
Gordon, Aaron	4 053	Kisoun, Melissa	4 400
Goudreau, Rylan	3 562	Koyina (Burrill), Joanne	2 258
Goudreau, Tyler	647	Kreger, Krista	1 929
Grabke, Dwight	2 039	Kronstal, Alana	997
Graf, Shannon	4 679	Kronstal, Karin	1 688
Green, Helen	4 461	Kuptana, Donald	2 598
Groenwegen, James	789	Lajoie, Karen	1 857
Guay, Kate	2 992	Langloi, Michel	2 576
Ha, Nguyet	3 908	Lantz, Crystal	2 400
Haley, Dayna	2 477	Latour-Theede, Nicole	3 233

**Tableau non consolidé des radiations de mauvaises créances, des remises de dettes  
et des remises de prêts aux étudiants**
**Pour l'exercice terminé le 31 mars 2006**

Lebland, Philippe	1 604 \$	O'Connor, Elise	1 644 \$
Lee, Olivia	3 595	Ondrack, Anthony	2 828
Legaree, Alexander	2 115	O'Neill, Mark	3 500
Leishman, Deborah	4 965	Oosenbrug, Joslyn	290
Li, Vincent	4 066	Op Der Heijde, Meghan	2 230
Linn, Crystal	4 110	Oteiza, Paula	4 187
Look, Jamie	1 940	Palmer, Denny	5 600
Lovatt, Matthew	1 480	Papineau, Patrick	1 375
Lowing, Christina	4 132	Parry, Benjamin	3 113
Lundrigan, Sheldon	4 110	Paton, Kathryn	2 433
MacDonald, Laura	2 203	Patterson, Olivia	2 071
MacEachern, Camilla	2 250	Paul, Theresa	1 559
MacLaren, Angela	822	Pawluk, Sahara	3 299
MacPherson, Calum	2 465	Penkala, Andrew	2 378
MacPherson, Gaeleen	2 740	Perrino, Jason	3 299
Marrai, Francesca	2 800	Phillips, Mark	2 532
Marshall, Jared	1 600	Phillips, Robert	2 006
Marshall, Lucas	2 280	Phillpot, Darha	4 220
Mason, Natasha	7 500	Pin, David	2 470
Maund, Corey	8 481	Pin, Julia	1 929
McArthur, Christie	1 500	Piro, Lorie	3 036
McCann, Pierre	1 589	Pisz, Emilia	3 672
McCreadie, Tanis	3 595	Pitre, Renee	1 896
McDonald, Jonathan	267	Poitras, Heather	5 850
McDonald, Josh	4 735	Poitras, Kristina	142
McDuff, Tylor	4 987	Pokiak, Rebecca	4 200
McGreish, James Conor	1 995	Pollard, Kailey	3 277
McKay, Angelika	4 318	Porter, Charles Harvey	671
McKenzie, Lori	3 000	Posynick, Gillian	3 781
McKie, Kevin	1 085	Potter, Jamie	3 288
McNeal, Joanne	3 116	Prinz, Markus	2 718
McRae, Scott	4 932	Quiring, Patricia	1 414
Memedovski, Vikram	2 795	Radcliffe, David	4 537
Menton, Jonathon	1 414	Raffai, Richard	3 880
Mercado, Maria	2 378	Ransom, Loretta	1 622
Michel, Denise	1 962	Raves, Christine	1 041
Michel, Karen	2 543	Reddy, Michael	2 773
Miklosovic, Katarina	1 918	Reyes, Jennifer	2 301
Milligan, Julia	1 052	Rivera, Jemma	958
Misling, Kera	1 699	Roberts, Tamarah	6 444
Monroe, David	2 893	Robertson, Jennifer	4 209
Morgan, Lacey	2 060	Robertson, Lindsay	1 929
Morrison, Kacheena	395	Robertson, Mark	10 324
Morrison, Lucassie	5 535	Robles, Alexandra	1 149
Morse, Julian	2 574	Robson, John	3 365
Moss, Trevor	345	Roemer, Christine	3 398
Mudry, William	6 872	Rosendahl, Jennifer	2 006
Mujcin, Senad	2 981	Rosendahl, Steven	3 759
Muller, Ann	2 060	Rozestraten, Katherine	2 050
Munro, Megan	3 266	Ruptash-Stauffer, Janine	1 403
Munroe, Sara	2 970	Samms, Adam	2 451
Murphy, Melanie	3 568	Sanders, Charles	2 280
Napier, Lauire	5 305	Saravanja, German	2 970
Nickerson, Leanne	6 949	Savage, Genevieve	2 104
Nolting, Antje	4 252	Sawchuk, Sommer	2 800
Normandin, Jessie	5 524	Sharman, Jennifer	1 249
Nowicki, Karen	2 490	Shea, Erin	4 033
O'Brien, Randi	2 992	Shipman, Brandy	3 617
O'Brien, Stephen	2 345	Simpson, Allison	2 915

**Tableau non consolidé des radiations de mauvaises créances, des remises de dettes  
et des remises de prêts aux étudiants****Pour l'exercice terminé le 31 mars 2006**

Simpson, Amy	1 600 \$
Simpson, Caelly	2 850
Singer, Benjamin	2 800
Slade, Dustin	1 052
Smith, Heather	1 589
Smith, Ryan	3 146
Smith, Stephen	144
Sorenson, Robin	5 217
Sosiak, Brian	2 510
Spinks, Laurie	5 000
Squires, Blaine	2 800
Stone, Danielle	1 414
Straker, Benji	2 648
Straker, Evelyne	4 143
Strbac, Davor	2 850
Stringer, Jeremy	4 121
Stuckless, Carla	1 491
Sutton, Fabian Chad	70
Sveinsson, Natalie	2 784
Takahashi, Heather	2 313
Testart, Tawanis	3 540
Tetlichie, Jennifer	5 000
Theil, Ryan	2 800
Therrien, Peter	2 773
Thiem, Tiffany	2 313
Thompson, Erin	3 343
Thrasher, Julie	3 244
Townend, Cody	1 050
Tran, Kia	1 818
Tricoteux, Tracy	3 836
Trobak, Tara	4 121
Ulrich, Lisa	715
Underhay, Candace	5 600
Van Geffen, Kari	4 900
Van Metre, Kimberly	3 935
Venema, Jennifer	4 220
Vielhauer, Cora	375
Vincent, Marie-Elaine	1 917
Vivian, Adam	1 655
Waddell, Jeffrey	1 210
Wagner, Courtney	4 033
Wagner, Derek	1 776
Washburn, Amanda	4 176
Washburn, James	2 800
Wasylikiw, Tasha	2 613
Whitehead, Kevin	1 567
Whitehead, Mark	9 645
Williams, Lisa	2 817
Wilson, Brandy	3 025
Wilson, Thomas	1 140
Wouters, Desiree	1 688
Wouters, Morgan	910
Wowk, Jeffrey	3 770
Woytuik, Michael	1 019
Wright, Travis	2 800
York, Amalia	419
Ziemann, Janice	3 332

**Total 1 181 252 \$**

**Tableau non consolidé des recouvrements de créances déjà radiées****Pour l'exercice terminé le 31 mars 2006****Éducation, Culture et Formation**

Abraham, Wilfred	483 \$
Akikuluk, Sila	1 313
Beaver, Jason R.	174
Beaverho, Louisa	5 559
Billotsoton, George	1 078
Blanchard, Constance	27
Blake-Heron, Ruby	250
Bourke, Travis H.	223
Brinston, Shannon A.	437
Brinston, Sheldon S.	1 895
Cook, Wilbert Francis	2 138
Couroreille, Lois	2 746
Cuerrier, Sheila	1 693
Curtis, April	274
Daniels, Kevin	304
Davidson, Emily	195
Desjarlais, Dorothy M.I.	255
Dominique, Mary Anne	438
Dryneck, Rita	373
Ebbinghoff, Carla Roanna	900
Edwards, John Bryan	138
Ellis, Seth	1 200
Gargan, Sandra Rose	400
Grant, Karen Donna	621
Greenidge, Delight	3 570
Greig, Carrie Lee	947
Hill, Kimberley-Anne	466
Irvine, Simone Renee	1 000
Kabasiuk, Deana, Lee	188
Larabie, Dianne Theresa	229
Larabie, Henry M.	2
Larocque, Pat Edward Leonard	300
Lavoilette, Robert Justin	3 196
Leishman, Christopher R.	1 644
Lemon, Heather	15
MacDonald, Brian	784
MacLeod, Mary E.	931
Maghagak, Rhoda Koikhok	1 045
Marykuca, Katherine	733
McDougall, Thalie	55
Michel, James S.	191
Monti, Ryan Douglas Scott	1 164
Moosenose, Angus	270
Napier, Lorne Alexander	28
Nguyen, Hoang Dung	810
Nuttall, Tanya E.	111
Paul, David Brendan	310
Peterson, Jason John	300
Piche, Monika	31
Plamondon, Vernon R. P.	4
Pomfrey, Gary Bryan Douglas	1 200
Rose Family Day Home	524

**Éducation, Culture et Formation (suite)**

Saint, Jay A.	600 \$
Sanguez, Stanley	240
Sawyer, Therese Remy	1 200
Seeton, Harold K.	84
Seguin, Dean Michael	891
Smith, Madeline Sarah	350
Stapleton, Craig Gregory	584
Stewart, Bella Jean Carol	150
Stewart, Kurt Alexis	469
Sumner, Tanis Patricia	339
Sydney, Dolly	947
Tambour, Verda May	222
Taureau, Lena	19
Thomas, Lee Jeannette Reina	5 094
Tuccaro, Raylene Dawn	149
Wilson, Erin Marie	909
Wynne, Shari Nave Lee Anne	515
Yakelaya, Raymond	315
	<u>56 239</u>

**Finances**

Gasga-Olton Ltd.	58 975
------------------	--------

**Travaux publics et Services**

McKay, Christopher	1 159
Wilson, Randy	100
McPherson, Rose	343
	<u>1 602</u>

**Tous les ministères -  
Montants divers supérieurs à  
500 \$****540****Total - Paiements reçus****117 356 \$**

**Tableau non consolidé des avances échues pour frais de déplacement****Pour l'exercice terminé le 31 mars 2006**

Les avances échues pour frais de déplacement représentent les avances pour lesquelles aucune justification de frais de déplacement engagés n'a été produite dans les dix jours suivant la date de retour indiquée dans l'autorisation de voyage.

**Justice**

Simpson, Carolyn	300 \$
Johnson, Dudley	250
Blake, Karen	350
Carvell, Samara	1 500
Ritchie, Bernie	<u>1 500</u>

**Total - Avances échues pour frais  
de déplacement** **3 900 \$**



**Tableau non consolidé des engagements à bail - Commercial \*****Pour l'exercice terminé le 31 mars 2006**

(en milliers de dollars)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012-2016	Total
<b>Yellowknife</b>	<b>8 078 \$</b>	<b>7 594 \$</b>	<b>6 412 \$</b>	<b>4 708 \$</b>	<b>3 734 \$</b>	<b>10 312 \$</b>	<b>40 838 \$</b>
<b>Fort Smith</b>	<b>1 782</b>	<b>1 476</b>	<b>892</b>	<b>892</b>	<b>753</b>	<b>2 137</b>	<b>7 932</b>
<b>Inuvik</b>	<b>1 541</b>	<b>1 355</b>	<b>1 236</b>	<b>1 142</b>	<b>760</b>	<b>862</b>	<b>6 896</b>
	<b>11 401 \$</b>	<b>10 425 \$</b>	<b>8 540 \$</b>	<b>6 742 \$</b>	<b>5 247 \$</b>	<b>13 311 \$</b>	<b>55 666 \$</b>

\* Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest n'a plus de baux d'habitation.

**Tableau non consolidé des garanties**

<b>Pour l'exercice terminé le 31 mars</b> (en milliers de dollars)	<b>2006</b>	<b>2005</b>
Prêts remboursables par la Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest à la Société canadienne d'hypothèque et de logement	80 345 \$	26 053 \$
Débitures à fonds d'amortissement émises par la Société d'énergie des TNO		
a) échéant le 9 mars 2009	20 000	20 000
b) échéant le 6 juin 2011	15 000	15 000
c) échéant le 28 mai 2012	20 000	20 000
d) échéant le 27 octobre 2018	10 000	10 000
e) échéant le 27 février 2026	8 700	8 700
f) échéant le 18 décembre 2032	18 000	18 666
Débitures émises par la par la Société d'énergie des TNO		
a) échéant le 1er mai 2025	7 154	7 271
b) échéant le 11 juillet 2025	15 000	-
c) échéant le 1 <sup>er</sup> octobre 2025	7 177	7 294
d) échéant le 1 <sup>er</sup> septembre 2026	8 121	8 251
e) échéant le 15 décembre 2034	25 000	25 000
Garantie d'une marge de crédit d'exploitation	12 249	11 199
Garantie des Fonds de développement des perspectives économiques des Territoires du Nord-Ouest	60 000	32 000
Garantie de prêts à l'habitation résidentielle	11 500	11 400
	<b>318 246 \$</b>	<b>220 834 \$</b>

**Tableau des avances antérieures à justifier aux exercices antérieures****Pour l'exercice terminé le 31 mars 2006**

	<b>Date d'émission</b>	
<b>Exécutif</b>		
Hameau de Tuktoyaktuk	9 mars 2005	15 000 \$
<b>Affaires autochtones</b>		
Bureau régional de l'Assemblée des Premières nations (TNO)	7 mai 2004	6 300
Société tribale du Traité no 8 des TNO	21 mars 2005	50 000
		<b>71 300</b>
<b>Affaires municipales et communautaires</b>		
Conseil sur la condition de la femme	17 mai 2004	15 000
Conseil métis de Fort Resolution	22 février 2005	2 500
Lutsel K'e Dene Band	1 septembre 2004	20 000
Lutsel K'e Dene Band	16 décembre 2004	2 500
Village de Fort Smith	18 mars 2005	215 000
Village de Hay River	18 mars 2005	400 000
Première nation Behdzi Ahda	15 juillet 2004	7 156
Communauté à charte K'asho Got'ine	6 octobre 2004	6 636
Première nation Behdzi Ahda	8 février 2005	16 130
École secondaire Thompson Simpson	22 avril 2003	2 000
		<b>686 922</b>
<b>Éducation, Culture et Formation</b>		
Institut culturel métis des TNO	9 mars 2005	24 500
Chambre de commerce de Yellowknife	28 janvier 2005	30 000
Tulita Financial Corporation	14 avril 2005	10 500
Acho Dene Koe	23 mars 2005	160
Administration scolaire de district - Fort Providence	4 novembre 2004	581
Administration scolaire de district - Fort Providence	19 février 2005	551
Première nation Ka'A'GeeTu	21 février 2005	153
		<b>66 445</b>
<b>Environnement et Ressources naturelles</b>		
Ressources renouvelables de Fort Good Hope	12 mars 2003	1 225
		<b>1 225</b>
<b>Industrie, Tourisme et Investissement</b>		
Akaitcho Business Development	3 novembre 2004	36 500
David William Giroux	7 mars 2005	8 000
Northshore Coffee and Water Ltd.	8 août 2003	1 089
Samantha Ekendia	19 décembre 2002	500
Cathy Simpson	16 octobre 2002	500
Don's NWT Ventures	14 mars 2005	5 120
Première nation dénée de Yellowknife	12 mars 2004	77 489
Akaitcho Business Development	28 avril 2004	36 500
Don's NWT Ventures	14 mars 2005	1 280
Tulita Financial Corporation	6 février 2003	979
Première nation Pehdzeh Ki	9 décembre 2004	62 794
		<b>230 751</b>
<b>Total</b>		<b>1 056 643 \$</b>

**Tableau non consolidé des projets pour le compte du Canada, du Nunavut et de tiers  
- Dépenses recouvrées**
**Pour l'exercice terminé le 31 mars 2006**
**Exécutif**

Accord sur les échanges	17 793 \$
Recensement 2006 et liste de logement	25 000
	<b>42 793 \$</b>

**Secrétariat du Conseil de gestion financière**

Litige concernant l'équité salariale	<b>118 935 \$</b>
--------------------------------------	-------------------

**Affaires autochtones**

Mise en oeuvre des revendications territoriales du Sahtu	83 752 \$
Mise en oeuvre des revendications territoriales des Inuvialuits	85 022
Mise en oeuvre des revendications territoriales des Gwich'in	114 029
Mise en oeuvre du financement pour l'Accord des Tlicho	80 211
	<b>363 014 \$</b>

**Finances**

Mise en oeuvre du financement pour l'Accord des Tlicho	<b>17 345 \$</b>
--	------------------

**Affaires municipales et communautaires**

Mise en oeuvre des revendications territoriales des Gwich'in	248 \$
Mise en oeuvre des revendications territoriales du Sahtu	248
Programmes de recherche et sauvetage (SAR) - Communications	6 450
Mise en oeuvre des revendications territoriales des Tlicho	195 965
Stratégie panterritoriale sur le sport	222 160
Services de gestion de projet - Fort Providence	98 005
Programme de formation communautaire	128 494
Programmes de recherche et sauvetage (SAR) - Formation	25 406
Taxe sur l'essence	1 809 344
	<b>2 486 320 \$</b>

Tableau non consolidé des projets pour le compte du Canada, du Nunavut et de tiers  
- Dépenses recouvrées

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2006

**Transports**

Routes d'hiver - Tli Cho	649 000 \$
Travaux mineurs pour la Garde cotière	150 179
Code national de sécurité	56 332
Route d'accès au lac Prelude	5 000
Entretien des routes de l'Alberta	147 381
Entretien du corridor de Hay River	26 766
Husky Oil Operations Ltd	430 264
	<b>1 464 922 \$</b>

**Travaux publics et Services**

Mise en oeuvre des revendications territoriales des Gwich'in	4 000 \$
Mise en oeuvre des revendications territoriales du Sahtu	4 000
Mise en oeuvre des revendications territoriales des Tli Cho	1 734
Collège Aurora - Slave Nord	20 808
Collège Aurora - Fort Smith	351 134
Collège Aurora - Inuvik	752 257
Conseil scolaire de la région de Beaufort-Delta	128 279
Conseil régional de santé d'Inuvik	497 410
Clinique médicale Frame Lake	100 000
	<b>1 859 622 \$</b>

**Santé et Services sociaux**

Fourniture de services non assurés	7 946 360 \$
Soins à domicile et communautaires	3 571 887
Grandir ensemble	2 813 929
Fonds de transition pour les soins de santé primaires	1 120 342
Programme canadien de nutrition prénatale	781 398
Initiative sur le diabète chez les Autochtones	466 450
Syndrôme d'alcoolisme foetal - Effets	417 273
Stratégie de média de masse contre le tabagisme	133 134
Programme de désintoxication (alcool et drogues) pour les Autochtones du Nord	257 993
Stratégie en matière de contrôle du tabac	247 565
Gestion de programme	159 203
Système national de surveillance de diabètes aux TNO	67 442
Nouveau poste d'agent de liaison aux TNO	79 326
Prévention nationale du suicide chez les jeunes Autochtones	147 372
Initiative pour la chirurgie buccale chez les enfants	155 355
Plan détaillé sur la santé des Autochtones	42 490
Inforoute Santé du Canada	752 392
	<b>19 159 911 \$</b>

Tableau non consolidé des projets pour le compte du Canada, du Nunavut et de tiers  
- Dépenses recouvrées

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2006

## Environnement et Ressources naturelles

Mise en oeuvre des revendications territoriales du Sahtu	66 468 \$
Mise en oeuvre des revendications territoriales des Inuvialuits	3 197 578
Mise en oeuvre des revendications territoriales des Gwich'in	130 000
Mise en oeuvre des revendications territoriales des Tli Cho	2
Prêts de service	318 705
Programme du contrôle du bison	31 051
Système d'information géographique du Sahtu	116 464
Projet de baguage dans la région du Sahtu	20 352
Étude sur le moufflon de Dall	12 950
Zone protégée candidate Edehzhie	207 175
Plan d'action des communautés autochtones et du Nord	156 500
Groupe environnementale - Project gazier du Mackenzie	50 000
Parcs Canada	40 000
Station de surveillance de Snare Rapids	14 391
Pêches et océans	8 000
Office des ressources renouvelables des Gwich'in	35 000
Programme des contenants de boisson	1 059 470
Études sur les oiseaux reproducteurs	6 875
Office des ressources renouvelables du Sahtu	100 762
Programme de surveillance - Incidence cumulative	112 754
Programme sur la conservation et la protection	100 000
Atelier sur l'industrie forestière	10 000
West Kitikmeot / Slave Study Society	60 500
Atelier sur les espèces en péril	6 261
Diavik	10 000
Enbridge	4 057
Surveillance du caribou de la toundra	60 000
Travaux ayant trait aux services de déversement	17 094
Entente d'aide mutuelle sur le partage des ressources	2 479 488
	<b>8 431 897 \$</b>

## Industrie, Tourisme et Investissement

Mise en oeuvre des revendications territoriales du Sahtu	35 000 \$
Mise en oeuvre des revendications territoriales des Gwich'in	15 000
Mise en oeuvre des revendications territoriales des Tli Cho	11 171
Prêts de service	120 718
Accord-cadre sur une politique agricole et agroalimentaire	150 191
Heritage River	11 928
Tourisme SMART	34 729
Technicien ERME/NRS	84 000
Expo 2005	28 000
Investissements stratégiques dans le développement économique du Nord	2 211 613
Technicien en géomatique (SIG) - NTGO	80 000
Programme « Rare in Nature »	224 397
Fonds pour l'innovation et la connaissance	60 614
	<b>3 067 361 \$</b>

Tableau non consolidé des projets pour le compte du Canada, du Nunavut et de tiers  
- Dépenses recouvrées

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2006

## Éducation, Culture et Formation

Bourse du millénaire du Canada	40 000 \$
Programme de conservation et de protection	50 000
Contrôle des fonds	17 870
Réseau interactif - Expo	10 000
Revendications territoriales des Gwich'in	21 000
Initiative sur les lieux historiques	383 891
Entente sur le développement du marché du travail (EDMT)	4 154 178
Programme d'aide aux musées	136 740
Contrat de service avec le Nunavut - Collections de musée et d'archives	159 135
Gestion de la préservation	17 100
Revendications territoriales du Sahtu	20 000
Programme d'entrée dans une université	359 800
Contrat de service avec le Nunavut - Personnes âgées	933 390
	<b>6 303 104 \$</b>

## Justice

Initiative sur le droit de la famille	153 221 \$
GRC - Police des Premières nations - Consultation auprès de la communauté	197 813
GRC - Police des Premières nations - Recrutement	203 916
Revendications territoriales des Gwich'in	20 000
Revendications territoriales du Sahtu	21 000
Revendications territoriales des Tli Cho	92 330
Fondation du droit des Territoires du Nord-Ouest	50 000
Barreau des Territoires du Nord-Ouest	20 000
Renouvellement des contrats de services - Nunavut	1 766 405
Produits d'actes criminels	5 000
Commis aux successions	126 000
Justice réparatrice - Formation et perfectionnement professionnel	20 000
Projet de service d'aide aux victimes	4 100
<i>Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents - Plan d'action relatif au syndrome d'alcoolisme foetal</i>	35 000
<i>Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents - Manuels sur la probation</i>	21 272
	<b>2 736 057 \$</b>

<b>Total</b>	<b>46 051 281 \$</b>
--------------	----------------------

C'est volontairement que cette page a été laissée vierge.

---



**COMPTES PUBLICS**  
**DU**  
**GOUVERNEMENT DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST**  
**POUR L'EXERCICE TERMINE LE 31 MARS 2006**

**SECTION III**  
**ÉTATS FINANCIERS COMPLEMENTAIRES**

**L'HONORABLE FLOYD K. ROLAND**  
**Ministre des Finances**

C'est volontairement que cette page a été laissée vierge.

---

---

**Comptes publics du  
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest**

---

Table des matières

**TAB**

---

**SECTION III**

**ÉTATS FINANCIERS COMPLEMENTAIRES**

Collège Aurora	1
Société d'investissement et de développement des Territoires du Nord-Ouest	2
Curateur public des Territoires du Nord-Ouest	3
Société d'énergie des Territoires du Nord-Ouest	4
Fonds renouvelable des produits pétroliers	5
Société des alcools des Territoires du Nord-Ouest	6
Fonds d'allocations de retraite de l'Assemblée législative	7
Commission des accidents du travail (Territoires du Nord-Ouest et Nunavut)	8
Fonds renouvelable de prêts aux étudiants (non vérifié)	9
Fonds renouvelable (commercialisation des fourrures) (non vérifié)	10
Fonds renouvelable pour les stocks (approvisionnements publics) (non vérifié)	11
Fonds de développement des perspectives économiques des Territoires du Nord - Ouest (non vérifié)	12
Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest – SHTNO (disponible séparément)	

---

C'est volontairement que cette page a été laissée vierge.

---

**COLLÈGE AURORA**

États financiers vérifiés

30 juin 2005

C'est volontairement que cette page a été laissée vierge.

## COLLÈGE AURORA

### RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION CONCERNANT L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers ainsi que tous les renseignements qui font partie du présent rapport annuel du Collège Aurora (le Collège) sont la responsabilité de la direction et ont été examinés par le Conseil des gouverneurs. Les états financiers ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Lorsqu'il existe un choix de conventions comptables, la direction a choisi celles qu'elle juge les plus appropriées dans les circonstances. Les meilleures estimations et le jugement éclairé de la direction ont été utilisés dans la préparation des états financiers, le cas échéant. Les renseignements financiers présentés ailleurs dans le rapport annuel concordent avec ceux des états financiers.

En s'acquittant de sa responsabilité en matière d'information financière, la direction tient des systèmes et des pratiques de contrôle financier et de gestion conçus pour donner l'assurance raisonnable que les opérations sont autorisées, que les actifs sont protégés et que des registres appropriés sont tenus. Ces contrôles et ces pratiques visent à contribuer à la bonne marche des activités, à l'exactitude des registres comptables, à la préparation en temps voulu d'une information financière fiable et au respect des politiques du Collège et des exigences de la loi.

Le Conseil des gouverneurs doit veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en ce qui concerne les rapports financiers et le contrôle interne. Il confie cette tâche au Comité des finances du Conseil, qui est composé en majorité de membres qui ne sont pas des employés du Collège. Le Comité des finances rencontre régulièrement les membres de la direction et les vérificateurs externes ont libre accès au Comité des finances.

Le vérificateur externe du Collège, soit la vérificatrice générale du Canada, vérifie les états financiers et fait rapport au ministre de l'Éducation, de la Culture et de la Formation.

Le président,

L'économe et administratrice des finances,

---

Maurice Evans

---

Edith Weber

Fort Smith, Canada  
Le 23 septembre 2005

C'est volontairement que cette page a été laissée vierge.



**COLLÈGE AURORA**  
**BILAN**  
**30 juin 2005**  
(en milliers de dollars)

	<u><b>2005</b></u>	<u><b>2004</b></u>
<b><u>ACTIF</u></b>		
Actif à court terme		
Trésorerie (note 3)	5 768 \$	3 217 \$
Débiteurs nets (note 4)	1 406	985
Frais payés d'avance	<u>157</u>	<u>470</u>
	7 331	4 672
 Immobilisations corporelles (note 5)	 <u>3 464</u>	 <u>3 147</u>
	<b><u>10 795 \$</u></b>	<b><u>7 819 \$</u></b>
<b><u>PASSIF</u></b>		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	2 349 \$	1 743 \$
Congés payés des employés	1 170	1 072
Produits de projet constatés d'avance	114	268
Tranche à court terme des avantages sociaux futurs	274	222
Sommes dues au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest	<u>674</u>	<u>14</u>
	4 581	3 319
 Avantages sociaux futurs (note 6)	 820	 887
Fonds de perfectionnement (note 7)	833	844
Apports en capital reportés	<u>1 000</u>	<u>786</u>
	7 234	5 836
 <b><u>AVOIR</u></b> (note 8)	 <u>3 561</u>	 <u>1 983</u>
	<b><u>10 795 \$</u></b>	<b><u>7 819 \$</u></b>
 Engagements (note 11)		

Approuvé par le Conseil :

Le président du Conseil,

Le président du Comité des finances,

\_\_\_\_\_  
Dennis Bevington

\_\_\_\_\_  
Angus Lennie

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

C'est volontairement que cette page a été laissée vierge.

## COLLÈGE AURORA

### ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'AVOIR Exercice terminé le 30 juin 2005 (en milliers de dollars)

	<u>2005</u>	<u>2004</u>
<b><u>PRODUITS</u></b>		
Produits de projet		
Administration territoriale	3 198 \$	3 428 \$
Gouvernement fédéral	403	422
Autres	1 699	1 238
Frais de scolarité	2 089	1 854
Logement et pension	807	726
Produits de placement	142	95
Autres	<u>751</u>	<u>687</u>
	<b><u>9 089</u></b>	<b><u>8 450</u></b>
<b><u>CHARGES</u></b>		
Rémunération et avantages sociaux	19 776	19 492
Services à contrat	4 772	4 516
Charges locatives	3 094	3 063
Amortissement des immobilisations corporelles	2 390	2 224
Fournitures et approvisionnements	2 323	1 841
Services publics	1 565	1 451
Déplacements et hébergement	951	669
Honoraires et paiements	926	1 182
Communications, poste et fret	<u>470</u>	<u>462</u>
	<b><u>36 267</u></b>	<b><u>34 900</u></b>
Perte nette avant les apports du gouvernement	(27 178)	(26 450)
Apports du gouvernement (note 9)	<u>28 756</u>	<u>27 310</u>
Bénéfice net après les apports du gouvernement	<b>1 578</b>	860
Avoir au début de l'exercice	<u>1 983</u>	<u>1 123</u>
<b>Avoir à la fin de l'exercice</b>	<b><u>3 561 \$</u></b>	<b><u>1 983 \$</u></b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

C'est volontairement que cette page a été laissée vierge.

## COLLÈGE AURORA

### ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE Exercice terminé le 30 juin 2005 (en milliers de dollars)

	<u>2005</u>	<u>2004</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Rentrées de fonds - Étudiants et contrats	8 396 \$	8 266 \$
Rentrées de fonds - Apports du gouvernement	26 530	25 270
Sorties de fonds - Fournisseurs et employés	(32 056)	(32 711)
Intérêts reçus	<u>142</u>	<u>95</u>
Rentrées de fonds nettes liées aux activités d'exploitation	<u>3 012</u>	<u>920</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Produits de la vente de matériel	-	38
Acquisitions d'immobilisations corporelles	<u>(835)</u>	<u>(10)</u>
(Sorties) rentrées nettes de fonds liées aux activités d'investissement	<u>(835)</u>	<u>28</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Apports en capital	<u>374</u>	<u>305</u>
<b>Augmentation nette de la trésorerie</b>	<b>2 551</b>	1 253
Trésorerie au début de l'exercice	<u>3 217</u>	<u>1 964</u>
<b>Trésorerie à la fin de l'exercice</b>	<b><u>5 768 \$</u></b>	<b><u>3 217 \$</u></b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## COLLÈGE AURORA

### NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

30 juin 2005

#### 1. POUVOIRS ET MANDAT

Le Collège Aurora a été créé en vertu du pouvoir conféré par la *Loi sur les collèges publics*. Le Collège est une société territoriale en vertu de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et il n'est pas assujéti à l'impôt sur les bénéfices.

Le Collège Aurora est une institution à plusieurs campus conçue pour fournir un large éventail de services en éducation aux étudiants adultes des Territoires du Nord-Ouest (T.N.-O.). Les programmes sont axés tout particulièrement sur le milieu septentrional et sur les besoins de la population du Nord, de la main-d'œuvre et des communautés du Nord. Dans ce but, des cours et des services sont offerts dans les campus et les communautés de l'ensemble des Territoires du Nord-Ouest. Par l'intermédiaire de l'Institut de recherche Aurora, le Collège a en outre la responsabilité de faciliter et de préparer les activités de recherche dans les Territoires du Nord-Ouest.

#### 2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Suit un sommaire des principales conventions comptables :

##### **a) Incertitude relative à la mesure**

La préparation des états financiers en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada exige que le Collège fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants des actifs, des passifs, des produits et des charges présentés dans les états financiers. Par leur nature, ces estimations sont assujétiées à une incertitude relative à la mesure. L'effet sur les états financiers des modifications apportées à de telles estimations et hypothèses au cours des exercices futurs pourrait être important, bien qu'au moment de la préparation de ces états, le Collège croie qu'elles sont raisonnables. Certaines des plus importantes estimations de la direction ont trait à la provision pour créances douteuses et aux avantages sociaux futurs.

## **b) Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles transférées au Collège Aurora au moment de sa création ont été comptabilisées à leur juste valeur de marché estimative. Les acquisitions ultérieures sont comptabilisées au coût. Les immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée de vie utile estimative restante selon la méthode linéaire, aux taux annuels suivants :

Matériel roulant	5 à 33,33 %
Ajouts et rénovations à des bâtiments	5 %
Mobilier et matériel	10 à 50 %
Améliorations locatives	pendant la durée du bail

## **c) Avantages sociaux futurs**

**Avantages de retraite** Les employés participent au Régime de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations du Collège au Régime reflètent le coût entier des cotisations de l'employeur. Elles sont établies selon un multiple des cotisations des employés et peuvent changer de temps à autre selon les résultats du Régime. Ces cotisations représentent l'obligation totale du Collège au titre des prestations de retraite et sont passées en charges dans l'exercice. Le Collège n'est pas tenu de verser une cotisation pour combler les insuffisances actuarielles du Régime de retraite de la fonction publique.

**Indemnités de départ** Les employés ont droit à des indemnités de départ, selon les dispositions des contrats de travail et des conditions d'emploi. Le coût de ces indemnités est imputé aux résultats de l'exercice au cours duquel elles sont gagnées par les employés. La direction détermine l'obligation au titre des prestations constituées en se fondant sur une méthode basée sur des hypothèses et ses meilleures estimations de l'obligation au titre des indemnités de départ. Ces avantages constituent pour le Collège la seule obligation qui entraînera des paiements au cours des prochains exercices.

## **d) Apports du gouvernement et apports en capital reportés**

Selon une entente de contribution avec le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (le gouvernement) du 25 janvier 1995, le Collège reçoit des apports pour ses besoins d'exploitation et ses besoins en capital pour l'administration et la prestation de ses programmes d'éducation aux adultes et postsecondaire. Selon cette entente, le Collège peut conserver tout excédent et est responsable de tout déficit.

Les apports du gouvernement représentent les montants inscrits au *Budget principal des dépenses* du gouvernement, ajusté par des crédits supplémentaires, et représentent la majeure partie du financement grâce auquel le Collège peut couvrir ses charges. Les apports pour les charges d'exploitation sont constatés à l'état des résultats et de l'avoir de l'année scolaire du Collège pour laquelle ils sont approuvés. Les apports pour les immobilisations amortissables sont reportés et amortis selon la même méthode et au cours des mêmes périodes que les immobilisations sous-jacentes.

#### **e) Apports du gouvernement – services fournis gratuitement**

Le gouvernement fournit certains services gratuitement au Collège. La valeur estimative de ces services est comptabilisée comme apports du gouvernement – services fournis gratuitement, et est incluse dans les charges.

#### **f) Produits de projet et produits de projet constatés d'avance**

Le Collège a des contrats avec des tiers pour offrir des services d'éducation et de recherche. Les montants reçus en vertu de ces contrats qui s'appliquent à des projets en cours sont comptabilisés comme produits de projet constatés d'avance.

#### **g) Services à contrat**

Le Collège reçoit des services à contrat en vertu d'accords contractuels : services d'impression, publicité, réparations de bâtiments et de matériel, développement de logiciels, développement de programmes, services d'alimentation, services de conciergerie, services de formation et baux. Ces montants sont passés en charges dans l'exercice où les services sont rendus.

### **3. TRÉSORERIE**

Les soldes d'encaisse du Collège sont mis en commun avec l'excédent de trésorerie du gouvernement et sont investis dans un portefeuille diversifié de placements à court terme de grande qualité. L'argent peut être retiré en tout temps des comptes bancaires et les dates d'échéance des placements faits par le gouvernement n'ont pas à être respectées. Le ministère des Finances approuve les catégories de titres, les catégories d'émetteurs, les limites et les échéances. Tous les instruments sont cotés, selon leur catégorie, R-1 low ou plus par le Dominion Bond Rating Service. Le portefeuille du Collège a produit un rendement annuel moyen de 2,035 % pour l'exercice terminé le 30 juin 2005 (2,19 % en 2004).



#### 4. DÉBITEURS NETS

	<u>2005</u>			<u>2004</u>
	(en milliers de dollars)			
	<b>Débiteurs</b>	<b>Provision</b>	<b>Net</b>	<b>Net</b>
Apports du gouvernement	24 \$	- \$	24 \$	- \$
Produits de projet Gouvernement	288	-	288	480
Autres	1 062	48	1 014	434
Étudiants	351	273	78	68
Avances	2	-	2	3
	<u>1 727 \$</u>	<u>321 \$</u>	<u>1 406 \$</u>	<u>985 \$</u>

Tous les débiteurs sont dus à court terme et leur juste valeur correspond approximativement à leur valeur comptable.

#### 5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>2005</u>		<u>2004</u>	
	(en milliers de dollars)			
	<b>Coût</b>	<b>Amortissement cumulé</b>	<b>Valeur comptable nette</b>	<b>Valeur comptable nette</b>
Matériel roulant	2 698 \$	1 240 \$	1 448 \$	1 141 \$
Ajouts et rénovations à des bâtiments	1 991	747	1 244	1 344
Mobilier et matériel	1 206	783	423	367
Améliorations locatives	1 103	764	339	295
	<u>6 697 \$</u>	<u>3 534 \$</u>	<u>3 464 \$</u>	<u>3 147 \$</u>

#### 6. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

##### Avantages de retraite

Le Collège et tous les employés admissibles cotisent au Régime de retraite de la fonction publique. Ce régime de retraite offre des prestations fondées sur le nombre d'années de service et le salaire moyen de fin de carrière. Les prestations sont pleinement indexées selon la hausse de l'indice des prix à la consommation. Les cotisations du Collège et des employés au Régime de retraite de la fonction publique au cours de l'exercice se sont élevées à :

	<u>2005</u>	<u>2004</u>
	(en milliers de dollars)	
Cotisations patronales	1 645 \$	1 583 \$
Cotisations syndicales	744	740

## Avantages au titre des indemnités de départ

Le Collège verse à ses employés des indemnités de départ fondées sur le nombre d'années de service et le salaire en fin d'emploi. Ce régime n'étant pas capitalisé, il ne détient aucun actif et présente un déficit égal à l'obligation au titre des indemnités constituées. Le versement des prestations futures se fera à même les crédits futurs. À la date du bilan, les renseignements utiles sont les suivants :

	<u>2005</u>	<u>2004</u>
(en milliers de dollars)		
Obligation au titre des indemnités constituées au début de l'exercice	1 109 \$	1 186 \$
Coût de l'exercice	87	-
Indemnités versées au cours de l'exercice	(102)	(77 )
Obligation au titre des indemnités constituées à la fin de l'exercice	<u>1 094 \$</u>	<u>1 109 \$</u>
Tranche à court terme	274 \$	222 \$
Tranche à long terme	820	887
Total de l'obligation au titre des indemnités constituées	<u>1 094 \$</u>	<u>1 109 \$</u>

## 7. FONDS DE PERFECTIONNEMENT

Selon les conventions collectives, le Collège doit, chaque année, avoir un montant de financement spécifique auquel on impute les charges approuvées de perfectionnement des professeurs. Le solde représente le montant cumulatif non dépensé de l'obligation du Collège envers les professeurs.

## 8. AVOIR

Le solde de l'avoir comprend la valeur comptable nette des immobilisations corporelles transférées au Collège à sa création et les résultats d'exploitation depuis cette date. Les affectations suivantes ont été faites à partir de l'avoir :

(en milliers de dollars)

Avoir affecté :	Solde d'ouverture au 1 <sup>er</sup> juillet 2004	Résultats Nets	Affecté	Utilisé pour l'exploitation	Solde de clôture au 30 juin 2005
a) Prestation des programmes	117 \$	- \$	- \$	- \$	117 \$
b) Recherche et développement	52	-	31	(18 )	65
c) Remplacement et entretien de la machinerie lourde	176	-	52	-	228
d) Dons affectés	24	-	20	(22 )	22
<b>Avoir non affecté :</b>	<b>1 614</b>	<b>1 578</b>	<b>(103 )</b>	<b>40</b>	<b>3 129</b>
<b>Total de l'avoir</b>	<b>1 983 \$</b>	<b>1 578 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>3 561 \$</b>

### a) Affectation pour la prestation des programmes

Cette affectation a été établie pour couvrir les coûts prévus des programmes, dans le cadre de la proposition annuelle de programmes et services préparée par le Collège, et pour lesquels le financement gouvernemental n'a pas été approuvé. Les attributions relatives à cette affectation doivent être approuvées par le Conseil des gouverneurs.

### b) Affectation pour la recherche et le développement

Cette affectation a été établie pour aider à financer la recherche et le développement dans le cadre des programmes destinés aux chercheurs associés et des bourses de recherche de l'Institut de recherche Aurora. Chaque année, tous les produits administratifs non grevés de l'Institut et qui sont gagnés après l'exécution des contrats avec des tiers sont virés à cette affectation. Le Conseil consultatif de recherche doit approuver l'utilisation de l'affectation.

### **c) Affectation pour le remplacement et l'entretien de machinerie lourde**

Cette affectation a été établie pour aider à financer le remplacement et l'entretien de la machinerie lourde utilisée pour la prestation du programme d'opérateur de machinerie lourde. Chaque année, les frais nets de location de la machinerie facturés aux entrepreneurs tiers pour les cours sont transférés à cette affectation. Le Conseil des gouverneurs doit approuver l'utilisation de l'affectation.

### **d) Dons affectés**

De temps en temps, le Collège reçoit des dons de particuliers et d'entreprises sous réserve de conditions spécifiques. Pour s'assurer que les conditions des donateurs sont remplies, les dons sont virés aux dons affectés, jusqu'à ce que les conditions soient réalisées.

## **9. APPORTS DU GOUVERNEMENT**

	<b><u>2005</u></b>		<b><u>2004</u></b>	
	(en milliers de dollars)			
Apports d'exploitation	26 441	\$	25 150	\$
Amortissement des apports en capital reportés	160		102	
Services fournis gratuitement	2 155		2 058	
	<u>28 756</u>	<u>\$</u>	<u>27 310</u>	<u>\$</u>

## **10. APPARENTÉS**

Le Collège est apparenté à tous les ministères, organismes et sociétés d'État dont le gouvernement est propriétaire. Le Collège effectue des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités aux conditions commerciales normales.

### **Charges**

En vertu d'ententes administratives, le gouvernement fournit et facture certains services de soutien au Collège. Le Collège a remboursé au gouvernement un montant de 1 032 390 \$ (1 262 000 \$ en 2004) pour les frais d'exploitation des installations et les frais des services publics, les avantages sociaux et d'autres charges constatées dans les présents états financiers.

### **Services fournis gratuitement**

Les services supplémentaires fournis sans frais par le gouvernement au Collège comprennent la préparation de la paye, les assurances et la gestion des risques, les conseils juridiques, la gestion de la construction, l'entreposage des dossiers, les opérations informatiques, la cession d'actifs, la gestion de projets et les services de traduction. On estime que ces services auraient coûté 285 000 \$ (316 000 \$ en 2004) au Collège.

Le Collège reçoit également du gouvernement, sans frais de location, l'utilisation des installations de deux campus, d'unités de logement pour les étudiants et de centres communautaires d'apprentissage. L'utilisation de ces installations aurait coûté environ 1 870 500 \$ (1 742 300 \$ en 2004) au Collège. Cette estimation repose sur la charge d'amortissement du gouvernement pour ces actifs.

Les services fournis gratuitement sont inclus dans :

	<u>2005</u>	<u>2004</u>
	(en milliers de dollars)	
Services à contrat	285 \$	316 \$
Amortissement des immobilisations corporelles	1 870	1 742
	<u>2 155 \$</u>	<u>2 058 \$</u>

## 11. ENGAGEMENTS

En plus des installations fournies par le gouvernement, le Collège a des contrats de location-exploitation et des ententes de services pour les logements des étudiants, les salles de cours, le matériel de bureau et d'autres services et s'est engagé à effectuer les paiements de base suivants :

	(en milliers de dollars)
2006	3 463 \$
2007	3 381
2008	1 337
2009	852
2010	857
par la suite	<u>8 315</u>
	<u>18 205 \$</u>

## 12. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains des chiffres correspondants de 2004 ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle des états financiers du présent exercice.

C'est volontairement que cette page a été laissée vierge.

**Société d'investissement et de développement des Territoires du Nord-Ouest**

**États financiers consolidés**

**NON VÉRIFIÉS**

**pour l'exercice terminé le 31 mars 2006**

C'est volontairement que cette page a été laissée vierge.



---

## Société d'investissement et de développement des Territoires du Nord-Ouest

(non vérifiés)

### Responsabilité de la direction concernant l'information financière

---

Les présents états financiers consolidés de la Société d'investissement et de développement des Territoires du Nord-Ouest (la Société) ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et aux pratiques connexes appropriées dans les circonstances. Les états financiers comprennent des montants qui sont fondés sur des estimations et le jugement en ce qui concerne les résultats prévus des opérations et des événements courants, comme la provision pour pertes sur prêts douteux et les services rendus sans frais par le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (le gouvernement). La direction a préparé l'information financière présentée ailleurs dans le présent rapport annuel et a veillé à ce qu'elle concorde avec celle contenue dans les états financiers.

La Société tient des systèmes et des pratiques conçues pour fournir une assurance raisonnable qu'une information financière et non financière est accessible en temps opportun, que les biens sont acquis de façon prudente et utilisés pour servir les buts de la Société et qu'ils sont protégés contre la perte.

La Société est assujetti à la *Loi sur la Société d'investissement et de développement des Territoires du Nord-Ouest* (la loi) et à la *Loi sur la gestion des affaires publiques*. Elle reçoit également des directives ministérielles pour établir des lignes directrices. La direction de la Société reconnaît la responsabilité qui lui incombe de diriger les activités de la Société conformément aux lois qui s'y appliquent et en vertu de sains principes d'affaires, et de conserver les normes de conduite qui conviennent à une société d'État territoriale.

Le Conseil d'administration (le Conseil), par l'intermédiaire du Comité de vérification, composé d'administrateurs qui ne sont pas des employés de la Société, est responsable d'examiner et d'approuver les états financiers annuels vérifiés et de surveiller les responsabilités de la direction concernant l'information financière et les contrôles internes.

Tous les ans, la vérificatrice générale du Canada fait une vérification impartiale et objective pour émettre son opinion sur les états financiers. De plus, elle regarde si les opérations dont elle prend connaissance au cours de sa vérification ont été effectuées, à tous les égards importants, conformément aux lois qui s'appliquent.

Le directeur général,

Le directeur, Évaluation de programmes  
et Finances,

---

Pawan K. Chugh

---

Leonard Kwong

Le 5 septembre 2006

C'est volontairement que cette page a été laissée vierge.

---

# Société d'investissement et de développement des Territoires du Nord-Ouest

(non vérifiés)

## États financiers consolidés

---

31 mars 2006

Page

État consolidé des résultats	4
État consolidé du déficit et de l'avoir d'apport - Placements à risque	5
Bilan consolidé	6
État consolidé des flux de trésorerie	7
Notes aux états financiers consolidés	8

C'est volontairement que cette page a été laissée vierge.

---

## Société d'investissement et de développement des Territoires du Nord-Ouest

(non vérifiés)

### État consolidé des résultats

---

	en milliers de dollars	
Pour l'exercice terminé le 31 mars	2006	2005
<b>Revenus</b>		
Ventes	3 818 \$	2 311 \$
Coût des produits vendus	2 335	1 818
<b>Marge brute</b>	<b>1 483</b>	<b>493</b>
Intérêts créditeurs sur les prêts en cours	2 126	2 276
Dividendes	14	73
Intérêts	179	121
Autres revenus	136	93
	<b>3 938</b>	<b>3 056</b>
<b>Charges</b>		
Intérêts sur les avances du gouvernement	1 194	1 200
Ventes et administration	4 242	3 854
Amortissement des immobilisations corporelles	145	126
Moins-value	622	463
Dépenses pour le Centre de services aux entreprises	100	-
Frais de développement des entreprises	41	60
<b>Perte d'exploitation nette</b>	<b>(2 406)</b>	<b>(2 647)</b>
<b>Autres éléments</b>		
Moins-value	-	377
Impôt sur le revenu	4	-
<b>Perte nette avant la contribution du gouvernement</b>	<b>(2 410)</b>	<b>(3 024)</b>
Contribution du gouvernement	5 236	4 249
<b>Bénéfice net</b>	<b>2 826 \$</b>	<b>1 225 \$</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

---

## Société d'investissement et de développement des Territoires du Nord-Ouest

(non vérifiés)

### État consolidé du déficit et de l'avoir d'apport - Placements à risque

---

Pour l'exercice terminé le 31 mars	en milliers de dollars	
	2006	2005
<b>Déficit</b>		
Solde au début de l'exercice	(4 884) \$	(5 848) \$
Bénéfice net	2 826	1 225
Transfert des dividendes au compte Avoir d'apport - Placements à ris	(14)	(73)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>(2 072) \$</b>	<b>(4 696) \$</b>

---

### Avoir d'apport - Placements à risque

Solde au début de l'exercice	6 417 \$	5 718 \$
Contribution du gouvernement	9	19
Dividendes gagnés	14	73
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>6 440 \$</b>	<b>5 810 \$</b>

---

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## Société d'investissement et de développement des Territoires du Nord-Ouest

(non vérifiés)  
Bilan consolidé

En date du 31 mars	en milliers de dollars	
	2006	2005
<b>Actif</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7 987 \$	5 601 \$
Débiteurs	440	264
Prêts en cours (nets)	31 192	32 208
Stocks	849	1 295
Charges payées d'avance et dépôts	27	15
	<u>40 495</u>	<u>39 383</u>
Fonds de réserve	637	668
Placements à risque (nets)	469	404
Immobilisations corporelles (nettes)	1 437	352
	<u>43 038 \$</u>	<u>40 807 \$</u>
<b>Passif</b>		
Dettes bancaires	- \$	5 \$
Créditeurs et charges à payer	660	520
Portion actuelle de la dette à long terme	21	-
	<u>681</u>	<u>525</u>
Avance du gouvernement	35 480	35 897
Dette à long terme	39	-
Dûs aux intérêts minoritaires	186	-
Contributions de capital reportées	1 184	2 556
Aide du gouvernement reportée	385	-
	<u>37 955</u>	<u>38 978</u>
<b>Avoir</b>		
Surplus d'apport - Gouvernement	715	715
Avoir d'apport - Placements à risque	6 440	5 810
Déficit	(2 072)	(4 696)
	<u>5 083</u>	<u>1 829</u>
	<u>43 038 \$</u>	<u>40 807 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par le Conseil  
Le président du Conseil,

Le président du Comité de vérification,

Darrell Beaulieu

Albert Lafferty

---

**Société d'investissement et de développement des Territoires du Nord-Ouest**

(non vérifiés)

**État consolidé des flux de trésorerie**

---

	en milliers de dollars	
Pour l'exercice terminé le 31 mars	2006	2005
<b>Activités d'exploitation</b>		
Bénéfice net	2 826 \$	1 225 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	145	126
Moins-value	-	377
Amortissement des contributions de capital reportées	(1 712)	(472)
Variation de la provision pour pertes sur placements	622	463
Variation du fonds de roulement hors trésorerie lié à l'exploitation	393	170
<b>Rentrées de fonds liées aux activités d'exploitation</b>	<b>2 274</b>	<b>1 889</b>
<b>Activités d'investissement</b>		
Prêts et placements - Déboursements	(6 131)	(7 084)
Prêts et placements - Remboursements	6 319	6 940
Acquisition d'immobilisations corporelles	(69)	(10)
Intérêts différés	1	-
Recouvrement de souscriptions	5	-
<b>Rentrées de fonds nettes liées aux activités d'investissement</b>	<b>125</b>	<b>(154)</b>
<b>Activités de financement</b>		
Avance du gouvernement	1 600	500
Remboursement du capital de l'avance du gouvernement	(2 017)	(181)
Contribution du gouvernement	349	379
Avances d'intérêts minoritaires	(38)	-
Produits de la dette à long terme	2	-
Remboursement de la dette à long terme	(60)	-
<b>Rentrées de fonds nettes liées aux activités de financement</b>	<b>(164)</b>	<b>698</b>
<b>Augmentation de la trésorerie</b>	<b>2 235</b>	<b>2 433</b>
Trésorerie au début de l'exercice	6 389	3 831
<b>Trésorerie à la fin de l'exercice</b>	<b>8 624</b>	<b>6 264</b>
<b>Composée de :</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7 987	5 601
Fonds de réserve	637	668
Dette bancaire	-	(5)
	<b>8 624 \$</b>	<b>6 264 \$</b>

---



---

# Société d'investissement et de développement des Territoires du Nord-Ouest

(non vérifiés)

Notes aux états financiers consolidés

---

31 mars 2006

---

## 1. Pouvoirs et activités

### (a) Pouvoirs

La Société a été créée le 1er avril 2005 en vertu de la *Loi sur la Société d'investissement et de développement des Territoires du Nord-Ouest*. Elle est une société d'État du gouvernement et exerce ses activités en vertu de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. La Société et ses filiales en propriété exclusive sont des mandataires du gouvernement.

La Société remplace la Société de développement des Territoires du Nord-Ouest (SDTNO) et la Société de crédit commercial des TNO (SCCTNO). Ces deux sociétés d'État ont été dissoutes pour faire place à la Société. Tous les actifs, les droits, les titres, les intérêts, les ententes, les obligations, les passifs et les programmes ont été transférés à la Société.

### (b) Objectif

Le mandat de la Société est d'appuyer les objectifs économiques du gouvernement en favorisant la création et le développement d'entreprises, en fournissant de l'information et de l'aide financière et en investissant dans celles-ci.

### (c) Activités

La Société investit dans des entreprises commerciales, directement par des prêts, des placements minoritaires et majoritaires en actions et fournit de l'aide financière grâce à des contributions. Elle offre également de l'information sur les affaires aux entreprises et aux résidents du Nord.

### (d) Dépendance économique

La Société est dépendante économiquement du financement et des avances du gouvernement.

#### Impôts

La Société et ses filiales sont exemptées des taxes et impôts prélevés par une municipalité ou le gouvernement en vertu de l'article 35 de la Loi. De plus, la Société et ses filiales sont exemptées de l'impôt fédéral sur le revenu, conformément à l'alinéa 149(1)d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

---

## Société d'investissement et de développement des Territoires du Nord-Ouest

(non vérifiés)

Notes aux états financiers consolidés

---

31 mars 2006

---

### 2. Conventions comptables

Les états financiers consolidés de la Société ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Les principales conventions comptables sont les suivantes :

#### (a) Principes de consolidation

Les présents états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société et de ses filiales. Au 31 mars 2006, ces filiales étaient :

Filiale	Lieu	Pourcentage de participation	Date de constitution en société
<b>Industrie légère</b>			
913044 N.W.T. Ltd. (faisant affaire sous la raison sociale Fort McPherson Tent & Canvas)	Fort McPherson, TNO	100 %	25 septembre 1991
Aklavik & Tuktoyaktuk Furs Ltd.	Tuktoyaktuk, TNO	100 %	30 juin 1997
Dene Fur Clouds Ltd.	Fort Providence, TNO	100 %	18 décembre 1997
<b>Objets d'art et souvenirs</b>			
Acho Dene Native Crafts	Fort Liard, TNO	100 %	15 octobre 1992
<b>Magasins de vente en gros et au détail</b>			
Arctic Canada Trading Co. Ltd.	Yellowknife, TNO	100 %	28 juin 1997
Nahanni Butte General Store Ltd.	Nahanni Butte, TNO	51 %	15 octobre 1992
Rae Lakes General Store Ltd.	Gameti, TNO	100 %	14 octobre 1992

Le Conseil d'administration a approuvé le plan de liquidation d'Aklavik & Tuktoyaktuk Furs Ltd. En 2004, la compagnie s'est dessaisie de ses baux et de ses biens à Aklavik. Elle attend la vente du bâtiment de Tuktoyaktuk.

La Société contrôle toutes ses filiales, mais ne détient pas une participation de 100 % dans chacune d'entre elles. Les participations minoritaires dans les filiales ont été réduites par leurs pertes. L'excédent et toutes les pertes subséquentes des participations minoritaires sont imputés uniquement à la participation de la société mère. Tous les bénéfices à venir seront imputés proportionnellement à la participation minoritaire après que la société mère aura recouvré les pertes qu'elle a assumées auparavant.

Les présents états financiers consolidés comprennent l'actif et le passif des filiales mentionnées ci-dessus au 31 mars 2006 et les résultats de leur exploitation pour l'exercice terminé à cette date.

---

## Société d'investissement et de développement des Territoires du Nord-Ouest

(non vérifiés)

Notes aux états financiers consolidés

---

31 mars 2006

---

### 2. Conventions comptables (suite)

#### (b) Placements à risque

Les prêts en cours sont comptabilisés au moindre du montant total de capital ou de la valeur de réalisation estimative des montants à recevoir. Les intérêts courus à recevoir et une provision pour prêts douteux sont comptabilisés séparément.

#### Provision pour pertes sur prêts douteux

La provision pour pertes sur prêts douteux représente la meilleure estimation de la direction des pertes probables sur prêts à la fin de l'exercice. La provision comporte une composante spécifique et une composante générale.

i) **Provision spécifique** : un prêt est dit douteux si l'une ou plusieurs des conditions suivantes existent:

- ▶ d'après la direction, les circonstances indiquent que le recouvrement final du capital ou des intérêts apparaît incertain, ou
- ▶ le capital ou les intérêts accusent un arriéré de six mois, à moins que le prêt soit bien garanti, ou
- ▶ le prêt a été antérieurement restructuré et les remboursements de capital ou d'intérêts accusent un arriéré de trois mois, ou
- ▶ le capital ou les intérêts accusent un arriéré de douze mois, que le prêt soit bien garanti ou pas,
- ▶ la valeur de la garantie du prêt a diminué considérablement.

Quand un prêt est considéré comme douteux, sa valeur comptable est réduite à sa valeur de réalisation estimative selon les estimations de la direction, soit le moindre du montant comptabilisé au titre du prêt ou de la juste valeur marchande nette du bien donné en garantie du prêt. Le montant de la première moins-value et de tout changement subséquent du montant de la moins-value est comptabilisé comme charge ou un crédit à la provision spécifique pour prêts douteux.

ii) **Provision générale** : En plus de la provision spécifique, la Société conserve une provision générale, établie à deux pour cent (2 %) des prêts, déduction faite de la provision spécifique, pour traduire l'estimation de la direction pour les pertes sur des prêts douteux qui ne peuvent pas encore être déterminés de façon spécifique. On détermine la provision générale en se fondant sur l'expérience historique des pertes, le risque global dans certaines industries ou régions géographiques particulières et les conditions économiques.

---

## Société d'investissement et de développement des Territoires du Nord-Ouest

(non vérifiés)

Notes aux états financiers consolidés

---

31 mars 2006

---

### 2. Conventions comptables (suite)

#### (c) Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette, le coût étant déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Au cours de l'exercice, la Société a comptabilisé une baisse dans la valeur de stocks de produits finis d'une valeur de 70,826 \$.

#### (d) Placements à risque

Les placements à risque prennent la forme de placements en actions.

Les placements à risque sont comptabilisés au coût ou au coût après déduction de la provision pour pertes à la réalisation.

Les pertes sur placements sont comptabilisées lorsque la baisse de valeur n'est pas temporaire. La provision pour pertes sur placements est déterminée après un examen détaillé des placements, et des provisions spécifiques sont établies pour les placements en difficulté ou les placements dont la valeur a diminué. La provision pour pertes sur placements comprend les prêts ayant fait l'objet d'une remise de dette et une provision pour pertes à la réalisation de placements à risque. Il n'est pas possible de déterminer la juste valeur de ces derniers, car ils ne sont pas liquides.

Les dividendes sur les placements à risque sont inclus dans les revenus au moment où ils sont reçus et déposés dans le Fonds de placement à risque, conformément au paragraphe 27(b) de la Loi, et doivent servir à d'autres placements à risque.

#### (e) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est comptabilisé selon la méthode de l'amortissement linéaire commu suit :

Bâtiments	20 ans
Autres biens	4 ans

#### (f) Revenus

Les revenus d'exploitation sont comptabilisés au fur et à mesure que les services sont rendus. Les revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

La Société arrête de calculer les intérêts courus sur les prêts dès qu'un prêt est considéré douteux. Les paiements reçus de prêts douteux sont crédités sur le solde du prêt et sont comptabilisés comme un revenu uniquement si le solde du prêt a été payé ou si le prêt n'est plus considéré douteux. Les paiements reçus antérieurement de prêts douteux sont comptabilisés comme des revenus.

---

## Société d'investissement et de développement des Territoires du Nord-Ouest

(non vérifiés)

Notes aux états financiers consolidés

---

31 mars 2006

---

### 2. Conventions comptables (suite)

#### (g) Dépenses pour le Centre de services aux entreprises

La Société, en partenariat avec Industrie Canada et le gouvernement du Canada, fournit de l'information aux entreprises et aux résidents du Nord sur les services, les programmes et les règlements gouvernementaux. Les dépenses d'exploitation sont comprises dans les dépenses pour le Centre de services aux entreprises.

#### (h) Frais de développement des entreprises

Les frais de développement des entreprises comprennent des dépenses relatives à des études de faisabilité, des plans d'entreprise, des enquêtes, des contrôles diligents et des expertises qui ont été approuvées par la Société. La politique de la Société est d'imputer ces frais à l'exercice courant.

#### (i) Avantages sociaux futurs

Les employés participent au Régime de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. La contribution de la Société au régime reflète le coût total des contributions de l'employeur. Ce montant est actuellement établi en fonction d'un multiple de la contribution obligatoire de l'employé et peut varier de temps à autre selon le régime. Ces contributions représentent le total des obligations au titre des prestations constituées de la Société et sont imputées aux opérations sur une base courante. La Société n'est pas tenue de participer aux contributions en ce qui a trait aux insuffisances actuarielles du Régime de retraite de la fonction publique.

D'après les conditions d'emploi, les employés accumulent des indemnités qui ne donnent pas droit à pension et des prestations de déménagement. Ces indemnités qui ne donnent pas droit à pension ne représentent pas un passif pour la Société; elles sont comptabilisées par le gouvernement au fur et à mesure que les indemnités sont accumulées. Le gouvernement paie ces indemnités jusqu'à la démission, à la retraite ou au décès de l'employé.

#### (j) Contributions provenant du gouvernement

La Société reçoit une contribution du gouvernement, tel qu'elle est décrite ci-après. La contribution est utilisée dans le but précisé dans l'entente de contribution et n'est pas remboursable.

La contribution est affectée comme le Conseil d'administration le juge utile, sur approbation du Conseil de gestion financière (CGF), pour acquérir des immobilisations et des placements à risque, accorder des subventions à l'exploitation aux filiales, financer les activités du siège social, donner des contributions pour des projets, payer des frais de développement des entreprises et acquérir des immobilisations corporelles pour la Société.

Le montant de la contribution, qui, selon le Conseil d'administration, doit être investi dans des filiales à participation majoritaire et servir à acquérir des immobilisations corporelles pour la Société ou à accorder des avances de fonds de roulement aux filiales est comptabilisé comme contribution de capital reportée, et est amorti selon la même méthode que les immobilisations et les placements connexes.

---

## Société d'investissement et de développement des Territoires du Nord-Ouest

(non vérifiés)

Notes aux états financiers consolidés

---

31 mars 2006

---

### 2. Conventions comptables (suite)

Le montant de la contribution qui, selon le Conseil d'administration, doit servir à verser des subventions à l'exploitation aux filiales est comptabilisé dans l'exercice où la subvention est versée. Les montants affectés aux subventions qui n'ont pas été utilisés à la fin de l'exercice deviennent périmés. Le montant de la contribution qui, selon le Conseil d'administration, doit servir à verser des contributions à des projets est comptabilisé dans l'exercice où la contribution est versée. Le montant de la contribution qui, selon le Conseil d'administration, doit servir à financer le fonctionnement du siège social et les frais de développement des entreprises est comptabilisé dans l'exercice où il est approuvé par l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest.

#### (k) Financement du fédéral et des Territoires

La Société et ses filiales font des demandes directement, dans le cadre de programmes spécifiques, et le financement est comptabilisé comme revenus dans leurs états financiers et les états financiers consolidés.

#### (l) Obligations liées à la mise hors service d'une immobilisation

Les obligations juridiques de la Société associées aux coûts de restauration de sites sur la mise hors service d'une immobilisation sont comptabilisées pour la période dans laquelle elles ont été engagées. Aucun passif n'a été comptabilisé pour la mise hors service d'une immobilisation.

#### (m) Consolidation des entités à détenteurs de droits variables

Le 1er avril 2005, EDC a prospectivement adopté la Note d'orientation concernant la comptabilité NOC-15 (la « NOC-15 »), intitulée « Consolidation des entités à détenteurs de droits variables », qui a été publiée par l'ICCA. La NOC-15 fournit des indications quant à l'application des principes de consolidation contenus dans le chapitre 1590, « Filiales », du Manuel de l'ICCA, aux entités à détenteurs de droits variables (« EDDV »). Une entité à détenteur de droits variables est une entité dans laquelle le montant total des investissements en instruments de capitaux propres à risque n'est pas suffisant pour permettre à l'entité de financer ses activités sans un soutien financier subordonné additionnel ou lorsque les détenteurs d'instruments de capitaux propres ne présentent pas les caractéristiques d'une participation financière conférant le contrôle. La nouvelle note d'orientation exige que ce soit le principal bénéficiaire qui consolide l'entité et elle définit le principal bénéficiaire comme étant l'entreprise qui absorbe la majorité des pertes prévues de l'EDDV ou qui bénéficie de la majorité des gains prévus de celle-ci ou qui fait les deux. En outre, la NOC-15 exige des renseignements précis concernant les EDDV qui ne sont pas consolidées, mais dans lesquelles l'entreprise détient un droit variable significatif.

#### (n) Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada, exige que la Société fasse des estimations et des hypothèses en ce qui concerne les montants de l'actif, du passif, des revenus, et des dépenses présentés dans les états financiers. De par leur nature, ces estimations, sont soumises à une incertitude relative à la mesure. L'effet sur les états financiers des changements apportés à ces estimations et à ces hypothèses dans les exercices futurs peut être important, même si au moment de la préparation de ces états financiers, la Société croit que ses estimations et ses hypothèses sont raisonnables. Les estimations importantes de la direction comprennent, entre autres, la provision pour pertes sur placements à risque et les stocks.

# Société d'investissement et de développement des Territoires du Nord-Ouest

(non vérifiés)

## Notes aux états financiers consolidés

31 mars 2006

### 3. Présentation des états financiers consolidés - NOC-15

Les entités à détenteurs de droits variables (EDDV) sont définies comme des entités à détenteur de droits variables dans lesquelles le montant total des investissements en instruments de capitaux propres à risque n'est pas suffisant pour leur permettre de financer leurs activités sans un soutien financier subordonné additionnel ou lorsque les détenteurs d'instruments de capitaux propres ne présentent pas les caractéristiques d'une participation financière conférant le contrôle. La nouvelle note d'orientation exige que ce soit le principal bénéficiaire qui consolide l'entité et elle définit le principal bénéficiaire comme étant l'entreprise qui absorbe la majorité des pertes prévues de l'EDDV ou qui bénéficie de la majorité des gains prévus de celle-ci ou qui fait les deux.

La Société a adopté la Note d'orientation NOC-15 le 1er avril 2005.

#### État consolidé des résultats

Pour l'exercice terminé le 31 mars	en milliers de dollars		
	Consolidation en fonction de la NOC-15	Effet de la NOC-15	Avant la NOC-15
<b>Revenus</b>			
Ventes	3 818 \$	1 657 \$	2 161 \$
Coût des produits vendus	2 335	601	1 734
<b>Marge brute</b>	<b>1 483</b>	<b>1 056</b>	<b>427</b>
Intérêts créditeurs sur les prêts en cours	2 126	(8)	2 134
Dividendes	14	(12)	26
Intérêts	179	-	179
Autres revenus	136	5	131
	<b>3 938</b>	<b>1 041</b>	<b>2 897</b>
<b>Charges</b>			
Intérêts sur les avances du gouvernement	1 194	-	1 194
Ventes et administration	4 242	753	3 489
Amortissement des immobilisations corporelles	145	83	62
Provision pour pertes sur prêts douteux	622	(102)	724
Dépenses pour le Centre de service aux entreprises	100	-	100
Frais de développement des entreprises	41	-	41
<b>Perte d'exploitation nette</b>	<b>(2 406)</b>	<b>307</b>	<b>(2 713)</b>
<b>Autres éléments</b>			
Impôts	(4)	(4)	-
<b>Perte nette avant la contribution du gouvernement</b>	<b>(2 410)</b>	<b>303</b>	<b>(2 713)</b>
Contribution du gouvernement	5 236	-	5 236
<b>Bénéfice net</b>	<b>2 826 \$</b>	<b>303 \$</b>	<b>2 523 \$</b>

---

## Société d'investissement et de développement des Territoires du Nord-Ouest

(non vérifiés)

Notes aux états financiers consolidés

---

31 mars 2006

---

### 3. Présentation des états financiers consolidés - NOC-15 (suite)

#### État consolidé du déficit et de l'avoir d'apport - Placements à risque

---

Pour l'exercice terminé le 31 mars	en milliers de dollars		
	Consolidation en fonction de la NOC-15	NOC-15 de la NOC-15	Avant la NOC-15
<b>Déficit</b>			
Solde au début de l'exercice	(4 884) \$	(188) \$	(4 696) \$
Bénéfice net	2 826	303	2 523
Transfert des dividendes au compte Avoir d'apport - Placements à risque	(14)	12	(26)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>(2 072) \$</b>	<b>127 \$</b>	<b>(2 199) \$</b>

#### Avoir d'apport - Placements à risque

Solde au début de l'exercice	6 417 \$	607 \$	5 810 \$
Contribution du gouvernement	9	-	9
Dividendes gagnés	14	(12)	26
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>6 440 \$</b>	<b>595 \$</b>	<b>5 845 \$</b>



## Société d'investissement et de développement des Territoires du Nord-Ouest

(non vérifiés)

Notes aux états financiers consolidés

31 mars 2006

### 3. Présentation des états financiers consolidés - NOC-15 (suite)

#### État consolidé du déficit et de l'avoir d'apport - Placements à risque

Au 31 mars	en milliers de dollars		
	Consolidation en fonction de la NOC-15	Effet de la NOC-15	Avant la NOC-15
<b>Actifs</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7 987 \$	193 \$	7 794 \$
Débiteurs	440	188	252
Prêts en cours (nets)	31 192	-	31 192
Stocks	849	5	844
Charges payées d'avance et dépôts	27	24	3
	40 495	410	40 085
Fonds de réserve	637	-	637
Placements à risque (nets)	469	-	469
Immobilisations corporelles (nettes)	1 437	1 141	296
	<b>43 038 \$</b>	<b>1 551 \$</b>	<b>41 487 \$</b>
<b>Passif</b>			
Créiteurs et charges à payer	660	198	462
Portion actuelle de la dette à long terme	21	21	-
	681	219	462
Avance du gouvernement	35 480	-	35 480
Dette à long terme	39	39	-
Dûs aux intérêts minoritaires	186	186	-
Contributions de capital reportées	1 184	-	1 184
Aide du gouvernement reportée	385	385	-
	37 955	829	37 126
<b>Avoir</b>			
Surplus d'avoir - Gouvernement	715	-	715
Avoir d'équité - Placements à risque	6 440	595	5 845
Déficit	(2 072)	127	(2 199)
	5 083	722	4 361
	<b>43 038 \$</b>	<b>1 551 \$</b>	<b>41 487 \$</b>

# Société d'investissement et de développement des Territoires du Nord-Ouest

(non vérifiés)

Notes aux états financiers consolidés

31 mars 2006

## 3. Présentation des états financiers consolidés - NOC-15 (suite)

### État consolidé des flux de trésorerie

	en milliers de dollars		
	Consolidation en fonction de la NOC-15	Effet de la NOC-15	Avant la NOC-15
<b>Pour l'exercice terminé le 31 mars</b>			
<b>Activités d'exploitation</b>			
Bénéfice net	2 826 \$	303 \$	2 523 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie			
Amortissement des immobilisations corporelles	145	83	62
Amortissement des contributions de capital reportées	(1 712)	-	(1 712)
Variation de la provision pour pertes sur placements	622	(102)	724
Variation du fonds de roulement hors trésorerie lié à l'exploitation	393	(64)	457
<b>Rentrées de fonds liées aux activités d'exploitation</b>	<b>2 274</b>	<b>220</b>	<b>2 054</b>
<b>Activités d'investissement</b>			
Placements à risque - Acquisitions	(6 131)	-	(6 131)
Placements à risque - Rachats et remboursements	6 319	-	6 319
Acquisition d'immobilisations corporelles	(69)	(62)	(7)
Intérêt différé	1	1	-
Souscriptions d'actions	5	5	-
<b>Rentrées de fonds liées aux activités d'investissement</b>	<b>125</b>	<b>(56)</b>	<b>181</b>
<b>Activités de financement</b>			
Avance du gouvernement	1 600	-	1 600
Remboursement du capital de l'avance du gouvernement	(2 017)	-	(2 017)
Contribution du gouvernement	349	-	349
Avances d'intérêts minoritaires	(38)	(38)	-
Produits de la dette à long terme	2	2	-
Remboursement de la dette à long terme	(60)	(60)	-
<b>Rentrées de fonds liées aux activités de financement</b>	<b>(164)</b>	<b>(96)</b>	<b>(68)</b>
<b>Augmentation de la trésorerie</b>	<b>2 235</b>	<b>68</b>	<b>2 167</b>
Trésorerie au début de l'exercice	6 389	125	6 264
<b>Trésorerie à la fin de l'exercice</b>	<b>8 624</b>	<b>193</b>	<b>8 431</b>
<b>Composée de :</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7 987	193	7 794
Fonds de réserve	637	-	637
	<b>8 624 \$</b>	<b>193 \$</b>	<b>8 431 \$</b>

---

## Société d'investissement et de développement des Territoires du Nord-Ouest

(non vérifiés)

### Notes aux états financiers consolidés

---

31 mars 2006

---

#### 4. Présentation des états financiers - Personne morale

Les états financiers consolidés suivants reflètent la personne morale que représentait la Société d'investissement et de développement des TNO et ses filiales avant l'application de la NOC-15.

#### État consolidé des résultats

Pour l'exercice terminé le 31 mars	en milliers de dollars	
	2006	2005
<b>Revenus</b>		
Ventes	2 161 \$	2 311 \$
Coût des produits vendus	1 734	1 818
<b>Marge brute</b>	<b>427</b>	<b>493</b>
Intérêts créditeurs sur les prêts en cours	2 134	2 276
Dividendes	26	73
Intérêts	179	121
Autres revenus	131	93
	<b>2 897</b>	<b>3 056</b>
<b>Charges</b>		
Intérêts sur les avances du gouvernement (note 17)	1 194	1 200
Ventes et administration (note 24)	3 489	3 854
Amortissement des immobilisations corporelles	62	126
Moins-value (note 13)	724	463
Dépenses pour le Centre de service aux entreprises	100	-
Frais de développement des entreprises	41	60
<b>Perte nette - Exploitations</b>	<b>(2 713)</b>	<b>(2 647)</b>
<b>Autres éléments</b>		
Moins-value	-	377
<b>Perte nette avant la contribution du gouvernement</b>	<b>(2 713)</b>	<b>(2 270)</b>
Contribution du gouvernement (note 7)	5 236	4 249
<b>Bénéfice net</b>	<b>2 523 \$</b>	<b>1 979 \$</b>

---

---

## Société d'investissement et de développement des Territoires du Nord-Ouest

(non vérifiés)

Notes aux états financiers consolidés

---

31 mars 2006

---

### 4. Présentation des états financiers - Personne morale (suite)

#### État consolidé du déficit et de l'avoir d'apport - Placements à risque

---

Pour l'exercice terminé le 31 mars	en milliers de dollars	
	2006	2005
<b>Déficit</b>		
Solde au début de l'exercice	(4 696) \$	(5 848) \$
Bénéfice net	2 523	1 225
Transfert des dividendes au compte Avoir d'apport - Placements à risque	(26)	(73)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>(2 199) \$</b>	<b>(4 696) \$</b>

---

#### Avoir d'apport - Placements à risque

Solde au début de l'exercice	5 810 \$	5 718 \$
Contribution du gouvernement	9	19
Dividendes gagnés	26	73
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>5 845 \$</b>	<b>5 810 \$</b>

---

---

## Société d'investissement et de développement des Territoires du Nord-Ouest

(non vérifiés)

Notes aux états financiers consolidés

---

31 mars 2006

---

### 4. Présentation des états financiers - Personne morale (suite)

#### Bilan consolidé

---

Au 31 mars	en milliers de dollars	
	2006	2005
<b>Actif</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 9)	7 794 \$	5 601 \$
Débiteurs	252	264
Prêt en cours (net) (note 11)	31 192	32 208
Stocks	844	1 295
Charges payées d'avance et dépôts	3	15
	<hr/>	<hr/>
	40 085	39 383
Fonds de réserve (note 9)	637	668
Placements à risque nets (note 12)	469	404
Immobilisations corporelles nettes (note 15)	296	352
	<hr/>	<hr/>
	41 487 \$	40 807 \$
<b>Passif</b>		
Dette bancaire	- \$	5 \$
Créditeurs et charges à payer	462	520
	<hr/>	<hr/>
	462	525
Contribution du gouvernement (note 17)	35 480	35 897
Contributions de capital reportées (note 8)	1 184	2 556
	<hr/>	<hr/>
	37 126	38 978
<b>Avoir</b>		
Surplus d'apport - Gouvernement	715	715
Avoir d'apport - Placements à risque	5 845	5 810
Déficit	(2 199)	(4 696)
	<hr/>	<hr/>
	4 361	1 829
	<hr/>	<hr/>
	41 487 \$	40 807 \$

---

---

## Société d'investissement et de développement des Territoires du Nord-Ouest

(non vérifiés)

Notes aux états financiers consolidés

---

31 mars 2006

---

### 4. Présentation des états financiers - Personne morale (suite)

#### État consolidé des flux de trésorerie

---

Au 31 mars	en milliers de dollars	
	2006	2005
<b>Activités d'exploitation</b>		
Bénéfice net	2 523 \$	1 225 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	62	126
Moins-value	-	377
Amortissement des contributions de capital reportées	(1 712)	(472)
Variation de la provision pour pertes sur placements	724	463
Variation du fonds de roulement hors trésorerie lié à l'exploitation (note 18a)	457	170
<b>Rentrées (sorties) de fonds liées aux activités d'exploitation</b>	<b>2 054</b>	<b>1 889</b>
<b>Activités d'investissement</b>		
Prêts et placements - Déboursements	(6 131)	(7 084)
Prêts et placements - Remboursements	6 319	6 940
Acquisition d'immobilisations corporelles	(7)	(10)
<b>Rentrées (sorties) de fonds liées aux activités d'investissement</b>	<b>181</b>	<b>(154)</b>
<b>Activités de financement</b>		
Avance du gouvernement	1 600	500
Remboursement du capital de l'avance du gouvernement	(2 017)	(181)
Contribution du gouvernement (note 18b)	349	379
<b>Rentrées (sorties) de fonds liées aux activités de financement</b>	<b>(68)</b>	<b>698</b>
<b>Augmentation de la trésorerie</b>	<b>2 167</b>	<b>2 433</b>
Trésorerie au début de l'exercice	6 264	3 831
<b>Trésorerie à la fin de l'exercice</b>	<b>8 431</b>	<b>6 264</b>
<b>Composée de :</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7 794	5 601
Fonds de réserve	637	668
Dettes bancaires	-	(5)
	<b>8 431 \$</b>	<b>6 264 \$</b>

---

---

## Société d'investissement et de développement des Territoires du Nord-Ouest

(non vérifiés)

Notes aux états financiers consolidés

---

31 mars 2006

---

### 5. Présentation des états financiers - Transfert du solde de 2005

Le 1er avril 2005, les deux anciennes sociétés, la Société de développement des Territoires du Nord-Ouest et la Société de crédit commercial des TNO ont été dissoutes. Les droits, titres, intérêts et obligations ont été transférés à la Société (SIDTNO). La valeur comptable a été déterminée pour représenter une juste valeur marchande au moment du transfert. Il n'y a eu aucune opération entre apparentés entre les deux anciennes sociétés. Les états financiers individuels et combinés au 31 mars 2005 sont présentés ci-dessous.

---

#### État des résultats

---

	en milliers de dollars		
	SIDTNO	SCCTNO	SDTNO
<b>Revenus</b>			
Ventes	2 311 \$	- \$	2 311 \$
Coûts des produits vendus	1 818	-	1 818
<b>Marge brute</b>	<b>493</b>	<b>-</b>	<b>493</b>
Intérêts créditeurs sur les prêts en cours	2 276	2 276	-
Dividendes	73	-	73
Intérêts	121	13	108
Autres revenus	93	-	93
	<b>3 056</b>	<b>2 289</b>	<b>767</b>
<b>Charges</b>			
Intérêts sur les avances du gouvernement	1 200	1 200	-
Ventes et administration	3 854	861	2 993
Amortissement des immobilisations corporelles	126	10	116
Provision pour pertes sur placements	463	586	(123)
Frais de développement des entreprises	60	-	60
<b>Perte d'exploitation nette</b>	<b>(2 647)</b>	<b>(368)</b>	<b>(2 279)</b>
<b>Autres éléments</b>			
Moins-value	(377)	-	(377)
<b>Perte nette avant la contribution du gouvernement</b>	<b>(3 024)</b>	<b>(368)</b>	<b>(2 656)</b>
Contribution du gouvernement	4 249	871	3 378
<b>Bénéfice net</b>	<b>1 225 \$</b>	<b>503 \$</b>	<b>722 \$</b>

---

---

## Société d'investissement et de développement des Territoires du Nord-Ouest

(non vérifiés)

Notes aux états financiers consolidés

---

31 mars 2006

---

### 5. Présentation des états financiers - Transfert du solde de 2005 (suite)

#### État consolidé du déficit et de l'avoir d'apport - Placements à risque

---

	en milliers de dollars		
	SIDTNO	SCCTNO	SDTNO
<b>Déficit</b>			
Solde au début de l'exercice	(5 848) \$	(3 593) \$	(2 255) \$
Bénéfice net	1 225	503	722
Transfert des dividendes au compte Avoir d'apport - Placements à risque	(73)	-	(73)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>(4 696) \$</b>	<b>(3 090) \$</b>	<b>(1 606) \$</b>

---

#### Avoir d'apport - Placements à risque

Solde au début de l'exercice	5 718 \$	- \$	5 718 \$
Contribution du gouvernement	19	-	19
Dividendes gagnés	73	-	73
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>5 810 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>5 810 \$</b>

---



---

**Société d'investissement et de développement des Territoires du Nord-Ouest**

(non vérifiés)

**Notes aux états financiers consolidés**

---

**31 mars 2006**

---

**5. Présentation des états financiers - Transfert du solde de 2005 (suite)****Bilan**

---

	en milliers de dollars		
	SIDTNO	SCCTNO	SDTNO
<b>Actif</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 601 \$	599 \$	5 002 \$
Débiteurs	264	-	264
Prêts en cours (nets)	32 208	32 208	-
Stocks	1 295	-	1 295
Charges payées d'avance et dépôts	15	-	15
	39 383	32 807	6 576
Fonds de réserve	668	-	668
Placements à risque (nets)	404	-	404
Immobilisations corporelles (nettes)	352	5	347
	<b>40 807 \$</b>	<b>32 812 \$</b>	<b>7 995 \$</b>
<b>Passif</b>			
Dette bancaire	5 \$	- \$	5 \$
Créditeurs et charges à payer	520	-	520
	525	-	525
Avance du gouvernement	35 897	35 897	-
Contributions de capital reportées	2 556	5	2 551
	38 978	35 902	3 076
<b>Avoir</b>			
Surplus d'apport - gouvernement	715	-	715
Avoir d'apport - Placements à risque	5 810	-	5 810
Déficit	(4 696)	(3 090)	(1 606)
	1 829	(3 090)	4 919
	<b>40 807 \$</b>	<b>32 812 \$</b>	<b>7 995 \$</b>

---

---

## Société d'investissement et de développement des Territoires du Nord-Ouest

(non vérifiés)

Notes aux états financiers consolidés

---

31 mars 2006

---

### 5. Présentation des états financiers - Transfert du solde de 2005 (suite)

#### État du flux de trésorerie

---

	en milliers de dollars		
	SIDTNO	SCCTNO	SDTNO
<b>Activités d'exploitation</b>			
Bénéfice net	1 225 \$	503 \$	722 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie			
Amortissement des immobilisations corporelles	126	10	116
Moins-value	377	-	(377)
Amortissement des contributions de capital reportées	(472)	(10)	(462)
Variation de la provision pour pertes sur placements	463	586	(123)
Variation du fonds de roulement hors trésorerie lié capital	170	(35)	205
<b>Rentrées de fonds liées aux activités d'exploitation</b>	<b>1 889</b>	<b>1 054</b>	<b>81</b>
<b>Activités d'investissement</b>			
Prêts et placements - Déboursements	(7 084)	(6 898)	(186)
Prêts et placements - Remboursements	6 940	5 906	1 034
Acquisition d'immobilisations corporelles	(10)	-	(10)
<b>Rentrées de fonds liées aux activités d'investissement</b>	<b>(154)</b>	<b>(992)</b>	<b>838</b>
<b>Activités de financement</b>			
Avance du gouvernement	500	500	-
Remboursement du capital de l'avance du gouvernement	(181)	(181)	-
Contribution du gouvernement	379	-	379
<b>Rentrées de fonds liées aux activités de financement</b>	<b>698</b>	<b>319</b>	<b>379</b>
<b>Augmentation de la trésorerie</b>	<b>2 433</b>	<b>381</b>	<b>1 298</b>
Trésorerie au début de l'exercice	3 831	218	3 613
<b>Trésorerie à la fin de l'exercice</b>	<b>6 264</b>	<b>599</b>	<b>4 911</b>
<b>Composée de :</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 601	599	5 002
Fonds de réserve	668	-	668
Dette bancaire	(5)	-	(5)
	<b>6 264 \$</b>	<b>599 \$</b>	<b>5 665 \$</b>

---

---

## Société d'investissement et de développement des Territoires du Nord-Ouest

(non vérifiés)

### Notes aux états financiers consolidés

---

31 mars 2006

---

#### 6. Création ou conservation d'emplois

Le Règlement sur le maintien de programmes, de projets et de services (le Règlement) qui régit la Société permet à cette dernière de fournir de l'aide financière aux entreprises dans le but de créer et de conserver des emplois aux Territoires du Nord-Ouest.

En vertu du paragraphe 18(5) du Règlement, pour chaque emploi créé directement ou indirectement dans le cadre d'un projet ou par une filiale, la Société prélève sur le Fonds de subvention et verse à la filiale ou affecte au projet, à titre de subvention aux frais d'exploitation de chaque exercice une somme égale ou inférieure à 25 000 \$ pour chaque emploi créé. D'après le paragraphe 18(4), pour chaque emploi créé directement ou indirectement par une filiale, la Société prélève sur le Fonds d'investissement et verse à la filiale, à titre d'investissement initial une somme égale ou inférieure à 100 000 \$.

La Société peut également verser des montants qui dépassent le maximum prescrit avec l'approbation du CGF. Le CGF a approuvé une subvention supérieure à 25 000 \$ par emploi pour la Arctic Canada Trading Company Ltd. Aklavik & Tuktoyaktuk Furs Ltd. n'a reçu aucune subvention au cours de l'exercice et par conséquent, n'a pas créé ou conservé d'emplois.

Les emplois suivants ont été créés ou conservés par la Société, ses filiales et ses partenaires de placements à risque au cours de l'exercice 2005-2006. Les emplois indirects ont été calculés à l'aide du Modèle des entrées-sorties du Bureau de la statistique des Territoires du Nord-Ouest et regroupés pour les activités des filiales. Afin de ne pas compromettre les activités de placements à risque, les chiffres relatifs aux emplois directs et indirects créés et conservés ont été regroupés.

Exercice en cours	Emplois directs		Emplois indirects (totaux regroupés)	
	2006	2005	2006	2005
913044 N.W.T. Ltd. (faisant affaire sous la raison sociale Fort McPherson Tent and Canvas)	70 000 \$	8	7	
Acho Dene Native Crafts Ltd.	100 000	3	3	
Arctic Canada Trading Co. Ltd.	17 537	0	1	
Dene Fur Clouds Ltd.	175 000	8	8	
Nahnni Butte General Store Ltd.	75 000	3	3	
Rae Lakes General Store Ltd.	-	6,00	5,00	
	437 537 \$	28,25	27,00	12,00 12,00
Placements à risque		95,50	73,50	19,00 21,00
		<b>123,75</b>	<b>100,50</b>	<b>31,00</b> <b>33,00</b>

Au cours de l'exercice 2005-2006, la Société et ses filiales et les placements à risque ont créé ou conservé un total de 154,75 (2005 : 133,50) emplois directs ou indirects.

---

## Société d'investissement et de développement des Territoires du Nord-Ouest

(non vérifiés)

Notes aux états financiers consolidés

---

31 mars 2006

---

### 7. Contributions des gouvernements

	en milliers de dollars	
<b>Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest</b>		
Contribution pour les subventions aux filiales	438	\$
Contribution aux activités d'exploitation et au développement des entreprises	2 860	
Amortissement de contributions de capital reportées	32	
Conversion du fonds de roulement	1 781	
	5 111	
Programmes fédéraux et territoriaux	125	
	<b>5 236</b>	<b>\$</b>

### 8. Contributions de capital reportées

	en milliers de dollars	
	2006	2005
Solde au début de l'exercice	2 556	\$ 2 668
Financement reçu au cours de l'exercice	340	360
Amortissement	(1 712)	(472)
	<b>1 184</b>	<b>\$ 2 556</b>

### 9. Fonds

Le solde de la trésorerie et équivalents de trésorerie consolidés de la Société et de ses filiales au 31 mars 2006 était de 8 431 455 \$. Ce solde était composé de fonds de réserve de 636 793 \$ et de soldes de trésorerie consolidée de 7 794 662 \$. Le solde bancaire non consolidé de la Société au 31 mars 2006 était de 7 987 306 \$. Les soldes de fonds consolidés de la Société sont constitués comme suit :

	en milliers de dollars	
Fonds disponibles pour placements de capital	684	\$
Fonds de réserve de capitaux	151	
Fonds disponibles pour placements à risque	2 926	
Fonds de réserve de capital de risque	486	
Fonds de réserve pour l'exploitation	1 094	
Fonds de réserve pour les subventions	1 246	
Fonds de réserve pour les prêts	1 400	
	7 987	
Solde net de la trésorerie des filiales	444	
Solde de la trésorerie et équivalents de trésorerie consolidés y compris les réserves	<b>8 431</b>	<b>\$</b>

---

---

## Société d'investissement et de développement des Territoires du Nord-Ouest

(non vérifiés)

Notes aux états financiers consolidés

---

31 mars 2006

---

### 9. Fonds (suite)

#### Fonds de réserve

En vertu des articles 18 et 19 du Règlement, la Société est tenue d'administrer un fonds de réserve de capitaux et un fonds de réserve de capital de risque. La Société doit affecter à ces fonds un montant égal à 10 % des sommes versées provenant du fonds de capitaux et du fonds de capital de risque. Le Règlement précise le montant maximum que la Société est tenue d'affecter, soit un million de dollars pour les deux fonds.

La Société peut verser une somme tirée du fonds de réserve à une filiale ou à une entreprise publique à titre de placement supplémentaire ou encore de financement à court ou à long terme de ses activités. La somme versée ne doit pas dépasser le maximum prescrit de 250 000 \$ et toute somme supérieure au maximum prescrit doit être approuvée par le Conseil de gestion financière en conformité avec les paragraphes 18(7) et 19(6) du Règlement.

La Société est obligée de remettre au Trésor du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest les montants versés au fonds de réserve de capitaux qui dépassent le maximum prescrit de un million de dollars. La Société est tenue de contribuer au fonds de réserve de capital de risque jusqu'à ce que le fonds atteigne le maximum prescrit de un million de dollars. Elle n'a pas à verser d'autres contributions quand le maximum est maintenu.

	en milliers de dollars	
	2006	2005
<b>Fonds de réserve de capitaux</b>		
Fonds de réserve au début de l'exercice	191 \$	181 \$
Somme versée au Fonds au cours de l'exercice	(40)	10
<b>Fonds de réserve à la fin de l'exercice</b>	151	191
<b>Fonds de réserve de capital de risque</b>		
Fonds de réserve au début de l'exercice	477 \$	458 \$
Somme versée au Fonds au cours de l'exercice	9	19
<b>Fonds de réserve à la fin de l'exercice</b>	486	477
	<b>637 \$</b>	<b>668 \$</b>

### 10. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie de la Société et l'excédent de trésorerie du gouvernement sont mis en commun et investis dans un portefeuille diversifié d'actifs de première qualité générant des revenus à court terme. L'argent peut être retiré en tout temps; la Société n'est pas limitée par les dates d'échéance des placements faits par le gouvernement. Les catégories admissibles de titres, les catégories d'émetteurs, les limites et les conditions sont approuvées par le ministère des Finances. Tous les instruments, selon la catégorie de placement, sont cotés R-1 ou plus par le Dominion Bond Rating Service Limited. Le rendement annuel moyen des placements de la Société au 31 mars était de 2,5 % (2005 : 1,9 %).

# Société d'investissement et de développement des Territoires du Nord-Ouest

(non vérifiés)

## Notes aux états financiers consolidés

31 mars 2006

### 11. Prêts en cours

La Société accorde des prêts sur une période pouvant aller jusqu'à cinq ans, dont l'amortissement ne dépasse pas 25 ans, à un taux d'intérêt fixe établi en fonction des facteurs de risque, y compris le montant du prêt, la garantie fournie et la capacité du client d'effectuer les paiements à date fixe.

	en milliers de dollars	
	2006	2005
Prêts en cours	41 520 \$	41 958 \$
Intérêts courus à recevoir	188	223
	41 708	42 181
Déduire : provision pour pertes sur prêts en cours	10 516	9 973
	<b>31 192 \$</b>	<b>32 208 \$</b>

	en milliers de dollars			
Région	2006	2005	2 006	2 005
	%	%		
Prêts en cours				
Dehcho	5,75 - 8,75	5,75 - 8,75	3 722 \$	3 695 \$
Inuvik	5,75 - 7,50	5,75 - 9,25	5 973	6 056
Slave Nord	3,50 - 9,75	3,50 - 9,75	12 701	13 354
Sahtu	6,75 - 8,50	6,75 - 8,50	2 983	3 082
Slave Sud	3,50 - 9,00	3,50 - 9,00	16 141	15 771
			41 520	41 958
Intérêts courus à recevoir				
Courants			145	146
Arriérés			43	77
			188	223
			<b>41 708 \$</b>	<b>42 181 \$</b>

Les prêts et les intérêts courus comprennent des prêts de 14 145 000 \$ (2005 : 11 599 000 \$) et 23 000 \$ d'intérêts courus (2005 : 16 000 \$) que la Société a classés spécifiquement comme douteux. En 2006, les intérêts non courus sur les prêts douteux se sont chiffrés à 1 016 000 \$ (2005 : 906 000 \$).

La valeur des prêts pour lesquels la Société détient un titre de propriété ou des biens qu'elle a saisis s'élevait à 780 000 \$ (2005 : 816 000 \$). Ces prêts sont assortis d'une provision pour pertes d'un montant total de 586 000 \$ (2005 : 736 000 \$). Le bien saisi est une immobilisation qui a été évaluée par un évaluateur certifié selon des techniques d'évaluation courantes.

---

## Société d'investissement et de développement des Territoires du Nord-Ouest

(non vérifiés)

Notes aux états financiers consolidés

---

31 mars 2006

---

### 11. Prêts en cours (suite)

En date du 31 mars 2006, les prêts en cours doivent venir à échéance comme suit :

<b>Échéance</b>	<b>Fourchette de taux d'intérêt annuels</b>		
Prêts non douteux			
	%		
Prêts en souffrance	6,75 - 9,50	1 226	\$
2007	6,25 - 9,75	1 838	
2008	3,50 - 8,25	6 080	
2009	6,25 - 9,50	6 259	
2010	5,75 - 7,50	6 129	
2011 et après	3,50 - 8,25	5 843	
Prêts douteux		14 145	
		<b>41 520</b>	<b>\$</b>

---

### Diversité du secteur économique

La Société diversifie son portefeuille de prêts en octroyant des prêts à divers secteurs de l'économie des Territoires du Nord-Ouest.

	<b>en milliers de dollars</b>	
	<b>2006</b>	<b>2005</b>
Commerce et services	23 703	24 450
Voyage et tourisme	5 189	6 036
Transports, communications et services publics	4 288	3 868
Construction	3 757	3 501
Fabrication	2 577	2 613
Agriculture	1 146	531
Pêches	474	555
Faune	149	149
Foresterie	123	132
Arts et artisanat	114	123
	<b>41 520</b>	<b>41 958</b>

---

---

## Société d'investissement et de développement des Territoires du Nord-Ouest

(non vérifiés)

Notes aux états financiers consolidés

---

31 mars 2006

---

### 11. Prêts en cours (suite)

Le portefeuille de prêts douteux par secteur d'activité économique s'établit comme suit :

	en milliers de dollars	
	2006	2005
Commerce et service	6 627 \$	4 476 \$
Voyage et tourisme	3 112	3 641
Transport, communications et services publics	1 280	1 233
Construction	1 146	224
Industries manufacturières	741	783
Agriculture	619	730
Pêches	324	215
Faune	149	149
Foresterie	111	111
Artisanat	36	37
	<b>14 145 \$</b>	<b>11 599 \$</b>

---

#### Juste valeur

La valeur comptable, que l'on estime être la juste valeur des prêts, est établie au moindre du capital ou de la valeur de réalisation estimative à recevoir. La Société fonde son estimation de la juste valeur des prêts sur l'analyse du capital impayé et la valeur de toute garantie sous-jacente. Comme pour toute estimation, l'incertitude est inhérente en raison de l'impossibilité de prédire les événements futurs. Les estimations de la juste valeur sont fondées sur les conditions du marché à une date donnée et peuvent ne pas refléter les valeurs réelles qui pourraient être réalisées à une date donnée et peuvent ne pas refléter les valeurs réelles qui pourraient être réalisées lors du règlement.



---

## Société d'investissement et de développement des Territoires du Nord-Ouest

(non vérifiés)

Notes aux états financiers consolidés

---

31 mars 2006

---

### 12. Placements à risque

	en milliers de dollars	
	2006	2005
Red Dog Mountain Contracting Ltd.	474 \$	514 \$
Tri-Vanguard Ka'nages Prod. Ltd.	400	400
ADK Petroleum Limited Partnership	300	300
Kunnek Resource Development Corp	300	300
175119 Canada Inc.	273	273
Wekweti Hotel Limited	220	-
Two River Development Group Ltd.	160	160
Dunnett Petroleum Ltd.	135	135
North Nahanni Naturalist Lodge Ltd.	100	100
Enodah Wilderness Travel Ltd.	98	98
Holman Eskimo Co-operatives Ltd.	88	-
Paulette & Clarke's Renovations Ltd.	66	76
F.C. Services Ltd.	5	17
Tli-Cho Co-operative Ltd.	1	1
	2 620	2 374
Déduire : provision pour pertes	(2 151)	(1 970)
	<b>469 \$</b>	<b>404 \$</b>

---

Au cours de l'exercice, Wekweti Development Corporation a fait la conversion de son prêt en court en actions privilégiées.

Pour 2006, le revenu recouvrable net, en ce qui a trait à la baisse de valeur des investissements, a été de 39 000 \$ (2005 : 123 000 \$).

#### Actions privilégiées et dividendes

Les placements en actions privilégiées peuvent être convertis en actions ordinaires. Ce droit, s'il est exercé, peut entraîner une participation majoritaire dans certaines circonstances. La Société n'exerce pas d'influence notable sur ses placements à risque.

Les actions privilégiées sont rachetables au gré de la Société et rapportent des dividendes à des taux d'intérêt variables. La Société a renoncé à ses dividendes sur certains placements pendant les trois premières années. Le rendement des placements varie d'un exercice à l'autre en raison du montant des revenus en intérêts et en dividendes et du montant où ils ont été versés : les placements à risque ont rapporté 26 000 \$ en 2006 (2005 : 73 000 \$).

---

## Société d'investissement et de développement des Territoires du Nord-Ouest

(non vérifiés)

### Notes aux états financiers consolidés

---

31 mars 2006

---

#### 13. Provision pour pertes sur prêts douteux

	en milliers de dollars	
	2006	2005
Provision spécifique pour pertes sur prêts douteux		
Solde au début de l'exercice	11 290 \$	11 101 \$
Provision de l'exercice	742	454
Déduire : radiations	-	(165)
remises de dettes	-	(100)
	12 032	11 290
Provision générale pour pertes sur prêts douteux		
Solde au début de l'exercice	653	644
Provision de l'exercice	(18)	9
	635	653
	<b>12 667 \$</b>	<b>11 943 \$</b>
<b>Composée de :</b>		
Prêts	10 516 \$	9 973 \$
Placements à risque	2 151	1 970
	<b>12 667 \$</b>	<b>11 943 \$</b>

---

Total des pertes sur prêts douteux au 31 mars 2006 : 724 000 \$ (2005 : 463 000 \$).

#### 14. Risque de crédit

Le risque de crédit de la Société en matière de prêts est directement tributaire de la capacité des emprunteurs à faire face à leurs obligations. Cette capacité des emprunteur à rembourser est également liée aux fluctuations de l'économie des Territoires du Nord-Ouest.

La Société réduit les risques de crédit en évitant de concentrer les prêts sur un seul emprunteur. La *Loi défend de prêter à une entreprise commerciale, ou à un groupe d'entreprises ayant un lien* entre elles, un montant qui dépasse deux millions de dollars. Au besoin, la Société exige des garanties sur les prêts.

---

## Société d'investissement et de développement des Territoires du Nord-Ouest

(non vérifiés)

Notes aux états financiers consolidés

---

31 mars 2006

---

### 14. Risque de crédit (suite)

#### Radiations

En vertu des dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, un prêt (capital et intérêts impayés) ne peut être radié que sur l'approbation de l'Assemblée législative pour les montants de plus de 20 000 \$, ou du Conseil d'administration pour les montants de 20 000 \$ ou moins. Les prêts radiés sont encore assujettis à des mesures de recouvrement.

En 2006, l'Assemblée législative n'a radié aucun compte (2005 : 165 000 \$ comptant pour deux comptes ont été radiés). Le Conseil d'administration n'a radié aucun compte (2005 : aucun).

En 2006, le total des montants recouverts par la Société pour les prêts radié au cours des exercices précédents était de 26 332 \$ (2005 : 12 147 \$).

#### Remises

En vertu des dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, un prêt de plus de 1000 \$ ne peut être remis qu'avec l'approbation de l'Assemblée législative et un prêt de 1000 \$ ou moins ne peut être remis qu'avec l'approbation de l'Assemblée législative ou du Conseil de gestion financière. Après qu'une remise de dette a été accordée, il n'est plus possible d'avoir recours à des mesures de recouvrement.

En 2006, l'Assemblée législative n'a remis aucun compte (2005 : 1 compte représentant 100 000 \$). Aucun compte n'a été remis par le Conseil de gestion financière (2005 : aucun).

### 15. Immobilisations

	Coût	Amortissement accumulé	en milliers de dollars	
			Valeur comptable nette 2006	2005
Terrains	20	\$ -	20 \$	20 \$
Bâtiments	4 618	4 381	237	244
Matériel	1 057	1 019	38	80
Améliorations locatives	102	102	-	-
Matériel informatique	173	172	1	3
Véhicules	114	114	-	5
	<b>6 084</b>	<b>\$ 5 788</b>	<b>296 \$</b>	<b>352 \$</b>

La Société réévalue ses immobilisations corporelles lorsque des événements ou l'évolution de la situation la portent à croire que la valeur comptable d'un actif pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est constatée lorsque la valeur comptable d'un actif destiné à être détenu et utilisé excède les flux de trésorerie non actualisés qui résulteront probablement de l'utilisation de l'actif, et correspond au montant de l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

---

## Société d'investissement et de développement des Territoires du Nord-Ouest

(non vérifiés)

Notes aux états financiers consolidés

---

31 mars 2006

---

### 16. Dettes bancaires

Les dettes bancaires représentent les découverts bancaires portant un taux d'intérêt de 5 % (plus un taux préférentiel). Il n'y avait aucune dette bancaire en date du 31 mars 2006 (2005 : 5000 \$).

### 17. Avance du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

La Loi permet à la Société d'emprunter jusqu'à 150 millions \$ sous forme de contribution du gouvernement afin d'accorder des prêts et d'effectuer des investissements minoritaires dans le capital social. Des augmentations au solde impayé du prêt doivent être approuvées par le Secrétariat du Conseil de gestion financière en fonction des besoins de la Société. Le solde ne doit pas dépasser 45 millions \$ en date du 31 mars 2006 (2005 : 45 millions \$).

L'intérêt sur l'avance est composé et calculé d'après les taux des obligations du Canada de trois ans établis la dernière semaine de chaque mois. Les taux ont varié de 3 % à 4 % au cours de l'exercice (2005 : 3 % à 3,8 %).

il n'y a pas de conditions fixes de remboursement de l'avance. La Société rembourse l'avance quand elle dispose de suffisamment de liquidité, à part celles qui sont réservées aux activités de prêts.

La valeur comptable de l'avance provenant du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest 35 480 000 \$ (2005 : 35 897 000 \$) équivaut à sa juste valeur.

### 18. État consolidé des flux de trésorerie - Sommaire

#### (a) Variations du fonds de roulement hors trésorerie

	en milliers de dollars
Débiteurs	12 \$
Stocks	451
Dépôts et frais payés d'avance	12
Créditeurs et charges à payer	(58)
Revenus accumulés (intérêts sur prêts en cours)	40
	<b>457 \$</b>

#### (b) Contribution du gouvernement

	en milliers de dollars
Débiteurs	340 \$
Créditeurs et charges à payer	9
	<b>349 \$</b>

---

---

## Société d'investissement et de développement des Territoires du Nord-Ouest

(non vérifiés)

Notes aux états financiers consolidés

---

31 mars 2006

---

### 19. Engagements

#### Obligations locatives

La Société s'est engagée, en vertu d'un contrat de location-exploitation, à effectuer des paiements minimaux de 30 674 \$ jusqu'en 2007.

### 20. Passif éventuel

La Société a deux lettres de garanties irrévocables. Ces lettres de crédit, au montant de 110 000 \$ et de 30 000 \$, expirent en septembre 2006 et en avril 2006 respectivement. La dernière lettre de garantie a été renouvelée pour une autre année le 25 avril 2006. Le paiement des montants de ces lettres doit être acquitté par la Société si le requérant ne rembourse pas la dette sous-jacente. Dans la mesure où la Société doit payer les tiers en vertu de ces ententes, les requérants devront rembourser ces paiements à la Société. Les lettres de crédit sont garanties au moyen de billets et d'accords de sûreté. À ce jour, la Société n'a payé aucun montant à la suite de ces lettres de crédit et aucun montant n'est comptabilisé comme passif.

### 21. Régime de retraite de la fonction publique

La Société et tous les employés admissibles versent des cotisations au Régime de retraite de la fonction publique. Les prestations versées sous ce régime sont calculées selon le nombre d'années de service et la moyenne des salaires touchés par l'employé au moment de la retraite. Les prestations sont entièrement indexées sur l'augmentation de l'indice des prix à la consommation. Les cotisations de la Société et des employés au Régime de retraite de la fonction publique pour l'exercice sont les suivantes :

---

Contributions de la Société	111 184	\$
Contributions des employés	66 781	

---

## Société d'investissement et de développement des Territoires du Nord-Ouest

(non vérifiés)

### Notes aux états financiers consolidés

---

31 mars 2006

---

#### 22. Opérations entre apparentés

En plus des opérations entre apparentés, la Société est apparentée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État relevant du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. La Société transige avec ces entités dans le cours normal de ses activités selon des conditions commerciales courantes applicables à tous les individus et à toutes les entreprises, sauf en ce qui concerne certains services, qui sont fournis sans frais, comme il est indiqué ci-après.

Les opérations avec les apparentés et les soldes à la fin de l'exercice, qui ne sont pas présentés ailleurs dans les états financiers, sont les suivants :

---

<b>Revenus</b>		
Ventes	30 472	\$
<b>Charges</b>		
Achats	231 145	\$
<b>Soldes à la fin de l'exercice</b>		
Débiteurs	31 118	\$
Créditeurs	34 522	

---

#### Services fournis sans frais

La Société ne comptabilise pas dans les états financiers la valeur d'autres immobilisations corporelles ou services fournis sans frais par le gouvernement. Les services fournis par le gouvernement comprennent de l'aide en matière de comptabilité, les services aux régions et en matière de ressources humaines ainsi que les locaux à bureaux. Les valeurs estimatives de ces services sont les suivants :

---

Aide aux employés	715 000	\$
Locaux et rénovation	266 500	
	<b>981 500</b>	<b>\$</b>

---

Les avantages cumulatifs à long terme des employés accumulés au 31 mars 2006 sont de 101 000 \$. Depuis le 1er avril 2005, la Société est responsable des avantages cumulatifs à long terme de ces employés.

De plus, la Société reçoit des services de vérification sans frais du Bureau du vérificateur général du Canada.

#### 23. Instruments financiers

Les instruments financiers de la Société, qui sont indiqués dans les états financiers, sont composés de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des fonds de réserve, des placements, des débiteurs, des créditeurs, des charges à payer et des dettes bancaires. Ces instruments financiers peuvent être exposés à des risques significatifs de taux d'intérêt et de crédit. Les états financiers et les notes complémentaires contiennent, au meilleur de la connaissance de la direction, l'information financière nécessaire pour évaluer ces risques de manière raisonnable. La juste valeur des instruments financiers, quand il est possible de les déterminer, correspond à leur valeur comptable, à moins d'indication contraire.

---

## Société d'investissement et de développement des Territoires du Nord-Ouest

(non vérifiés)

Notes aux états financiers consolidés

---

31 mars 2006

---

### 24. Frais de vente et d'administration

en milliers de dollars

---

Salaires et traitements	2 487	\$
Honoraires professionnels	224	
Dépenses de bureau et frais généraux	197	
Services publics	177	
Voyages	94	
Créances irrécouvrables	69	
Conseil d'administration	65	
Communication	60	
Publicité et promotion	42	
Loyer	37	
Formation et ateliers	21	
Frais et intérêts bancaires	16	

---

**3 489** \$

---

### 25. Chiffres correspondants

Les états financiers de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle du présent exercice.

---

**Société d'investissement et de développement des Territoires du Nord-Ouest****(non vérifiés)****Notes aux états financiers consolidés**

---

**31 mars 2006**

---

**26. Information sectorielle**

	Acho Dene Native Crafts Ltd.	Aklavik & Tuktoyaktuk Fur Ltd.	Arctic Canada Trading Co. Ltd.	Dene Fur Clouds Ltd.	Ft. McPherson Tents	Nahanni Butte General Store Ltd.	Rae Lakes General Store Ltd.	<b>Total 2006</b>
<b>Revenus</b>	134 763 \$	- \$	45 167 \$	113 520 \$	490 949 \$	314 279 \$	1 074 742 \$	<b>2 173 420 \$</b>
<b>Perte nette avant subvention</b>	(144 587) \$	378 114 \$	549 036 \$	66 274 \$	(616 484) \$	(306 913) \$	(44 585) \$	<b>(119 145) \$</b>
<b>Subvention</b>	100 000 \$	- \$	17 537 \$	175 000 \$	70 000 \$	75 000 \$	- \$	<b>437 537 \$</b>
<b>Bénéfice (perte) après subvention</b>	90 176 \$	378 114 \$	611 740 \$	354 794 \$	(55 535) \$	82 366 \$	(45 585) \$	<b>1 416 070 \$</b>
<b>Déficit au 31 mars 2005</b>	(724 489) \$	(1 000 633) \$	(713 607) \$	(447 470) \$	(1 099 687) \$	(1 001 361) \$	(180 508) \$	<b>(5 167 755) \$</b>
<b>Déficit au 31 mars 2006</b>	(634 313) \$	(622 519) \$	(101 867) \$	(92 676) \$	(1 155 222) \$	(918 995) \$	(225 093) \$	<b>(3 751 685) \$</b>

Les ventes intersectorielles sont comptabilisées à des prix comparables à ceux du marché pour des produits et services semblables.



**Rapport à la commissaire  
des Territoires du Nord-Ouest  
sur la vérification des comptes  
et les états financiers du**

**CURATEUR PUBLIC POUR LES  
TERRITOIRES DU NORD-OUEST**  
pour l'exercice terminé le 31 mars 2006

C'est volontairement que cette page a été laissée vierge.

## RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À la commissaire,

Nous avons vérifié le bilan du Fonds successoral et fiduciaire au 31 mars 2006 et l'état des résultats d'exploitation ainsi que l'état de l'évolution du Fonds pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité des présents états financiers incombe au Curateur public des Territoires du Nord-Ouest. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification Canadiennes généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des renseignements probants dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, les présents états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière du Fonds au 31 mars 2006, les résultats d'exploitation et l'état de l'évolution du solde du Fonds successoral et fiduciaire pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables du curateur public, comme précisé à la note 2 des états financiers et conformément à la *Loi sur le curateur public* et les règlements de cette loi.

De plus, à notre avis, le curateur public a tenu des registres comptables appropriés, les états financiers sont conformes à ces derniers et les opérations dont nous avons eu connaissance ont été effectuées, à tous égards importants, conformément aux pouvoirs légaux du curateur public.

AVERY, COOPER & CO.  
Comptables généraux agréés  
Yellowknife, T.N.-O.

Le 8 mai, 2006

C'est volontairement que cette page a été laissée vierge.

## **TABLE DES MATIÈRES**

### **Rapport du vérificateur**

### **Fonds successoral et fiduciaire**

État I

Bilan

État II

État des résultats d'exploitation

État III

État de l'évolution du solde du Fonds successoral  
et fiduciaire

### **Notes aux états financiers**

C'est volontairement que cette page a été laissée vierge.

**CURATEUR PUBLIC POUR LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST  
FONDS SUCCESSORAL ET FIDUCIAIRE**

**BILAN**  
31 mars 2006

**ACTIF**

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
Encaisse (note 3)	\$3,291,339	\$3,297,167
Autres éléments d'actif à la valeur nominal	<u>1</u>	<u>1</u>
	<u>\$3,291,340</u>	<u>\$3,297,168</u>

**PASSIF**

<b>Bénéfice du Fonds commun non répartis</b> selon l'état II (note 4)	\$ 43,678	\$ 30,274
<b>Fonds successoral et fiduciaire</b> selon l'état III (note 5)	<u>3,247,662</u>	<u>3,266,894</u>
	<u>\$3,291,340</u>	<u>\$3,297,168</u>

**APPROUVÉ PAR :**

\_\_\_\_\_  
Le curateur public pour les Territoires du Nord-Ouest

Voir notes ci-annexées.

**CURATEUR PUBLIC POUR LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST  
FONDS SUCCESSORAL ET FIDUCIAIRE**

**ÉTAT DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION**  
pour l'exercice terminé le 31 mars 2006

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
<b>Bénéfices du Fonds commun non répartis au début de l'exercice</b>	\$ 30,274	\$ 27,085
Ajouter :		
Bénéfices du Fonds commun	<u>96,350</u>	<u>68,808</u>
	<u>126,624</u>	<u>95,893</u>
Déduire :		
Intérêts versés aux successions et aux fiducies	46,628	35,931
Frais de gestion	32,581	28,072
Déficiences du Fonds diverse	151	-
Excédent d'intérêts versés au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest	<u>3,586</u>	<u>1,616</u>
	<u>82,946</u>	<u>65,619</u>
<b>Bénéfices du Fonds commun non répartis à la fin de l'exercice</b>	\$ <u>43,678</u>	\$ <u>30,274</u>

Voir notes ci-annexées.



**CURATEUR PUBLIC POUR LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST  
FONDS SUCCESSORAL ET FIDUCIAIRE**

**ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DU SOLDE DU FONDS SUCCESSORAL  
ET FIDUCIAIRE**

pour l'exercice terminé le 31 mars 2006

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
<b>Fonds provenant des activités successorales et fiduciaires :</b>		
Éléments d'actif successoraux et fiduciaires reçu	\$ 1,116,400	\$ 1,238,411
Intérêts du Fonds commun versés aux successions et aux fiducies	<u>46,628</u>	<u>35,931</u>
	<u>1,163,028</u>	<u>1,274,342</u>
<b>Fonds utilisés pour les activités successorales et fiduciaires :</b>		
Versements aux bénéficiaires	627,748	705,084
Débours effectués au nom de successions et de fiducies	484,942	110,774
Frais de gestion	63,757	53,250
TPS sur les frais de gestion	4,463	3,727
Droits judiciaires	<u>1,350</u>	<u>2,490</u>
	<u>1,182,260</u>	<u>875,325</u>
<b>Augmentation (diminution) du solde du Fonds successoral et fiduciaire</b>	(19,232)	399,017
<b>Solde du Fonds successoral et fiduciaire au début de l'exercice</b>	<u>3,266,894</u>	<u>2,867,877</u>
<b>Solde du Fonds successoral et fiduciaire à la fin de l'exercice</b>	<u>\$ 3,247,662</u>	<u>\$ 3,266,894</u>

Voir notes ci-annexées.

## **CURATEUR PUBLIC POUR LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST**

### **NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS**

le 31 mars 2006

#### **NOTE 1 POUVOIRS**

Le curateur public exerce son autorité en vertu du pouvoir conféré par la *Loi sur le curateur public*, Lois révisées des Territoires du Nord-Ouest (1988), chapitre P-19, telles que modifiées.

#### **NOTE 2 CONVENTIONS COMPTABLES**

- a) Sauf indication contraire, les présents états financiers ont été dressés selon la méthode de la comptabilité de caisse.
- b) Tous les éléments d'actif du Fonds successoral et fiduciaire autres que l'encaisse, dont les participations commerciales, les prêts hypothécaires, les actions, les obligations, les dépôts à terme, les avoirs immobiliers et les autres éléments d'actif, sont comptabilisés à la valeur nominale de un dollar (1 \$).
- c) Les dépenses de fonctionnement du Curateur publique sont payées à même le Trésor du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et, sauf pour un montant de 99,925\$ (2005 : 82,937\$ ) versé au Trésor au titre de frais d'administration, de frais de gestion et de virements d'intérêts créditeurs, n'apparaissent pas dans les présents états financiers.

#### **NOTE 3 ENCAISSE EN BANQUE**

Le Curateur publique est membre du Fonds commun de placement du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.

Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest consolide les soldes créditeurs de tous les participants du Fonds commun et les place dans des titres du marché monétaire. Les sommes servant à ces placements proviennent du compte des recettes principal du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et, en conséquence, n'ont aucune incidence sur les soldes de caisse des participants. Les recettes du Fonds commun de placement sont réparties proportionnellement entre les participants chaque semaine.

## CURATEUR PUBLIC POUR LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

### NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

le 31 mars 2006

#### NOTE 4 BÉNÉFICES DU FONDS COMMUN NON RÉPARTIS

Les bénéfices du Fonds commun sont répartis tous les six mois, soit le 30 avril et le 31 octobre de chaque année, au titre d'intérêts versés aux successions et aux fiducies, de frais de gestion et d'excédents versés au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.

Les intérêts rapportés sur le Fonds commun sont utilisés pour payer les intérêts prescrits sur les successions et les fiducies, les frais de gestion prescrits et toute insuffisance entre le montant total des sommes investies dans le Fonds commun et la valeur réelle des placements du Fonds commun. Quand les intérêts rapportés sur les investissements du Fonds commun excèdent le montant nécessaire pour effectuer les paiements, l'excédent est versé au Trésor du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.

Le solde des bénéfices du Fonds commun non répartis représente les bénéfices du Fonds commun cumulés du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars et qui seront répartis le 30 avril de l'exercice suivant.

#### NOTE 5 FONDS SUCCESSORAL ET FIDUCIAIRE

Le Fonds successoral et fiduciaire représente tous les éléments d'actif successoraux et fiduciaires administrés par le curateur public. Le Fonds successoral et fiduciaire comprend les montants suivants :

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
Fonds commun	\$3,247,661	\$3,266,893
Autres éléments d'actif à la valeur nominale	<u>1</u>	<u>1</u>
	<u>\$3,247,662</u>	<u>\$3,266,894</u>

#### NOTE 6 INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers de l'organisme sont composés d'encaisse, des bénéfices du Fonds commun non répartis, et du Fonds commun. La direction est d'avis que l'organisme n'est pas exposé à des risques importants pour ce qui est des intérêts, de la devise ou du crédit découlant et que la juste valeur de ces derniers équivaut approximativement à la valeur comptable.

C'est volontairement que cette page a été laissée vierge.

ÉBAUCHE – AU 13 juin 2006

**SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST**  
**ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**31 MARS 2006**

C'est volontairement que cette page a été laissée vierge.

## **Responsabilité de la direction concernant l'information financière**

Les présents états financiers consolidés ont été préparés par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. Lorsque les PCGR permettent différentes méthodes comptables, la direction a choisi celles qui lui semblaient les plus appropriées dans les circonstances. La Société d'énergie des Territoires du Nord-Ouest (la Société) est réglementée par la Régie des entreprises de service public des Territoires du Nord-Ouest, qui examine et approuve ses conventions et ses pratiques comptables. Les états financiers comprennent certains montants fondés sur des estimations et le jugement. La direction a déterminé ces montants de façon raisonnable pour s'assurer que les états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle. La direction a préparé les renseignements financiers présentés ailleurs dans le rapport annuel et s'est assurée que ces renseignements concordent avec ceux qui sont contenus dans les états financiers consolidés.

La Société tient des systèmes et des pratiques internes d'administration financière et de gestion conçus pour fournir l'assurance raisonnable qu'une information financière et non financière fiable est disponible en temps opportun, que les biens sont acquis de façon économique et utilisés pour servir les buts de la Société, qu'ils sont protégés contre la perte ou une utilisation non autorisée et que la Société respecte les lois des Territoires du Nord-Ouest et du Canada. La direction reconnaît la responsabilité qui lui incombe de diriger les activités de la Société conformément aux exigences des lois qui s'y appliquent et en vertu de principes de saine gestion, et de maintenir les normes de conduite qui conviennent à une société d'État territoriale. Un vérificateur interne examine les systèmes d'administration financière et de gestion pour encourager la conformité et pour identifier ce qui doit être changé ou amélioré.

La vérificatrice générale du Canada effectue une vérification indépendante et objective pour formuler une opinion sur les états financiers consolidés. De plus, elle détermine si les opérations dont elle prend connaissance au cours de sa vérification ont été effectuées, à tous les égards importants, conformément aux lois applicables.

Le Conseil d'administration nomme certains membres pour siéger au Comité de vérification et d'efficience. Le Comité exerce une surveillance sur les responsabilités de la direction concernant la communication de l'information financière et examine les états financiers consolidés et en recommande l'approbation. Les vérificateurs externes et internes ont entièrement et librement accès au Comité de vérification et d'efficience.

Les états financiers consolidés ont été approuvés par le Conseil d'administration.

Le président-directeur général,

La directrice des Finances,

---

**Leon Courneya, FCA**

---

**Judith Goucher, MA**

Hay River, T. N.-O.  
Le 26 mai 2006

C'est volontairement que cette page a été laissée vierge.



**État consolidé des résultats et des bénéfices non répartis**  
**Exercice terminé le 31 mars**  
**(en milliers de dollars)**

	<u>2006</u>		<u>2005</u>	
<b>Revenus</b>				
Vente d'électricité	65 032	\$	66 255	\$
Revenus de la majoration tarifaire du carburant (note 3)	3 837		155	
Autres (note 5)	2 050		2 043	
	<u>70 919</u>		<u>68 453</u>	
<b>Charges</b>				
Salaires	17 225		15 889	
Carburants et lubrifiants	12 670		14 860	
Charge au titre du carburant pour compenser les revenus de la majoration tarifaire (note 3)	3 837		155	
Approvisionnements et services	11 040		12 181	
Amortissement (note 6)	8 299		7 551	
Déplacements et hébergement	2 005		1 919	
	<u>55 076</u>		<u>52 555</u>	
Résultats d'exploitation	15 843		15 898	
Produits de l'assurance (note 8)	1 410		-	
Charges au titre de l'assurance (note 8)	(1 410)		-	
	-		-	
Intérêts créditeurs	<u>335</u>		<u>377</u>	
Bénéfices avant intérêts débiteurs	16 178		16 275	
Intérêts débiteurs (note 9)	<u>8 986</u>		<u>9 846</u>	
Bénéfice net	7 192		6 429	
Bénéfices non répartis au début de l'exercice (note 17)	38 941		36 097	
Redressement du capital (note 17)	-		(285)	
Dividende (note 10)	<u>(3 500)</u>		<u>(3 300)</u>	
Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice	<u>42 633</u>	\$	<u>38 941</u>	\$

*Voir les notes complémentaires*

**État consolidé des flux de trésorerie**  
**Exercice terminé le 31 mars**  
**(en milliers de dollars)**

	<u>2006</u>		<u>2005</u>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>			
Rentrées de fonds — clients	70 796	\$	69 479
Sorties de fonds — fournisseurs et employés	(44 167)		(50 429)
Intérêts reçus	335		220
Intérêts versés	(9 682)		(10 400)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	<u>17 282</u>		<u>8 870</u>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
Achat ou construction d'immobilisations corporelles et produits de la vente d'immobilisations corporelles	(22 690)		(28 161)
Produits de l'assurance	3 961		2 250
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(18 729)</u>		<u>(25 911)</u>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
Produit d'emprunts à long terme	15 000		25 000
Remboursement de la dette à long terme	(1 032)		(998)
Versements aux fonds d'amortissement	(5 685)		(3 308)
Dividendes payés	(3 300)		(5 718)
(Remboursements nets) produit net d'emprunts à court terme	(2 000)		(1 000)
Remboursement d'une obligation locative nette	(62)		(118)
Apports du gouvernement (note 7)	730		-
Somme reçue de la Société d'énergie du Nunavut par suite de la division (note 17)	-		5 111
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>3 651</u>		<u>18 969</u>
<b>Augmentation nette de l'encaisse</b>	2 204		1 928
<b>Encaisse (dette bancaire) au début de l'exercice</b>	<u>156</u>		<u>(1 772)</u>
<b>Encaisse à la fin de l'exercice</b>	<u><u>2 360</u></u>	\$	<u><u>156</u></u>

*Voir les notes complémentaires*

**Bilan consolidé**  
**31 mars**  
**(en milliers de dollars)**

	<b>2006</b>		<b>2005</b>	
<b>Actif</b>				
Immobilisations corporelles (note 11)				
Installations en service	304 694	\$	294 133	\$
Moins l'amortissement cumulé	(76 734)		(72 215)	
	227 960		221 918	
Construction en cours	11 350		4 808	
	239 310		226 726	
À court terme				
Encaisse	2 360		156	
Débiteurs	12 670		13 646	
Stocks	6 547		6 832	
Charges payées d'avance	628		647	
	22 205		21 281	
Autres actifs à long terme				
Placements dans des fonds d'amortissement (note 12)	37 804		28 850	
Actifs réglementaires (note 3)	12 073		15 879	
Autres charges reportées	644		642	
	50 521		45 371	
	312 036	\$	293 378	\$
<b>Passif et avoir de l'actionnaire</b>				
Dette à long terme				
Dette à long terme, après déduction des placements dans des fonds d'amortissement (note 13)	115 279	\$	110 304	\$
Placements dans des fonds d'amortissement présentés comme actifs	37 804		28 850	
Obligation locative nette (note 14)	1 481		1 539	
	154 564		140 693	
Passif à court terme				
Dette à court terme (note 15)	8 000		10 000	
Débiteurs et charges à payer	14 522		12 927	
Dividendes à payer	3 500		3 300	
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an (note 13)	1 068		1 032	
	27 090		27 259	
Autres passifs à long terme				
Passifs réglementaires (note 3)	41 704		40 867	
Apports du gouvernement reportés (note 7)	380		-	
Avantages sociaux futurs (note 16)	2 536		2 489	
	44 620		43 356	
Avoir de l'actionnaire (note 17)	85 762		82 070	
	312 036	\$	293 378	\$
Engagements et éventualités (note 18)				

*Voir les notes complémentaires*

**Approuvé au nom du Conseil d'administration :**

Le président du Conseil d'administration,

Un administrateur,

---

**Richard Nerysoo**


---

**Peter Guthrie**

## **1. Pouvoirs et activités**

La Société d'énergie des Territoires du Nord-Ouest (la Société, SETNO) a été établie en vertu de la *Loi sur la Société d'énergie des Territoires du Nord-Ouest*. La Société est un organisme public en vertu de l'annexe B de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et est dispensée de l'impôt sur les bénéfices.

La Société exploite des installations de production d'électricité alimentées au diesel, au gaz naturel et à l'énergie hydroélectrique dans le but de fournir, tout en s'autofinçant, des services publics aux Territoires du Nord-Ouest.

## **2. Conventions comptables**

### **Consolidation**

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société et des filiales dont elle a la propriété exclusive, soit NWT Energy Corporation Ltd., NWT Energy Corporation (03) Ltd., Sahdae Energy Ltd. et 5383 NWT Ltd.

La NWT Energy Corporation Ltd., en vertu du pouvoir qui lui est conféré par la *Loi sur la Société d'énergie des Territoires du Nord-Ouest*, a fourni, en 1996, un financement à la Dogrib Power Corporation pour la construction d'une centrale hydroélectrique de 4,3 mégawatts. La NWT Energy Corporation (03) Ltd. a deux secteurs d'activité : l'exploitation, la gestion et la propriété partagée d'un projet de chaleur résiduelle à Fort McPherson et la recherche d'occasions d'affaires non réglementées, y compris la mise en oeuvre de projets hydroélectriques. Sahdae Energy Ltd. a commencé ses activités en 2005. Son mandat consiste à réaliser un projet hydroélectrique sur la Grande rivière de l'ours pour fournir de l'énergie au projet éventuel de pipeline de la vallée du Mackenzie. La société 5383 NWT Ltd. est une société inactive.

### **Réglementation des tarifs**

La Société, à l'exception de ses filiales, est réglementée par la Régie des entreprises de service public (RESP) des Territoires du Nord-Ouest conformément à la *Loi sur les entreprises de service public*. La RESP est chargée de la réglementation de questions telles que les tarifs, le financement, la comptabilité, la construction, l'exploitation et les services. Étant donné que la RESP est un conseil dont les membres sont nommés par le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO), et que la Société est un organisme public du GTNO, la Société et la RESP sont des parties liées. La Société et la RESP sont des parties liées, mais le GTNO ne peut que fournir une orientation générale à la RESP et ne peut lui donner d'orientation particulière pour toute affaire que cette dernière doit régler; par conséquent, le GTNO n'exerce pas la même influence ou le même contrôle sur la RESP et la Société. La Société applique un mécanisme de réglementation fondée sur le coût du service en vertu duquel la RESP établit le revenu requis pour i) recouvrer les coûts d'exploitation prévus, y compris l'amortissement, de la prestation des services réglementés et ii) fournir un taux de rendement raisonnable sur l'investissement en matière de services publics, ou la base de tarification. Dans la requête en majoration tarifaire générale (RMTG) de 2001-2003, la RESP a approuvé un taux de rendement de 9,5 p. 100. Étant donné que les conditions d'exploitation réelles seront différentes des conditions prévues, les rendements réels différeront des rendements prévus.

La RESP est tenue en vertu de la *Loi sur les entreprises de service public* d'examiner les affaires, les bénéfices et les comptes de la Société au moins tous les trois ans. Le processus d'audience

réglementaire utilisé pour fixer ou modifier les tarifs commence généralement lorsque la Société présente une requête en majoration tarifaire générale pour les modifications qu'elle propose aux tarifs d'électricité.

La RESP suit habituellement un processus de décision en deux étapes pour les RMTG. Au cours de la première étape, les coûts totaux (besoins en revenus) que la Société engagera pour fournir de l'électricité à ses clients au cours d'une ou de plusieurs années d'étude sont approuvés. L'approbation de ces coûts détermine les revenus totaux que la Société est autorisée à recouvrer de ses clients. Il incombe à la RESP d'examiner le bien-fondé de trois catégories de coûts :

- i) les coûts pour la Société d'exercer ses activités et d'entretenir son matériel (personnel et matériel);
- ii) le coût associé à l'amortissement de ses immobilisations;
- iii) le rendement sur la base de tarification (les coûts liés à l'emprunt pour cette portion de la base de tarification qui est financée avec la dette, et les coûts de la prestation d'un taux de rendement raisonnable sur cette portion de la base de tarification qui est financée par l'avoir de l'actionnaire).

De même, au cours de la première étape, la RESP passe en revue les coûts additionnels de la base de tarification et les évalue afin de s'assurer qu'ils sont raisonnables.

Au cours de la seconde étape, la RESP approuve la façon dont les revenus seront générés. À ce stade, on détermine essentiellement les tarifs d'électricité pour les différentes catégories de clients desservis par la Société : secteur industriel, grossistes, services généraux, secteur résidentiel et lampadaires. Ce processus est guidé principalement par une étude sur le coût des services qui répartit le coût global des services publics pour les différentes catégories de clients selon les principes d'établissement des coûts proposés.

Habituellement, la Société présente sa requête en majoration tarifaire avant les années d'étude applicables. La dernière requête portait sur l'année d'étude 2002-2003. Des requêtes provisoires peuvent être utilisées entre les RMTG dans les cas pouvant donner lieu à l'utilisation de tarifs provisoires ou d'ajustements provisoires des tarifs jusqu'à la prochaine requête, au moment où les tarifs sont examinés et fixés de façon définitive.

#### *Provision capitalisée pour les fonds utilisés au cours de la construction*

La RESP autorise la Société à capitaliser une provision pour les fonds utilisés au cours de la construction (PFUDC) selon le dernier coût d'immobilisations approuvé par la RESP pour la Société.

#### **Revenus**

Les revenus de la vente d'électricité, d'intérêt, de contrat et les autres revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice et comprennent une estimation des services fournis mais pas encore facturés.

#### **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique moins l'amortissement cumulé et les apports non amortis des clients des services publics ayant pour objet de faciliter la construction et l'acquisition d'immobilisations corporelles. Les coûts comprennent les matériaux, la main-d'œuvre directe et la quote-part des coûts indirects. Les activités réglementées de la Société incluent dans les immobilisations corporelles une provision pour les fonds utilisés pendant la construction (PFUDC) à un taux approuvé par la RESP. Les immobilisations corporelles des filiales incluent uniquement les coûts d'acquisition.

Certaines acquisitions sont faites à l'aide d'apports en numéraire non remboursables des clients lorsque le revenu estimatif est inférieur au coût de la fourniture de service. Ces apports sont amortis

selon la même méthode, et compensent la charge d'amortissement des actifs auxquels ils se rattachent. La Société conserve la propriété de ces actifs.

Quand un actif réglementaire est mis hors service ou cédé, la mise hors service de cet actif est imputée à l'amortissement cumulé sans que les résultats ne reflètent aucun gain ou perte. Les gains ou pertes découlant de circonstances exceptionnelles sont compris dans le bénéfice.

### **Amortissement**

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé selon la méthode linéaire en se fondant sur la durée utile moyenne du groupe d'immobilisations, à des taux approuvés par la RESP, dont une portion est comptabilisée comme provision pour frais futurs de mise hors service des immobilisations et de restauration des sites. L'amortissement est suspendu quand les actifs sont mis hors service pour une période de temps prolongée.

La charge d'amortissement et les passifs réglementaires comprennent une réserve pour frais futurs de mise hors service des immobilisations et de restauration des sites. Le compte de réserve sera appliqué pour atténuer l'effet des coûts d'enlèvement et de cession qui autrement ne se rattachent pas à une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations.

Les taux d'amortissement sont les suivants :

	<u>%</u>
Centrales électriques	1,16 - 5,25
Systèmes de transmission et de distribution	1,09 - 4,66
Centrales électriques faisant l'objet d'un contrat de location-acquisition	1,16 - 5,25
Entrepôt, matériel, véhicules automobiles et installations générales	1,76 - 9,76
Autres actifs de service publics	2,5 - 20,0
Autres	20,0

### **Stocks**

Les carburants et lubrifiants et les matériaux et fournitures sont évalués au coût moyen.

### **Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations**

La Société a des obligations liées à la mise hors service de certaines de ses immobilisations de transmission et de distribution. Cependant, elle prévoit exploiter ses actifs à perpétuité et, par conséquent, n'est pas en mesure d'estimer de manière raisonnable la juste valeur de ces obligations pour le moment. La Société a l'intention de comptabiliser ses obligations liées à la mise hors service de ces immobilisations lorsqu'elle pourra en estimer raisonnablement bien le moment et le coût.

### **Placements dans des fonds d'amortissement**

Les titres de placement dans des fonds d'amortissement sont comptabilisés au coût. L'intérêt, les dividendes, et les gains et les pertes réalisés sont inclus dans les produits des fonds d'amortissement. Les gains non réalisés ne sont pas constatés. Les pertes non réalisées sont constatées seulement au moment où on estime que la perte de valeur des placements en question est durable.

### **Régime de retraite de la fonction publique**

Les employés participent au Régime de retraite de la fonction publique (le Régime) administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations de la Société au Régime sont exprimées en pourcentage des cotisations des employés. Le pourcentage peut fluctuer d'une année à l'autre selon les résultats du Régime. Les cotisations de la Société sont passées aux résultats de l'exercice et elles représentent la totalité des obligations en matière de régime de retraite. La Société n'est pas tenue de combler les insuffisances actuarielles du Régime.

### **Avantages sociaux futurs**

Selon les conditions d'emploi, les employés peuvent gagner des avantages autres que les prestations de retraite (démission, départ à la retraite et déménagement final) en fonction de leurs années de service. Des indemnités sont versées à la démission, au départ à la retraite ou au décès d'un employé. Les coûts de ces avantages autres que les prestations de retraite sont déterminés selon les meilleures estimations de la direction et ils sont comptabilisés comme passifs au fur et à mesure que les services sont rendus par les employés.

### **Incertitude relative à la mesure**

Pour préparer ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction a fait certaines estimations et posé certaines hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs, des passifs, des revenus et des charges, et la présentation des passifs éventuels. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations. Des estimations importantes ont été faites en ce qui concerne l'amortissement, les avantages sociaux futurs, les actifs et passifs réglementaires et les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations.

Les estimations et les hypothèses de la direction concernant les actifs et les passifs réglementaires et la date où la Société est capable de recouvrer le coût de ces actifs au moyen des tarifs futurs dépendent des décisions de la RESP dont il est question à la note 3.

### **Nouvelles recommandations en comptabilité**

En janvier 2005, l'ICCA a publié de nouveaux chapitres de son manuel, notamment le chapitre 3855 « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation », le chapitre 1530 « Résultat étendu » et le chapitre 3251 « Capitaux propres ». Le chapitre 3855 « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation » présente les normes de comptabilisation et d'évaluation des actifs financiers, des passifs financiers et des dérivés non financiers. Le chapitre 1530 « Résultat étendu » établit des normes de présentation des variations des capitaux propres découlant d'opérations ou d'autres événements et circonstances sans rapport avec les propriétaires (résultat étendu). Le chapitre 3251 « Capitaux propres » définit des normes pour la présentation des capitaux propres et des variations des capitaux propres au cours de la période considérée. Tous ces chapitres s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2006. La Société évalue actuellement ces chapitres et leur incidence dans un milieu réglementé.

En décembre 2005, le Comité sur les problèmes nouveaux de l'ICCA a publié l'abrégé CPN-159 « Obligations conditionnelles liées à la mise hors service d'immobilisations ». L'abrégé traite du moment de la constatation d'un passif au titre des obligations juridiques liées à la mise hors service d'une immobilisation corporelle lorsque le moment ou la méthode du règlement sont tributaires d'un événement futur. L'abrégé établit qu'il faut constater un passif correspondant à la juste valeur d'une obligation conditionnelle liée à la mise hors service d'un actif à long terme lorsque la juste valeur du passif peut faire l'objet d'une estimation raisonnable. Ce traitement comptable devrait être appliqué rétroactivement, avec retraitement des chiffres des exercices antérieurs à tous les états financiers des exercices considérés se terminant après le 31 mars 2006.

### **3. Effets sur les états financiers de la réglementation des tarifs**

Les actifs et les passifs réglementaires dans ces états financiers consolidés sont comptabilisés de manière différente qu'en l'absence de réglementation des tarifs.

Lorsque les décisions réglementaires l'exigent, la Société reporte certains coûts ou revenus comme actifs ou passifs au bilan et les inscrit comme des charges ou des revenus dans l'état des résultats à mesure qu'elle perçoit ou rembourse les montants par le truchement des tarifs à recevoir de clients

dans le futur. Tous les ajustements à ces montants reportés sont constatés dans les résultats de l'exercice où la RESP rend une décision.

Les actifs réglementaires représentent les revenus futurs associés à certains coûts, engagés pendant l'exercice ou au cours des exercices antérieurs, qui devraient être recouverts des clients au cours des exercices futurs par le processus d'établissement des tarifs. Les passifs réglementaires représentent les réductions futures ou les limites des augmentations des revenus associées aux montants qui devraient être remboursés aux clients à la suite du processus d'établissement des tarifs.

*Actifs réglementaires*

	2006	2005	Période de recouvrement restante
Fonds de stabilisation des tarifs (a)	4 040 \$	3 078 \$	Déterminée par la RESP
Réserve pour blessures et dommages (a)	2 579	1 612	Déterminée par la RESP
Compte des frais reportés liés aux cascades Snare	1 010	1 774	5 ans
Avantages sociaux futurs réglementés (a)	1 884	1 354	Déterminée par la RESP
Coûts de la réglementation	1 232	1 121	Déterminée par la RESP
Coût du financement (a)	1 043	1 180	27 ans
Autres actifs réglementaires	583	1 000	Déterminée par la RESP
Coûts de révision normalisés (a)	(298)	226	Déterminée par la RESP
Coûts de la ligne de transport d'énergie L-199 (a)	-	4 534	S.O.
	<u>12 073 \$</u>	<u>15 879 \$</u>	

(a) La base de tarification n'inclut pas une provision pour un rendement sur le capital investi pour cet élément.

**Fonds de stabilisation des tarifs**

Les fonds de stabilisation des tarifs ont été établis par la RESP en 1997-1998 par la Décision 1-97. Les fonds atténuent l'effet de la volatilité sur les tarifs des services publics découlant des variations des prix du carburant diesel et du gaz naturel ainsi que des fluctuations de la production d'énergie hydroélectrique causées par les niveaux de l'eau. L'effet des augmentations ou des diminutions des prix du carburant ou de la production d'énergie hydroélectrique par rapport aux montants approuvés par la RESP est reporté. Les montants reportés sont accumulés jusqu'à ce que les limites fixées par la RESP soient atteintes, auxquels cas les majorations tarifaires s'appliquent, après approbation de la RESP, pour recouvrer ou rembourser les montants nécessaires pour ramener les fonds aux limites approuvées. La période de recouvrement restante est indéterminée, car les montants reportés dans le compte dépendent du prix du marché des carburants et des niveaux d'eau des réseaux hydrographiques sur les rivières Snare et Yellowknife. Jusqu'ici, lorsque les limites fixées par la RESP sont atteintes, la période de recouvrement du solde débiteur (créditeur) du Fonds de stabilisation des tarifs a été de 12 à 24 mois.

En l'absence de réglementation des tarifs, les PCGR exigeraient que les charges réelles au titre du carburant soient incluses dans le résultat d'exploitation de l'exercice où elles sont engagées. En 2006, les charges au titre du carburant ont été reportées et diminuées par conséquent des montants



du carburant, 4, 254 \$ (2005 – 2 309 \$), et de l'eau, 388 \$ (2005 – 1 428 \$). Les intérêts débiteurs découlant des intérêts courus sur le solde des fonds étaient diminués de 157 \$ (2005 – 46 \$). L'effet combiné était d'augmenter le bénéfice net de 4 799 \$ (2005 – 3 783 \$).

Cinq majorations tarifaires au titre du fonds de stabilisation du carburant étaient en vigueur en 2006. Ces majorations ont produit des revenus liés aux charges au titre du carburant reportées au cours des exercices antérieurs. Ainsi, en l'absence de réglementation des tarifs, les charges au titre du carburant auraient été moindres de 3 837 \$ (2005 – 155 \$). Voir la discussion à ce sujet à la note 4.

### **Réserve pour blessures et dommages**

La réserve pour blessures et dommages inclut les coûts des pertes non assurées et non assurables et la franchise des réclamations assurées. La période de recouvrement restante est indéterminée, car les montants reportés au compte dépendent du type et de la taille des urgences auxquelles la Société fait face au cours d'un exercice donné. Dans la dernière RMTG, la RESP a approuvé l'ajout de 485 \$ dans les charges annuelles pour ce fonds. En 2006, les coûts réels reportés à ce compte totalisaient 1 452 \$ (2005 — 1 084 \$). En l'absence de réglementation des tarifs, les PCGR exigeraient que le coût réel de ces événements soit passé en charges à mesure qu'ils se produisent, ce qui donnerait une augmentation nette du bénéfice net de 967 \$ (2005 — 599 \$).

### **Compte des frais reportés liés aux cascades Snare**

Le compte des frais reportés liés aux cascades Snare a diminué l'effet sur les tarifs des services publics découlant de l'ajout, en 1997, du projet des cascades Snare à la base de tarification. L'augmentation des coûts causée par l'ajout du projet hydroélectrique à la base de tarification, après déduction des économies provenant du transfert de la production par diesel, a été reportée pour les cinq années suivantes pour être ensuite amortie sur une période de dix ans, jusqu'en 2011. En l'absence de réglementation des tarifs, les PCGR exigeraient que les dépenses réelles d'exploitation attribuables au réseau hydroélectrique sur la rivière Snare et à l'ajout du projet des cascades Snare soient passées en charges au cours de l'exercice où elles ont été engagées. Une portion de la majoration sert à couvrir les coûts du financement du solde du fonds, c'est pourquoi il n'y a pas compensation des revenus et des charges au titre du carburant découlant de l'application de la majoration tarifaire du projet des cascades Snare. En 2006, la majoration tarifaire découlant de ce fonds a augmenté les autres revenus de 992 \$ (2005 — 926 \$) et les charges au titre du carburant de 764 \$ (2005 — 720 \$). L'effet combiné était une hausse du bénéfice net de 158 \$ (2005 — 206 \$).

La majoration tarifaire fixée pour percevoir le solde de ce fonds a été ajustée pour 2007 afin de prolonger la période de recouvrement jusqu'en 2011. La Société s'attend à ce que l'ajustement de la majoration tarifaire lui permette de recueillir 410 \$ en revenus en 2007.

### **Avantages sociaux futurs réglementés**

Les avantages sociaux futurs réglementés représentent des prestations constituées en vertu de contrats de travail depuis le 1<sup>er</sup> avril 2001. La période de recouvrement restante est indéterminée, car les montants reportés au compte dépendent de la mesure dans laquelle le recrutement, la retraite, la cessation d'emploi et les nouveaux contrats de travail contribuent aux avantages sociaux futurs (voir la note 16). En l'absence de réglementation des tarifs, les PCGR exigeraient que les coûts réels de ces événements soient passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. La diminution des charges au titre des salaires entraîne une hausse du bénéfice net de 430 \$ (2005 — 285 \$).

### **Coûts de la réglementation**

Les coûts de la réglementation incluent tous les coûts qui se rattachent aux tiers et au temps supplémentaire du personnel, ainsi qu'aux fournitures, aux services et aux déplacements engagés par la Société et qui sont directement liés aux requêtes en majoration tarifaire générale et aux procédures réglementaires connexes entreprises par la Société. En l'absence de réglementation des

tarifs, les PCGR exigeraient que les coûts réels de la réglementation soient passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. La période de recouvrement restante est indéterminée, car les montants reportés au compte dépendent des coûts réels de la réglementation engagés par la Société, qui varient d'année en année, à mesure que des questions de réglementation se posent. Lors de la dernière RMTG, la RESP a approuvé l'ajout d'un montant de 228 \$ dans les charges annuelles pour ce fonds. En 2006, les coûts réels reportés à ce compte s'élevaient à 339 \$ (2005 — 16 \$), ce qui a produit une hausse du bénéfice net de 111 \$ (2005 — diminution de 212 \$).

### **Coût du financement**

Le coût du financement lié à l'émission d'une dette à long terme est amorti selon la méthode de l'amortissement dégressif sur la période de 30 ans de la dette connexe. La période restante de la dette connexe est de 27 ans. En l'absence de réglementation des tarifs, les PCGR exigeraient que le coût du financement soit passé en charges lorsqu'il est engagé. L'augmentation des intérêts débiteurs à la suite de la réglementation des tarifs a pour effet de diminuer le bénéfice net de 137 \$ (2005 — 43 \$).

### **Autres actifs réglementaires**

Les autres actifs réglementaires incluent les coûts reportés des permis d'exploitation hydraulique, les coûts des réclamations d'assurance en suspens et d'autres coûts. Ces coûts peuvent être recouverts par les assurances, les tribunaux ou les clients visés par une décision de la RESP. En l'absence de réglementation des tarifs, les PCGR exigeraient que les coûts réels de ces événements soient passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. La période de recouvrement restante est indéterminée, car les montants reportés aux divers comptes dépendent des événements qui se produisent au cours de l'exercice. L'amortissement des divers comptes à titre d'amortissement des charges reportées est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur des périodes s'échelonnant entre 3 et 20 ans. Par conséquent, en l'absence de réglementation des tarifs, les charges d'exploitation augmenteraient de 130 \$ (2005 — 782 \$), et la charge d'amortissement annuelle diminuerait de 72 \$ (2005 — 346 \$), ce qui produirait une augmentation nette du bénéfice net de 58 \$ (2005 — hausse de 436 \$).

### **Coûts de révision normalisés**

Les coûts de révision normalisés incluent les coûts de révision des unités hydroélectriques, diesels et au gaz naturel qui sont engagés au cours de la vie de ces actifs. En l'absence de réglementation des tarifs, les PCGR exigeraient que les coûts de révision réels soient passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Lors de la dernière RMTG, la RESP a approuvé qu'un montant de 1 573 \$ soit inclus dans les charges annuelles pour ce fonds. Le solde du compte dépendra de la fréquence et du coût des révisions, et c'est pourquoi la période de recouvrement est considérée comme indéterminée. En 2006, les coûts réels reportés à ce compte s'élevaient à 1 049 \$ (2005 — 2 267 \$), ce qui a produit une diminution nette du bénéfice net de 524 \$ (2005 — hausse de 694 \$).

### **Coûts de la ligne de transport d'énergie L-199**

Les coûts de la ligne de transport d'énergie L-199 comprennent les sommes consacrées à la remise en état et aux litiges en suspens concernant cette ligne de transport. La RESP a approuvé ces coûts dans la requête en majoration tarifaire générale de 2001-2002. La RESP a ordonné que ces coûts soient inscrits dans un compte de report jusqu'à ce que le litige soit réglé. En 2006, la Société a reçu un règlement final de 1 605 \$ pour les litiges. Conformément à la décision 1-2002 rendue par la RESP en janvier 2006, la Société a inclus le solde des coûts déjà reportés de la ligne de transport d'énergie L-199 à son poste des immobilisations corporelles pour requête future à la RESP concernant l'aliénation finale de cet actif. Le solde transféré du compte de report au poste des immobilisations corporelles était de 3 068 \$, net des produits des litiges. En l'absence de réglementation des tarifs, les PCGR exigeraient que le montant dépensé pour la remise en état de la ligne soit capitalisé et que le recouvrement subséquent de tout produit découlant des litiges soit

comptabilisé comme revenu au moment où il est reçu. En 2006, les intérêts créditeurs obtenus par suite du financement des charges ajoutées au solde du compte de report affichaient une hausse de 139 \$ (2005 — 162 \$), la charge d'amortissement annuelle affichait une baisse de 90 \$ (2005 — 120 \$), et les revenus étaient inférieurs de 1 605 \$ (2005 — néant) à ce qu'ils auraient été en l'absence de réglementation des tarifs. L'effet net est une diminution du bénéfice net de 1 376 \$ (2005 — hausse de 282 \$).

*Passifs réglementaires*

	<u>2006</u>	<u>2005</u>	<u>Période de règlement restante</u>
Réserve pour frais futurs de mise hors service des immobilisations et de restauration des sites	37 776 \$	37 154 \$	Déterminée par la RESP
Revenus constatés d'avance	3 928	3 713	Déterminée par la RESP
	<u>41 704 \$</u>	<u>40 867 \$</u>	

La Société a aussi des passifs réglementaires qui représentent les montants des charges engagées dans des exercices différents de ceux où elles auraient été engagées si la Société n'était pas réglementée.

**Réserve pour frais futurs de mise hors service des immobilisations et de restauration des sites**

La réserve pour frais futurs de mise hors service des immobilisations et de restauration des sites est un compte de report dans lequel sont comptabilisés les fonds perçus des clients pour la mise hors service future des immobilisations et la restauration des sites d'exploitation de la Société qui ne sont pas autrement liés à une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations. La réserve comprend aussi une provision pour coûts environnementaux liés aux coûts futurs d'assainissement des sites contaminés. Cette réserve est augmentée annuellement en fonction des taux d'amortissement approuvés par la RESP et appliqués sur la durée de vie utile estimative des immobilisations connexes, selon la méthode d'amortissement linéaire sur la durée de vie utile moyenne du groupe d'immobilisations. Étant donné que ces estimations sont fondées sur des hypothèses relatives à une situation à long terme, les taux d'amortissement sont révisés périodiquement et actualisés en fonction de l'information à jour. Les frais réels engagés au cours d'un exercice donné pour la mise hors service des immobilisations, l'assainissement des sites ou l'assainissement de l'environnement antérieur sont imputés à ce compte.

La période de recouvrement restante est indéterminée à cause des montants qui sont ajoutés au fonds et des montants qui diminuent le solde du fonds chaque exercice. Le montant de la diminution du fonds chaque exercice dépend des immobilisations qui sont mises hors service au cours de cet exercice, du coût de l'aliénation, des projets de restauration entrepris au cours de l'exercice et des coûts associés à ces projets. Le fonds est constitué chaque exercice d'après les tarifs suivants et le solde des immobilisations corporelles de ces catégories d'actifs :

	<u>%</u>
Centrales électriques	0,00 – 2,11
Systèmes de transmission et de distribution	0,00 – 1,88
Centrales électriques faisant l'objet d'un contrat de location-acquisition	0,00 – 0,26
Entrepôt, matériel, véhicules automobiles et installations générales	(0,74) – 0,35
Autres actifs de service public	0,00
Autres	0,00

Dans une industrie non réglementée, les frais futurs de mise hors service des immobilisations et de restauration des sites seraient limités aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, et les frais de mise hors service des immobilisations et de restauration des sites seraient passés en charges dans l'exercice où ils ont été engagés s'ils n'ont aucun lien avec une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations. En l'absence de réglementation des tarifs, les charges de 2006 de la Société auraient été plus élevées des frais de mise hors service des immobilisations et de restauration des sites reportés au cours de l'exercice au montant de 938 \$ (2005 — 1 422 \$). Les charges d'amortissement étaient supérieures de 1 561 \$ (2005 — 1 461 \$) à ce qu'elles auraient été en l'absence de réglementation des tarifs. L'effet net sur le bénéfice net est une diminution du montant de 623 \$ (2005 — 39 \$).

**Revenus constatés d'avance**

Les revenus constatés d'avance comprennent des apports destinés à la construction et à l'acquisition d'immobilisations corporelles. Ils sont amortis de la même manière que les immobilisations corporelles connexes, et le crédit qui en découle est déduit de la provision correspondante pour l'amortissement des immobilisations corporelles. En l'absence de réglementation des tarifs, les PCGR exigeraient que les apports reçus dans un exercice donné soient comptabilisés dans les revenus de cet exercice, et la charge d'amortissement ne serait pas compensée par l'amortissement des revenus constatés d'avance. La période de recouvrement restante est indéterminée, car le compte est augmenté chaque exercice des nouveaux apports reçus des clients et réduit de l'amortissement selon la méthode de l'amortissement linéaire du solde du compte. Les taux d'amortissement des revenus constatés d'avance sont les mêmes que ceux que l'on trouve dans la note 2 sous *Amortissement*. En 2006, les revenus étaient inférieurs de 595 \$ (2005 — 416 \$) et l'amortissement des immobilisations corporelles était inférieur de 381 \$ (2005 — 369 \$) à ce qu'ils auraient été en l'absence de réglementation des tarifs. L'effet net sur le bénéfice net est une diminution du montant de 214 \$ (2005 — 47 \$).

En résumé, l'effet de la réglementation des tarifs sur l'augmentation (la diminution) du bénéfice net :

	<u>2006</u>		<u>2005</u>
Fonds de stabilisation des tarifs	962	\$	3 628
Réserve pour blessures et dommages	967		599
Compte des frais reportés liés aux cascades Snare	158		206
Avantages sociaux futurs réglementés	430		285
Coûts de la réglementation	111		(212)
Coût du financement	(137)		(43)
Autres actifs réglementaires	58		436
Coûts de révision normalisés	(524)		694
Coûts de la ligne de transport d'énergie L-199	(1 376)		282
Réserve pour frais futurs d'enlèvement des immobilisations et de restauration des sites	(623)		(39)
Revenus constatés d'avance	(214)		(47)
	<u>(188)</u>	<u>\$</u>	<u>5 789</u>
			<u>\$</u>

**4. Questions liées à la réglementation**

Compte tenu de l'augmentation continue des coûts du carburant au cours de l'exercice, la Société a demandé des majorations tarifaires au titre de trois des fonds de stabilisation du carburant. Avant le 31 mars 2006, la Société a obtenu l'approbation de trois des majorations tarifaires demandées. Compte tenu des majorations approuvées, les cinq fonds de stabilisation du carburant devraient permettre de recueillir 6 377 \$ en 2007 (2006 — 3 837 \$).

En 2006-2007, la Société a l'intention de présenter à la RESP une requête en majoration tarifaire générale pour les exercices d'étude 2006-2007 et 2007-2008 pour, entre autres, accroître les revenus devant permettre de recouvrer des coûts d'amortissement et d'exploitation plus élevés découlant de la hausse de la base de tarification dans les Territoires du Nord-Ouest. La décision de la RESP concernant la RMTG ne devrait être rendue qu'à la fin de 2006-2007. La Société déposera une requête de tarifs remboursables provisoires en attendant la décision de la RESP.

**5. Autres revenus**

	<u>2006</u>		<u>2005</u>
Majoration de la charge de retraite/financement par le GTNO (note 16)	745	\$	618
Travail à contrat	379		653
Frais d'utilisation	345		340
Divers	252		226
Frais de raccordement	184		194
Apports du gouvernement (note 7)	145		12
	<u>2 050</u>	<u>\$</u>	<u>2 043</u>
			<u>\$</u>

**6. Amortissement**

	<u>2006</u>		<u>2005</u>
Immobilisations corporelles	7 892	\$	7 239
Charges reportées	407		312
	<u>8 299</u>	<u>\$</u>	<u>7 551</u>
			<u>\$</u>

**7. Apports du gouvernement**

En 2006, le GTNO a accepté d'accorder à la filiale de la Société, la NWT Energy Corporation (03) Ltd. (NTEC), 1 775 \$ entre 2006 et 2007 afin d'étudier l'accroissement de la capacité hydroélectrique à la centrale hydroélectrique sur la rivière Taltson. En vertu du premier accord de contribution, NTEC a reçu 730 \$ en financement en 2006 pour couvrir des dépenses de 380 \$ de projets d'immobilisations en 2006 et 350 \$ comme avance pour le financement de 2007. NTEC a comptabilisé 380 \$ au titre des apports reportés du gouvernement et le 350 \$ est inclus dans les créditeurs.

La Société a conclu quatre accords avec les administrations territoriale et fédérale pour fournir une aide au financement afin de compenser les coûts qu'elle a engagés pour l'évaluation du secteur énergétique et l'apprentissage, et les programmes de microturbine. Le financement accordé en vertu de ces accords en 2006 était de 145 \$ (2005 — 12 \$); il est inclus dans les autres revenus (note 5). Ces accords prennent fin en 2007.

**8. Produits de l'assurance et charges au titre de l'assurance**

En 2006, la Société a réglé deux réclamations d'assurance, l'une ayant trait à l'incendie survenu à Fort McPherson en janvier 2003 et l'autre à une panne de moteur à Inuvik, en mars 2005. La Société a reçu 6 711 \$ pour l'incendie à Fort McPherson; de ce montant, elle a comptabilisé 5 488 \$ en déduction du coût de construction de la nouvelle centrale et 1 223 \$ comme revenu pour compenser les frais associés aux salaires, aux fournitures et aux déplacements pour répondre à l'urgence, rétablir le courant, nettoyer le site et aliéner les actifs. La Société a reçu 601 \$ pour une panne de moteur à Inuvik; de ce montant elle a comptabilisé 414 \$ en déduction du coût de construction de la nouvelle centrale et 187 \$ comme revenu pour compenser les charges au titre du carburant connexes pour répondre à l'urgence et rétablir le courant.

**9. Intérêts débiteurs**

	<u>2006</u>		<u>2005</u>
Intérêts sur la dette à long terme	12 801	\$	12 133
Coûts du financement à court terme	318		328
Revenus des fonds d'amortissement	(3 269)		(1 460)
Provision capitalisée pour les fonds utilisés pendant la construction	(864)		(1 155)
	<u>8 986</u>	<u>\$</u>	<u>9 846</u>

**10. Dividende**

En vertu de l'article 29 de la *Loi sur la Société d'énergie des Territoires du Nord-Ouest*, le GTNO a ordonné à la Société de déclarer un dividende de 3 500 \$ (2005 – 3 300 \$).

**11. Immobilisations corporelles**

	<u>2006</u>			<u>2005</u>	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette	
Centrales électriques	173 755	(46 205)	127 550	124 812	\$
Systèmes de transmission et de distribution	67 872	(12 959)	54 913	51 678	
Centrales électriques faisant l'objet d'un contrat de location-acquisition	26 342	(3 919)	22 423	23 180	
Entrepôt, matériel, véhicules automobiles et installations générales	24 136	(8 730)	15 406	14 809	
Autres actifs de services publics	4 199	(941)	3 258	3 277	
Autres	8 390	(3 980)	4 410	4 162	
	<u>304 694</u>	<u>(76 734)</u>	<u>227 960</u>	<u>221 918</u>	
Construction en cours	11 350	-	11 350	4 808	
	<u>316 044</u>	<u>(76 734)</u>	<u>239 310</u>	<u>226 726</u>	<u>\$</u>

Les frais de génie et les autres frais généraux directs capitalisés au cours de l'exercice sont de 1 666 \$ (2005 – 1 177 \$).

**12. Placements dans des fonds d'amortissement**

Les placements dans des fonds d'amortissement sont détenus par le fiduciaire pour le remboursement de la dette à long terme. Comme les fonds d'amortissement existent pour financer le remboursement de la dette à long terme, les revenus tirés des fonds d'amortissement sont déduits des frais financiers et sont présentés dans les intérêts débiteurs.

Les ententes concernant les fonds d'amortissement exigent que la Société effectue des versements annuels pour rembourser sa dette à l'échéance. Les versements calculés pour les cinq prochains exercices sont présentés à la note 13. L'information sur la juste valeur des fonds d'amortissement est présentée à la note 20. La Société a obtenu un rendement de 9,72 % (2005 — 5,52 %) sur la valeur des fonds d'amortissement.

Portefeuille général

L'encaisse et les placements à court terme comprennent des placements en liquidités et à taux fixes dont le terme à courir est d'au maximum un an. Tous les placements à taux fixes sont effectués dans des instruments de qualité. La politique en matière de fonds d'amortissement de la Société limite les placements sous forme d'actions à 30 % de la valeur de marché totale de ses fonds d'amortissement. Les actions se trouvent dans deux fonds et elles sont bien diversifiées en termes de secteur, d'émetteur, de région et de liquidité.

Placements distincts

En 2006, la Société a affecté une portion des placements dans des fonds d'amortissement au remboursement de l'obligation à fonds d'amortissement échéant le 9 mars 2009. Les actifs détenus dans les placements distincts sont composés de titres garantis par le gouvernement fédéral. La Société compte détenir ces placements jusqu'à leur échéance.

	2006		2005	
	Valeur comptable	Taux de rendement réel moyen pondéré (1)	Valeur comptable	Taux de rendement réel moyen pondéré (1)
<b><u>Portefeuille général</u></b>				
<b>Titres à taux fixes</b>				
Garantis par le gouvernement fédéral	13 786 \$	4,72 %	9 953 \$	4,74 %
Obligations de sociétés	8 697	5,35 %	6 414	5,27 %
Garantis par des administrations municipales	2 961	5,67 %	2 639	5,64 %
Garantis par des gouvernements provinciaux	1 103	5,23 %	672	5,29 %
Encaisse et placements à court terme	18	0,30 %	3 770	2,56 %
<b>Actions</b>				
Canadiennes	-		5 402	
	<u>26 565</u>		<u>28 850</u>	
<b><u>Placements distincts</u></b>				
Garantis par le gouvernement fédéral	11 239	4,10 %	-	
	<u>37 804 \$</u>		<u>28 850 \$</u>	

(1) – Taux calculé selon le rendement du marché à l'échéance de l'encaisse et des titres à taux fixes.

**13. Dette à long terme**

	<u>2006</u>		<u>2005</u>
Obligations rachetables, portant intérêt à 5,995%, échéant le 15 décembre 2034	25 000	\$	25 000
Obligations à fonds d'amortissement, portant intérêt à 11 %, échéant le 9 mars 2009	20 000		20 000
Obligations à fonds d'amortissement, portant intérêt à 10¾ %, échéant le 28 mai 2012	20 000		20 000
Obligations dégressives, portant intérêt à 6,63 %, échéant le 18 décembre 2032	18 000		18 666
Obligations à fonds d'amortissement, portant intérêt à 11 <sup>1</sup> / <sub>8</sub> %, échéant le 6 juin 2011	15 000		15 000
Obligations rachetables, portant intérêt à 5 %, échéant le 11 juillet 2025	15 000		-
Obligations à fonds d'amortissement rachetables, portant intérêt à 6,33 %, échéant le 27 octobre 2018	10 000		10 000
Obligations à fonds d'amortissement rachetables, portant intérêt à 8,41 %, échéant le 27 février 2026	8 700		8 700
Obligations série 3, portant intérêt à 9,11 %, échéant le 1 <sup>er</sup> septembre 2026, remboursables en versements mensuels égaux de 73 \$	8 120		8 250
Obligations série 2, portant intérêt à 9¾ %, échéant le 1 <sup>er</sup> octobre 2025, remboursables en versements mensuels égaux de 69 \$	7 177		7 294
Obligations série 1, portant intérêt à 10 %, échéant le 1 <sup>er</sup> mai 2025, remboursables en versements mensuels égaux de 70 \$	7 154		7 271
Autres	-		5
	<u>154 151</u>		<u>140 186</u>
Moins : Tranche à court terme	1 068		1 032
	153 083		139 154
Moins : Placements dans des fonds d'amortissement	37 804		28 850
	<u>115 279</u>	\$	<u>110 304</u>

Toutes les obligations à long terme sont garanties par le GTNO.

Les remboursements de capital et les versements estimatifs pour des placements dans des fonds d'amortissement pour les cinq prochains exercices sont les suivants :

	<u>2007</u>	<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>2010</u>	<u>2011</u>
Remboursements de capital	1 068	1 105	21 153	1 202	1 255
Versements pour des placements dans des fonds d'amortissement	2 000	2 000	1 950	1 950	1 950



#### **14. Obligation locative nette**

La NWT Energy Corporation Ltd. a prêté des fonds à la Dogrib Power Corporation pour financer la construction d'une centrale hydroélectrique sur la rivière Snare, dans les Territoires du Nord-Ouest, de 1994 à 1996. Le solde du prêt est de 20 895 \$ (2005 — 21 213 \$). Le prêt porte intérêt au taux annuel de 9,6 %, ce qui représente le taux d'intérêt moyen des instruments d'emprunt à long terme émis par la NWT Energy Corporation Ltd. pour financer le prêt. Il échoit en juillet 2026 et est remboursable en versements mensuels égaux de 195 \$. Le prêt est garanti par un droit sur la centrale et une convention de bail.

La Société a loué la centrale de la Dogrib Power Corporation pour une durée initiale de 65 ans, soit jusqu'à 2061, et le bail comporte un taux d'intérêt théorique de 9,6 %. La valeur de l'obligation de location-acquisition est de 22 434 \$ (2005 — 22 839 \$).

Pour traduire la nature réelle des éléments acquisition et financement du bail, la centrale est comprise dans les centrales électriques au compte des immobilisations corporelles, à un coût historique de 26 342 \$.

Lors de la consolidation, le prêt détenu par la NWT Energy Corporation Ltd. est compensé par l'obligation de location-acquisition de la Société, ce qui produit une obligation locative nette de 1 539 \$ (2005 — 1 626 \$). Par conséquent, lors de la consolidation, au cours des premières années, il y aura un paiement net et au cours des dernières années, il y aura un encaissement net jusqu'à ce que le prêt soit entièrement remboursé en 2026, année à partir de laquelle seuls les versements au titre de l'obligation locative se poursuivront jusqu'en 2061. Les versements (encaissements) au titre de l'obligation locative nette des cinq prochains exercices sont les suivants :

<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>
58 \$	20 \$	(19) \$	(61) \$	(108) \$

La tranche échéant à moins d'un an de l'obligation locative nette est de 58 \$ (2005 — 87 \$) et elle est comptabilisée dans les créditeurs.

#### **15. Dette à court terme**

Le taux d'intérêt exigé sur les découverts bancaires est le taux préférentiel. Le terme moyen pondéré de la dette à court terme à la fin de l'exercice était de 90 jours (90 jours en 2005) et le taux d'intérêt moyen annuel pondéré était de 3,61 % (2005 — 2,55 %).

La Société dispose d'une ligne de crédit bancaire non garantie de 15 000 \$. Il n'y avait aucun encours de crédit à la fin de l'exercice. Elle a également accès occasionnellement à des fonds à court terme de son actionnaire.

#### **16. Avantages sociaux futurs**

La Société et tous les employés admissibles cotisent au Régime de retraite de la fonction publique (RRFP). Ce régime de retraite offre des prestations en fonction des années de service et du salaire moyen des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont pleinement indexées selon l'indice des prix à la consommation. En 2005, la Société a reçu un financement du GTNO de 618 \$ qu'elle a comptabilisé comme autres revenus pour couvrir une partie de ces charges de retraite. Au 1<sup>er</sup> avril 2005, le GTNO a cessé de financer le RRFP. La RESP a approuvé une majoration tarifaire

**SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST ÉBAUCHE – Le 13 juin 2006**

permettant de recueillir 745 \$ au cours de l'exercice 2005-2006 pour remplacer le financement reçu auparavant du GTNO.

a) Cotisations au Régime de retraite de la fonction publique :

	<u>2006</u>		<u>2005</u>
Cotisations patronales	1 620	\$	1 359
Cotisations salariales	676		683
Majoration des charges au titre des pensions/financement reçu du GTNO	(745)		(618)
	<u>1 551</u>	<u>\$</u>	<u>1 424</u>

La Société verse des indemnités de départ à ses employés en fonction des années de service et de leur salaire au moment de leur départ. Ce régime d'avantages n'est pas capitalisé et ne comporte donc pas d'actifs; il entraîne un déficit du régime égal à l'obligation au titre des prestations constituées.

b) Passif au titre des indemnités de départ et de l'aide au déménagement final :

	<u>2006</u>		<u>2005</u>
Obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice	2 489	\$	2 022
Coûts de l'exercice	299		511
Prestations versées au cours de l'exercice	(252)		(44)
Obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	<u>2 536</u>	<u>\$</u>	<u>2 489</u>

**17. Avoir de l'actionnaire et redressement du capital**

	<u>2006</u>		<u>2005</u>
Capital-actions			
Autorisé : nombre illimité d'actions ordinaires avec droit de vote sans valeur nominale			
Émis : 431 288 actions ordinaires	43 129	\$	43 129
	<u>43 129</u>		<u>43 129</u>
Bénéfices non répartis au début de l'exercice	38 941		36 097
Redressement du capital – Division	-		(285)
Bénéfice net après déduction des dividendes déclarés	3 692		3 129
Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice	<u>42 633</u>		<u>38 941</u>
	<u>85 762</u>	<u>\$</u>	<u>82 070</u>

Redressement du capital - Division

La Société d'énergie du Nunavut (SEN) assume depuis le 1<sup>er</sup> avril 2001 toutes les activités de la Société au Nunavut. La répartition des actifs, des passifs et de l'avoir de l'actionnaire de la Société entre ses activités au Nunavut en faveur de la SEN et ses activités dans les Territoires du Nord-Ouest en faveur de la Société a été faite selon deux ententes, un processus de contrôle préalable et l'approbation de la Société, du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO), de la SEN et du gouvernement du Nunavut (GN). Certains éléments répartis au cours du processus de division ont fait l'objet d'un différend et ont été soumis à l'arbitrage, comme le prévoit l'entente.

En septembre 2004, le différend concernant la répartition des actifs, des passifs et de l'avoir de l'actionnaire entre la Société et la SEN a été réglé. La Société a recueilli 5 111 \$ lors de ce règlement. Un redressement du capital réduisant les bénéficiaires non répartis a été effectué dans les résultats financiers de 2005 de la même manière que lors de la répartition initiale des actifs, des passifs et de l'avoir de l'actionnaire entre la Société et la SEN.

## **18. Engagements et éventualités**

### **Projets d'immobilisations**

Au 31 mars 2006, le coût estimatif des travaux pour terminer les projets d'immobilisations en cours était de 8 077 \$ (2005 – 12 701 \$).

### **Contrats d'approvisionnement**

La Société a passé un contrat d'achat de produits de pétrole raffiné au prix du marché au moment de la livraison. Ce contrat expire en 2007 et prévoit des engagements d'achats d'une quantité minimale de 300 000 litres au cours de cette période d'un an, ce qui correspond aux besoins opérationnels de la Société.

### **Engagement d'achat de gaz naturel**

La Société a conclu une entente pour l'achat de gaz naturel pour approvisionner Inuvik en électricité. Elle est tenue d'acheter au minimum 5 622 900 m<sup>3</sup> de gaz naturel par année jusqu'en juillet 2014, ce qui correspond à ses besoins opérationnels. Le prix est calculé une fois l'an, le 1<sup>er</sup> août, en fonction du prix moyen à Edmonton du diesel sans marque à haute teneur en soufre, tel qu'il est affiché dans le Bloomberg Oil Buyers Guide à cette date.

### **Litiges**

La Société a été nommée comme défenderesse dans cinq poursuites en justice. Deux poursuites se rapportent à des renvois injustifiés, qui ont donné lieu à des poursuites en 1997-1998 et en 2000-2001. La Société a été nommée co-défenderesse dans une troisième poursuite comportant des allégations de négligence et de manquement à une obligation découlant d'un accident de motoneige. La poursuite a été intentée en novembre 2004 et on ne prévoit aucune autre action dans cette affaire. Dans la quatrième poursuite, un entrepreneur poursuit la Société en vue de recouvrer les montants qui lui sont dus pour des travaux qu'il a effectués. La Société conteste qu'il y a eu achèvement des travaux. Cette poursuite a été intentée en janvier 2006. Le montant total déterminé de ces réclamations varie entre 108 \$ et 513 \$, excluant les frais et les intérêts. La cinquième poursuite, en instance depuis juillet 1996, a nommé la Société comme co-défenderesse avec le GTNO et le gouvernement fédéral dans une réclamation au montant de 45 000 \$ relative à la construction du réseau hydroélectrique sur la rivière Taltson en 1965. La direction estime que ces quatre poursuites n'entraîneront pas de pertes importantes pour la Société. Dans l'éventualité où l'une ou l'autre de ces poursuites ne serait pas réglée en faveur de la Société, cette dernière a une assurance qui pourrait couvrir une partie ou la totalité du coût du règlement.

## **19. Opérations entre apparentés**

La Société est une société d'État territoriale et est, par conséquent, apparentée au GTNO et à ses organismes et sociétés d'État.

La Société fournit des services publics à ces organismes apparentés et achète des carburants et d'autres services de ceux-ci. Ces opérations sont effectuées aux mêmes tarifs et aux mêmes conditions que celles conclues avec des clients semblables non apparentés. Les opérations entre apparentés et les soldes à la fin de l'exercice non présentés ailleurs dans les états financiers sont les suivants :

	<u>2006</u>		<u>2005</u>	
Ventes d'électricité et autres	20 838	\$	18 589	\$
Achats de carburants au gouvernement	6 463		1 658	
Taxe sur les carburants payée au gouvernement	486		767	
Autres achats et paiements	736		470	
<b>Soldes à la fin de l'exercice :</b>				
Débiteurs	2 233		1 728	
Créditeurs	956		419	
Billet (compris dans la dette à court terme)	8 000		10 000	
Dividende à payer au GTNO	3 500		3 300	

## 20. Instruments financiers

	<b>2006</b>		<b>2005</b>	
	<b>Valeur comptable</b>	<b>Juste valeur</b>	<b>Valeur comptable</b>	<b>Juste valeur</b>
Dette à long terme	154 151	\$	187 381	\$
Obligation locative nette	1 539		4 811	
Placements dans des fonds d'amortissement	37 804		37 443	
			28 850	29 636

La juste valeur de l'encaisse, des autres comptes débiteurs et créditeurs et de la dette à court terme correspond approximativement à la valeur comptable de ces instruments, en raison de la courte période jusqu'à l'échéance.

Les justes valeurs de la dette à long terme et de l'obligation locative nette sont déterminées en utilisant les prix du marché pour des instruments semblables.

La juste valeur des placements dans des fonds d'amortissement est déterminée en utilisant les prix du marché.

## 21. Événements postérieurs – Accord de services de gestion du carburant

En décembre 2005, la Société a conclu un accord de services de gestion du carburant avec la Division des produits pétroliers (DPP) du GTNO. En vertu de cet accord, les stocks de carburant et la maintenance des parcs de citernes de carburant de 20 collectivités desservies par la Société seront transférés à la DPP et au 31 mars 2006, ceux de cinq collectivités avaient été transférés. La Société s'attend à faire de même pour les 15 autres collectivités d'ici décembre 2006.

## 22. Chiffres correspondants

Certains chiffres de 2005 ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle de 2006.

**Ministère des Travaux publics et des Services  
Division des produits pétroliers**

**États financiers**

**le 31 mars 2004**

C'est volontairement que cette page a été laissée vierge.

## Rapport du vérificateur

Au ministre des  
Travaux publics et des Services

Nous avons vérifié le bilan du Fonds renouvelable des produits pétroliers, du ministère des Travaux publics et des Services du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, au 31 mars 2005, et les états des résultats, de l'excédent et du montant à payer au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds, au 31 mars 2005, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Yellowknife, Territoires du Nord-Ouest  
le 12 mai 2005

Mackay LLP  
Comptables agréés

C'est volontairement que cette page a été laissée vierge.



**GOUVERNEMENT DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST  
TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES  
FONDS RENOUVELABLE DES PRODUITS PÉTROLIERS**

<b>Bilan</b>	<b>le 31 mars</b>	<b>le 31 mars</b>
	<b>2006</b>	<b>2005</b>
<hr/> (en milliers de dollars) <hr/>		
<b>Actif</b>		
<b>À court terme</b>		
Dépenses payées d'avance	90 \$	-
Débiteurs (note 3)	3 641	3 349
Stocks (note 4)	7 775	5 048
	<hr/> 11 506 \$	<hr/> 8 397 \$
<hr/>		
<b>Passif</b>		
<b>À court terme</b>		
Créditeurs et charges à payer	3 364 \$	2 302 \$
Indemnités de congé et de cessation d'emploi	79	62
	<hr/> 3 443	<hr/> 2 364
<b>À long terme</b>		
Indemnités de cessation d'emploi	100	49
Somme à verser au gouvernement des TNO	7 963	5 984
	8 063	6 033
	<hr/> 11 506 \$	<hr/> 8 397 \$

Engagements et éventualités (note 9).

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par la direction :

Le directeur,

Le contrôleur,

\_\_\_\_\_  
Mike Burns

\_\_\_\_\_  
James Sergeant

**GOUVERNEMENT DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST  
TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES  
FONDS RENOUVELABLE DES PRODUITS PÉTROLIERS**

**État des résultats**

<b>Pour l'exercice terminé au 31 mars</b> (en milliers de dollars)	<b>2006</b>	<b>2005</b>
<b>Revenus</b>		
Vente de produits pétroliers (note 5)	19 073 \$	12 014 \$
Coût de produits vendus	15 008	8 336
<b>Bénéfice brut</b>	4 065	3 678
Autres revenus	37	80
	4 102	3 758
<b>Dépenses</b>		
Commission	1 528	1 596
Salaires, gages et avantages sociaux	1 231	1 042
Contrats et achat de services	695	547
Matériaux, fournitures et services publics	283	266
Déplacements	214	137
Assurances	50	23
Divers	143	131
	4 144	3 742
<b>Profit net de l'exploitation avant ce qui suit</b>	42 -	16
Charges financières (note 6)	233 \$-	187 \$-
Immobilisations - Dépenses de location (note 6)	757 -	789 -
Subvention non financière - Actif du gouvernement fourni sans frais	990	976
<b>Profit net</b>	<b>42 \$-</b>	<b>16 \$</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**GOUVERNEMENT DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST  
TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES  
FONDS RENOUVELABLE DES PRODUITS PÉTROLIERS**

**État du montant à payer au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest**

<b>Pour l'exercice terminé au 31 mars</b>	<b>2006</b>	<b>2005</b>
(en milliers de dollars)		
<b>Solde au début de l'exercice</b>	5 984 \$	5 747 \$
<b>Ajouter :</b>		
<b>Paiements effectués par le gouvernement</b>		
Achats de produits pétroliers	16 657	9 003
Autres débours en espèces	4 091	3 732
Profits d'exploitation		16
<b>Déduire :</b>		
<b>Virements au gouvernement</b>		
Rentrées de fonds	18 727	12 514
Pertes dues à l'exploitation	42	
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>7 963 \$</b>	<b>5 984 \$</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## Fonds renouvelable des produits pétroliers

### Notes afférentes aux états financiers au 31 mars 2005

---

#### 1. Mandat et activités

Le Fonds renouvelable des produits pétroliers (le Fonds) a été constitué en 1973 pour la distribution des produits pétroliers aux Territoires du Nord-Ouest. Le Fonds relève de la *Loi sur les fonds renouvelables* (la Loi) et de la *Loi sur la gestion des finances publiques* des Territoires du Nord-Ouest. La Division des produits pétroliers du ministère des Travaux publics et des Services du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (le gouvernement) est responsable de la gestion du Fonds.

En vertu de la Loi, le Trésor peut faire des avances de fonds de roulement au Fonds renouvelable pour financer les stocks, les comptes débiteurs et les dépenses d'exploitation. Les achats de produits pétroliers et les dépenses d'exploitation sont payés à même le Trésor et tous les dons reçus sont déposés dans ce dernier. La limite autorisée du Fonds, soit le montant maximal de l'excédent de l'actif sur le passif, est de 55 millions de dollars.

Les prix des produits pétroliers du Fonds sont approuvés par le gouvernement, lequel s'attend à ce que le Fonds couvre le coût des produits vendus et les frais d'exploitation. En vertu de la Loi, le Trésor contient un compte spécial appelé le Fonds de stabilisation des produits pétroliers auquel sont crédités les bénéfices du Fonds et sont imputées les pertes. Le solde débiteur ou créditeur du Fonds de stabilisation ne doit pas excéder 1 million \$ à la fin de l'exercice. Le solde du Fonds de stabilisation au 31 mars 2006 était un excédent de 429 398 \$.

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
Excédent au début de l'exercice	472	456
Profit net	42 -	16
Excédent à la fin de l'exercice	<u>430</u>	<u>472</u>

#### 2. Principales conventions comptables

La préparation des états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que le gouvernement fasse des estimations et pose des hypothèses qui affectent le montant de l'actif, du passif et la divulgation de l'actif et du passif éventuels, à la date des états financiers et des montants des revenus et des dépenses au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Un sommaire des principales conventions comptables suit :

##### a. Comptabilisation des revenus

Les revenus sont comptabilisés quand les combustibles sont distribués ou livrés.

##### b. Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût moyen pondéré et de la valeur de réalisation nette.

##### c. Services fournis sans frais

###### Frais de restauration environnementale

Le Fonds n'enregistre pas les coûts futurs de restauration environnementale; cette responsabilité est celle du

###### Autres services fournis sans frais

Outre les frais administratifs annuels de 60 000 \$ chargés par le ministère des Travaux publics et des Services, et les charges de services de 32 000 \$ chargés par le Centre de services technologiques, selon la pratique en cours, le Fonds ne comptabilise pas de frais administratifs pour les services suivants fournis par le gouvernement : la fourniture de biens et de services, le traitement de la paye, les services du personnel et du contentieux et la vérification interne.

##### d. Régimes de retraite

Le Fonds et ses employés, qui sont considérés comme des employés du gouvernement, versent des cotisations au Régime de pension de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. Le fonds et les employés versent le même montant des cotisations au régime. Le Fonds contribue à un taux de 2,14 fois celui des employés. Au cours de l'exercice, le Fonds a versé 199 632 \$ au fonds alors que les employés ont versé 33 957 \$. Ces cotisations représentent l'obligation totale du Fonds et sont comptabilisées dans les comptes au fur et à mesure qu'elles sont versées. D'après les lois actuelles, le Fonds n'est pas tenu de verser les cotisations pour les insuffisances actuarielles du Compte de pension de retraite de la fonction publique.

## Fonds renouvelable des produits pétroliers

### Notes afférentes aux états financiers

au 31 mars 2005

#### e. Indemnités de congés et de cessation d'emploi

En vertu des conditions d'emploi, les employés peuvent avoir droit à des indemnités de congé annuel, de retraite, de départ et de déménagement. La dette estimative pour ces indemnités est enregistrée au fur et à mesure que les indemnités sont gagnées par les employés.

#### f. Usage d'estimations

La préparation de ces états financiers, en conformité avec les conventions comptables généralement acceptées du Canada, exige que la direction fasse des estimations et des hypothèses qui affectent les montants rapportés d'actif et de passif et la divulgation de l'actif et du passif éventuels à la date des états financiers et le montant des revenus et des dépenses au cours de cette période. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

<b>3. Débiteurs</b> (en milliers de dollars)	<b>31 mars 2006</b>	<b>31 mars 2005</b>
Commercial/privé	1 261 \$	1 236 \$
Municipalités et associations d'habitation territoriales	1 051	1 090
Gouvernement des Territoires du Nord-ouest		
Ministères et agences	578	508
Société d'énergie des Territoires du Nord-Ou	765	558
	<u>1 343</u>	<u>1 066</u>
Gouvernement du Canada	69	61
	<u>3 724</u>	<u>3 453</u>
Déduire : provision pour créances douteuses	83 -	104 -
	<u><u>3 641 \$</u></u>	<u><u>3 349 \$</u></u>

<b>4. Stocks</b> (en milliers de dollars)	<b>31 mars 2006</b>	<b>31 mars 2005</b>
Mazout de chauffage	5 960 \$	3 472 \$
Essence	1 630	1 413
Autres combustibles	185	163
	<u>7 775 \$</u>	<u>5 048 \$</u>

<b>5. Vente de produits pétroliers</b> (en milliers de dollars)	<b>2006</b>	<b>2005</b>
Commercial/Privé	6 788 \$	5 219 \$
Municipalités et association d'habitation territoriales	3 281	3 127
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest		
Société d'énergie des Territoires du Nord-Ouest	6 917	1 641
Ministères et agences	1 833	1 806
Gouvernement du Canada	254	221
	<u>19 073 \$</u>	<u>12 014 \$</u>

## Fonds renouvelable des produits pétroliers

### Notes afférentes aux états financiers au 31 mars 2005

#### 6. Dépenses compensées par la subvention non financière

##### a. Immobilisations - Dépenses de location

Les immobilisations corporelles, comme les parcs de stockage et les véhicules de livraison, appartiennent au gouvernement. Les immobilisations corporelles sont amorties au cours de la durée de vie estimative des

Installations de stockage 30 ans d'amortissement linéaire, aucune valeur de récupération  
Véhicules de livraison de combustibles 10 ans d'amortissement linéaire, aucune valeur de récupération

(en milliers de dollars)			31 mars 2006	31 mars 2005
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Installations de stockage	21 085 \$	10 316 \$	10 769 \$	9 639 \$
Véhicules de livraison de combustibles	2 857	1 909	948	923
Construction en cours	3 282		3 282	2 540
	<u>27 224 \$</u>	<u>12 225 \$</u>	<u>14 999 \$</u>	<u>13 102 \$</u>

L'amortissement des dépenses pour 2005-2006 est de 756 578 \$ (788 691\$ en 2004-2005).

##### b. Coût de financement

La direction a calculé que le Fonds a eu besoin d'un montant approximatif de 11,3 millions \$ en fonds de roulement, avec un coût de financement estimatif de 233 084 \$ pour l'exercice. (Pour l'exercice 2004-2005 il était respectivement de 9 millions \$ et de 187 101 \$.) Le coût de financement est fondé sur un solde mensuel moyen, dû au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, au taux moyen annuel de 2,71 % par année.

#### 7. Juste valeur des instruments financiers

La valeur comptable des débiteurs, des créditeurs et des charges à payer sont des estimations raisonnables de la juste valeur, en raison de la période relativement courte jusqu'à l'échéance des instruments financiers. La juste valeur du montant dû au gouvernement ne peut pas encore être évaluée.

#### 8. Opérations entre apparentés

En plus des opérations entre apparentés divulguées ailleurs dans les présents états financiers, le Fonds est apparenté, pour ce qui est de la propriété commune, à tous les ministères, organismes et sociétés d'État. Le Fonds effectue des opérations avec ces entités dans le cours normal des affaires, sauf avec la Société d'énergie des Territoires du Nord-Ouest. Conformément à une entente conclue avec le gouvernement, la Société d'énergie est facturée pour les frais d'achat et de livraison des produits pétroliers à ses installations dans les communautés comme Lutselk'e, Wha Ti, Tulita, Paulatuk et Holman, aux TNO.

#### 9. Engagements et éventualités

##### a. Contrats d'approvisionnement en combustibles

Le gouvernement a un contrat avec la Société des transports du Nord pour l'approvisionnement par barge des produits pétroliers. Ce contrat expire avec la livraison d'été 2010. Le gouvernement a également conclu un contrat de deux ans avec Bassett Petroleum Distributors Ltd. pour fournir et livrer des produits pétroliers en vrac par camions-citerne dans les communautés desservies par des routes de glace. Ce dernier contrat se termine en avril 2006.

## Fonds renouvelable des produits pétroliers

### Notes afférentes aux états financiers

au 31 mars 2005

#### b. Contrats de livraison des combustibles dans les communautés

Le gouvernement assure des services de livraison de combustibles dans 15 communautés des TNO. Les contrats, pour la vente, la livraison et les services de distribution sont accordés par demandes de propositions à des entreprises et des résidents locaux. Six contrats expirent d'ici la fin de 2006, trois en 2009 et cinq en 2010. En vertu de ces contrats, des taux de commission fixes sont payés. La valeur de cet engagement est estimée à 3 294 900 \$ ainsi que détaillé dans le tableau qui suit :

2007	2008	Engagement			2011	Total
		2009	2010			
1 208 500 \$	995 500 \$	724 100 \$	316 800 \$	50 000 \$	3 294 900 \$	

Historiquement, le gouvernement paye 1,6 million en commissions aux entrepreneurs locaux dans les 15 communautés desservies par le gouvernement.

#### c. Évaluation environnementale de sites

Le gouvernement a terminé une vaste évaluation environnementale globale de tous ses sites de stockage de combustibles et carburants en vrac et du système de distribution du pétrole. Chaque installation a fait l'objet d'une vérification de la conformité au code, du testage des sols et des eaux souterraines, de la délimitation des secteurs contaminés connus et de la préparation de recommandations pour la restauration de chaque site. Les évaluations indiquent une contamination aux hydrocarbures à tous les sites. Le niveau de contamination diffère d'un site à l'autre.

Il y a eu vingt-quatre (24) évaluations de Phase III et deux évaluations de risque effectuées à ce jour. On estime les coûts de restauration entre 4 315 500 \$ et 7 196 500 \$. Ces montants sont basés sur les expériences récentes de la Division des produits pétroliers et d'autres lieux qui ont entrepris des projets semblables de restauration environnementale. Même si la Division des produits pétroliers s'attend à ce que les coûts se situent dans la marge estimée, des coûts certains ne peuvent pas être obtenus avant que la restauration ait commencé et que la portée des tra

En 2005-2006, le Fonds s'attend à dépenser ce qui suit pour la restauration environnementale :

Sachs Harbour	Zone de la plage - Partie 3	26 000 \$
Sachs Harbour	Évaluation de la Phase III pour les déversements du pipeline, différé jusqu'en 2006 - terrain saturé	19 000
Paulatuk	Évaluation du site de l'aéroport, Partie I	127 000
Lutsel K'e	Déversement de pétrole datant du début des années 70	65 000
<b>Total</b>		<u>237 000 \$</u>

C'est volontairement que cette page a été laissée vierge.



États financiers de la

**SOCIÉTÉ DES ALCOOLS  
DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST**

Exercice terminé le 31 mars 2006

# **SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST**

États financiers

Exercice terminé le 31 mars 2006

---

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Rapport du vérificateur

Bilan .....	1
État des résultats .....	2
État du montant à payer au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.....	3
État des flux de trésorerie.....	4
Notes afférentes aux états financiers .....	5

## RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La Société des alcools des Territoires du Nord-Ouest (la « Société ») maintient des systèmes et des pratiques internes d'administration financière et de gestion conçus pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière et non financière fiable soit disponible en temps opportun et que la Société respecte les lois des Territoires du Nord-Ouest et du Canada. La direction de la Société reconnaît qu'elle a pour responsabilité de diriger les activités de la Société conformément aux lois qui s'y appliquent et en vertu de sains principes d'affaires, et de maintenir les normes de conduite qui conviennent à un organisme territorial.

Les états financiers ci-joints ont été dressés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada qui sont appropriés dans les circonstances.

Afin de s'acquitter de sa responsabilité en ce qui a trait à l'intégrité et à l'objectivité de l'information financière, la direction maintient un système de contrôles internes comprenant des lignes directrices, des normes et des procédures écrites, une structure d'autorisation formelle et des procédés adéquats d'examen des contrôles internes. Ce système est conçu pour donner à la direction un degré raisonnable d'assurance que les opérations sont conclues conformément aux lois en vigueur et qu'elles sont dûment autorisées, que des registres financiers fiables sont maintenus et que les actifs sont correctement comptabilisés et protégés.

Tous les ans, la vérificatrice générale du Canada fait une vérification indépendante et objective dans le but d'exprimer une opinion sur les états financiers. De plus, elle évalue si les opérations dont elle prend connaissance au cours de sa vérification ont été effectuées, à tous les égards importants, conformément aux lois qui s'appliquent.

Le directeur général,



Kyle Reid

La directrice, finances et administration,



Ruth Boden

Le 12 mai 2006



## RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au ministre des Finances

J'ai vérifié le bilan de la Société des alcools des Territoires du Nord-Ouest au 31 mars 2006 et les états des résultats, du montant à payer au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2006 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, la Société a tenu des livres de comptabilité appropriés, les états financiers sont conformes à ces derniers et les opérations de la Société dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous les égards importants, conformément à la partie IX de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements et à la *Loi sur les boissons alcoolisées* et ses règlements.

Pour la vérificatrice générale du Canada,

Roger Simpson, FCA  
directeur principal

Edmonton, Canada  
Le 12 mai 2006

# SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST


Bilan  
(en milliers)

31 mars 2006


	2006	2005
<b>Actif</b>		
À court terme		
Encaisse	3 571 \$	3 387 \$
Débiteurs	7	2
Stocks (note 3)	2 955	2 657
Charges payées d'avance	13	10
	<u>6 546</u>	<u>6 056</u>
Immobilisations (note 4)	179	69
	<u>6 725 \$</u>	<u>6 125 \$</u>
<b>Passif</b>		
À court terme		
Créditeurs	2 803 \$	2 373 \$
Tranche à court terme des avantages sociaux futurs (note 5)	51	-
Montant à payer au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest	3 823	3 646
	<u>6 677</u>	<u>6 019</u>
Avantages sociaux futurs (note 5)	48	106
Engagements (note 8)		
	<u>6 725 \$</u>	<u>6 125 \$</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Approuvé par la direction,

  
\_\_\_\_\_

Kyle Reid, directeur général

  
\_\_\_\_\_

Ruth Boden, directrice, Finances et administration

# SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

État des résultats  
(en milliers)

Exercice terminé le 31 mars 2006

	2006	2005
<b>Ventes</b>		
Bière	17 418 \$	17 046 \$
Spiritueux	15 592	15 089
Vin	4 404	4 156
Panachés et cidres	1 362	1 382
	<b>38 776</b>	<b>37 673</b>
<b>Coût des marchandises vendues</b>		
Bière	7 498	7 414
Spiritueux	4 514	4 331
Vin	1 958	1 847
Panachés et cidres	605	624
	<b>14 575</b>	<b>14 216</b>
<b>Marge brute sur les ventes</b>	<b>24 201</b>	<b>23 457</b>
<b>Autres produits</b>		
Droits de licence et permis	468	465
Droits d'importation et autres produits	8	247
	<b>476</b>	<b>712</b>
	<b>24 677</b>	<b>24 169</b>
<b>Charges</b>		
Commissions versées aux agents	2 660	2 489
Salaires et avantages sociaux	1 017	1 043
Administration	385	364
Frais de déplacement	126	118
Honoraires des membres du conseil d'administration	51	88
Honoraires des inspecteurs	78	66
Loyer	53	60
Amortissement des immobilisations	37	21
	<b>4 407</b>	<b>4 249</b>
<b>Bénéfice net</b>	<b>20 270 \$</b>	<b>19 920 \$</b>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

# **SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST**

État du montant à payer au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest  
(en milliers)

Exercice terminé le 31 mars 2006

	2006	2005
Solde au début de l'exercice	3 646 \$	5 434 \$
Bénéfice net	20 270	19 920
Salaires et avantages sociaux versés par le gouvernement	1 099	1 071
	25 015	26 425
Virement de fonds au gouvernement, montant net	21 192	22 779
Solde à la fin de l'exercice	3 823 \$	3 646 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

# SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

État des flux de trésorerie  
(en milliers)

Exercice terminé le 31 mars 2006

	2006	2005
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Sommes au comptant reçues des clients	39 282 \$	38 406 \$
Sommes au comptant versées aux fournisseurs	(17 759)	(16 832)
Rentrées de fonds nettes liées aux activités d'exploitation	21 523	21 574
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Achat d'immobilisations	(147)	(47)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Fonds virés au gouvernement des Territoires du Nord-Ou	(21 192)	(22 779)
Augmentation (diminution) de l'encaisse	184	(1 252)
Encaisse au début de l'exercice	3 387	4 639
Encaisse à la fin de l'exercice	3 571 \$	3 387 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.



# SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Notes afférentes aux états financiers  
(en milliers)

Exercice terminé le 31 mars 2006

---

## 1. Pouvoirs et activités

La Société des alcools des Territoires du Nord-Ouest (la « Société ») a été établie en vertu de la Partie II de la *Loi sur les boissons alcoolisées* (la « *Loi sur les boissons alcoolisées* »). Elle veille à la vente de boissons alcoolisées ainsi qu'à l'achat et à la distribution de boissons alcoolisées dans les Territoires du Nord-Ouest au moyen du Fonds renouvelable (boissons alcoolisées). Le ministère des Finances veille à la gestion du Fonds par l'entremise du Trésor. L'Assemblée législative a autorisé la Société à recevoir périodiquement des avances de fonds de roulement sans intérêt n'excédant pas 6 500 000 \$ afin de financer ses activités.

Le bénéfice net de l'exercice doit être viré au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest conformément à la *Loi sur les boissons alcoolisées*.

Les présents états financiers comprennent les activités de la Commission des licences d'alcool des Territoires du Nord-Ouest (note 6).

La Société est exonérée de l'impôt sur les bénéfices en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada.

## 2. Principales conventions comptables

### a) Constatation des produits

La Société constate ses produits lorsque les biens sont livrés ou que les services sont rendus, lorsque les avantages et les risques inhérents à la propriété sont transférés au client, que l'encaissement de tout débiteur important est probable, qu'il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord et que le prix de vente est déterminé ou déterminable.

### b) Stocks

Les stocks sont évalués au coût de remplacement, qui est sensiblement le même que le coût, lequel inclut les frais facturés, le transport, les droits de douane et les taxes.

# SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Notes afférentes aux états financiers (suite)  
(en milliers)

Exercice terminé le 31 mars 2006

---

## 2. Principales conventions comptables (suite)

### c) Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au coût non amorti. L'amortissement correspond au coût, déduction faite de la valeur de récupération estimative, et il est calculé selon la méthode linéaire aux taux annuels suivants :

Biens	Taux
Mobilier et agencements	20 %
Matériel informatique et logiciels	33 %

---

Le matériel informatique et les logiciels en cours de développement ne sont pas amortis.

### d) Prestations de retraite

Les employés participent au Régime de retraite de la fonction publique, qui est administré par le gouvernement du Canada. La cotisation de la Société au régime représente le coût total des cotisations de l'employeur. Le montant est actuellement fondé sur un multiple des cotisations requises des employés, et peut changer de temps à autre en fonction des résultats techniques du régime. Les cotisations sont imputées à titre de charges de l'exercice et représentent les obligations totales en matière de prestations de retraite de la Société. À l'heure actuelle, la Société n'est pas tenue de verser des cotisations à l'égard d'insuffisances actuarielles du Régime de retraite de la fonction publique.

### e) Indemnités de départ

Aux termes de contrats de travail et de conditions d'emploi, les employés ont droit à des indemnités de départ. Le coût de ces indemnités est comptabilisé au fur et à mesure que les employés rendent les services nécessaires pour les gagner. La direction détermine l'obligation au titre des prestations constituées selon une méthode fondée sur les hypothèses et sur les meilleures estimations de la direction concernant ses obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice. Les indemnités constituent la seule obligation de la Société devant entraîner un règlement futur.

# SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Notes afférentes aux états financiers (suite)  
(en milliers)

Exercice terminé le 31 mars 2006

## 2. Principales conventions comptables (suite)

### f) Recours à des estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants déclarés de l'actif et du passif de même que sur les renseignements à fournir sur les actifs et les passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants déclarés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Les éléments les plus importants pour lesquels des estimations sont faites sont le passif au titre des indemnités de départ et l'amortissement des immobilisations.

## 3. Stocks

	2006	2005
Spiritueux	1 128 \$	1 116 \$
Vin	468	450
Bière	1 228	940
Panachés et cidres	131	151
	2 955 \$	2 657 \$

## 4. Immobilisations

	2006		2005	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Mobilier et agencements	42 \$	35 \$	7 \$	24 \$
Matériel informatique et logiciels en cours de développement	147	–	147	–
Matériel informatique et logiciels	539	514	25	45
	728 \$	549 \$	179 \$	69 \$

# SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Notes afférentes aux états financiers (suite)  
(en milliers)

Exercice terminé le 31 mars 2006

## 5. Avantages sociaux futurs

### Prestations de retraite

La Société et tous les employés admissibles versent des cotisations au Régime de retraite de la fonction publique. Les prestations versées sous ce régime sont calculées selon le nombre d'années de service et la moyenne des salaires touchés par l'employé au moment de la retraite. Les prestations sont entièrement indexées sur l'augmentation de l'indice des prix à la consommation. Les cotisations de la Société et des employés au Régime de retraite de la fonction publique pour l'exercice sont les suivantes :

	2006	2005
Cotisations de la Société	102 \$	99 \$
Cotisations des employés	45	46

### Indemnités de départ

La Société offre des indemnités de départ à ses employés selon le nombre d'années de service et le salaire en fin de carrière. Le régime d'avantages sociaux de la Société n'est pas capitalisé et ne détient donc pas d'actifs; par conséquent, le déficit du régime correspond à l'obligation au titre des prestations constituées. Les informations relatives au régime, calculées à la date du bilan, se présentent comme suit :

	2006	2005
Obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice	106 \$	68 \$
Coût de l'exercice	9	38
Prestations versées au cours de l'exercice	(16)	-
Obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	99 \$	106 \$
Tranche à court terme	51 \$	- \$
Tranche à long terme	48	106
Total de l'obligation au titre des prestations constituées	99 \$	106 \$

# SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Notes afférentes aux états financiers (suite)  
(en milliers)

Exercice terminé le 31 mars 2006

## 6. Activités de la Commission des licences d'alcool des Territoires du Nord-Ouest

Les activités de la Commission des licences d'alcool des Territoires du Nord-Ouest (la « Commission ») sont les suivantes :

	2006	2005
<b>Produits</b>		
Droits payés par le licencié	388 \$	387 \$
Licences spéciales	46	43
Droits de licence annuels	34	35
Autres	4	4
	<u>472</u>	<u>469</u>
<b>Charges</b>		
Salaires et avantages sociaux	248	300
Honoraires	50	88
Autres	237	264
	<u>535</u>	<u>652</u>
<b>Perte nette</b>	<u>(63)\$</u>	<u>(183)\$</u>

Les activités de la Commission sont administrées par la Société, qui agit à titre de mandataire pour la Commission. Le bénéfice net (la perte nette) de l'exercice constitue un montant à payer au (à recevoir du) gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. La Commission ne dispose pas de facilités bancaires séparées de la Société.

## 7. Opérations entre apparentés

La Société est apparentée, en ce qui a trait à la propriété commune, à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. La Société conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités. À la fin de l'exercice, il ne restait pas de soldes importants dans les débiteurs ou les créditeurs relativement à ces opérations.

Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest fournit à la Société divers services administratifs, dont la valeur n'est pas inscrite dans les présents états financiers. Le coût de ces services a été estimé à 11 \$ (22 \$ en 2005) pour la prestation de services juridiques par le ministère de la Justice et à 10 \$ (10 \$ en 2005) pour les services de paie fournis par le Secrétariat du conseil de la gestion financière.

# SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Notes afférentes aux états financiers (suite)  
(en milliers)

Exercice terminé le 31 mars 2006

---

## 8. Engagements

Après la fin de l'exercice, la Société a passé un contrat de location de cinq ans qui expire le 30 avril 2011 pour ses locaux administratifs. Les loyers annuels minimums s'établissent comme suit :

---

Exercice se terminant le 31 mars	
2007	76 \$
2008	82
2009	82
2010	82
2011	82
Par la suite	7
	<hr/>
	411 \$

---

Les loyers annuels pour les locaux administratifs comprennent les frais d'exploitation, qui sont assujettis à des hausses annuelles déterminées en fonction de l'indice des prix à la consommation et à des rajustements aux fins des cotisations d'impôt foncier.

La Société s'est également engagée à acheter un nouveau système d'information et de point de vente dont le coût estimatif total s'élève à 403 \$.

## 9. Juste valeur des actifs et des passifs financiers

La juste valeur de l'encaisse, des débiteurs, des créditeurs et du montant à payer au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest se rapproche de leur valeur comptable, du fait de la relative brièveté de la période à courir jusqu'à l'échéance de ces instruments.

**FONDS D'ALLOCATION DE RETRAITE DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE  
Yellowknife, TNO**

**ÉTATS FINANCIERS**  
pour l'exercice terminé le 31 mars 2006

## TABLE DES MATIÈRES

Responsabilité de la direction concernant l'information financière	
Rapport du vérificateur	
Actif net pour le versement des prestations	1
État de l'évolution de l'actif net pour le versement des prestations	2
États des obligations pour le versement des prestations	3
Notes aux états financiers	4 - 10



## **RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION CONCERNANT L'INFORMATION FINANCIÈRE**

### Fonds d'allocation de retraite de l'Assemblée législative

La direction a préparé les présents états financiers; elle est responsable de la fiabilité, de l'intégrité et de l'objectivité de l'information fournie. Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus. Quand c'est nécessaire, les états financiers comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations de la direction, en tenant compte des limites raisonnables à caractère significatif.

En ne s'acquittant pas de sa responsabilité concernant l'intégrité et la justesse des états financiers et des systèmes comptables dont ils sont dérivés, la direction maintient le système de contrôle interne nécessaire conçu pour assurer que les transactions sont autorisées, que les biens sont protégés comme il se doit et que les registres sont bien tenus. Ces contrôles comprennent des normes de qualité dans l'embauche et la formation des employés, des politiques écrites et des manuels de procédures et la responsabilisation en matière d'accomplissement du travail dans le cadre de domaines de responsabilité pertinents et bien définis. La direction du Bureau de la régie et des services reconnaît sa responsabilité face à la tenue des affaires du Fonds, conformément aux exigences des lois qui s'appliquent, aux principes d'affaires valables et au maintien de normes de conduite appropriées.

Chaque année, les vérificateurs effectuent une vérification indépendante et objective dans le but d'exprimer une opinion sur les états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus. Le vérificateur confirme également que les opérations dont il prend connaissance au cours de sa vérification sont effectuées, à tous égards importants, conformément aux lois qui s'appliquent et aux directives de l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest.

Le cabinet indépendant d'actuaire conseils, Hewitt Associates, a été engagé pour exprimer une opinion sur la justesse et la pertinence des évaluations actuarielles des prestations de retraite accumulées du Fonds.

Pour le Bureau de la régie et des services

---

Président

---

Greffier

le 19 avril 2006

## **RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À la direction et au Bureau de la régie et des services  
Fonds d'allocation de retraite de l'Assemblée législative

Nous avons vérifié le bilan du Fonds d'allocation de retraite de l'Assemblée législative au 31 mars 2006, de même que l'état de l'évolution de l'actif disponible pour le versement de la prestation à la fin du présent exercice et l'état des obligations des pensions de retraite au 31 mars 2006. La responsabilité des présents états financiers incombe à la direction du Fonds. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification canadiennes généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière du Fonds au 31 mars 2006, de même que les résultats de ses opérations et de l'évolution de la situation financière pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux principes comptables canadiens généralement reconnus, tels qu'indiqués à la note 2 des états financiers.

EVERY, COOPER & CO.  
Comptables généraux agréés  
Yellowknife, TNO

le 19 avril 2006

**FONDS D'ALLOCATION DE RETRAITE DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE**

**ACTIF NET POUR LE VERSEMENT DES PRESTATIONS**

le 31 mars 2006

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
<b>ACTIF</b>		
<b>À COURT TERME</b>		
Débiteurs	1 241 \$	14 558 \$
Revenus de placement accumulé	26 707	34 736
Charge payée d'avance (note 5)	<u>15 000</u>	<u>22 500</u>
	42 948	71 794
<b>PLACEMENTS</b>		
Fonds d'allocation de retraite (notes 2 et 3)	<u>19 903 073</u>	<u>17 917 245</u>
	<u>19 946 021 \$</u>	<u>17 989 039 \$</u>
<b>PASSIF</b>		
<b>À COURT TERME</b>		
Créditeurs	25 506 \$	31 589 \$
<b>SOLDE DU FONDS</b>		
<b>SOLDE DU FONDS D'ALLOCATION DE RETRAITE</b>		
Actif net pour le versement des prestations selon la page 2	<u>19 920 515</u>	<u>17 957 450</u>
	<u>19 946 021 \$</u>	<u>17 989 039 \$</u>

APPROUVÉ :

\_\_\_\_\_, président de l'Assemblée

\_\_\_\_\_, greffier de l'Assemblée

Voir les notes complémentaires.

## FONDS D'ALLOCATION DE RETRAITE DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

### ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET POUR LE VERSEMENT DES PRESTATIONS

pour l'exercice terminé le 31 mars 2006

	2006	2005
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF</b>		
Contributions	152 435 \$	144 922 \$
Intérêts et dividendes	<u>1 622 743</u>	<u>931 346</u>
Variation dans la valeur marchande des placements pour l'exercice en cours	<u>898 655</u>	<u>477 303</u>
Augmentation (diminution) totale de l'actif	<u>2 673 833</u>	<u>1 553 571</u>
<b>DIMINUTION DE L'ACTIF</b>		
Prestations		
Paiements de retraite	539 577	527 430
Paiements de cessation d'emploi	37 621	160 994
Frais administratifs	<u>133 570</u>	<u>110 189</u>
Diminution totale de l'actif	<u>710 768</u>	<u>798 613</u>
<b>AUGMENTATION DE L'ACTIF NET</b>	1 963 065	754 958
<b>ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE LE VERSEMENT DES PRESTATIONS</b>		
- AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>17 957 450</u>	<u>17 202 492</u>
- À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>19 920 515 \$</u>	<u>17 957 450 \$</u>

Voir les notes complémentaires.

## FONDS D'ALLOCATION DE RETRAITE DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

### ÉTAT DES OBLIGATIONS POUR LE VERSEMENT DES PRESTATIONS

le 31 mars 2006

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
<b>VALEUR ACTUALISÉE DES PRESTATIONS DÉTERMINÉES</b>		
Membres actifs	2 885 700	2 132 000
Retraités	<u>9 671 300</u>	<u>9 671 000</u>
Total des obligations continues du régime (note 4)	<u>12 557 000</u>	<u>11 803 000</u>
<b>VALEUR ACTUARIELLE DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE VERSEMENT DES PRESTATIONS DE RETRAITE</b>		
Actif net pour les prestations	18 438 000	17 547 000
Changements non reflétés dans la valeur actuarielle de l'actif net	<u>1 482 515</u>	<u>410 450</u>
Valeur actuarielle rajustée de l'actif disponible pour le versement des prestations (page 2)	<u>19 920 515</u>	<u>17 957 450</u>
<b>EXCÉDENT DE LA VALEUR ACTUARIELLE DE L'ACTIF NET SUR LA VALEUR ACTUARIELLE ACTUALISÉE DES PRESTATIONS DÉTERMINÉES</b>	<b><u>7 363 515 \$</u></b>	<b><u>6 154 450 \$</u></b>

Voir les notes complémentaires.

## **NOTE 1      DESCRIPTION DU RÉGIME**

### a) Général

Le fonds a été établi en vertu de la *Loi sur les allocations de retraite des députés de l'Assemblée législative* et est administré par le Bureau de la régie et des services. La Loi prévoit le versement de prestations de retraite, en vertu d'un régime de retraite contributif à prestations déterminées, aux députés de l'Assemblée qui ont été députés pour une période d'au moins quatre ans après le 16 octobre 1995, ou d'une période d'au moins six ans avant le 16 octobre 1995, depuis le 10 mars 1975, date de la Première Assemblée législative élue.

### b) La description du régime d'allocation du régime d'allocation de retraite de l'Assemblée législative qui suit n'est qu'un résumé. Pour plus d'information, il faut se référer à l'entente du régime.

#### 1) Politique en matière de capitalisation

La *Loi sur les allocations de retraite des députés de l'Assemblée législative* prévoit que le répondant du régime de retraite, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, finance les prestations déterminées en vertu du régime. Le calcul de la valeur des prestations se fait en se fondant sur une estimation actuarielle du Fonds qui doit avoir été complétée au moins une fois pour le jour des élections générales. La prochaine évaluation actuarielle aura lieu en mai 2004, pour les élections générales qui ont eu lieu en novembre 2003 (voir note 4).

En vertu d'un contrat de fiducie, les membres du régime doivent verser au régime une contribution correspondant à 6,5 % de leur salaire et de leurs indemnités quotidiennes. Les contributions de l'employeur doivent être équivalentes au montant certifié par l'actuaire comme étant nécessaire pour pleinement financer les prestations accumulées en vertu du régime, moins le montant des contributions devant être versé par l'employé. Tout excédent est utilisé pour réduire les contributions devant être versées par l'employé. Tout déficit doit être financé de façon spécifique, conformément aux exigences de la *Loi sur les normes de prestations de pension* (Canada).

# FONDS D'ALLOCATION DE RETRAITE DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

## NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

le 31 mars 2006

### NOTE 1 DESCRIPTION DU RÉGIME (suite)

#### 2) Âge normal de la retraite

##### a. Service avant 1992

55 ans

##### b. Service après 1991

Le premier à se produire :

60 ans

30 ans de service

âge plus service égalent 80

#### 3) Pension de retraite

Une pension de retraite est payable à un député, en calculant 2 % du revenu admissible moyen, quand il a été député pendant quatre ans consécutifs, multiplié par les années de service reconnues en tant que député.

PLUS

Deux pour cent de la moyenne des meilleurs gains sur quatre ans consécutifs pour un poste de ministre, de président de l'Assemblée ou de comité, multipliés par les années de service reconnues pour chaque poste. Un poste doit avoir été occupé pendant au moins un an pour être admissible, et la pension pour chaque poste est calculée séparément.

#### 4) Retraite anticipée

Un député peut prendre sa retraite n'importe quand, à partir du moment où il cesse d'être député. Un député qui prend sa retraite avant l'âge normal de la retraite reçoit :

##### a. Service avant 1992 :

Une pension de retraite qui équivaut à une pension actuarielle calculée comme si le député avait 55 ans.

# FONDS D'ALLOCATION DE RETRAITE DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

## NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

le 31 mars 2006

### NOTE 1 DESCRIPTION DU RÉGIME (suite)

#### 4) Retraite anticipée (suite)

##### b. Service après 1991 :

Une pension de retraite qui est diminuée de 0,25 % pour chaque mois où un député prend sa retraite avant l'âge normal de la retraite.

#### 5) Retraite différée

Jusqu'à l'âge de 69 ans

#### 6) Prestations maximales

Pour les avantages gagnés après 1991, la pension de retraite annuelle payable n'excède pas le moindre des deux :

a. la limite définie en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada, pour l'exercice au cours duquel la retraite commence, multipliée par les années de services reconnues après 1991;

b. deux pour cent de la moyenne annuelle de la rémunération ouvrant droit à une pension indexée multipliés par les années de services reconnues après 1991.

#### 7) Formes de pension

##### a. Service avant 1992

La forme normale de pension de retraite est un paiement conjoint et une prestation pour le survivant réduite à 75 % au décès du député.

Chaque dépendant reçoit une pension correspondant à 10 % de la pension de retraite (jusqu'à un maximum de 25 %) si le conjoint est vivant. Si les deux conjoints décèdent, une prestation correspondant à 25 % de la pension de retraite (pour un montant total maximum de 100 %) sera versée à chaque dépendant.

##### b. Service après 1991

La forme normale de pension pour le service après 1991 est un paiement conjoint et une pension pour le survivant réduite à 66 2/3 % au décès du député, et une garantie d'un paiement à 100 % pendant les 60 premiers mois, dans tous les cas.



# FONDS D'ALLOCATION DE RETRAITE DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

## NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

le 31 mars 2006

### NOTE 1 DESCRIPTION DU RÉGIME (suite)

#### 7) Formes de pension (suite)

Chaque dépendant reçoit une pension correspondant à 10 % de la pension de retraite (jusqu'à un maximum de 25 %) si le conjoint est vivant. Si les deux conjoints décèdent une prestation correspondant à 100 % sera divisée entre le nombre d'enfants pendant les soixante premiers mois suivant le début du versement de la retraite au député, puis 25 % de la prestation par la suite.

#### 8) Augmentation de la pension de retraite

La rente en cours de versement et les pensions reportées sont augmentées chaque année, le 1<sup>er</sup> janvier, en se fondant sur les augmentations de l'index des prix à la consommation le 30 septembre qui précède.

#### 9) Prestations de décès antérieures à la retraite

Si un député ou un ancien député décède avant la retraite et n'est pas admissible à recevoir sa pension de retraite, les contributions accumulées et l'intérêt sont remboursés au bénéficiaire. S'il était admissible à recevoir sa pension de retraite, on présume que le député a pris sa retraite le jour avant son décès et a choisi la forme normale de pension.

#### 10) Prestations de résiliation

Un député qui termine avec quatre années de service ou plus ou qui remplit au moins un mandat complet comme député à l'Assemblée a droit à une pension de retraite. Tous les députés qui terminent avant la fin de leur mandat reçoivent un montant forfaitaire correspondant à leurs contributions accumulées plus l'intérêt.

# FONDS D'ALLOCATION DE RETRAITE DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

## NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

le 31 mars 2006

### NOTE 2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a) Méthode de présentation

Les présents états financiers sont préparés selon la méthode d'une entreprise en exploitation et présentent le cumul de la situation financière du régime comme une entité financière séparée du répondant et des membres du régime. Les états financiers sont préparés pour aider les membres du régime et autres à examiner les activités du régime pour l'exercice financier, mais ne démontrent pas les exigences de financement du régime, non plus que la garantie des prestations des membres individuels du régime.

b) Les contributions sont comptabilisées dans les comptes selon la méthode de comptabilité d'exercice, en se fondant sur les gains déclarés par les employeurs des députés.

c) Les prestations de retraite et de cessation d'emploi sont comptabilisées comme des dépenses au cours de l'exercice où elles sont payées.

d) Les placements pour le Fonds d'allocation de retraite de l'Assemblée législative sont exprimés à leur juste valeur marchande.

e) La préparation des états financiers conformément aux principes comptables canadiens généralement reconnus demande que la direction fasse des estimations et des hypothèses qui affectent les montants rapportés pour l'actif et le passif et les divulgations de passif éventuel à la date des états financiers de même que les montants rapportés des revenus et dépenses durant la période rapportée. Les résultats actuels peuvent différer de ces estimations.

# FONDS D'ALLOCATION DE RETRAITE DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

## NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

le 31 mars 2006

### NOTE 3 PLACEMENTS - FONDS D'ALLOCATION DE RETRAITE

	2006	%	2005	%
<u>Fonds gérés par des conseillers en investissement</u>				
Espèces et quasi-espèces	279 \$	-	1 286 \$	-
Fonds de solde de capitaux UBS, Séries A (Coût : 2 416 691 \$; 2005 : 1 617 246 \$)	2 494 339	12,53	2 247 556	12,5
Fonds d'action de McLean Budden (Coût : 4 068 939 \$; 2005 : 3 325 569 \$)	4 885 679	24,55	3 768 620	21,0
Fonds d'action UBS, Séries A (Coût : 1 284 780 \$; 2005 : 1 237 150 \$)	1 264 176	6,35	1 121 849	6,3
Placements temporaires (Coût : 515 207 \$; 2005 : 562 971 \$)	514 228	2,58	562 972	3,1
Séries de bonds de type A de la Société pour l'édifice de l'Assemblée législative (Coût : 282 714 \$; 2005 : 304 032 \$)	296 263	1,49	318 602	1,8
Fonds mutuel du Canada à revenus fixes (Coût : 4 647 543 \$; 2005 : 3 957 342 \$)	4 618 970	23,21	3 973 002	22
Obligations d'épargne du gouvernement du Canada (Coût : 2 418 620 \$; 2005 : 2 659 010 \$)	3 104 878	15,60	3 152 879	18
Fonds d'action canadiennes de McLean Budden (Coût : 2 173 813 \$; 2005 : 2 362 745 \$)	<u>2 724 261</u>	<u>13,69</u>	<u>2 770 479</u>	<u>15,5</u>
Total à la juste valeur du marché	<u>19 903 073 \$</u>	<u>100</u>	<u>17 917 245 \$</u>	<u>100</u>

# FONDS D'ALLOCATION DE RETRAITE DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

## NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

le 31 mars 2006

### NOTE 4 OBLIGATIONS EN MATIÈRE DE PRESTATIONS DE RETRAITE

La valeur des prestations de retraite accumulées a été déterminée en utilisant la méthode de projection des prestations de retraite accumulées, au prorata du service et selon les meilleures estimations de l'administrateur du régime. L'évaluation actuarielle la plus récente a été effectuée le 1<sup>er</sup> avril 2004 par le groupe Hewitt Associates, une firme d'actuaire consultants. Le rapport d'évaluation actuarielle a été préparé jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2004, en utilisant la méthode de projection du coût actuariel des prestations accumulées, au prorata du service. Le rapport a été préparé conformément aux pratiques actuarielles et à la section PS3250 du manuel de l'ICCA concernant la comptabilité et la vérification dans le secteur public.

Les principales composantes dans les valeurs actuarielles actualisées sont les suivantes :

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
Valeur actuarielle actualisée des prestations de retraite accumulées- au début de l'exercice	11 803 000 \$	11 724 000 \$
Coût des prestations accumulées	490 000	458 000
Intérêts courus sur les prestations	840 000	818 000
Gains et pertes actuarielles	-	(201 000)
Prestations versées	<u>(576 000)</u>	<u>(996 000)</u>
Valeur actuarielle actualisée des prestations de retraite accumulées - à la fin de l'exercice	<u>12 557 000 \$</u>	<u>11 803 000 \$</u>

Les hypothèses utilisées pour déterminer la valeur actualisée des prestations de retraite accumulées ont été élaborées par rapport aux conditions à long terme prévues pour le marché. Les hypothèses actuarielles à long terme importantes utilisées pour évaluer le marché étaient les suivantes :

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
Taux d'intérêt (net des dépenses)	7 %	7 %
Taux de projections salariales	5 %	5 %
Intérêt crédité sur les contributions	7 %	7 %
Taux d'inflation	4 %	4 %

# FONDS D'ALLOCATION DE RETRAITE DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

## NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

le 31 mars 2006

### NOTE 4 OBLIGATIONS EN MATIÈRE DE PRESTATIONS DE RETRAITE (suite)

La valeur actuarielle de l'actif net disponible pour les prestations a été déterminée en se basant sur la valeur du marché au 31 janvier 2006. La valeur actuarielle de l'actif équivaut à la valeur marchande ajustée laquelle répartit la différence entre les revenus de placement réels et ceux auxquels on s'attend, sur une période de quatre ans, et est alors ajustée en fonction des paiements dus au fonds de retraite ou des versements payables à partir de ce fonds.

### NOTE 5 CHARGE PAYÉE D'AVANCE

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
Charge payée d'avance	22 500 \$	30 000 \$
Amortissement réel de la charge payée d'avance	<u>(7 500)</u>	<u>(7 500)</u>
	<u>15 000 \$</u>	<u>22 500 \$</u>

La charge payée d'avance est constituée de frais actuariels pour effectuer l'évaluation du fonds de retraite requise tous les quatre ans, suite aux élections territoriales. La charge est amortie selon la méthode d'allocation décroissante, sur une période de quatre ans, débutant avec le présent exercice.

### NOTE 6 INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers de l'organisme sont composés d'espèces, de titres négociables, d'investissements à long terme, de créditeurs et de débiteurs. La direction est d'avis que l'organisme n'est pas exposé à des risques importants pour ce qui est des intérêts, de la devise ou du crédit découlant de ces instruments financiers et que la juste valeur de ces derniers équivaut approximativement à la valeur comptable.

C'est volontairement que cette page a été laissée vierge.

**COMMISSION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL  
DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST ET DU  
NUNAVUT  
ÉTATS FINANCIERS  
31 décembre 2005**

C'est volontairement que cette page a été laissée vierge.



## RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers ci-joints de la Commission des accidents du travail et toute l'information présentée dans le présent rapport annuel sont la responsabilité de la direction de la Commission et ont été examinés et approuvés par le Conseil de gouvernance. Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et comprennent des montants, comme le passif au titre des indemnités, qui sont nécessairement fondés sur les meilleures estimations de la direction et sur son jugement. L'information financière contenue ailleurs dans le rapport annuel concorde avec celle qui se trouve dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités relatives à l'intégrité et à la fidélité des états financiers, la direction tient des systèmes et des pratiques de contrôle financier et de gestion conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les opérations sont autorisées et sont conformes aux lois et règlements applicables, que les actifs sont protégés et que les comptes appropriés sont tenus.

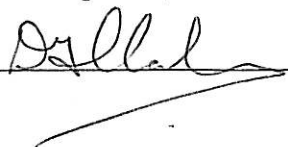
Le Conseil de gouvernance surveille la façon dont la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de la présentation de l'information financière et du contrôle interne. Il exerce cette responsabilité par l'entremise du Comité de surveillance, qui est composé d'administrateurs qui ne sont pas des employés de la Commission des accidents du travail. Le Comité de surveillance rencontre régulièrement la direction et les vérificateurs externes. Les vérificateurs externes ont entièrement et librement accès au Comité de surveillance.

Chaque année, la vérificatrice générale du Canada effectue une vérification indépendante et objective des états financiers dans le but d'exprimer une opinion sur ces états financiers. Elle détermine également si les opérations dont elle a pris connaissance au cours de la vérification ont été effectuées, à tous les égards importants, conformément aux lois et règlements applicables.

Morneau Sobeco, entreprise d'actuaire-conseils indépendante, a été engagée pour effectuer une évaluation actuarielle et exprimer une opinion sur le caractère adéquat du passif au titre des indemnités de la Commission des accidents du travail.

Le président-directeur général,

David Clark



Le chef des services financiers,

John Doyle



Le 17 mars 2006

C'est volontairement que cette page a été laissée vierge.



## RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Aux ministres responsables de la Commission des accidents du travail  
des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut

J'ai vérifié le bilan de la Commission des accidents du travail des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut au 31 décembre 2005 et les états des résultats et des autres éléments du résultat étendu, des réserves et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 décembre 2005 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences des lois sur la gestion des finances publiques des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut, je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, la Commission a tenu des comptes appropriés, les états financiers sont conformes à ces derniers et les opérations de la Commission dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous les égards importants, conformément à la partie IX des lois sur la gestion des finances publiques des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut et à leurs règlements et aux lois sur les accidents du travail des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut et à leurs règlements.

La vérificatrice générale du Canada,

Sheila Fraser, FCA

Ottawa, Canada  
le 17 mars 2006

C'est volontairement que cette page a été laissée vierge.

COMMISSION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST ET DU NUNAVUT

**BILAN**

au 31 décembre  
(en milliers de dollars)

	2005	2004
	\$	\$
<b>ACTIF</b>		
Trésorerie (note 3)	8 173	4 771
Cotisations à recevoir	3 789	2 500
Autres débiteurs et frais payés d'avance	1 593	227
Placements en instruments à taux fixe (note 4a)	114 684	111 353
Placements en instruments de capitaux propres (note 4b)	160 091	146 999
Immobilisations corporelles (note 5)	6 558	5 955
	<b>294 888</b>	<b>271 805</b>
<b>PASSIF ET RÉSERVES</b>		
<b>Passif</b>		
Créditeurs et charges à payer	1 342	1 728
Cotisations à rembourser	357	278
Passif au titre des indemnités (note 6)	208 366	208 690
Obligation en vertu d'un contrat de location-acquisition	-	1 886
Avantages sociaux futurs (note 7b)	857	1 153
	<b>210 922</b>	<b>213 735</b>
<b>Réserves (note 8)</b>		
Réserve d'exploitation	13 252	12 342
Réserve pour fluctuation des placements	22 286	11 600
Réserve pour stabilité des taux	28 000	14 000
Réserve pour incitation à la sécurité	178	178
Réserve pour catastrophe	20 250	19 950
	<b>83 966</b>	<b>58 070</b>
	<b>294 888</b>	<b>271 805</b>

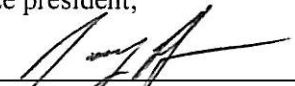
Engagements (note 9)

Éventualités (note 10)

*Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers*

Approuvé par le Conseil de gouvernance :

Le président,

  
Denny Rodgers

**COMMISSION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST ET DU NUNAVUT**  
**ÉTATS DES RÉSULTATS ET DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU**  
de l'exercice terminé le 31 décembre  
(en milliers de dollars)

	<b>2005</b>	<b>2004</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
<b>PRODUITS</b>		
Cotisations	34 129	28 519
Placements		
Intérêts et dividendes	11 581	9 223
Gains (note 4c)	16 986	14 499
Frais de placement	(1 026)	(1 057)
	<b>61 670</b>	<b>51 184</b>
<b>CHARGES</b>		
Coûts des demandes d'indemnisation		
Demandes d'indemnisation de l'exercice (note 6)	25 729	21 575
Demandes d'indemnisation des exercices antérieurs (note 6)	(3 098)	536
Recouvrements des coûts pour les chasseurs et les trappeurs (note 12)	(904)	(718)
Recouvrements des demandes d'indemnisation juridiques de tierces parties	(1 628)	(225)
	<b>20 099</b>	<b>21 168</b>
Frais d'administration et frais généraux (note 11)	15 675	15 917
	<b>35 774</b>	<b>37 085</b>
<b>BÉNÉFICE NET D'EXPLOITATION</b>	<b>25 896</b>	<b>14 099</b>
Autres éléments du résultat étendu	-	-
<b>BÉNÉFICE NET D'EXPLOITATION ET AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU</b>	<b>25 896</b>	<b>14 099</b>

*Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers*

**COMMISSION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST ET DU NUNAVUT**  
**ÉTAT DES RÉSERVES**  
de l'exercice terminé le 31 décembre  
(en milliers de dollars)

	2005	2004
	\$	\$
<b>Réserve d'exploitation</b>		
Solde au début de l'exercice	12 342	6 843
Bénéfice net d'exploitation et autres éléments du résultat étendu	25 896	14 099
Virement (à la) de la réserve pour stabilité de taux	(14 000)	3 000
Virement à la réserve pour fluctuation des placements	(13 586)	(11 600)
Virement de la réserve pour fluctuation des placements	2 900	-
Virement à la réserve pour catastrophe	(300)	-
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>113 252</b>	<b>12 342</b>
<b>Réserve pour fluctuation des placements</b>		
Solde au début de l'exercice	11 600	-
Virement de la réserve d'exploitation	13 586	11 600
Virement à la réserve d'exploitation	(2 900)	-
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>22 286</b>	<b>11 600</b>
<b>Réserve pour stabilité des taux</b>		
Solde au début de l'exercice	14 000	17 000
Virement de la (à la) réserve d'exploitation	14 000	(3 000)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>28 000</b>	<b>14 000</b>
<b>Réserve pour incitation à la sécurité</b>		
Solde au début de l'exercice	178	178
Virements de l'exercice	-	-
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>178</b>	<b>178</b>
<b>Réserve pour catastrophe</b>		
Solde au début de l'exercice	19 950	19 350
Virement de la réserve d'exploitation	300	-
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>20 250</b>	<b>19 950</b>

*Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers*

**ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE**  
de l'exercice terminé le 31 décembre  
(en milliers de dollars)

	2005 \$	2004 \$
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		
Sommes reçues		
Cotisations des employeurs	32 919	27 316
Intérêts	144	114
Sommes versées		
Requérants ou tiers en leur nom	(21 825)	(23 338)
Achats de biens et services	(16 137)	(15 279)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(4 899)	(11 187)
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Paiements du principal d'un contrat de location-acquisition	(1 886)	(274)
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Virement des comptes des gestionnaires de placement	12 000	12 000
Achat d'immobilisations	(1 813)	(2 195)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	10 187	9 805
Augmentation (diminution) de la trésorerie	3 402	(1 656)
Trésorerie au début de l'exercice	4 771	6 427
Trésorerie à la fin de l'exercice (note 3)	8 173	4 771

*Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers*



**COMMISSION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST ET DU NUNAVUT**  
**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
de l'exercice terminé le 31 décembre 2005  
(en milliers de dollars)

**1. Pouvoirs, rôles et activités communes**

La Commission des accidents du travail (la Commission) est régie par la *Loi sur les accidents du travail* des Territoires du Nord-Ouest et par cette même loi du Nunavut. De plus, elle est responsable de l'application de la *Loi sur la santé et la sécurité dans les mines*, de la *Loi sur la sécurité* et de la *Loi sur l'usage des explosifs* des Territoires du Nord-Ouest et de ces mêmes lois du Nunavut. La Commission n'est pas assujettie à l'impôt sur les bénéfices ni à la taxe sur les produits et services.

Le mandat de la Commission est de fournir une indemnisation en cas d'accident aux travailleurs et de percevoir des cotisations des employeurs pour combler le coût présent et futur des indemnités octroyées. La Commission est aussi responsable d'établir des programmes de sensibilisation à la sécurité et de surveiller les pratiques de sécurité au travail.

Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et le gouvernement du Nunavut ont signé une entente intergouvernementale prévoyant une commission des accidents du travail commune afin de permettre à la Commission de demeurer une seule entité au service des deux territoires. Pour annuler cette entente, l'une ou l'autre des parties doit donner un préavis correspondant à un exercice complet.

**2. Principales conventions comptables**

Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Les principales conventions comptables sont les suivantes :

**a) Utilisation d'estimations**

La préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la Commission fasse des estimations et formule des hypothèses qui influent sur les chiffres présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Les estimations les plus importantes de la direction ont trait à la détermination du passif au titre des indemnités et des cotisations à recevoir.

**b) Trésorerie**

La trésorerie est composée de l'encaisse et d'instruments du marché monétaire dont les premières échéances vont jusqu'à trois mois, moins tout découvert bancaire. L'encaisse et les placements à court terme détenus par les gestionnaires de placement à des fins de placement sont exclus du montant de trésorerie inscrit au bilan.

**c) Cotisations**

Au début de l'exercice, les cotisations sont perçues des employeurs suivant le taux de cotisation de leur secteur d'activité appliqué à leur masse salariale estimative de l'exercice. Les cotisations doivent être payées par versements au cours de l'exercice. À la fin de l'exercice, une estimation des ajustements des cotisations selon l'écart prévu entre la masse salariale estimative et la masse salariale réelle est constatée comme produit de cotisation et comptabilisée comme débiteur.

Une provision pour créances douteuses est comptabilisée au titre des cotisations à recevoir selon le meilleur jugement de la direction. Toutes les radiations de cotisations à recevoir doivent être approuvées par le Conseil de gouvernance.

**COMMISSION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST ET DU NUNAVUT**  
**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
de l'exercice terminé le 31 décembre 2005  
(en milliers de dollars)

**d) Placements**

Les principes comptables généralement reconnus du Canada exigent que tous les actifs financiers soient désignés comme actifs détenus à des fins de transaction, détenus jusqu'à leur échéance ou disponibles à la vente. Les actifs détenus à des fins de transaction sont généralement des actifs financiers qui sont acquis en vue de produire un profit à court terme. Cependant, un actif financier peut être désigné comme étant détenu à des fins de transaction même si l'entité n'a pas l'intention de le vendre ou de le racheter dans un avenir proche. Après qu'une entité ait désigné un actif financier comme actif détenu à des fins de transaction, cette désignation est irrévocable.

La Commission a choisi de désigner tous ses placements comme actifs détenus à des fins de transaction. Les placements sont comptabilisés à leur juste valeur qui, pour les placements dans des titres cotés en bourse, correspond au prix du marché. La juste valeur des placements dans des sociétés fermées est établie selon une méthode de rendement à l'échéance. Dans le cas des actifs détenus à des fins de transaction, les gains et les pertes réalisés et non réalisés découlant d'une variation de la juste valeur des placements sont comptabilisés dans le bénéfice net de l'exercice au cours duquel la variation se produit.

Les intérêts et les dividendes sont comptabilisés dans le résultat de l'exercice où ils sont gagnés. Les achats et les ventes de placements sont constatés à la date de transaction.

Les placements libellés en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les intérêts, les dividendes et les gains et les pertes réalisés sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les gains et les pertes découlant de la conversion des soldes et des opérations en devises sont comptabilisés avec les gains de placement de l'exercice.

**e) Passif au titre des indemnités**

Le passif au titre des indemnités représente la valeur actualisée des paiements futurs pour les soins médicaux, les indemnités, et les prestations de retraite pour toutes les demandes d'indemnisation découlant d'accidents qui ont lieu avant la fin de l'exercice. Il comprend aussi une provision pour les frais de gestion des demandes d'indemnisation futures.

De nombreuses hypothèses entrent dans le calcul du passif, y compris des estimations de l'inflation, des taux d'intérêt et des taux de mortalité futurs. Le passif au titre des indemnités est déterminé annuellement par une évaluation actuarielle. L'opinion de l'actuaire indépendant sur le caractère adéquat et approprié du passif au titre des indemnités est jointe aux présents états financiers.

Le passif au titre des indemnités comprend une provision pour toutes les indemnités prévues par les lois et règlements, politiques et pratiques administratives en vigueur.

**f) Frais d'administration et frais généraux**

Une portion des frais d'administration et des frais généraux est répartie en tant que frais de gestion des demandes d'indemnité entre les indemnités de l'exercice et celles des exercices antérieurs. Le montant imputé aux demandes d'indemnisation est calculé à partir de taux établis par analyse actuarielle.

**COMMISSION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST ET DU NUNAVUT**  
**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
de l'exercice terminé le 31 décembre 2005  
(en milliers de dollars)

**g) Avantages sociaux futurs**

**Prestations de retraite**

Les employés cotisent au Régime de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations versées par la Commission représentent un pourcentage des cotisations des employés. Ce pourcentage peut fluctuer d'année en année selon les résultats du Régime. Ces cotisations sont imputées aux résultats de l'exercice au cours duquel les services sont rendus et elles représentent la totalité de l'obligation de la Commission à l'égard du Régime de retraite. La Commission n'est pas tenue de combler l'insuffisance actuarielle du Régime.

**Autres avantages**

Selon les conditions d'emploi, la Commission offre des indemnités de départ et de relocalisation à ses employés selon le nombre d'années de service et le salaire à la fin de l'emploi. Le coût de ces avantages est déterminé selon la meilleure estimation de la direction et est comptabilisé comme un passif au fur et à mesure que les employés rendent leurs services.

**h) Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative :

Bâtiment	25 ans
Ameublement	10 ans
Matériel, y compris les logiciels d'application	5 ans
Améliorations locatives et immeuble (loué)	sur la durée du bail
Logiciels développés pour la Commission	8 ans

**3. Trésorerie**

La Commission investit sur le marché monétaire à court terme. Le rendement global de son portefeuille est de 3,23 % au 31 décembre 2005 (2004 : 2,65 %). Tous les instruments qui composent la trésorerie sont facilement convertibles en liquidités et sont des obligations monétaires de grande qualité émises ou garanties par les gouvernements canadien, provinciaux ou territoriaux, des banques à charte canadiennes ou des sociétés de prêts ou de fiducie enregistrées au Canada.

	2005	2004
	\$	\$
Encaisse	547	23
Placements à court terme	7 711	5 400
	<b>8 258</b>	<b>5 423</b>
Moins le découvert bancaire	(85)	(652)
	<b>8 173</b>	<b>4 771</b>

**COMMISSION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST ET DU NUNAVUT**  
**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
de l'exercice terminé le 31 décembre 2005  
(en milliers de dollars)

**4. Placements**

Le portefeuille de placements de la Commission est composé d'instruments à taux fixe et d'instruments de capitaux propres. L'objectif de placement de la Commission est d'obtenir un taux de rendement à long terme suffisant pour financer le passif au titre des indemnités, couvrir ses coûts d'exploitation et offrir aux employeurs des taux de cotisation raisonnables et stables.

Le Conseil de gouvernance est responsable d'examiner et d'approuver chaque année la politique et le plan de placement de la Commission. La politique et le plan de placement décrivent les types et les catégories de placements dans lesquels la Commission peut investir et comment elle compte atteindre son objectif de placement et gérer le risque de placement. Les placements sont gérés par des gestionnaires de placements de l'extérieur ayant diverses philosophies de gestion des placements, ce qui minimise le risque de placement. En règle générale, les placements sont conservés jusqu'à ce que les conditions du marché offrent une possibilité de placement plus intéressante. La Commission examine régulièrement le rendement de son portefeuille de placements et le compare à des données repères établies pour le secteur d'activité.

**a) Instruments à taux fixe**

Juste valeur et coût des placements en instruments à taux fixe :

	2005		2004	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
	\$	\$	\$	\$
Fonds d'obligations indexées	72 432	70 905	71 981	69 015
Autres placements à taux fixe	42 252	39 770	39 372	37 097
	<b>114 684</b>	<b>110 675</b>	<b>111 353</b>	<b>106 112</b>

Ces montants comprennent des placements dans des obligations de sociétés apparentées fermées comme l'indique la note 12. En 2005, le montant passé aux actifs nets à la suite de l'estimation de la juste valeur de ces placements est de 971 \$ (2004 : 803 \$) et le montant passé en résultat net est de 81 \$ (2004 : 17 \$).

Gains non réalisés cumulés sur les placements en instruments à taux fixe à la fin de l'exercice :

	2005	2004
	\$	\$
Instrument à taux fixe – coût	110 675	106 112
Gains non réalisés cumulés	4 009	5 241
Instrument à taux fixe – juste valeur	<b>114 684</b>	<b>111 353</b>

**COMMISSION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST ET DU NUNAVUT**  
**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
de l'exercice terminé le 31 décembre 2005  
(en milliers de dollars)

Terme à courir des autres instruments à taux fixe :

	À un an	1 à 2 ans	2 à 5 ans	5 à 10 ans	Plus de 10 ans	Juste valeur 2005
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Encaisse, placements à court terme et montant net à payer dans les comptes des gestionnaires de placements	3 080	-	-	-	-	3 080
Obligations d'État	-	2 472	9 652	9 230	5 839	27 193
Obligations de sociétés	-	417	1 084	1 101	8 869	11 471
Obligations adossées à des créances hypothécaires	-	-	-	-	508	508
	3 080	2 889	10 736	10 331	15 216	42 252

**b) Instruments de capitaux propres**

Juste valeur et coût des placements dans des instruments de capitaux propres :

	2005		2004	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
	\$	\$	\$	\$
Instruments de capitaux propres canadiens	81 286	44 620	71 936	44 538
Instruments de capitaux propres américains	33 879	36 444	33 744	36 218
Instruments de capitaux propres internationaux	44 926	42 283	41 319	41 315
	160 091	123 347	146 999	122 071

Gains et pertes non réalisés cumulés sur les placements en instruments de capitaux propres à la fin de l'exercice :

	2005	2004
	\$	\$
Instruments de capitaux propres – coût	123 347	122 071
Gains non réalisés cumulés	39 315	32 703
Pertes non réalisées cumulées	(2 571)	(7 775)
Capitaux propres – juste valeur	160 091	146 999

**c) Gains sur placements**

Les gains sur placements comptabilisés dans le bénéfice net se répartissent comme suit :

	2005	2004
	\$	\$
Gains sur placements réalisés	6 411	3 970
Variation des gains sur placements non réalisés au cours de l'exercice	10 575	10 529
Gains sur placements	16 986	14 499

**COMMISSION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST ET DU NUNAVUT**  
**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
de l'exercice terminé le 31 décembre 2005  
(en milliers de dollars)

**d) Rendement des placements**

Les placements sont gérés par sept gestionnaires de placements indépendants de la Commission. Le rendement du portefeuille sur le marché est le suivant :

	2005	2004
Placements en instruments à taux fixe	6,84 %	7,38 %
Instruments de capitaux propres canadiens	24,79 %	19,35 %
Instruments de capitaux propres américains	0,16 %	0,74 %
Instruments de capitaux propres internationaux	8,68 %	8,57 %
Trésorerie	2,05 %	2,65 %

**e) Risque de crédit**

Dans le cas des instruments financiers, le risque de crédit découle de la possibilité que l'émetteur d'un instrument à taux fixe ne respecte pas ses obligations. Afin de gérer ce risque, les placements à court terme doivent avoir une cote de crédit minimum de A-1 de l'agence de notation Moody ou l'équivalent. Les placements à taux fixe à long terme doivent avoir une cote de crédit minimum de B++ du Canadian Bond Rating Service. Ces cotes sont établies par une agence de notation indépendante.

**f) Risque de marché**

La Commission investit dans des instruments à taux fixe et des instruments de capitaux propres cotés à des bourses canadiennes et étrangères et dans des instruments de sociétés fermées. Ces placements sont soumis aux fluctuations du marché. La gestion du risque de marché est assurée par la diversification entre différentes catégories d'actifs, la diversification géographique et diverses philosophies de gestion des placements ainsi que par la limitation de la concentration dans une seule entité à au plus 5 % de la juste valeur du fonds de placement. Des placements de 72 432 \$ dans un fonds d'obligations indexées et de 44 926 \$ dans un fonds de capitaux propres internationaux font exception à la règle du 5 %. Ces deux fonds sont hautement diversifiés.

Les portefeuilles cible et réel de la Commission au 31 décembre sont :

	Juste valeur		Réal	
	Maximum	Minimum	2005	2004
Instruments à taux fixe	50 %	30 %	41,74 %	43,10 %
Capitaux propres canadiens	30 %	20 %	29,58 %	27,84 %
Capitaux propres américains	20 %	10 %	12,33 %	13,07 %
Capitaux propres internationaux	20 %	10 %	16,35 %	15,99 %

**g) Risque de taux d'intérêt**

Les fluctuations des taux d'intérêt peuvent avoir un effet sur la juste valeur des placements en instruments à taux fixe et amener les investisseurs à préférer certaines catégories d'actifs. Le risque de taux d'intérêt est atténué par la gestion active de la durée des placements en instruments à taux fixe (voir la note 4a).

**COMMISSION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST ET DU NUNAVUT**  
**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
de l'exercice terminé le 31 décembre 2005  
(en milliers de dollars)

**h) Risque de change**

La Commission détient des placements en devises qui sont soumis au risque de change. Pour atténuer ce risque, les gestionnaires des placements sont autorisés à conclure des contrats de change à terme, qui représentent l'engagement d'échanger deux devises à une date future à un taux convenu par les deux parties au moment de la conclusion du contrat, à la seule fin de couvrir des opérations en devises. Il n'y avait pas de contrats de change à terme en cours au 31 décembre 2005 (2004 : aucun).

Le montant total des placements (à leur juste valeur) exposés au risque de change s'établit comme suit :

Devise	" Instruments à taux fixe \$	Instruments de capitaux propres \$	Juste valeur des placements totaux
			2005 \$
Dollar américain	-	33 965	33 965
Euro	-	15 132	15 132
Livre sterling	-	10 306	10 306
Yen japonais	-	9 589	9 589
Franc suisse	-	4 929	4 929
Dollar de Hong Kong	-	1 703	1 703
Won coréen	-	493	493
Réal brésilien	-	717	717
Dollar australien	-	493	493
Peso mexicain	-	269	269
Total partiel	-	77 596	77 596
Dollar canadien	114 684	82 495	197 179
	114 684	160 091	274 775

Les actifs désignés comme des placements en instruments de capitaux propres internationaux comprennent des actifs de 86 \$ en dollar américain et 1 209 \$ en dollar canadien.

**5. Immobilisations corporelles**

	Coût \$	2005	Valeur comptable nette \$	2004
		Amortissement cumulé \$		Valeur comptable nette \$
Bâtiment	3 032	30	3 002	-
Actifs – contrats de location-acquisition	-	-	-	1 112
Améliorations locatives	267	81	186	1 446
Matériel	3 254	2 387	867	1 080
Logiciels personnalisés	3 015	744	2 271	2 053
Mobilier	574	342	232	264
	10 142	3 584	6 558	5 955

La Commission a acquis le bâtiment en exerçant une option d'achat à prix de faveur. Ce bâtiment était auparavant présenté au poste des Actifs – contrats de location-acquisition. Le coût du bâtiment est composé du prix selon l'option et la valeur nette comptable de l'actif au moment de l'exercice de l'option.

**COMMISSION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST ET DU NUNAVUT**  
**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
de l'exercice terminé le 31 décembre 2005  
(en milliers de dollars)

**6. Passif au titre des indemnités**

	Soins médicaux \$	Indemnisation \$	Capitalisation des rentes \$	Rentés octroyés \$	2005 Total \$	2004 Total \$
Solde au début de l'exercice	25 914	19 256	34 688	128 832	<b>208 690</b>	210 142
Plus : coûts des demandes d'indemnités						
Exercice en cours	5 663	6 664	10 648	2 754	<b>25 729</b>	21 575
Exercices antérieurs	399	(1 135)	(8 111)	5 749	<b>(3 098)</b>	536
Virement de passif, capitalisations	-	-	(5 088)	5 088	-	-
	<b>6 062</b>	<b>5 529</b>	<b>(2 551)</b>	<b>13 591</b>	<b>22 631</b>	<b>22 111</b>
Moins : indemnités versées						
Accidents de l'exercice						
Indemnités versées	1 134	1 646	-	103	<b>2 883</b>	2 693
Gestion des demandes	397	576	-	9	<b>982</b>	943
Accidents des exercices antérieurs						
Indemnités versées	3 084	2 311	-	10 832	<b>16 227</b>	16 742
Gestion des demandes	1 079	809	-	975	<b>2 863</b>	3 185
	<b>5 694</b>	<b>5 342</b>	<b>-</b>	<b>11 919</b>	<b>22 955</b>	<b>23 563</b>
Solde à la fin de l'exercice	<b>26 282</b>	<b>19 443</b>	<b>32 137</b>	<b>130 504</b>	<b>208 366</b>	<b>208 690</b>

Rapprochement de la valeur actuarielle des variations du passif au titre des indemnités :

	2005 \$	2004 \$
Solde au début de l'exercice	<b>208 690</b>	210 142
Plus :		
Provision pour les indemnités octroyées au cours de l'exercice	<b>21 864</b>	17 978
Intérêt imputé	<b>14 072</b>	11 988
	<b>35 936</b>	29 966
Moins :		
Indemnités des exercices antérieurs versées	<b>(19 090)</b>	(19 928)
Écarts positifs entre résultats et prévisions	<b>(17 170)</b>	(11 490)
	<b>(36 260)</b>	(31 418)
Solde à la fin de l'exercice	<b>208 366</b>	208 690

La principale source des écarts positifs est moindre que les indemnités et les prestations de retraite prévues au titre des indemnités des exercices antérieurs. Les prévisions du coût des prestations de retraite accordées et du coût permanent des paiements d'indemnisation et des soins médicaux sont fondées sur l'expérience des exercices antérieurs. Les paiements réels et les rentes octroyées en 2005 ont été inférieurs aux montants prévus, en ce qui regarde en particulier le nombre prévu des rentes octroyées. De même, la Commission se base sur un taux d'inflation théorique de 3,5 % pour les pensions de retraite à long terme alors que le taux réel pour 2005 a été de 2,09 %.



**COMMISSION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST ET DU NUNAVUT**  
**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
de l'exercice terminé le 31 décembre 2005  
(en milliers de dollars)

**Principales hypothèses actuarielles**

Le passif au titre des demandes d'indemnités est composé de deux parties :

**Passif au titre des demandes d'indemnités futures**

Ce passif représente la valeur actualisée des paiements d'indemnités futurs prévus pour des accidents qui sont survenus à la date ou avant la date de l'évaluation des services hospitaliers et médicaux (« soins médicaux »), des prestations de revenu à court terme (« indemnisation »), des prestations de retraite à capitaliser (« capitalisation future ») et des charges administratives afférentes. Le montant de « capitalisation future » représente la partie du passif au titre des demandes d'indemnités futures qui est une estimation du passif au titre des prestations de retraite accordées prévues qui se rapportent à des accidents qui sont déjà survenus.

Une provision pour le coût des demandes d'indemnités futures prévues pour les chasseurs et les trappeurs est inscrite dans le passif au titre des demandes d'indemnités futures en accord avec le protocole d'entente sur les « cueilleurs de ressources renouvelables » (mai 1994).

Le passif au titre des soins médicaux et des prestations d'indemnisation a été établi suivant la méthode fondée sur l'évolution des sinistres. On appelle aussi cette méthode « approche de liquidation des réclamations ». Le passif au titre de la capitalisation a été établi à partir d'une version modifiée du marché de l'évolution des sinistres.

**Passif au titre des prestations de retraite approuvées**

Ce passif représente la valeur actualisée des paiements futurs des prestations de retraite prévues plus les charges connexes pour les pensions octroyées à la date d'évaluation.

Les hypothèses économiques utilisées dans l'évaluation du passif au titre des demandes d'indemnités futures sont : taux d'actualisation de 7,125 %, inflation – i) capitalisation future - taux d'actualisation de 2,08 % en 2006 et de 3,5 % pour les années suivantes; ii) indemnisation et soins médicaux – taux de 3,5 % par année.

Les hypothèses économiques utilisées dans l'évaluation du passif au titre des prestations de retraite approuvées sont : taux d'actualisation de 7,125 %, taux d'inflation de 2,08 % en 2006 et de 3,5 % pour les années suivantes.

**7. Avantages sociaux futurs**

**a) Régime de retraite de la fonction publique**

La Commission et tous les employés admissibles cotisent au Régime de retraite de la fonction publique (RRFP). Les prestations de ce régime sont calculées en fonction des années de service et du salaire moyen à la retraite. Les prestations sont indexées suivant l'augmentation de l'indice des prix à la consommation. Les cotisations au Régime de retraite de la fonction publique sont :

	2005	2004
	\$	\$
Cotisations de la Commission	1 301	1 184
Cotisations des employés	535	510

**COMMISSION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST ET DU NUNAVUT**  
**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
de l'exercice terminé le 31 décembre 2005  
(en milliers de dollars)

**b) Autres avantages**

La Commission offre d'autres avantages à ses employés en fonction des années de service et du salaire à la retraite. Ce régime d'avantages sociaux étant sans capitalisation, il ne contient aucun actif. Son déficit correspond donc à l'obligation au titre des prestations constituées. Le passif au titre des prestations de cessation d'emploi, de départ à la retraite et de déménagement est comme suit :

	2005	2004
	\$	\$
Obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice	1 153	890
Coût de l'exercice	48	534
Prestations versées au cours de l'exercice	(344)	(271)
Obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	857	1 153

**8. Politique de capitalisation et réserves**

La politique de la Commission est de capitaliser pleinement le passif au titre des indemnités à la fin de chaque exercice. La capitalisation correspond au ratio de l'actif total divisé par la somme des passifs plus la réserve pour catastrophe. Le passif est capitalisé pleinement lorsque le ratio est égal ou supérieur à 1. La Commission est pleinement capitalisée à la fin de l'exercice pour respecter ses obligations et maintenir une réserve pour catastrophe adéquate.

Les réserves représentent la portion de l'actif net de la Commission en excédent du montant nécessaire pour financer le passif de la Commission. Ces réserves sont établies à des fins précises et ont des niveaux prescrits.

**a) Réserve d'exploitation**

La réserve d'exploitation a été établie conformément aux lois sur les accidents du travail et vise à protéger la Commission contre les fluctuations défavorables du coût des indemnités et des résultats des placements. Le niveau cible de la réserve d'exploitation est établi après celui de la réserve pour catastrophe. Les taux des cotisations sont ajustés pour amener la réserve d'exploitation à son niveau cible sur une période de deux à dix ans, dépendant de l'écart entre la réserve et le montant cible. L'écart de tolérance est plus ou moins 50 % du montant cible. La fourchette cible à la fin de l'exercice était de 4 920 \$ à 14 759 \$ (2004 : 4 480 \$ à 13 442 \$).

**b) Réserve pour fluctuation des placements**

La réserve pour fluctuation des placements sert à constater les gains et les pertes annuels sur les placements en montants constants dans les résultats d'exploitation sur une période de cinq ans.

**c) Réserve pour stabilité des taux**

La réserve pour stabilité des taux a été établie pour financer l'octroi aux employeurs d'une réduction des taux de cotisation. Le niveau cible de cette réserve est établi après ceux de la réserve pour catastrophe et de la réserve d'exploitation. La politique de capitalisation prévoit la réduction des taux de cotisation dans le cas où la réserve d'exploitation dépasse la fourchette cible. Au cours de l'exercice, les taux de cotisation ont été réduits de 10 % (2004 – 20 %).

**COMMISSION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST ET DU NUNAVUT**  
**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
de l'exercice terminé le 31 décembre 2005  
(en milliers de dollars)

**d) Réserve pour incitation à la sécurité**

La réserve pour incitation à la sécurité a été créée pour financer des programmes de sécurité et servira à mettre à œuvre la stratégie sur la sécurité de la Commission.

**e) Réserve pour catastrophe**

La réserve pour catastrophe vise à protéger la Commission en cas d'événement catastrophique qui ferait augmenter considérablement son passif au titre des indemnités. La Commission a établi des critères précis pour déterminer si un accident ou un événement répond à la définition d'une demande d'indemnisation pour catastrophe. Le niveau cible de la réserve pour catastrophe a été fixé à 300 fois la rémunération maximale assurable de l'exercice (RMAE). Il couvre le coût d'un désastre.

**9. Engagements**

Le total des loyers minimaux à verser en vertu de contrats de location-exploitation, pour les logements du personnel et le matériel au cours des cinq prochains exercices est le suivant :

	<b>2005</b>
	<b>\$</b>
2006	<b>1372</b>
2007	<b>1138</b>
2008	<b>881</b>
2009	<b>589</b>
2010	<b>616</b>
Après	<b>319</b>
	<b>4 915</b>

**10. Éventualités**

La Cour suprême des Territoires du Nord-Ouest a adjugé à la Commission 11 825 \$, plus les frais de 4 334 \$, y compris les intérêts avant jugement, pour le litige l'opposant à Giant Mine. Au 31 décembre 2005, les intérêts après jugement s'élevaient à 706 \$. Cinq des huit défendeurs dans l'action ont interjeté appel de la décision. Après la fin de l'exercice, un des défendeurs qui n'avait pas interjeté appel, Royal Oak Mines, a accepté de payer 1 400 \$. Le plein montant du recouvrement et les montants à distribuer aux demandeurs dépendent de ce qu'il adviendra de l'appel. Les lois sur les accidents du travail et la politique de la Commission exigent que, lorsque les frais juridiques sont recouverts, le moindre de 25 % du montant adjugé et du montant net qui reste à payer soit versé aux demandeurs. Jusqu'au dénouement de la cause, le plein montant du gain éventuel ne peut être ni déterminé ni estimé, non plus que la répartition des recouvrements entre les frais juridiques et les demandeurs.

D'autres demandes juridiques de recouvrement d'indemnités versées auprès de tiers sont en cours. Les recouvrements ne peuvent être ni déterminés ni estimés raisonnablement; par conséquent, aucun montant n'est comptabilisé dans les états financiers. Les demandes de recouvrement auprès de tiers qui ont été réglées au cours de l'exercice, y compris le compte débiteur mentionné ci-dessus, ont permis de recouvrer 1 628 \$ (2004 : 225 \$).

**COMMISSION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST ET DU NUNAVUT**  
**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
de l'exercice terminé le 31 décembre 2005  
(en milliers de dollars)

La Commission a révisé un appel d'un employeur concernant le paiement en trop de cotisations. Elle estime qu'elle n'aura aucun montant à payer. Ce passif n'est pas inscrit aux états financiers en raison du caractère incertain de la cause; néanmoins, la perte éventuelle maximum est estimée à 978 \$.

En décembre 2005, la Cour suprême des Territoires du Nord-Ouest a ordonné au tribunal d'appel d'entendre de nouveau l'appel d'un demandeur concernant le refus de la Commission de considérer le syndrome douloureux chronique comme une condition d'invalidité permanente. Il n'est pas possible de déterminer quelle sera l'incidence et la Commission ne peut estimer la perte éventuelle étant donné que le tribunal d'appel doit entendre de nouveau l'appel du demandeur.

**11. Frais d'administration et frais généraux**

	2005	2004
	\$	\$
Salaires, traitements et indemnités	11 187	11 090
Services professionnels	2 772	3 867
Bail et rénovations de bureaux (non capitalisés)	1 619	1 435
Amortissement	1 210	1 028
Déplacement	959	887
Communications	409	423
Publicité et information publique	326	334
Formation et perfectionnement	319	288
Mobilier et matériel de bureau (non capitalisés)	302	306
Services et fournitures de bureau	257	332
Honoraires et acomptes	170	162
Coûts des enquêtes	139	153
Intérêt sur l'obligation au titre de location-acquisition	108	163
Subventions	73	83
Recouvrements, loyer et divers	(330)	(506)
	<b>19 520</b>	<b>20 045</b>
Moins : Montant imputé aux coûts des demandes d'indemnisation	<b>(3 845)</b>	<b>(4 128)</b>
	<b>15,675</b>	<b>15 917</b>

**12. Opérations entre apparentés**

La Commission est apparentée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État des gouvernements des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut. La Commission transige avec ces entités dans le cours normal de ses activités. Les tableaux suivants résument les opérations de la Commission :

Soldes à recevoir des apparentés :

	2005	2004
	\$	\$
Gouvernement du Nunavut	799	562
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest	143	157
Organismes publics territoriaux	19	40
	<b>961</b>	<b>759</b>

**COMMISSION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST ET DU NUNAVUT**  
**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
de l'exercice terminé le 31 décembre 2005  
(en milliers de dollars)

En vertu de protocoles d'entente avec les gouvernements des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut, la Commission réclame des gouvernements le coût de l'administration des indemnités liées aux demandes d'indemnisation des chasseurs et des trappeurs. Ces coûts comprennent l'augmentation ou la diminution du passif au titre des indemnités futures liées aux demandes des chasseurs et des trappeurs. Par conséquent, une forte diminution de l'obligation au titre des indemnités futures peut entraîner un remboursement de la Commission à l'un ou l'autre des gouvernements. Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest remboursera un montant de 105 \$ (2004 : 157 \$) pour les demandes d'indemnisation de la part des chasseurs et des trappeurs. Le gouvernement du Nunavut remboursera un montant de 799 \$ à cette fin (2004 : 561 \$).

Soldes dus aux apparentés :

	2005	2004
	\$	\$
Conseils de la santé publique des Territoires du Nord-Ouest	79	67
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest	31	-
	<b>110</b>	<b>67</b>

Revenus de cotisation, aux taux établis de la même manière que pour les autres parties :

	2005	2004
	\$	\$
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest	1 692	1 595
Gouvernement du Nunavut	1 560	1 443
Organismes publics territoriaux	211	411
	<b>3 463</b>	<b>3 449</b>

Charges payées à des apparentés

	2005	2004
	\$	\$
Conseils de la santé publique des Territoires du Nord-Ouest	762	858
Gouvernement du Nunavut	161	386
	<b>923</b>	<b>1 244</b>

Placements dans des obligations d'apparentés (à leur juste valeur) :

	2005	2004
	\$	\$
Société d'énergie des Territoires du Nord-Ouest		
11,00 % échéant le 9 mars 2009	584	614
11,125 % échéant le 6 juin 2011	1 265	1 304
6,42 % échéant le 18 décembre 2032	2 094	2 077
5,95 % échéant le 15 décembre 2034	1 182	1 019
	<b>5 125</b>	<b>5 014</b>
Société des immeubles de l'Assemblée législative des T. N.-O.		
13,00 % Série A, échéant le 31 août 2013	413	443
	<b>5 538</b>	<b>5 457</b>

**COMMISSION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST ET DU NUNAVUT**  
**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
de l'exercice terminé le 31 décembre 2005  
(en milliers de dollars)

La Commission ne comptabilise pas dans ses états financiers la valeur des autres services fournis sans frais par le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et le gouvernement du Nunavut. Les services fournis ne sont pas importants mais concernent des secteurs où la Commission suit les politiques administratives gouvernementales et les contrats de travail. Les services fournis comprennent les services de formation, de gestion des dossiers et de soutien des ressources humaines.

**13. Juste valeur des instruments financiers**

La juste valeur de la trésorerie, des créiteurs et charges à payer et des autres montants débiteurs et créiteurs est équivalente à leur valeur comptable dans le bilan, ce qui est une estimation raisonnable en raison de l'échéance à court terme de ces instruments financiers.

**14. Chiffres correspondants**

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés pour qu'ils soient conformes à la présentation des états financiers de l'exercice.

**GOUVERNEMENT DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST**  
**Ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation**  
**Fonds renouvelable de prêts aux étudiants**  
**ÉTATS FINANCIERS**  
**pour l'exercice terminé le 31 mars 2006**

(non vérifié)

C'est volontairement que cette page a été laissée vierge.



## GOVERNEMENT DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

### Fonds renouvelable de prêts aux étudiants pour l'exercice terminé le 31 mars 2006

#### ÉTAT DES RÉSULTATS

	<u>2006</u> (en milliers de dollars)	<u>2005</u>
Prêts à recevoir, solde d'ouverture	29 427 \$	28 078 \$
Ajouter : Prêts accordés au cours de l'exercice	5 350	5 581
Ajustements de l'exercice antérieur – solde d'ouverture	<u>-</u>	<u>-</u>
	34 777	33 659
Déduire : Tranche de capital de prêts remboursés	2 675	3 109
Tranche de capital de prêts radiés	-	-
Tranche de capital de prêts ayant fait l'objet d'une remise de dette	<u>1 181</u>	<u>1 080</u>
Prêts à recevoir, solde de fermeture	30 921	29 427
Déduire : Provision estimative pour prêts ayant fait l'objet d'une remise de dette ou d'une radiation	<u>22 387</u>	<u>20 268</u>
<b>Prêts à recevoir, solde de fermeture</b>	<b><u>8 534 \$</u></b>	<b><u>9 159 \$</u></b>

#### Incidence du Fonds renouvelable de prêts aux étudiants sur les activités du gouvernement

Intérêts courus au crédit de recettes générales	460	430
Déduire : Frais d'agence de recouvrement	21	24
Provision estimative pour prêts ayant fait l'objet d'une remise de dette ou d'une radiation	<u>3 300</u>	<u>3 400</u>
<b>Déficit de fonctionnement pour l'exercice</b>	<b><u>(2 861) \$</u></b>	<b><u>(2 994) \$</u></b>

- (1) Au cours de l'exercice, la provision pour prêts ayant fait l'objet d'une remise de dette ou d'une radiation est passée à 3 300 000 \$ (2004-2005 : 3 400 000 \$). Ces provisions représentent les charges courues estimatives imputées à la trésorerie. Ces charges correspondent aux prêts dont le recouvrement est improbable ou aux prêts qui sont admissibles à une remise de dette.
- (2) Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucun prêt radié en raison de non recouvrement (2004-2005 : 43 070 \$); des prêts pour un montant de 1 181 249 \$.
- (3) Aucun frais afférent à l'administration du Fonds de prêts aux étudiants ne figure à l'état des résultats.

APPROUVÉ PAR :

---

Dan Daniels  
Sous-ministre  
Éducation, Culture et Formation

---

Paul Devitt  
Directeur, Services des finances et de la gestion  
Éducation, Culture et Formation

C'est volontairement que cette page a été laissée vierge.

**GOUVERNEMENT DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST**  
**Ministère de l'Industrie, du Tourisme et de l'Investissement**  
**Fonds renouvelable (commercialisation des fourrures)**  
**États financiers**

**pour l'exercice terminé le 31 mars 2006**

(non vérifié)

C'est volontairement que cette page a été laissée vierge.

**Fonds renouvelable (commercialisation des fourrures)**

**But :** Fournir des fonds de roulement pour le fonctionnement d'un système de créances sur les fourrures. Les trappeurs reçoivent des avances sans intérêts sur les fourrures expédiées dans les maisons de vente aux enchères du Sud. Plus de 1000 trappeurs ont profité de ce programme.

	(\$)	(en milliers de dollars)		
	2005-2006 Réal	2005-2006 Budget principal révisé	2004-2005 Budget principal	2003-2004 Réal
Limite autorisée	<u>900 000</u>	<u>900</u>	<u>900</u>	<u>900</u>
Résultats d'exploitation				
Comptes à recevoir à l'ouverture	250 569,24	251	446	276
Avances aux trappeurs	746 193,56	754	360	772
Reçus sur prêts pour le compte de fourrures	<u>(728 369,12)</u>	<u>(720)</u>	<u>(301)</u>	<u>(797)</u>
Comptes à recevoir à la fermeture Note 1)	<u>268 393,68</u>	<u>285</u>	<u>505</u>	<u>251</u>

**Notes :**

- 1) *Certaines fourrures demeurent invendues lors de ventes aux enchères, et ce, pendant de longues périodes. Les produits de la vente du printemps qui sont reçus après la fin de l'exercice remboursent la plupart des avances qui restent de la saison de piégeage.*

Préparé par : \_\_\_\_\_

Préparé par : \_\_\_\_\_

C'est volontairement que cette page a été laissée vierge.

**GOUVERNEMENT DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST**

**Ministère des Travaux publics et des Services**

**Fonds renouvelable pour les stocks (approvisionnement publics)**

**États financiers**

**pour l'exercice terminé le 31 mars 2006**

(non vérifié)

C'est volontairement que cette page a été laissée vierge.



**GOUVERNEMENT DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST**

**Tableau du Fonds renouvelable pour les stocks (approvisionnement publics)  
pour l'exercice terminé le 31 mars 2006 (non vérifié)**

	<b>Solde au 31 mars 2005</b>	<b>Rentrées de fonds nettes</b>	<b>Émissions nettes</b>	<b>Commission</b>	<b>Réévaluation (amortissement) des stocks</b>	<b>Solde au 31 mars 2006</b>
Approvisionnements publics						
Yellowknife	113 961 \$	354 748 \$	(348 298 \$)	0	0	143 410 \$

Préparé par : Bev Bourque  
Chef, Finances et administration  
Bureau du Slave Nord

Approuvé par : Chuck Gibson  
Chef, Services financiers  
Services ministériels

C'est volontairement que cette page a été laissée vierge.

**FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES PERSPECTIVES  
ÉCONOMIQUES DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST**

ÉTATS FINANCIERS

31 Mar 2006

C'est volontairement que cette page a été laissée vierge.

# FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

## TABLE DES MATIÈRES

---

31 Mar 2006	Page
Responsabilité de la direction	3
Rapport du vérificateur	4
Bilan	5
État des résultats et de l'avoir	6
État des flux de trésorerie	7
Notes afférentes aux états financiers	8-10

C'est volontairement que cette page a été laissée vierge.

## Responsabilité de la direction concernant l'information financière

À l'honorable Brendan Bell

Ministre responsable du

Fonds de développement des perspectives économiques des Territoires  
du Nord-Ouest

Les états financiers ci-joints ont été préparés par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données de ces états financiers. Les états financiers comprennent au besoin des estimations et des jugements fondés sur un examen minutieux de l'information financière dont la direction dispose.

La direction a établi et maintient des comptes et des registres, des contrôles financiers et de gestion, des systèmes d'information ainsi que des pratiques de gestion. Ils sont conçus pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et contrôlés et que les opérations sont conformes aux autorisations applicables de même qu'aux politiques établies par les administrateurs. La direction du Fonds reconnaît sa responsabilité de diriger les activités du Fonds conformément aux lois applicables et à des principes commerciaux sains, et de maintenir des normes de déontologie qui sont appropriées à un Fonds contrôlé par le gouvernement territorial.

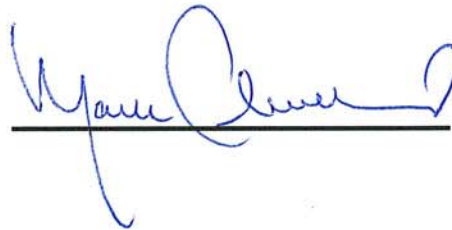
La vérificatrice générale du Canada effectue une vérification indépendante et objective pour formuler une opinion sur les états financiers du Fonds. De plus, elle détermine si les opérations dont elle a pris connaissance au cours de sa vérification ont été effectuées, à tous les égards importants, conformément aux lois applicables.

Le président,



---

Le secrétaire-trésorier,



---

31 Aug 2006

C'est volontairement que cette page a été laissée vierge.





## RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au Conseil d'administration du Fonds de développement des perspectives économiques des Territoires du Nord-Ouest et au ministre responsable du Fonds de développement des perspectives économiques des Territoires du Nord-Ouest

J'ai vérifié le bilan du Fonds de développement des perspectives économiques des Territoires du Nord-Ouest au 31 mars 2006 et les états des résultats et de l'avoir et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir une assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 2006 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

De plus, à mon avis, le Fonds a tenu des registres comptables appropriés, les états financiers sont conformes à ces derniers et les opérations dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous les égards importants, conformément à la *Loi sur les sociétés* des Territoires du Nord-Ouest et ses règlements, aux règlements administratifs du Fonds, au Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés, et à l'entente entre le Fonds et le ministre de la Citoyenneté et de l'immigration du Canada, en date du 1<sup>er</sup> octobre 2003.

Pour la vérificatrice générale du Canada,

Roger Simpson, FCA  
directeur principal

Edmonton, Canada  
le 31 août 2006

C'est volontairement que cette page a été laissée vierge.

# FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

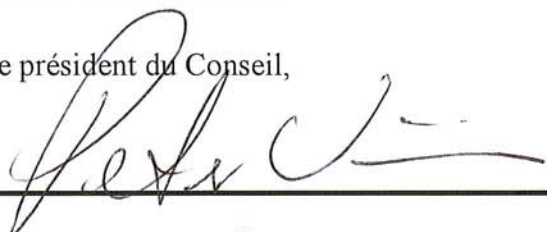
## BILAN

AU 31 mars 2006

	2006		2005	
<b>ACTIF</b>				
<b>À court terme</b>				
Trésorerie (note 3)	57,609,860	\$	29,985,458	\$
Intérêts courus	37,935		23,439	
	57,647,795		30,008,897	
<b>Charges reportées afférentes à l'émission de la dette à long terme (note 4)</b>				
	3,224,640		1,924,079	
	60,872,435	\$	31,932,976	\$
<b>PASSIF</b>				
<b>À court terme</b>				
Tranche à court terme de la dette à long terme	-	\$	88,215	\$
<b>Dette à long terme (note 5)</b>	60,204,282		31,752,844	
<b>AVOIR</b>				
<b>Avoir du gouvernement</b>	668,153		91,917	
	60,872,435	\$	31,932,976	\$

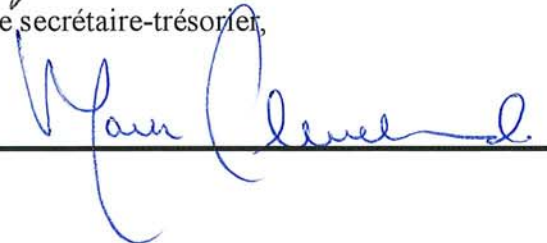
**Approuvé par le Conseil :**

Le président du Conseil,




---

Le secrétaire-trésorier,




---

# FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'AVOIR

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2006

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
<b>Produits</b>		
Intérêts	1,334,793 \$	343,683 \$
<b>Charges</b>		
Amortissement des charges reportées	639,391	203,337
Frais bancaires et de placement	119,166	49,618
	<u>758,557</u>	<u>252,955</u>
<b>Excédent des produits sur les charges</b>	576,236	90,728
<b>Avoir du gouvernement au début de l'exercice</b>	<u>91,917</u>	<u>1,189</u>
<b>Avoir du gouvernement à la fin de l'exercice</b>	<u><u>668,153</u></u> \$	<u><u>91,917</u></u> \$

# FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

## ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2006

	2006		2005	
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>				
Intérêts créditeurs reçus	1,320,297	\$	327,696	\$
Frais bancaires et de placement payés	(119,166)		(49,618)	
	1,201,131		278,078	
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>				
Produits provenant d'emprunts à long terme, après déduction des commissions	26,511,486		27,774,614	
Remboursement de la dette à long terme	(88,215)		-	
	26,423,271		27,774,614	
<b>Augmentation de la trésorerie</b>	27,624,402		28,052,692	
<b>Trésorerie au début de l'exercice</b>	29,985,458		1,932,766	
<b>Trésorerie à la fin de l'exercice</b>	57,609,860	\$	29,985,458	\$

# FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2006

### 1. Pouvoirs et activités

Le Fonds est une société constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés des Territoires du Nord-Ouest*, qui est dirigée par un conseil d'administration dont les membres sont nommés par le ministre de l'Industrie, du Tourisme et de l'Investissement, pour gérer l'argent reçu en vertu du Programme d'immigration des investisseurs. Les objectifs du Fonds sont de promouvoir l'investissement, le développement économique et la création d'emplois dans les Territoires du Nord-Ouest. Le Fonds n'est pas assujéti à l'impôt, en vertu du paragraphe 149(1) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest possède un droit de propriété sur la valeur résiduelle du Fonds.

### 2. Principales conventions comptables

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Les principales conventions comptables suivies par le fonds dans la préparation de ces états financiers sont résumées ci-dessous.

#### Charges reportées afférentes à l'émission de la dette à long terme

Les charges reportées afférentes à l'émission de la dette à long terme sont amorties selon la méthode linéaire, sur la période de cinq ans de la dette en question.

#### Produits

Les intérêts sont comptabilisés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés.

#### Services obtenus sans frais

Le Fonds ne comptabilise pas la valeur des services administratifs obtenus sans frais par le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. La valeur de ces services est divulguée à la note 7.

#### Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction fasse des estimations qui influent sur les montants inscrits dans les états financiers. Les résultats actuels pourraient différer de ces estimations.

# FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2006

### 3. Trésorerie

Les soldes de trésorerie du Fonds sont mis en commun avec les excédents de trésorerie du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et sont investis dans un portefeuille diversifié produisant des revenus à court terme de haut rendement. L'encaisse peut être retirée des comptes bancaires en tout temps, et n'est pas restreinte aux dates d'échéance des placements faits par le gouvernement. Le ministère des Finances a approuvé les catégories admissibles de titres, les catégories de sociétés émettrices, les limites et les conditions. Tous les instruments, dépendant de leur catégorie, sont cotés R-2 Elevé ou mieux plus par le Dominion Bond Rating Service Ltd. Le rendement annuel moyen du Fonds pour l'exercice terminé le 31 mars 2006 était de 2,97 % (2,34 % en 2005).

### 4. Charges reportées afférentes à l'émission de la dette à long terme

	2006	2005
Charges reportées afférentes à l'émission de la dette à long terme au coût après amortissement	3,224,640	\$ 1,924,079 \$

Les charges reportées afférentes à l'émission de la dette à long terme sont composées d'une commission de 7 % payée sur les fonds provenant du gouvernement fédéral en vertu du Programme d'immigration des investisseurs.

### 5. Dette à long terme

	2006	2005
Prêts des investisseurs immigrants, ne portant pas intérêt, remboursables en un seul versement au bout de 5 ans. Arrivant à échéance entre octobre 2008 et mars 2011, garantis par le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.	60,204,282	\$ 31,841,059 \$
Déduire : tranche à court terme	-	88,215
	60,204,282	\$ 31,752,844 \$

En vertu de l'article 92 du *Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés*, le placement est dû sur demande, jusqu'à ce qu'un visa de résidence permanente soit émis, auquel moment, le placement n'est remboursable qu'à la fin de la période de cinq ans du placement.

# FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2006

## 5. Dette à long terme (suite)

Les remboursements estimatifs du principal de la dette à long terme doivent être effectués au cours des cinq prochains exercices comme suit :

2007	-	\$
2008	-	
2009	2,020,476	
2010	29,728,806	
2011	28,455,000	
	<u>60,204,282</u>	\$

La juste valeur des éléments de la dette à long terme est déterminée en utilisant la valeur actuelle de futurs flux de trésorerie, en vertu d'ententes actuelles de dette basées sur les taux d'intérêt du marché pour des prêts ayant des conditions et des dates d'échéance semblables.

La valeur comptable et la juste valeur de la dette à long terme sont les suivantes :

	<u>2006</u>		<u>2005</u>	
Valeur comptable	60,204,282	\$	31,841,059	\$
Juste valeur	50,429,918	\$	26,936,197	\$

Dans les cas où un visa n'est pas émis, un investisseur a droit à un remboursement. Au 31 mars 2006, des visas n'avaient pas été émis à des investisseurs, pour des prêts totalisant 342 455 \$ (307,588 \$ en 2005). Tous les prêts sont à long terme, jusqu'à leur échéance, à moins qu'une demande soit reçue pour un remboursement quand un visa n'est pas émis.

## 6. Instruments financiers

Les instruments financiers du Fonds comprennent la trésorerie et les intérêts courus. Leur juste valeur équivaut à leur valeur comptable.



# FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2006

## 7. Opérations entre apparentés

Le Fonds est apparenté au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et à tous les conseils, organismes et sociétés d'état des Territoires.

Le Fonds ne comptabilise pas la valeur des services comptables et administratifs qu'il reçoit sans frais du ministère de l'Industrie, du Tourisme et de l'Investissement et d'autres entités. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2006, le coût estimatif des services reçus sans frais est de 16 750 \$ (22 950 \$ en 2005).

Les frais de placement exigés par le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest s'élèvent à 118 867 \$ (49 583 \$ en 2005) et ont été inclus dans les charges.

C'est volontairement que cette page a été laissée vierge.